



HAL
open science

Qu'est-ce qu'un Français ? : La construction et les effets de la "francité" dans la société française contemporaine

Yumiko Tahata

► **To cite this version:**

Yumiko Tahata. Qu'est-ce qu'un Français ? : La construction et les effets de la "francité" dans la société française contemporaine. Sociologie. Université Nice Sophia Antipolis; Keio university (Tokyo), 2016. Français. NNT : 2016NICE2012 . tel-01500092

HAL Id: tel-01500092

<https://theses.hal.science/tel-01500092>

Submitted on 2 Apr 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

博士論文 平成27(2015)年度

« Qu'est-ce qu'un Français ? »

**La construction et les effets de la « francité » dans la
société française contemporaine**

慶應義塾大学大学院社会学研究科

田畠 佑実子

**Université Nice Sophia Antipolis
UFR Lettres, Arts et Sciences Humaines**

**Keio University
Graduate School of Human Relations**

THESE

en cotutelle pour obtenir le grade de

**DOCTEUR DE L'UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS
DOCTEUR DE L'UNIVERSITE DE KEIO**

MENTION : SOCIOLOGIE

« Qu'est-ce qu'un Français ? »

**La construction et les effets de la « francité » dans la
société française contemporaine**

Présentée et soutenue par

Yumiko TAHATA

Le 28 avril 2016

Sous la direction de **Mme Jocelyne STREIFF-FENART et
M. Masami SEKINE**

Composition du jury :

M. Steve GARNER, Head of Criminology and Sociology Department, Birmingham City University

Mme Françoise LORCERIE, Directrice de recherche émérite, CNRS

M. Damon MAYAFFRE, Chargé de recherche, CNRS, habilité à diriger les recherches

M. Masami SEKINE, Professor, Keio University

M. Yoshikazu SHIOBARA, Professor, Keio University

Mme Jocelyne STREIFF-FENART, Directrice de recherche émérite, CNRS

Mme Noriko SUZUKI, Associate Professor, Toyo University

Remerciements

Je voudrais remercier tout d'abord mes directeurs de recherche, M. Masami Sekine pour son encadrement depuis ma licence jusqu'à mes études doctorales et sa confiance sans faille, et Mme Jocelyne Streiff-Fénart pour sa grande disponibilité, ses conseils éclaircissants, ses relectures critiques et son soutien.

Je tiens à remercier le Ministère des affaires étrangères de la France et l'ambassade de France au Japon de m'avoir octroyé une bourse du gouvernement français qui m'a permis d'entamer mes recherches doctorales en France.

Durant ces années d'études, j'ai pu bénéficier de nombreux conseils précieux qui m'ont guidé dans mes recherches. Je remercie tous les membres permanents du laboratoire URMIS Nice. Mes remerciements s'adressent également à M. Damon Mayaffre pour ses conseils sur le logiciel Hyperbase, et à M. Yoshikazu Shiobara et M. Kosaku Yoshino pour leur disponibilité et leurs commentaires.

L'enquête de terrain a été un grand moment de découvertes. Je tiens à remercier l'équipe de l'OFII et les formateurs pour leur accueil et leur disponibilité. Je remercie également tous les usagers rencontrés lors de mon enquête, en particulier ceux ont participé aux entretiens.

Je n'aurais pas pu achever ce travail sans avoir le soutien et l'amitié des doctorants et des post-doctorants de l'URMIS. Je remercie Ryzlène Dahhan, Marion Manier et Prune de Montvalon pour leurs relectures et leurs conseils. Mes remerciements s'adressent également à l'équipe de la salle 418-420 : Alessandro Bergamaschi, Jean-Philippe Blanchard, Giulia Breda, Aurélie Dumont, Emmanuelle Hellio, Abdourahmane Mangane, Aurore Mottet, Paola Peralta, Laura Shuft, Arihana Villamil. Je remercie également Daniela Trucco pour nos discussions stimulantes. Pour le Japon, mes remerciements s'adressent à Tomoko Fujita, Maya Suzuki, Hideaki Sekino, Iso Naoki, Sachio Ishida et Naoko Tokumitsu.

Je remercie enfin mes parents, qui m'ont soutenu tout au long de cette grande aventure avec une telle confiance. Cela me procure une grande joie de pouvoir leur montrer - enfin - ce travail. Et merci infiniment à Pierre pour son soutien, ses relectures intensives et pour tout le reste.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE.....	8
PREMIERE PARTIE : VERS UNE INTERROGATION DE LA FRANCITE. CONSTRUCTION D'UN OBJET D'ETUDE	15
CHAPITRE 1. L'APPORT DE LA THEORIE CONSTRUCTIVISTE ET L'APPREHENSION DE « L'IMMIGRE » DANS LA RELATION MAJORITAIRE-MINORITAIRE	16
1.1. <i>Le développement tardif de la sociologie de l'immigration : vers une problématisation de l'immigré comme minoritaire dans la société.....</i>	16
<i>L'occultation de la présence des immigrés et l'immigré comme travailleur</i>	16
<i>Nouvelle perception de l'immigré : la fermeture de la frontière en 1974.....</i>	17
1.2. <i>La théorie interactionniste de l'ethnicité et de l'identité, et la théorie de le rapport majoritaire-minoritaire</i>	222
1.2.1. L'approche relationnelle de l'ethnicité	22
1.2.2. La relation majoritaire-minoritaire	27
1.3. <i>La sociologie de l'immigration, une étude sur le minoritaire ?</i>	31
CHAPITRE 2. VERS UNE ETUDE SUR LE MAJORITAIRE : EXPLORATION DES PISTES	35
2.1. <i>Études sur la nation et sur le nationalisme : vers une interrogation sur la construction relationnelle du national.....</i>	36
2.1.1. L'approche constructiviste proposée par les « modernistes »	36
2.1.2. La nécessité de prendre en compte le rôle de l'Autre dans la construction du national	38
2.1.3. Analyser « le nationalisme reconstitutif »	44
2.2. <i>Les Critical Whiteness Studies, une proposition d'étude sur le majoritaire</i>	49
2.2.1. L'interrogation sur le majoritaire : un renversement de perspective	49
2.2.2. De la blanchité à la francité : réflexion sur la relation entre « nationness » et « whiteness » et proposition d'un plan de recherche.....	54
CHAPITRE 3. LA FRANCITE DANS LA THEORIE ET DANS L'HISTOIRE : ELABORATION DE LA NOTION DE FRANCITE.....	61
3.1. <i>Vers la conceptualisation de la francité : l'implication de la théorie de catégorisation</i>	61
3.1.1. La francité comme idée du Français : l'apport du cadre proposé par Hacking	61
3.1.2. La francité comme prototype de français et son implication dans la catégorisation ..	67
3.1.3. La synthèse : la précision conceptuelle de la francité.	70
3.2. <i>L'histoire de la francité : le mythe de francité civique et l'imbrication de dimensions civique, ethnique et raciale.....</i>	71
<i>La francité en situation coloniale, impériale et esclavagiste : la conception raciale de la francité</i>	73
<i>La Révolution française : un paradoxe entre l'universalisme républicain et la pensée raciale</i>	74
<i>La nationalisation à partir du XIXe siècle : un croisement de dimensions civique, ethnique et raciale.....</i>	76
<i>La question de l'origine nationale aujourd'hui.....</i>	80
CHAPITRE 4. DEMARCHE ET METHODOLOGIE.....	84
4.1. <i>La francité : articulation des discours politiques et des pratiques institutionnelles.....</i>	84
4.2. <i>Le choix de terrains.....</i>	86
4.2.1. Définition (s) formelle (s) du Français : l'analyse dans les sphères politique	86
4.2.2. La francité observée dans les pratiques institutionnelles : l'enquête de terrain de dispositif « Contrat d'Accueil et d'Intégration »	87

4.3. Démarche sur l'analyse du discours.....	88
4.3.1. Cadre méthodologique : analyse lexicométrique et analyse thématique	88
4.3.2. Étapes méthodologiques	92
4.3.3. Choix du corpus.....	93
<i>Discours présidentiels</i>	94
<i>Débats parlementaires</i>	94
<i>Discours sur les « attentats » de janvier 2015 à Paris</i>	95

DEUXIEME PARTIE : LA FRANCITE DANS LES DISCOURS POLITIQUES. DEBATS PARLEMENTAIRES ET DISCOURS PRESIDENTIELS ENTRE 1981 ET 2012 97

CHAPITRE 5. ANALYSE DE DISCOURS PRESIDENTIELS SUR « L'IDENTITE NATIONALE »..... 98

5.1. Coexistence de la francité civique et ethnique : caractéristiques générales.....	98
<i>Les caractéristiques statistiques du corpus</i>	98
<i>Les caractéristiques thématiques de chaque sous-corpus</i>	99
5.2. Trois postures vis-à-vis de la conceptualisation du Français : comparaison intratextuelle	113
5.2.1. François Mitterrand (1981-1995).....	114
5.2.2. Jacques Chirac (1995-2007).....	118
5.2.3. Nicolas Sarkozy (2007-2012).....	125
5.3. Synthèse	135

CHAPITRE 6. ANALYSE DE DISCOURS DE DEBATS PARLEMENTAIRES SUR L'IMMIGRATION ET LA NATIONALITE : EVOLUTION DE LA CONCEPTUALISATION DU FRANÇAIS..... 136

6.1. Les caractères généraux des données.....	137
<i>Les occurrences</i>	137
<i>Les orateurs</i>	138
6.2. L'évolution du contexte : la transition thématique et le glissement des enjeux et de la perception des immigrés.....	141
<i>7e législature (1981-1986)</i>	142
<i>8e législature (1986-1988)</i>	148
<i>9e législature (1988-1993)</i>	150
<i>10e législature (1993-1997)</i>	153
<i>11^e législature (1997-2002)</i>	156
<i>12e législature (2002-2007)</i>	158
<i>13e législature (2007-2012)</i>	162
6.3. <i>Quel Nous et quel(s) Eux ? : transition autour de la conceptualisation du Français</i> ...	165
6.3.1. La démarche.....	165
6.3.2. Usages transversaux de « Français » en substantif.....	168
6.3.3. Evolution par législature.....	170
<i>7e législature (1981-1986)</i>	170
<i>8e législature (1986-1988)</i>	177
<i>9e législature (1988-1993)</i>	192
<i>10e législature (1993-1997)</i>	194
<i>11e législature (1997-2002)</i>	211
<i>12e législature (2002-2007)</i>	225
<i>13e législature (2007-2012)</i>	229
6.4. Synthèse	244

CHAPITRE 7. LA FRANCITE COMME OPERATEUR DE DIFFERENCIATION : DISCOURS SUR LES « ATTENTATS » DE JANVIER 2015..... 245

<i>Déroulement des événements de janvier 2015</i>	245
7.1. Une francité basée sur les « valeurs républicaines ».....	247

7.2. <i>Le Français sans condition, sous condition et le « mauvais immigré »</i>	253
<i>Nous Les « Français » sans condition, les adhérents incondtionnels à ces valeurs</i>	253
<i>Inclus dans le Nous sous conditions</i>	254
<i>Eux (Les mauvais « immigrés »), exclus du Nous.</i>	255
7.3. <i>Synthèse</i>	258
TROISIEME PARTIE : OBSERVATION DE LA FRANCITE DANS UNE PRATIQUE INSTITUTIONNELLE DE L'INTEGRATION	259
INTRODUCTION DE LA TROISIEME PARTIE	260
CHAPITRE 8. LE CONTRAT D'ACCUEIL ET D'INTEGRATION EN TANT QU'APPAREIL DE NORMALISATION ET DE DIFFERENCIATION	261
8.1. <i>Présentation du Contrat d'Accueil et d'Intégration</i>	261
<i>Organisme chargé de la mise en œuvre</i>	262
<i>Destinataires</i>	262
<i>Contenu et déroulement</i>	264
<i>Objectif officiel</i>	266
8.2. <i>Accès au terrain et bilan d'activités</i>	267
8.3. <i>Le CAI, un dispositif de normalisation et de différenciation : la notion d'« intégration » comme enjeu</i>	272
8.3.1. <i>Caractère normatif du contrat : une intégration imposée.</i>	272
8.3.2. <i>Conception du Français autour de « valeurs de la république » et altérisation des signataires</i>	275
CHAPITRE 9. PRATIQUES INDIVIDUELLES AUTOUR DE LA FRANCITE : PRATIQUE DE NORMALISATION ET D'ALTERISATION CHEZ LES AGENTS, STRATEGIES CHEZ LES SIGNATAIRES	278
9.1. <i>La gestion de « l'obligation de l'intégration »</i>	278
9.1.1. <i>Les agents de l'OFII et des formateurs</i>	278
9.1.2. <i>Les signataires</i>	282
<i>Connaissance faible ou vague sur le CAI</i>	283
<i>Le CAI comme une contrainte administrative</i>	285
<i>Les significations de l'intégration chez les signataires</i>	288
9.2. <i>« Nous » et « Eux » dans les pratiques des agents et des formateurs</i>	293
9.2.1. <i>« immigré arriéré » et « Français moderne » : la notion d'intégration chez les agents et les formateurs.</i>	293
9.2.2. <i>Francité et altérités autour des valeurs de la République.</i>	295
<i>Programme</i>	295
<i>Mise en pratique des formateurs</i>	300
9.3. <i>Composer avec ou protester contre la francité : stratégies variées (de correction du stigmaté) chez les signataires</i>	303
CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE	307
CONCLUSION GENERALE	309
BIBLIOGRAPHIE	316
ANNEXES	330

Introduction générale

« Qu'est-ce qu'être Français ? » C'est la question posée par l'organisateur du « grand débat sur l'identité nationale » dans le forum sur le site internet dédié à ce débat géré par le ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire. La création du ministère dont le nom associe « l'immigration » et « l'identité nationale » en 2007 et ce « débat sur l'identité nationale » lancé par le gouvernement de Nicolas Sarkozy en 2009 ont suscité une vive polémique, les critiques portant en particulier sur le lien fait entre l'identité nationale et l'immigration et sur les visées discriminatoires de cette initiative politique. Les auteurs de ces critiques soupçonnent que cet effort politique de définir « l'identité nationale » a été réalisé dans l'objectif de désigner et stigmatiser l'étranger et l'immigré en dressant un clivage entre « Nous » et « Eux », autrement dit, en séparant ce dernier du « Nous » national¹. En avançant la thèse que l'identité et l'altérité sont des constructions relationnelles², ils mettent en cause les effets de désignation de l'« Autre », en l'occurrence l'étranger et l'immigré, sous-jacent à ce souci de définition de « l'identité nationale ».

Le clivage entre « Nous » Français et « Autre » étranger et immigré mis en évidence par ces critiques a été également problématisé par Didier Fassin par le concept de « frontière intérieure », qui est, d'après lui, devenue de plus en plus visible à partir des années 1990 (Fassin, 2010 : 9). Dans l'ouvrage collectif qui examine sous les divers angles cette frontière et « l'altérité nationale » qu'elle produit, Fassin en rend compte par la prise de conscience de l'existence d'une frontière autre que purement juridique, autrement dit, comme témoigne l'apparition d'appellation « deuxième génération »³, de l'existence de personnes qui sont considérées comme « étrangers » ou « Autres » malgré le fait qu'il s'agit de Français nés en France ou bien d'étrangers qui sont venus en France dans leur enfance

¹ « [...]mes critiques ont toujours visé les usages politiques de “l'identité nationale”, parce que cette expression a été utilisée, le plus souvent, pour stigmatiser les immigrés, en fabriquant un clivage artificiel entre “eux” et “nous” » (Noiriel, 2007 : 7).

« L'“identité nationale”, expression qui a été popularisée dans l'espace public par Jean-Marie Le Pen, au cours des années 1980, lui a servi à stigmatiser ceux qui auraient une “autre” identité, particulièrement les immigrés » (Meyran, 2009: 8).

² Sur l'identité relationnelle, voir le chapitre 1.

³ « [...] ces jeunes Français nés en France, toujours considérés comme venant d'ailleurs et par conséquent pas entièrement d'ici » (Fassin, 2010 : 12).

et qui se sont socialisés dans la société française. Selon Fassin, l'altérité de ces personnes n'est pas juridique, mais raciale⁴ dans le sens où elle inclut des éléments qui radicalisent les différences telles que la couleur de peau, l'origine, la culture et la religion. Étant une construction idéologique, la frontière intérieure n'en possède pas moins un impact réel sur l'accès aux ressources comme l'éducation, l'emploi et le logement (Ibid. pp. 6, 11). « Nous nous penchons sur cette réalité si peu étudiée et si aisément occultée : l'altérité nationale, non comme elle serait donnée dans la différence des origines, des couleurs, des cultures, des religions, mais comme la société française la produit et la construit au jour le jour » (Ibid. p. 23).

C'est dans un tel contexte que je propose une étude sur la francité dans le cadre contemporain visant à mieux comprendre la logique de production et l'état contemporain de « la frontière intérieure » ou du « clivage “Nous” – “Eux” » au sein de l'espace national français. Si l'on dit que la définition de « l'identité nationale » ou du Français désigne et stigmatise « l'Autre » (voir les critiques sur l'organisation du débat sur « l'identité nationale »), et que la société française produit de « l'altérité nationale » (Fassin), quelle est la logique qui sous-tend ce processus et quels sont ces « Nous » et ces « Autre » ? J'essaierai d'en rendre compte en introduisant la notion de « francité » et en analysant la construction sociale et les effets sociaux de « francité ».

Dans cette étude, la notion théorique de francité est conceptualisée en référence aux quatre domaines théoriques : l'approche interactionniste de l'ethnicité (Frederik Barth) et le rapport majoritaire-minoritaire (Colette Guillaumin) ; les études sur la nation et le nationalisme ; les *Critical Whiteness Studies* ; la classification et la catégorisation des gens (Ian Hacking). Dans ce cadre, la francité signifie tout d'abord la définition intensionnelle du Français, c'est-à-dire la personne française dans l'espace national français. Il faut préciser que cet emploi de terme est indépendant de sa connotation historique. Ce terme a été conceptualisé et diffusé notamment par l'homme politique et écrivain sénégalais Léopold Sédar Senghor qui l'a défini : « [...] comme l'ensemble des valeurs de la langue et de la culture, partant, de la civilisation française » (Senghor, 1988). Dans son concept, cette notion dépasse le territoire national français, car la francité apparaît, pour lui, comme le fondement de la francophonie. Mais ici, j'entends par ce terme

⁴ Cette notion de « racialisation » de rapports sociaux (Fassin) ou encore celle d'« ethnicisation » (Amselle) sont soumises à la réflexion critique par Streiff-Fénart (2012).

la définition intensionnelle⁵ du Français, c'est-à-dire les caractéristiques d'une personne classée comme « Français » en France. En d'autres termes, il s'agit de prototype du Français qui a été élaboré et « naturalisé » historiquement par les entreprises notamment étatiques, et selon laquelle la différenciation et la hiérarchisation des gens se réalisent dans l'espace national.

La question de ce qu'est « être Français » était l'enjeu majeur pour la construction de la nation (*nation building*) moderne. Étant une construction historique, la signification du Français n'est jamais immobile (Noiriel, 2007 : 18). Pourtant, l'État a puissamment engagé une entreprise visant à lui faire acquérir la naturalité⁶. En effet, il existe des recherches historiques qui ont montré les démarches par lesquelles on construit et essentialise la notion de Français, quels que soient les termes employés pour le désigner : l'âme nationale, l'esprit national, l'identité nationale... (Citron, 2008 [1987] ; Lebovics, 1995; Meyran : 2009 ; Thiesse, 2001, 2010). Même la nationalité française, dont la possession semble fournir la définition bien objective d'« être Français » témoigne ce processus historique de construction et de « naturalisation » de l'idée d'être Français. La règle d'attribution de la nationalité française a connu les changements historiques résultant des affrontements politiques et juridiques dont l'enjeu était justement la définition de Français (Weil, 2005b).

La francité sert à différencier « ceux qui sont Français » de « ceux qui ne le sont pas (ou pas tout à fait) »⁷, mais cette différenciation dans l'espace national est également la hiérarchisation, parce qu'il s'agit de la répartition des individus en fonction de la conformité ou l'écart par rapport à la francité, aux caractéristiques qui représentent le Français prototypique. En effet, dans la logique de l'État-nation, c'est le Français qui est le membre légitime de la France. Dans cette optique, « être Français » est l'affaire de

⁵ L'attention sera portée surtout aux définitions intensionnelles (la prise en compte des propriétés communes aux objets qui constituent la classe) plutôt qu'aux définitions extensionnelles (énumération des éléments qui constituent la classe).

⁶ « National identity is arguably one of the most problematic constitutive elements of contemporary nation-states. It is also one of the things that state would like to have naturalized, to take as given and unproblematic » (Doty, 1996 : 240). Sur la théorie sur nation building et sur l'identité nationale, voir chapitre 2 et 3.

⁷ À ce propos, Meyran note : « Ces récits mythiques (de l'identité nationale) définissent en négatif ceux qui ne sont pas des Français : les immigrés, mais aussi les nationaux de fraîche date, ou bien ceux dont la race ou les traditions ne sont pas “compatibles” » (Meyran, 2009 : 11). Par ailleurs, cette affirmation nécessiterait une explication plus précise sur la logique selon laquelle la définition de « ceux qui ne sont pas des Français » se réalise. En effet, « ceux qui ne sont pas des Français » ne sont pas automatiquement nommés et classifiés par une simple différenciation. J'aborderai ce point ultérieurement.

normativité, et la francité s'appréhende comme un prototype selon lequel la qualité d'individu en tant que membre (*membership*) est jugée, et l'écart par rapport à elle représente l'anormalité. De plus, c'est dans ce rapport de pouvoir où la francité fonctionne comme norme qu'émergent les différentes subjectivités, c'est-à-dire le sujet français, mais aussi celui d'« Autre »⁸.

Sur la francité, une remarque est encore nécessaire. Il est vrai que le terme « Français » possède une connotation forte « d'être national ». Néanmoins, dans le jeu de définition, il peut être polysémique⁹. C'est-à-dire que dans la logique de catégorisation et de classification, le concept « Français » peut être renvoyé à plusieurs catégories, selon le sens qu'on lui donne à un moment donné. « Français » peut être national, mais aussi ethnique, racial (blanc) ou religieux (chrétien), etc. Donc, ces catégories différentes peuvent aussi servir à référencer les « Autres » minoritaires.

L'étude développée dans cette thèse se propose premièrement de retracer l'évolution des définitions du Français, et deuxièmement de rendre compte des effets de la francité sur la subjectivation des individus. Plus particulièrement, nous nous intéressons aux pratiques de normalisation et à la production de différentes subjectivités liées à la francité. Faire une étude critique de la francité est une façon de mieux comprendre la frontière entre « Français » et « pas (ou pas tout à fait) Français », à partir d'interrogation de la définition de « Nous » - « Français ». Par cette étude, nous visons, comme c'est aussi le cas pour les autres chercheurs qui s'inscrivent dans une démarche constructiviste, à soumettre la « francité » à des réflexions critiques afin de contribuer à la déconstruction de la croyance sur sa naturalité dans la réalité.

Ce choix de l'objet d'étude – la francité – implique que l'auteure de la présente étude partage avec d'autres chercheurs le constat du déficit d'étude du « Nous », de l'implication du majoritaire dans la production des « Autres », comparée à l'abondance de travaux sur les « Autres », c'est-à-dire des groupes minoritaires spécifiques. Si c'est une motivation fondamentale chez les chercheurs des *Critical Whiteness Studies*, d'autres auteurs ont également indiqué la nécessité d'une réflexion sur le « Nous ». Dans l'ouvrage portant sur l'élaboration des représentations de la « francité » de 1900 à 1945, Lebovics

⁸ Selon Foucault, c'est la norme qui fonctionne comme moyen de produire des sujets (Kemedjio, 1994 : 14). Encore, selon Hacking (2005), c'est la classification qui fait un nouveau « type d'individu ». Pour les deux, le sujet naît donc après le concept, pas l'inverse.

⁹ Pour ce point, consultez les chapitres 1 et 3.

note que « Nous nous sommes très peu penchés, en revanche, sur la tyrannie de la solidarité. Pour prendre l'exemple français, s'il existe de nombreuses études historiques de grande qualité sur les formes de rejet de l'autre (notamment celles dont ont été victimes les Protestants, les Juifs et les Musulmans) on n'a pas suffisamment réfléchi, à mon sens, sur les formes d'oppression résultant d'une volonté d'assimilation et d'intégration » (Levobics, 1995 : 15). Guillaumin, qui a donné une contribution pionnière et importante au domaine d'étude du racisme en proposant de l'approcher comme phénomène résultant de la relation sociale entre majoritaire et minoritaire, remarque, pour sa part, le penchant à se focaliser sur les groupes de victimes et suggère la nécessité d'étudier la logique qui sous-tend cette relation en tenant compte du majoritaire. « La majeure partie de la recherche porte soit sur les formes conscientes du racisme, soit sur les groupes spécifiques visés. [...] Enfin la culture et le groupe producteur de cette idéologie ne sont jamais envisagés dans leur ensemble et leur cohérence » (Guillaumin, 2002 [1972] : 115).

Dans le monde actuel où l'idéologie de l'ordre national commence à être mise en question – notamment par diverses actions et réactions liées à la mondialisation, la construction de l'Union européenne et le mouvement migratoire –, le statut de « Nous » du Français en France ne passe plus toujours pour allant de soi. Cette fragilité de la nation comme cadre légitime nous donnera la possibilité d'observer une revendication d'être Français en termes de relation entre majoritaire et minoritaire. En effet, les observations faites dans cette optique nous feront comprendre que le concept de Français n'est ni stable ni objectif, et qu'autour de la francité, il y a toujours une dynamique de différenciation et de hiérarchisation. On verra également que cette dynamique revêt, à travers les activités de nationalisation et d'assimilation, un caractère normatif – l'inclusion ou l'exclusion –.

Il va sans dire que mon intérêt pour ce problème est fortement lié à ma propre situation et expérience en tant qu'étudiante étrangère et japonaise en France. Dans la vie quotidienne, vue souvent comme étrangère ou japonaise, cinq ans de vie en France m'ont procuré des connaissances sur la vie ici et de sentiment d'attachement à cette société. Si l'on appelle cette socialisation et cette affection « une intégration », je me pose néanmoins une question : est-il possible qu'un jour je devienne française ? L'incertitude vis-à-vis de cette question est une motivation supplémentaire et personnelle de mon travail.

Afin de rendre compte de la construction et des effets de francité, l'étude se propose de travailler sur deux matériaux: a) un corpus de discours et débats politiques ; b)

le terrain du Contrat d'Accueil et d'Intégration. Le choix de ces domaines d'enquête correspond aux objectifs suivants : tracer l'évolution de la définition (officielle) du « Français » ; observer la mise en œuvre de la francité dans une pratique institutionnelle de l'intégration.

La thèse commencera par la réflexion théorique qui mène à élaborer la francité comme objet d'étude. Dans la première partie, après l'esquisse du constat actuel sur « la frontière intérieure » qui donne le contexte à cette étude, je montre, en soulignant les apports et les limites des recherches concernées, l'intérêt d'une étude sur les caractéristiques du majoritaire symbolique. Les chapitres qui suivent se consacrent à l'examen critique des différentes théories sur lesquelles je m'appuierai en termes de conceptualisation de la francité. À partir de ce travail, la problématique, les cadres d'analyse et la méthodologie choisie seront de nouveau précisés.

Dans la deuxième partie, je retracerai les définitions (officielles) du « Français » dans la France contemporaine entre 1981 et 2012 en parcourant le corpus des discours et débats politiques. Plus précisément, le corpus contient : les discours présidentiels sur l'identité nationale et l'immigration ; les débats parlementaires à l'Assemblée nationale portant sur les lois sur la nationalité, l'immigration et l'intégration ; les discours politiques et les débats parlementaires sur les « attentats » de janvier 2015.

Deux raisons motivent la limitation du cadre temporel à l'époque contemporaine. D'une part, sur l'évolution de la définition du Français, on trouve déjà des travaux abondants sur les périodes plus anciennes (Citron, 2008 [1987] ; Lebovics, 1995; Meyran, 2009 ; (Gérard Noiriel, 1992); Thiesse, 2001, 2010), alors que la situation contemporaine n'a pas encore été suffisamment traitée. D'autre part, notre intérêt portant sur l'état contemporain d'une frontière au sein de l'espace national, il est pertinent de délimiter la période traitée.

Si l'on retrace les définitions du Français, il ne s'agit pas, bien évidemment, de chercher « la véritable définition » du Français, mais de saisir son évolution historique. Lors de l'analyse, nous allons porter une attention particulière aux points suivants : 1) la figure de l'« Autre » en perspective de « Français » ; 2) la catégorie à laquelle se réfère la définition ; 3) la continuité et discontinuité par rapport aux définitions précédentes. Ainsi on se pose des questions telles que : « Français », par rapport à qui ? Qui est l'« Autre » de « Français » défini à un moment donné ? ; pour chaque définition, à quelle (s) catégorie (s)

appartient « Français » ? ; et encore, existe-t-il une continuité ou une discontinuité par rapport aux définitions précédentes ?

Par ailleurs, la francité n'est pas uniquement une affaire symbolique. Dans la troisième partie, je me penche sur la francité observée dans une pratique institutionnelle (de normalisation). J'ai choisi comme terrain un lieu d'observation de la mise en oeuvre du Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI), un dispositif public officiellement qualifié comme aide à l'intégration aux primo-arrivants. Composé par plusieurs formations dont le pilier capital est la formation civique, sa mission principale est de faire connaître et comprendre les valeurs et les symboles de la République française aux non-membres (supposés) de la communauté nationale qui souhaitent s'y joindre d'abord par l'immigration, et ensuite par la naturalisation éventuelle. Il s'agit donc d'un lieu d'apprentissage pour devenir membre de la communauté nationale. Pour notre objectif, tous ses caractères – sa forme, sa mission, ses destinataires – revêtent un intérêt particulier. À partir d'enquêtes de terrain détaillées de parcours intégral du CAI, je m'interroge, d'une part, sur la francité sous-jacente à ce dispositif, et d'autre part, sur la modalité de fonctionnement de la francité dans cette pratique institutionnelle pour l'intégration.

Première partie : vers une interrogation de la francité.

Construction d'un objet d'étude

Chapitre 1. L'apport de la théorie constructiviste et l'appréhension de « l'immigré » dans la relation majoritaire-minoritaire

Le développement de la sociologie de l'immigration en France a connu un changement de paradigme autour des années 1980. En effet, l'introduction de l'approche interactionniste de l'ethnicité et d'autres identités sociales dans ce domaine a contribué à dépasser la vision essentialiste et culturaliste, et à interroger la construction de la catégorie d'immigré en tant que catégorie minoritaire. Ce nouveau paradigme, qui invite à prendre pour objet la frontière entre les groupes majoritaire et minoritaire, justifiera la nécessité d'une étude sur le « Nous » majoritaire, le « Nous français » vis-à-vis de « l'immigré minoritaire ».

1.1. Le développement tardif de la sociologie de l'immigration : vers une problématisation de l'immigré comme minoritaire dans la société

L'occultation de la présence des immigrés et l'immigré comme travailleur

Même si, depuis ces trois décennies, la France a connu un développement remarquable des travaux de la sociologie de l'immigration, et en parallèle, des études sur l'ethnicité et sur le racisme, cette attention à l'immigration et aux immigrés en tant qu'objets d'étude est tardive par rapport au monde anglophone. C'est seulement à partir des années 1970 que les sciences sociales s'intéressent à ce thème. La France, un pays d'immigration, n'a reconnu que récemment la place importante occupée par les immigrés dans le pays. Comme Berteleu l'affirme, pour l'émergence du champ, « [...] il a fallu d'abord sortir de cette amnésie historique que décrit G. Noiriel (1988), cet aveuglement des

Français refusant en quelque sorte de considérer leur pays pour ce qu'il était : un des plus importants pays d'immigration » (Bertheleu, 1997 : 199- 120).

Au démarrage de ce domaine, les recherches se déroulent avec la conception de l'immigré comme « travailleur ». La logique économique étant prédominante, les thèmes de recherche sont centrés sur la condition et l'adaptation des immigrés surtout au travail (Rea & Tripier, 2003 : 27 ; Streiff-Fénart, 2013 : 9). Même si le courant marxiste introduit l'interrogation sur l'exploitation, elle reste dans une perspective économique. « [...] les apports théoriques de cette période portent sur l'interprétation de la situation des immigrants en termes de système d'exploitation économique (national et international) et d'oppression institutionnelle » (De Rudder, 1997: 82).

A cette période, les immigrés sont considérés comme temporaires¹⁰ Encore, dominé par une vision misérabiliste, les travaux s'intéressent peu aux immigrés comme acteurs¹¹. Les travailleurs migrants sont considérés comme « les plus démunis des démunis » (Bertheleu, 1997 : 199-120) et on leur assigne une représentation passive de victime du système.

Nouvelle perception de l'immigré : la fermeture de la frontière en 1974

C'est à partir des années 1980 que l'on observe le renouvellement de la définition et du traitement de questionnement migratoire à la fois scientifique et politique. Pour ce renouvellement du champ, la fermeture de la frontière en 1974 et le regroupement familial qui a suivi ont fourni un contexte. La prise de conscience de l'installation définitive des immigrés et de leur famille a amené à changer la perspective sur les immigrés. Désormais, à la fois dans les milieux scientifiques et institutionnels, ils sont considérés plutôt comme « immigration de peuplement » que « de travail ». L'immigré est dorénavant associé aux qualificatifs habitant, familial et permanent (Silverman, 1992).

¹⁰ Ils sont considérés en outre comme masculins. Sur l'histoire de la catégorie de « femmes migrantes », voir Manier (2010).

¹¹ « [...] on s'intéresse plus aux structures, qu'il s'agit de dévoiler (structure de la langue, de l'inconscient, des systèmes sociaux) qu'aux acteurs et à leurs stratégies (Streiff-Fénart, 1997). L'objectivation des processus sociaux, qui est au fondement de toute sociologie, s'est souvent présentée sous une forme étroitement positiviste qui écarte tout travail sur la subjectivité et les représentations, donc sur la dynamique relationnelle des identifications collectives et individuelles. On aurait alors affaire à une dynamique sans sujet. Cette tendance ne pouvait qu'être renforcée par la vision de l'immigration comme une catégorie de population faible, un "objet" dépendant des pouvoirs économiques et politiques » (Rea & Tripier, 2003 : 29).

Ce renouvellement de la perception entraîne une transformation du discours sur le problème de l'immigration : perçu auparavant comme une question économique, il s'inscrit désormais dans l'ordre social, identitaire et sécuritaire. Les débats se cristallisent autour du problème de l'intégration, de la menace communautaire et identitaire, et de la menace d'ordre public. Streiff-Fénart résume sur ce point : « Ce n'est que dans les années 1980, avec la crise économique et la prise de conscience progressive que l'installation en France de ces populations issues de l'ancien empire colonial serait durable, que la référence à l'assimilation en tant que “modèle français” s'est répandue dans le discours politique » (Streiff-Fénart, 2009 : 218).

Dans le champ politique, en prenant en compte cette nouvelle conception de l'immigré, le thème du « problème de l'immigration » s'installe désormais dans l'agenda politique. Il est à noter que c'est la montée de l'extrême droite à cette époque et ses discours racistes et anti-immigrés qui ont joué un rôle décisif sur la problématisation de l'immigration et des immigrés¹². Le Front national a connu ses premiers succès électoraux dans les années 1980, lors de l'élection municipale à Dreux (1983), des élections européennes (1984), et enfin des élections législatives en 1986. Ces dernières lui ont procuré 35 sièges à l'Assemblée nationale (Bertossi, 2012 : 253). C'est sous l'influence de sa pression idéologique que l'immigration est devenue un thème légitime de débat politique, électoral et encore médiatique.

Dans ces débats, le questionnement de l'assimilation/intégration des populations immigrées devient un thème crucial. Ils s'articulent autour de discours sur la crise de l'intégration et la crise du modèle républicain d'intégration. C'est dans ce sillage que « le modèle républicain de l'assimilation/intégration » commence à faire consensus dans le discours politique.

Sur ces discours de « crise », les chercheurs signalent quelques caractéristiques qui méritent d'être notées. En premier lieu, cet « échec de l'intégration » est interprété comme

¹² Comme l'indique Rudder, Poiret, & Vourc'h, cette thématique, l'extrême droite a réussi à imposer son propre discours sur le problème. « [...] il (le racisme) a resurgi ouvertement avec le retour politique et électoral d'une extrême droite qui a puisé dans ses thèmes chauvins, xénophobes et racistes traditionnels les ressources d'une campagne violemment anti-immigrés. C'est directement sous cette influence que l'“immigration” est advenue sur la scène publique comme un sujet légitime de débat et de polémiques. L'extrême droite, en effet, comme l'a bien montré Simonne Bonnafous (1991), a réussi à imposer sa propre définition des “problèmes” et des “questions” à l'ensemble des intervenants politiques ou médiatiques, les contraignant à se déterminer en permanence par rapport à elle (De Rudder, 1997) » (Rudder et al., 2000: 9).

un problème dû aux immigrés eux-mêmes, à leurs « spécificités » culturelles (religieuses ou familiales) ou à leur manque d'adhésion au contrat social (Streiff-Fénart, 2012: 285-6).

Comme l'affirme Green, cette interprétation culturaliste de l'origine du problème indique l'ethnisation des questions migratoires. Elle signale en effet que cette évolution est une transition du discours économique au discours ethnicisé. « Le passage conceptuel d'une marginalité à une nécessité structurale, du temporaire au permanent et du travail au peuplement va de pair avec une transformation du discours économique en un discours culturaliste. Avec le délaissement des discours marxisants, avec la perte de mémoire des apports passés des immigrés (devenus "invisibles" sur le long terme), avec la désindustrialisation et la transformation des banlieues – d'objets honnis de par leur architecture en lieux suspects de par leurs habitants –, l'image de l'immigration s'est transformée en un discours ethnicisé » (Green, 2003 : 84).

De plus, cette injonction à l'intégration amène à créer une distinction entre bons et mauvais immigrés selon la « capacité » et la « volonté » à s'intégrer. L'enjeu du débat est de savoir si les nouveaux migrants ont la capacité et la volonté de l'intégration comparable aux anciens migrants – Italiens, Belges, Polonais et Espagnols – qui ont bien réussi à s'intégrer (Streiff-Fénart, 2012 : 284-5). Il s'agit, comme le signale De Rudder, d'un renouvellement de la dichotomie classique entre immigrés désirables et immigrés indésirables, donc irrecevables (De Rudder, 1997 : 91).

Une autre particularité est que ces débats sur l'intégration entraînent une revitalisation de la question des fondements du pacte national ou de « l'identité nationale »¹³ (Ibid. p. 93). Cette problématisation de la question migratoire par la logique identitaire, qui a été déjà mise en avant dans les années 1970 dans le discours d'extrême droite, notamment par le Club de l'Horloge et le Grece (Groupement de recherche et d'études pour la civilisation européenne), a été ensuite largement diffusée à cause des succès – électoraux et médiatiques – du Front National¹⁴ (Combes, 2010: 170). On observe

¹³ La parution de plusieurs ouvrages sur le thème de l'identité nationale dans cette décennie témoigne une montée de l'intérêt sur ce sujet. Par exemple, (Braudel, 1990); la Commission de la nationalité présidée par Marceau Long (1988) *Etre français aujourd'hui et demain* ; Secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre chargé du Plan (1990) *Entrer dans le XXIe siècle. Essai sur l'avenir de l'identité française. Rapport du groupe « Horizon 2000 » présidé par Emmanuel Le Roy Ladurie.*

¹⁴ Les ouvrages d'auteurs de l'extrême droite sont notamment : A. Griotteray, *Les immigrés : le choc*, Paris, Plon, 1984 ; Jean-Yves Le Gallou et le Club de l'horloge, *La préférence nationale : réponse à l'immigration*, Paris, Albin Michel, 1985. Taguieff fait sur ces deux ouvrages la remarque suivante : « Les deux ouvrages se fondent sur les mêmes postulats "nationalists", s'appuient sur les mêmes analyses et proposent les mêmes "solutions" : assimilation totale à la culture française ou "retour au pays", tout en doutant de la capacité

ainsi le débat sur l'identité nationale qui transcende le spectre politique dans les années 1980 (Vidal, 2014: 12).

Ces discours qui désignent l'immigré comme une menace potentielle de l'identité française s'accompagnent d'un discours sur la menace du communautarisme des immigrés. Si l'image du travailleur immigré était celle de « profiteur venant prendre le pain des Français », les immigrés sont vus désormais « en tant que groupes porteurs d'un projet collectif menaçant » (Poutignat & Streiff-Fenart, 2008 [1995]).

En d'autres termes, comme De Rudder le signale, ce registre identitaire du débat soulève une « question des origines », renvoyant certaines populations dans la catégorie d'« immigré ». « La problématisation de ce “non-dit” des discours sur l'immigration (i.e. revitalisation de la question des fondements de pacte national) a circonscrit un champ où, de nouveau, il a bien fallu introduire la “question des origines”, c'est-à-dire la façon dont elle pèse sur les relations de ceux que l'on dit “immigrés”, même s'ils n'ont jamais migré (c'est le cas de la soi-disant “deuxième génération”), avec les plus anciens établis, mais aussi avec les institutions censées ignorer ce type de repérage » (De Rudder, 1997 : 93).

Ainsi, l'association entre l'immigration et l'insécurité, et une perception envers l'immigré comme menace s'installent dans les discours politique et médiatique. Ce nouveau registre de discours est qualifié par Noiriel de national-sécuritaire. Selon lui « Toutes les recherches consacrées aux transformations récentes du discours sur l'immigration convergent pour souligner le brutal changement de ton qui s'est produit entre 1981 et 1983 [...]. Alors que, jusque-là, cette question était un thème de gauche et d'extrême gauche, focalisée sur la dénonciation des bidonvilles, du travail à la chaîne, du racisme et des expulsions, l'immigration est devenue un sujet de prédilection pour la droite et l'extrême droite. [...] le retour de discours national-sécuritaire qui s'est produit au début des années 1980 [...]. Les polémiques sur les banlieues, les “beurs”, les islamistes, le racisme et l'antiracisme ont été produites par une nouvelle matrice discursive [...] » (Noiriel, 2007 : 589-590). Encore, selon Rigouste, dans la pensée militaire française en particulier, l'immigration était construite comme menace de subversion déjà depuis les années 1970. Il signale également que les deux attaques terroristes sur le sol français en 1986 et en 1995, avec la chute de l'URSS et la première guerre d'Irak, avaient joué un rôle décisif pour

d'assimilation des individus d'origine maghrébine, et en suspectant leur volonté d'intégration » (Taguieff, 1986 : 96).

l'institution de la conjugaison d'une certaine population immigrée et la figure de l'ennemi intérieur (Rigouste, 2007 : 168, 172).

Désormais, l'immigré est associé aux « crises » dans plusieurs domaines : crise « de l'identité nationale », du « modèle républicain » ou encore des institutions de socialisation (école, syndicats, collectivités locales...) » (De Rudder, 1997 : 91).

En parallèle, les « immigrés », notamment la « deuxième génération » n'étaient plus inactifs. Ils ont dénoncé le racisme et les inégalités dont ils sont victimes. Un événement emblématique est la « Marche pour l'égalité et contre le racisme » en 1983 par les « marcheurs », des enfants immigrés notamment algériens qui ont traversé la France depuis Marseille jusqu'à Paris. Largement médiatisée, une délégation des marcheurs sont accueillis par le président Mitterrand à l'Elysée et obtiennent la promesse de la carte de séjour de dix ans et des sanctions plus sévères contre les crimes racistes. Comme le souligne De Rudder, « Une mobilisation sans précédent de jeunes descendants d'immigrants, français et étrangers, revendique l'égalité et s'insurge contre le racisme [...] » (Ibid. p. 85). En outre, les « violences urbaines », les émeutes soulevées en banlieues fournissent, à leur façon, l'occasion de s'interroger sur la question de racisme et de l'inégalité. Apparu déjà dans les années 1970, le premier incident largement médiatisé a lieu en 1981 dans la cité des Minguettes dans la banlieue lyonnaise. Ces actes ont contribué à l'ouverture de discussion des problèmes du racisme, de l'inégalité, et plus tard, de discriminations¹⁵.

¹⁵ Comme le remarque Fassin (2002), l'introduction du concept de discrimination en France a été tardive. Il n'est apparu qu'à la fin des années quatre-vingt-dix, lorsque le décalage entre le principe de l'intégration républicaine et la réalité d'exclusion sociale et d'inégalité a été largement reconnu.

1.2. La théorie interactionniste de l'ethnicité et de l'identité, et la théorie de le rapport majoritaire-minoritaire

La prise de conscience de l'installation des immigrés et le renouvellement des thèmes du débat entraînent un déplacement de problématiques dans les recherches. Devant la nouvelle appréhension de l'immigré comme sédentaire, le discours politico-médiatique sur « le problème de l'immigration », et les dénonciations de la situation de domination assignée aux immigrés et à leurs enfants, la sociologie de l'immigration est invitée à s'engager dans une nouvelle problématique : la position sociale inférieure des immigrés et de leurs descendants dans la société d'installation¹⁶ (Rea & Tripier, 2003 : 77). C'est ainsi que le champ s'étend progressivement sur le racisme et sur les relations interethniques¹⁷.

1.2.1. L'approche relationnelle de l'ethnicité

Dans le domaine de l'ethnicité, des chercheurs français adoptent la théorie interactionniste que l'on doit aux travaux des anthropologues. Notamment, l'auteur de référence est Barth, pour l'ouvrage paru sous sa direction en 1969 qui représente un tournant majeur dans la théorisation de l'ethnicité.

En somme, la théorie constructiviste/interactionniste de l'ethnicité appréhende l'ethnicité pas comme une entité préalable, mais comme une conception qui résulte des actions et réactions d'un groupe envers les autres. En mettant l'accent sur le changement, le processus et la relation, elle interroge ainsi la construction, la déconstruction ou la reproduction de frontière entre les différents groupes ethniques.

¹⁶ Il est à préciser que cette introduction du concept de l'ethnicité a ouvert la voie pour s'intéresser aux immigrés comme l'acteur. L'intérêt est porté sur les pratiques et les représentations des immigrés et les recherches commencent à traiter la question culturelle et identitaire. Critiquant « l'insensibilité » pour l'acteur des études précédentes, les chercheurs s'intéressent à l'ethnicité en tant que ressource à l'action et au positionnement. « Au cours des années 1980, cependant, les sujets d'étude se déplacent progressivement et l'attention se porte davantage sur les individus, leurs pratiques et leurs représentations en tant que migrants, avec notamment un vif intérêt pour les interprétations en termes culturels et identitaires. » (Bertelev, 1997 : 199-120)

¹⁷ En France, l'introduction de la notion de l'ethnicité a été bien tardive. Comme la littérature francophone sur ce thème, voir Poutignat & Streiff-Fenart (2008 [1995]); Martiniello, (1995). En langue japonaise, voir Sekine (1994).

Ce développement a permis de dépasser une limite de l'approche essentialiste et culturaliste, et la conception primordialiste¹⁸. Selon l'approche interactionniste, les défauts des primordialistes résident dans le fait qu'ils définissent l'ethnicité par les marqueurs identitaires, et qu'ils supposent la durabilité de cette définition (Jaffrelot, 2006 : 92). Il montre encore que la culture et l'identité ne sont pas des entités immuables et que les similitudes et les différences culturelles sont socialement organisées. Dans ce sens, l'ethnicité est en fait, comme l'explique le sous-titre de l'ouvrage dirigé par Barth, « l'organisation sociale de la différence culturelle ». Sur ce caractère construit de la différence culturelle et aussi raciale, Bertheleu donne les précisions suivantes : « Les différences, dites culturelles ou raciales, sont, on le sait, moins des différences objectives que des différences subjectivement pointées soit par le groupe dominant au cours d'un processus de catégorisation des groupes disposant d'un moindre pouvoir, soit par le groupe minoritaire désireux, dans une situation de contact, de mettre en avant les traits qui lui semblent les plus signifiants de sa culture. [...] La différence invoquée pour désigner l'ethnicité est donc une construction sociale reposant sur la perception de l'existence d'un caractère culturel distinctif, perception qui permet en fait à un groupe de se définir par rapport à un autre groupe » (Bertheleu, 1997 : 128).

Barth propose alors de s'intéresser aux « processus qui semblent conduire à la naissance et au maintien des groupes ethniques » (Barth, cité par Jaffrelot, 2006 : 92). Autrement dit, l'ethnicité n'est pas « une qualité inhérente à l'appartenance, acquise une fois pour toutes dès la naissance », elle est « un processus continu de dichotomisation entre membres et *outsiders*, demandant à être exprimée et validée dans l'interaction sociale » (Poutignat & Streiff-Fenart, 2008 [1995] : 123). En d'autres termes, il a contribué à mettre en cause le traitement du groupe en tant qu'entité réelle et substantielle (Brubaker, 1996 : 13), et à questionner la logique de différenciation. Brubaker dénonce, à ce propos, ce qu'il nomme « groupisme », une tendance des études « à admettre, ou à reconduire, le

¹⁸ Brubaker (1996) mentionne quatre développements théoriques qui ont contribué à la mise en question de traitement de groupe en tant qu'entité réelle et substantielle.

« Yet in the last decade or so, at least four developments in social theory have combined to undermine the treatment of groups as real, substantial entities. The first is the growing interest in network, forms, the flourishing of network theory, and the increasing use of network as an overall orienting image or metaphor in social theory. Second, there is the challenge posed by theories of rational action, with their relentless methodological individualism, to realist understandings of groupness. The third development is a shift from broadly structuralist to a variety of more "constructivist" theoretical stances; while the former envisioned groups as enduring components of social structure, the latter see groupness as constructed, contingent, and fluctuating. Finally, an emergent postmodernist theoretical sensibility emphasizes the fragmentary, the ephemeral, and the erosion of fixed forms and clear boundaries » (Brubaker, 1996 : 13).

présupposé que la vie sociale, avec ses conflits, est peuplée de groupes homogènes, clos et bien différenciés, qui en sont les protagonistes. Cette ontologie sociale conduit à traiter les groupes ethniques, les races, les nations comme “des choses dans le monde”, des entités dotées de culture, et d'agentivité, d'intérêt, de buts communs (Poutignat & Streiff-Fenart, 2008 [1995]: XXII). Refusant le caractère explicatif de la culture et de l'identité, Brubaker propose de les traiter plutôt en tant qu'objets **dont** les chercheurs examinent la construction.

Une nouvelle perspective s'ouvre ainsi en permettant de problématiser la construction des groupes par l'interrogation de la frontière entre « Nous » et « Eux ». C'est en effet ce que Barth a proposé en mettant en avant la notion d'*ethnic boundary*. Cette notion est décisive dans le renouveau de la conceptualisation des groupes ethniques, car, par-là, l'auteur affirme que c'est la frontière ethnique qui définit un groupe ethnique et pas des traits culturels spécifiques. Il s'agit d'une rupture drastique avec la vision traditionnelle en cette matière, la vision essentialiste et culturaliste.

L'attention aux frontières amène Barth à une compréhension de l'ethnicité comme une question de la catégorisation et de la classification qui définissent des « Nous » et des « Eux ». Dans ce sens, l'ethnicité est toujours dichotomique. « Les identités ethniques ne se mobilisent qu'en référence à une altérité, et l'ethnicité implique toujours l'organisation de groupements dichotomiques Nous/Eux » (Poutignat & Streiff-Fenart, 2008 [1995]: 166). La frontière est construite à la fois par une classification par soi et une classification de/par l'Autre, autrement dit, par les processus d'identification et de catégorisation. Les groupes ethniques sont donc les catégories qui s'élaborent dans les interactions. Dans cette perspective, les groupes ethniques ne sont plus considérés comme groupes concrets, mais comme une forme d'organisation sociale « basée sur une attribution catégorielle qui classe les personnes en fonction de leur origine supposée, et qui se trouve validée dans l'interaction sociale par la mise en œuvre de signes culturels socialement différenciateurs » (Ibid. p. 154). Selon les termes de Barth, les groupes ethniques sont des catégories : ils sont « des catégories d'attribution et d'identification opérées par les acteurs eux-mêmes et ont donc la caractéristique d'organiser les interactions entre les individus » (Barth, 2008 [1995]=1969 : 205).

Cela invite à un changement drastique du questionnement pour la recherche. Les chercheurs vont s'intéresser au lieu de la description des traits culturels propres d'un groupe ethnique, au processus de production, d'assignation et de maintien de frontières ethniques.

Il s'agit alors de questionner sur les processus d'attribution catégorielle et d'interaction (Streiff-Fénart, 2003 : 153).

Ce nouveau paradigme de la relation interethnique¹⁹ permet d'appréhender l'« immigré » comme une catégorie relevant du processus de la minorisation ou de la construction des catégories minoritaires²⁰.

En effet, il rend possible de comprendre pourquoi et comment, les « immigrés » et les « jeunes issus de l'immigration » sont considérés comme différents, voire problématiques. Ce sont des questions que l'approche substantialiste ne permet pas d'aborder. Comme Réa et Tripier l'affirment : « Si on ne peut affirmer que les difficultés identitaires des jeunes issus de l'immigration maghrébine résident principalement dans la culture arabo-musulmane de leurs parents, le fait que l'opinion publique le croit est de première importance. C'est ici que les outils de l'interactionnisme symbolique et les théories de l'ethnicité sont d'un réel secours. Les assignations identitaires venues de la société dominante ont un pouvoir considérable et sont, par la suite, retravaillées par les intéressés » (Rea & Tripier, 2003 : 73). Cette approche qui situe des groupes sociaux dans les relations et les rapports sociaux, peut se détacher d'explications essentialistes ou culturalistes qui cherchent à voir les raisons de l'inégalité dans les groupes minoritaires (Bertheleu, 1997 : 126).

Cette approche constructiviste est également appliquée aux analyses d'autres catégories telles que la race et le sexe. Selon Brubaker, « Although Barth formulated his argument with respect to ethnicity, it applies, mutatis mutandis, to race and nation as well » (Brubaker, Loveman, & Stamatov, 2004 : 32). En effet, si la race, l'ethnicité et le nationalisme ont été considérés comme des domaines analytiques séparés, cette distinction devient aujourd'hui moins rigide. « [...] It is not that we wish to treat race, ethnicity and

¹⁹ En fait, Weber a déjà affirmé, dans *Economie et Société*, que le groupe ethnique est une construction sociale « dont l'existence est toujours problématique » (Poutignat & Streiff-Fénart, 2008 [1995] : 41). Dans sa réflexion sur la « communalisation », il souligne surtout l'importance de la subjectivité. « [...] le fait d'avoir en commun certaines qualités, une même situation ou un même comportement ne constitue pas nécessairement une communalisation. Par exemple, le fait d'avoir en commun les qualités biologiques héréditaires que l'on considère comme les caractéristiques d'une "race" n'est naturellement pas une communalisation des divers membres qui se distinguent par là » (Weber, 1995 [1922] : 80), cité par Cahen & Landwehrlen, 2010 : 14).

²⁰ La théorie interactionniste de l'ethnicité contient en fait deux types d'approches : l'une qui « [...] met davantage l'accent sur les opérations de classification et de catégorisation réglant les processus d'interaction » ; l'autre « d'inspiration plus goffmanienne, sur les négociations des statuts sociaux et les stratégies de maîtrise des impressions » (Poutignat & Streiff-Fénart, 2008 [1995] : 125). Mais ici, je prête l'attention surtout à la première approche.

nation as one undifferentiated domain. Clearly, the domain is highly differentiated. [...] there are many dimensions of differentiation, none of them coinciding precisely with conventional definitions of domain. [...] These multiple dimensions of differentiation do not map neatly onto any conventional distinctions among race, ethnicity, and nation » (Ibid. p. 48). Verdery affirme également : « Ethnicity, race, gender, and class can be seen, like nation, as aspects of identity formation, but they are also the same time axes of social classification, which often appear alongside one another, interacting in complex ways » (Verdery, 1993 : 42). Jaffrelot, pour sa part, souligne la proximité de l'approche relationnelle de l'ethnicité et sa théorie du nationalisme. « Cette approche interactionniste de l'ethnicité, ainsi que Barth le souligne lui-même, comporte des “variantes modernes” dans les mouvements revivalistes. Son modèle présente en effet de nombreux traits communs avec la théorie du nationalisme que j'ai présenté ci-dessus, dans laquelle le rapport aux autres (supposés menaçants) joue un rôle essentiel » (Jaffrelot, 2006 : 92 -3).

Si l'on appréhende le rapport ethnique comme un mode de la différenciation et de la hiérarchisation, cette conceptualisation de l'ethnicité s'inscrit dans une perspective largement admise pour les analyses de la race, du sexe, de la nationalité (ou de la nationité²¹), une perspective relationnelle et processuelle de catégories sociales. Ces catégories qui ont été conceptualisées dans une perspective substantialiste sont aujourd'hui largement soumises à l'approche relationnelle. Selon cette perspective, les groupes raciaux, de sexe, nationaux ou ethniques ne sont pas des entités substantielles, mais des produits de construction dans les rapports sociaux. L'intérêt d'étude se déplace ainsi vers les rapports sociaux et les relations sociales, et la catégorisation qui se produit en leur sein.

En mettant en avant la perspective cognitive, Brubaker souligne la pertinence de traiter ensemble la race, l'ethnicité et le nationalisme. « Cognitive perspectives provide resources for avoiding analytical "groupism" - the tendency to treat ethnic groups as substantial entities to which interests and agency can be attributed - while helping to explain the tenacious hold of groupism in practice. They suggest strong reasons for treating race, ethnicity, and nationalism together rather than as separate subfields. And they afford new purchase on the old debate between primordialist and circumstantialist approaches to ethnicity » (Brubaker et al., 2004:31-2). Il propose ainsi de déplacer l'attention analytique du groupe aux activités de *group making* et de *grouping*, c'est-à-dire les opérations de la

²¹ Sur la notion de nationité, voir le chapitre 2.

classification, de la catégorisation et de l'identification. C'est parce que la création et l'assignation des membres de groupes ethniques, raciaux ou nationaux sont justement réalisées par des actes de classification, catégorisation et identification (Ibid. p. 45).

Puisqu'on ne peut pas considérer que les groupes sociaux sont préexistants, comme affirment Poiret et Brubaker, selon cette perspective, les chercheurs ne doivent pas traiter les termes « race » « ethnicité » « nation » et « sexe » (et leurs spécifications) comme des désignations des catégories d'analyse, mais comme des objets d'études (Poiret, 2011 : 108).

1.2.2. La relation majoritaire-minoritaire

Les frontières entre « Nous » et « Eux » soulignées dans la théorie interactionniste ne sont généralement pas une simple distinction. Les rapports entre « Nous » et « Eux » sont le plus souvent inégalitaires. Car les processus de catégorisation n'échappent pas à l'inscription dans les processus de classement et de hiérarchisation liés aux rapports sociaux inégaux. C'est dans ce sens qu'ils peuvent être considérés comme rapports entre majoritaires et minoritaires (Lorcerie, 2003 : 22).

Dans ce sens, la catégorisation et la classification peuvent être donc des modalités de domination. Le pouvoir de l'attribution catégorielle n'est pas, dans une société, réparti de manière égale pour tous les groupes. Ainsi, les individus, selon les groupes d'appartenance choisis ou assignés, n'ont pas la même capacité de faire reconnaître leur propre mode d'identification. En prenant le cas de catégories « raciales », Poiret explique ce point : « Dans ce cadre, les processus d'identification ne sont donc pas libres et surtout, ils ne sont ni symétriques, ni équivalents. D'un côté le majoritaire (celui qui majore sa position) se pense comme le référent universel, celui qui ne diffère de rien et par rapport auquel s'ordonne la hiérarchie des Autres ; de l'autre côté, le minoritaire (celui dont la position est minorée) est généralement contraint de construire son identité en contre, en opposition et bien souvent en tentant de retourner le stigmaté qui lui est assigné par le majoritaire » (Poiret, 2011 : 111). Cette imposition d'une étiquette possède un véritable pouvoir performatif : en dépit de l'intention des individus assignés, cet acte fait exister dans la réalité un groupe auquel les individus nommés sont contraints de faire partie (Poutignat & Streiff-Fenart, 2008 [1995] : 157).

En effet, dans ces rapports inégaux, le majoritaire est considéré comme le référent. Le minoritaire est construit par rapport à cette référence qui est le majoritaire. Le groupe minoritaire est donc le produit d'un processus de différenciation effectué dans un contexte de domination. C'est dans ce sens que la catégorisation est une modalité de la domination et de l'imposition.

Nous devons à Colette Guillaumin une analyse approfondie des rapports et relations entre majoritaire et minoritaire²² ancrée sur le processus de catégorisation sociale²³. Elle a présenté, surtout, une perspective qui permet de rendre compte des mécanismes de la naturalisation de différences qui sont au cœur de la production des groupes minoritaires.

Guillaumin place au fondement de l'idéologie raciste une logique de différenciation qui naturalise la domination. En adoptant l'approche constructiviste, et en refusant d'appréhender la différence comme une entité préalable, elle analyse le processus de différenciation en tant que rapport de pouvoir et de domination entre le majoritaire et le minoritaire.

En partant du constat que l'idéologie raciste a été développée à partir du XVIII^e siècle dans les sociétés occidentales afin de légitimer les rapports de domination et d'exploitation dans les contextes notamment de l'esclavage et du colonialisme, les travaux de Guillaumin, comme ceux de Barth, sont guidés par une compréhension dynamique et relationnelle du concept de groupe social. Dans sa théorie, le « minoritaire » est « Autre (ou Alter) » qui est catégorisé, nommé et considéré avant tout comme un membre d'un groupe. Le « majoritaire » pour sa part, est « Moi (ou Ego) », une référence pour le jeu de catégorisation qui n'a pas de nom et saisi comme un individu. Les marques sont considérées comme indicateurs de la place qu'occupe d'un groupe dans des rapports sociaux.

Les différences sont élaborées dans les relations sociales, et ce sont ces différences qui transforment un groupe en minoritaire. « Le majoritaire n'est différent de rien étant lui-même la référence : il échappe à toute particularité qui l'enfermerait en elle-même. La

²² Le « majoritaire » et le « minoritaire » désignent « des positions statutaires relatives (statut plus élevé/moins élevé, ou avantage/désavantage) assignées aux individus et à leurs attributs de par la place qu'occupent leurs catégories respectives dans les classements sociaux » (Lorcerie, 2003 : 23). Il ne s'agit pas de l'importance quantitative, mais des situations générées dans des rapports de domination (Poiret, 2011 : 108).

²³ L'approche proposée dans ses travaux montre une similitude avec la perspective défendue par les chercheurs de *Critical Whiteness Studies*. Ce point est abordé dans le chapitre 2.

particularité au contraire constitue le minoritaire autant qu'elle le différencie du majoritaire » (Guillaumin, 2002 [1972] : 120).

Il est à noter que ce qui permet de constituer le majoritaire et le minoritaire n'est pas la différence de valeurs, mais le partage de système de valeurs. Le minoritaire est inséré dans le système symbolique défini par le majoritaire. Cette imposition de système représente le rapport du pouvoir.

Le minoritaire se trouve en fait intégré dans le système symbolique défini par le majoritaire quels que soient par ailleurs ses essais ou ses échecs à se constituer un système propre. Plus encore, ses efforts pour se définir dans un tel système sont orientés et canalisés par le majoritaire ; il ne peut se définir sur des références internes et indépendantes, il doit le faire à partir des références que lui offre le système majoritaire. [...] On ne peut donc dire à aucun moment qu'il existe des groupes (ou des systèmes) hétérogènes, mais bien un système de référence par rapport auquel les groupes réels – tant minoritaires que majoritaires – se définissent différemment (Ibid. p. 125).

Dans ce système, le majoritaire et le minoritaire occupent des positions contrastées. Etant à l'origine des définitions, le majoritaire est libre de tous les marquages. Ses particularités sont considérées comme références neutres plutôt que marques qui servent à la particularisation. Au contraire, le minoritaire est marqué par ses traits qui sont jugés « différents » par rapport aux références du majoritaire.

[...] le majoritaire, lui, n'est pas marqué ; il représente au contraire la liberté vis-à-vis de la marque. Contrairement à ce que la logique pourrait nous apprendre, les caractères physiques du majoritaire n'en sont pas. Qui pense que le blanc est une couleur ? Que les chrétiens sont une race ? Qui pense que l'homme se définit par un sexe ? Les caractères physiques du majoritaire n'ont pas le statut de marque, en effet ils ne sont pas destinés à être des limites ni des spécifications. Par contre quel nègre, quel juif, quelle femme ne sait pas qu'il est tel ? S'il ne le savait pas (et au départ il ne le savait pas plus que le majoritaire ne sait qu'il l'est) la société le lui a appris rapidement, quelle qu'ait été son opinion personnelle sur la question de sa propre définition. Ce qui prend rang de marque est réservé au minoritaire et ne prend son sens que dans son rapport à ce qui n'est pas marqué : la race prend son sens de ce qui n'est pas racisé. La signification de la notion de race pour ceux qui sont racisés n'apparaît qu'à la lumière du système de signification propre aux dominants (Ibid. pp. 108-9).

Ainsi, Guillaumin démonte minutieusement les mécanismes de la catégorisation et de la classification qui sont les opérations de naturalisation par excellence. « Il y a d'abord l'opération fondamentale de classification, c'est-à-dire la réflexion à l'intérieur de l'espèce humaine de la différence qui la constitue, la recherche des critères d'après lesquels les hommes sont "hommes" [...] Cette classification est présupposée par toute hiérarchisation. [...] Classification et hiérarchie sont par excellence des opérations de naturalisation, ou mieux, de projection des différences historiques et sociales dans l'horizon d'une nature imaginaire » (Balibar, 1997b : 80-1). En effet, ces opérations de naturalisation font exister « des races imaginaires » (Guillaumin, 2002 [1972]). L'existence des « races » est niée par les scientifiques, mais des races « imaginaires » fonctionnent de façon identique aux races réelles. « Le caractère physique devient le signifiant de la différence radicale, sa manifestation tangible, car il existe "des races imaginaires" (Guillaumin, 2002). Ces caractéristiques, comme la couleur de la peau, les traits du visage, la forme des yeux ou la texture des cheveux, sont ensuite associées à des valeurs morales, sociales ou psychologiques, et peuvent devenir discriminantes. [...] "Or, races imaginaires comme races réelles jouent le même rôle dans le processus social et sont donc identiques eu égard à ce fonctionnement : le problème sociologique est précisément là" (Guillaumin, 2002 : 92) » (Kebabza, 2006 : 154). La question n'est pas celle de la réalité d'un caractère concret quelconque, mais celle de la valeur différenciatrice attribuée à un caractère. Donc ici, le terme race s'entend dans un sens large. Il n'englobe pas uniquement les caractères physiques, mais aussi des marqueurs liés à l'appartenance ethnique, nationale, religieuse ou culturelle (Ibid. p. 154).

En effet, l'apport particulier de travaux de Guillaumin réside sur le fait qu'ils proposent l'analyse de rapport entre majoritaire et minoritaire au sens large. Définissant le groupe minoritaire comme un groupe caractérisé par la particularité et la subordination dans un certain système de valeurs, Guillaumin présente une possibilité d'étude sur le majoritaire et le minoritaire généralisé au lieu de recherches sur les groupes minoritaires spécifiques. En effet, elle propose d'éviter de diviser la recherche selon les situations minoritaires particulières justement pour mettre en lumière une logique globale du fait minoritaire (Knuesel & Voutat, 1997 : 145). L'analyse en termes de naturalisation de différences par la catégorisation et la classification ouvra une voie à la compréhension mutuelle de rapports sociaux sériés différemment : « race », « ethnicité », « sexe », « nation(al)ité », etc.

Balibar résume ce propos : « Une telle définition veut prendre en compte toutes les formes d'exclusion et de minorisation, avec ou sans théorisation biologique. [...] Et surtout, elle veut englober sous le nom de “racisme”, pour pouvoir en analyser le mécanisme commun de naturalisation des différences, toutes les oppressions de minorités qui, dans une société formellement égalitaire, conduisent à divers phénomènes de “racisation” de groupes sociaux : groupes ethniques, mais aussi femmes, déviants sexuels, malades mentaux, sous-prolétaires, etc. » (Balibar, 1997b : 70). Selon lui : « Le phénomène de “minorisation” et de “racisation” qui vise simultanément différents groupes sociaux de “nature” tout à fait différente » doit être appréhendé comme « un système historique d'exclusions et de dominations complémentaires, liées entre elles » (Ibid. p.71).

Cette conception du majoritaire et du minoritaire fait écho avec la conception de normalité et d'altérité chez Goffman²⁴. Il propose, dans sa réflexion sur le stigmaté, de comprendre la « différence » comme une construction en écart à la normalité, qui est « l'étalon normatif d'une société en matière d'identité sociale » (Lorcerie, 2003 : 24-5). Par rapport à cette normalité, le normal – le majoritaire chez Guillaumin – « n'est défini par aucune particularité » (Ibid. pp. 24-5) en étant la référence. Au contraire, un stigmaté – le minoritaire – est constitué par l'assignation de la particularité par rapport à la normalité. La différence et la particularité étant définies selon la normalité, Goffman affirme qu'il faut regarder « le normal » plutôt que « le différent » pour comprendre la différence (Ibid. pp. 24).

1.3. La sociologie de l'immigration, une étude sur le minoritaire ?

Comme nous avons vu, l'approche relationnelle adoptée dans la sociologie de l'immigration permet d'analyser la situation des immigrés dans le cadre de la relation entre majoritaire et minoritaire. L'immigré est en effet construit en tant qu'une catégorie minorisée par rapport au majoritaire qui occupe une place de référence.

²⁴ Foucault, pour sa part, a montré l'émergence d'un certain mode d'analyse sociale en terme binaire en Occident, qui est lié à l'apparition de la biopolitique comme une nouvelle rationalité du pouvoir politique (Richard & Ricaud, 2012 : 36-7). Selon lui, le discours raciste est fortement caractérisé par cette notion de « binaire ». « Le discours politique sur les races est un discours qui catégorise, c'est-à-dire qui assigne un individu à une place déterminée, souvent en dehors d'une société entendue comme corps social productif (Foucault, 1997) et considérée comme “normale” » (Ibid. pp. 38-9).

Mais, ici, une question se pose : qu'est-ce que ce « majoritaire » ? Les deux processus, c'est-à-dire, la construction de catégorie minoritaire et celle de catégorie majoritaire, sont interdépendants. Si les catégories minoritaires sont construites socialement en relation avec le majoritaire, comment ce majoritaire s'implique-t-il dans le mécanisme de construction des catégories ? Ce cadre théorique invite ainsi à s'interroger sur le majoritaire - le normal - en tant que référent dans le mécanisme de catégorisation et de classification. Autrement dit, il propose d'observer une logique plus globale de différenciation et hiérarchisation plutôt que d'étudier les situations d'un groupe minorisé particulier.

Or, la sociologie sur l'immigré avait une tendance à se pencher aux études des groupes minoritaires spécifiques. Althabe signale que, devant le problème de xénophobie, les recherches sur les différents groupes minoritaires ont proliféré avec la spécialisation selon les appartenances ethnoculturelles. « Le terrain de l'analyse est constitué par ceux qui se considèrent comme les autochtones ; la xénophobie est d'abord leur problème, c'est chez eux qu'il faut aller étudier et non chez ceux qu'elle prend comme cible (les allogènes). Contrairement à l'évidence de ce constat, c'est dans une perspective à la marge de ce qui est la totalité des études sur la question, c'est-à-dire les recherches sur les allogènes, leur trajectoire biographique et leur mouvement d'insertion, avec d'ailleurs la spécialisation des chercheurs selon les appartenances ethnoculturelles (les trois pays du Maghreb, les Antillais, les Asiatiques, les Africains occidentaux) ; que s'est créé en une dizaine d'années une recherche spécialisée en la matière (cette création est passée par des programmes initiés par les Administrations). Les autochtones ne sont introduits dans le problème que par des sondages dont les résultats indicatifs sont largement insuffisants » (Althabe, 1993 : 217). Pour sa part, (Hage, 2012 [1998]) a remarqué que, à cette époque, les études consacrées exclusivement à la catégorie majoritaire, au national, aux « Blancs », qui étaient assez bien développées dans le monde Anglo-Saxon comme *Critical Whiteness Studies*, n'avaient pas encore émergé en France. Dans la même veine, Bertheleu signale le manque d'études qui s'intéressent aux deux pôles (majoritaires et minoritaires) dans le domaine des relations ethniques et des relations raciales. « L'expression "relations raciales" comme celle de relation inter-ethniques a pourtant l'intérêt de souligner qu'il y a toujours deux pôles dans une relation et qu'il est réducteur de ne s'intéresser qu'à l'un d'eux, que ce soit le racisant ou le racisé. Alors que le domaine des relations ethniques est menacé par la dérive de travaux qui, centrés sur l'Autre, l'isole et l'essentialise, les travaux français sur le

racisme semblent souffrir du défaut inverse, puisque seul le groupe dominant – ou la “société”, considérée comme construite à son image est véritablement étudié. L'observation concrète des relations entre les uns et les autres n'a pas fait l'objet, jusqu'à aujourd'hui, de recherches approfondies » (Bertheleu, 1997 : 127).

Mais, l'étude sociologique de l'immigré peut-elle rester une sociologie des minoritaires ? Si les études sur les groupes minoritaires ne prennent pas suffisamment en compte l'interrogation critique sur les spécificités du majoritaire, elles risquent de laisser dans l'ombre la position de ce dernier qui est universelle et référentielle. Afin de ne pas tomber dans le piège de la victimisation des minoritaires, ces études doivent être complétées par l'analyse du majoritaire et de ses spécificités.

Pour comprendre la discrimination, le racisme envers une certaine population qui est labélisée comme « immigré » (ou les autres étiquettes relatives), il faut regarder son référent, en l'occurrence le national, le « Français ». En effet, « l'immigré » est « une sous-catégorie spécifiée par une certaine propriété [...] dont on peut mesurer la distance par rapport au centre prototypique [...] de la catégorie globale des Français » (Streiff-Fénart, 2006 : 852).

C'est en situant la notion de « l'immigré » dans les relations avec le « Nous » français global que l'on peut mieux rendre compte le discours sur la crise de l'identité nationale. Le terme « immigré » désigne, en effet, une certaine altérisation – même si elle n'est pas totale – par rapport au Nous national français, autrement dit, « un rapport d'extériorité putative au Nous national » (Ibid. p. 852). C'est dans ce sens que Fassin (2010) problématise la notion de « l'altérité nationale ».

Justement, comme Streiff-Fénart l'affirme, « On observera toutefois que si la catégorie des jeunes peut aisément être réintégrée au besoin dans l'identité commune des Français [...] il en va tout autrement des immigrés. On ne peut pas être un immigré français comme on est un jeune français parce que le terme même d'immigré énonce un rapport d'extériorité putative au Nous national, étant en lui-même désignation des autres au sein du national (Sayad, 1999) » (Ibid. p. 852).

Lorcerie, elle aussi atteste que le « Nous » national est une contrepartie de l'immigré. « Les immigrés sont saisis comme des gens “pas de chez nous”. Le mot même d'immigré, couramment utilisé même pour ceux qu'on nomme aussi “la seconde génération”, les enfants nés en France des immigrants, évoque en permanence l'ailleurs

d'où ils viennent et la croyance que, avec ou sans les “papiers français”, ils font peser en tant que tels une menace sur le “Nous” national » (Lorcerie, 2003 : 68).

C'est dans ce sens que la question de l'immigré est celle du Nous national. Plusieurs chercheurs proposent en effet de traiter « les problèmes de l'immigration » comme un problème élaboré dans et par la société française tout en refusant d'imputer ces « problèmes » aux immigrés. Comme Silverman le note : « [...] this contextualisation of questions of immigration implies that immigration as such should not be the object of study but rather French nation-state which has framed the question of immigration in a particular way (cf. Oriol et al., 1985). Noiriel (1988b: 6) puts it like this : “instead of seeing immigration as a phenomenon which is exterior to ‘our’ history, we should see it as a problem which is an internal constitutive part of history” » (Silverman, 1992 : 17).

Or, la relation entre « l'immigré » et ses catégories relatives, et le Français ne peut pas être considérée comme une simple dichotomisation, car ils ne sont pas mutuellement exclusifs²⁵. Les « immigrés » sont au moins géographiquement, et souvent juridiquement « intérieurs ». Dans le même temps, ils sont marqués par une différence assignée par rapport à la référence. La frontière entre « l'immigré » et le Français commun (prototypique) est interne à la société.

²⁵ Sur ce point, la notion de « sous-catégorie spécifiée » évoquée par Streiff-Fenart mérite d'être retenue. L'immigré est-il complètement écarté du Nous français ? Si l'on saisit la relation purement en termes de dichotomie, il risque d'échapper une subtilité de leur croisement. J'aborderai ce point plus en détail au chapitre 3.

Chapitre 2. Vers une étude sur le majoritaire : exploration des pistes

Dans le chapitre précédent, en retraçant le développement de la sociologie de l'immigration en France, notamment l'apport théorique de l'approche relationnelle de catégorisations sociales, j'ai souligné l'importance d'effectuer une étude sur le majoritaire.

En suivant cette proposition théorique, j'ai formulé mes questionnements de recherche. L'objectif est de comprendre la modalité de construction de la frontière interne qui sépare Nous – Français – majoritaire et Eux – « immigré »²⁶ – minoritaire, et de saisir la dynamique de catégorisation et de classification qui se produit autour de cette frontière. Mes questions de départ sont donc : comment construit-on cette idée et quelle forme prend-elle dans la société contemporaine ? Autour d'elle, quelle dynamique de catégorisation observe-t-on ?

Il convient maintenant d'examiner deux domaines possibles dans lesquelles la présente étude pourrait s'inscrire : d'un côté, les études sur la nation et le nationalisme, et plus précisément sur la création de l'identité nationale ; d'un autre côté, les études sur la blancheur (*Critical Whiteness Studies*). Si l'on pourrait dire que l'idée d'être un vrai Français se traduit en idée d'être national prototypique²⁷, il serait possible de trouver des recherches inspirantes dans le domaine d'études sur la nation et le nationalisme. Les travaux dans le champ de *Critical Whiteness Studies* me permettent d'approfondir la réflexion sur la difficulté et la possibilité d'interrogation sur le majoritaire.

²⁶ « Français » et « immigré » ne sont pas forcément les intitulés exacts de chaque catégorie. La dénomination dépend du contexte. Découvrir les noms de catégories (et de ses sous-catégories) fait partie de l'objet de recherche. Ces noms sont choisis en tant qu'appellations englobantes/générales.

²⁷ Sur le concept de prototype et la raison pour laquelle j'adopte ce concept, voir chapitre 3.

2.1. Études sur la nation et sur le nationalisme²⁸ : vers une interrogation sur la construction relationnelle du national

« L'idée d'être français » dans le sens d'idée d'être national est l'un des objets possibles d'études sur « la nation et le nationalisme ». Existe-t-il, dans ce domaine, des travaux qui abordent l'idée d'être national tout en prenant en compte la classification qu'elle implique ? Comme nous verrons ci-dessous, même si les travaux dominants n'ont pas approfondi la signification de caractère construit de la nation dans les Etats-nations déjà établis, et ne se sont pas explicitement focalisés sur la relation entre Nous et Eux, on observera l'émergence des études qui témoignent de la prise en considération de ce point.

2.1.1. L'approche constructiviste proposée par les « modernistes »

Comme pour l'ethnicité, le caractère construit de la nation est soutenu par de nombreux chercheurs. Refusant de concevoir la nation comme une entité réelle, autrement dit, comme un groupe dont les membres possèdent des particularités communes objectives (langue, culture, histoire, etc.), ces chercheurs comprennent la nation en tant que produit d'élaboration historique, et mettent l'accent sur la dimension subjective de la revendication nationale.

L'idée de la nation comme une construction est avancée surtout par les recherches labellisées comme « modernistes²⁹ ». « The theories examined thus far consider the nation as a purely modern phenomenon. They view nationality as an invention or a necessity of the modern era. Contrary to this perspective, Hans Kohn (1961) and (Smith, 1981, 1986, 1991) have developed approaches that take into account the ethnic origins of nations. These two authors do recognise that modern nations are an historical phenomenon, but they also highlight the roots of the nation in the “natural” tendencies of human beings (Kohn) and in past forms of collective identification (Smith) » (Triandafyllidou, 2001 : 40).

²⁸ Cette dénomination est certainement floue. Il n'est pas évident d'obtenir une délimitation claire de discipline.

²⁹ Sur la typologie d'études dans ce domaine, voir la sous-section 2.1.2.

Ils présentent la nation comme une communauté imaginée fondée sur la croyance subjective en l'existence d'une telle communauté nationale. Ce n'est pas le partage de « véritables » caractéristiques objectives qui assure l'existence d'une communauté nationale, mais une croyance partagée en l'existence inhérente de telles caractéristiques. En retraçant une longue histoire de l'élaboration des communautés nationales, ils montrent l'historicité de la nation qui est, selon eux, une construction de l'époque moderne, qui prend son essor à partir du XIXe siècle, lorsque le principe de l'Etat-nation se généralise. Plusieurs travaux importants sont produits au cours des années 1980 et encore au début 1990 (Gellner, 1999=1983 ; Anderson, 1983 ; Hobsbawm & Ranger, 2012=1983).

Gellner, qui voit l'émergence de la société industrielle comme un facteur clé de la construction nationale affirme que « [...] le nationalisme n'est pas l'éveil des nations à la conscience d'elles-mêmes : il invente des nations où elles n'existent pas – mais il a besoin de marques différenciatrices pré-existantes pour fonctionner, même si elles sont purement négatives » (Gellner, 1964 : 168, cité par (Jaffrelot, 2010 : 148). En se plaçant dans une approche constructiviste, Anderson propose une compréhension de la nation comme une « communauté politique imaginaire ». « In an anthropological spirit, then, I propose the following definition of the nation: it is an imagined political community – and imagined as both inherently limited and sovereign. It is imagined because the members of even the smallest nation will never know most of their fellow-members, meet them, or even hear of them, yet in the minds of each lives the image of their communion » (Anderson, 1996=1983 : 5-6). Dans son ouvrage célèbre, il a mis en évidence la modalité par laquelle les individus parviennent à imaginer qu'ils font partie de la même communauté nationale. Il montre une culture commune formulée largement grâce à l'arrivée du capitalisme d'imprimerie qui a joué un rôle décisif pour l'émergence du sentiment d'appartenance nationale. Hobsbawm (2012=1983), pour sa part, interroge cette question de construction de la nation en centrant l'analyse sur « l'invention des traditions » par l'Etat, une opération bien présente dans les Etats-nations depuis la fin du XIXe siècle jusqu'à la Première Guerre mondiale. Avec le développement des sociétés de masse après 1870, les Etats « inventent » les nouvelles traditions comme les jours fériés, cérémonies et symboles.

Dans cette perspective, l'identité nationale est le produit d'une construction. Contrairement à l'appréhension essentialiste qui voit l'identité nationale comme une essence immuable, il convient de la comprendre à la fois dans son élaboration stratégique et dans sa dimension culturelle (Déloye, 1994 : 281-2).

2.1.2. La nécessité de prendre en compte le rôle de l'Autre dans la construction du national

Toutefois, ces travaux modernistes qui fleurissaient notamment dans les années 1980 et le début 1990 ont fait l'objet de critiques par certains chercheurs qui proposent de nouvelles approches dans la compréhension constructiviste de la nation.

La première critique concerne le cadre de questionnement. Selon Croucher, la plupart des chercheurs reconnaissent, d'un côté, l'importance de la conviction subjective des membres pour définir une nation, et d'autre côté, la fluidité de la forme nationale. Ces constats amènent à se demander plutôt que : « qu'est-ce que la nation », « quand, pourquoi et comment est la nation »³⁰ (Croucher, 1998 : 641).

Si la problématique posée par Renan en 1882 était « Qu'est-ce que la nation », les travaux importants produits dans les années 1980 et le début 1990 réalisés par les chercheurs comme Gellner, Hobsbawm ou encore Anderson répondent, selon elle, à la question « quand et pourquoi ». En effet, ces travaux s'orientent sur les oppositions théoriques autour de deux problématiques³¹ : origine de la nation et du nationalisme (l'historicisme versus le modernisme) ; fonction du groupe national et ethnique (l'instrumentalisme versus l'expressivisme).

Ces travaux ont largement contribué à avancer notre compréhension sur l'origine et la fonction de la nation. Par contre, dans ces recherches, la question « comment est la nation », c'est-à-dire les modalités de construction de la nation occupait une place relativement mineure (Ibid. p. 642).

Cet argument sur l'absence de questionnement sur le « comment » est néanmoins trompeur. Car, même si leurs intérêts premiers sont certes l'origine et la fonction de la nation, les travaux mentionnés traitent également des modalités de formation de la nation. Le problème réside dans le fait que, alors qu'ils admettent la nature construite de la nation,

³⁰ Pour mon propos, parmi ces nouveaux questionnements, celui de « comment est la nation » présente naturellement un intérêt particulier.

³¹ En signalant une certaine confusion de classement de courants dans ce domaine, Yoshino propose de trier les courants selon les trois axes : 1. type de mécanisme qui fait exister la nation et l'ethnicité : primordialisme versus *boundary approach* ; 2. fonction de la nation et de l'ethnicité : expressionnisme versus instrumentalisme ; 3. origine du nationalisme : historicisme versus modernisme (Yoshino, 1997 : 24). Le modernisme et *boundary approach* s'inscrivent donc dans les axes différents, mais nous pouvons dire que le modernisme suppose *boundary approach* et l'instrumentalisme (Ibid. p. 42).

ils ont une tendance à traiter la nation comme une entité réelle et substantielle. Ils montrent certes « la construction » de la nation dans l'histoire, mais une fois construite, la nation perd son caractère constructif et devient une collectivité substantielle.

C'est la critique soulevée par Brubaker vis-à-vis de nombreux travaux primordialistes, mais aussi « modernistes » et « constructivistes ». Il soutient que la compréhension réaliste et substantialiste de la nation est largement partagée dans les études sur le nationalisme.

This view is also held by many “modernists” and “constructivists”, who see nations as shaped by such forces as industrialization, uneven development, the growth of communication and transportation networks, and the powerfully integrative and homogenizing forces of the modern state. Nor is the substantialist approach confined to those who define nations "objectively," that is in terms of shared objective characteristics such as language, religion, etc.; it is equally characteristic of those who emphasize subjective factors such as shared myths, memories, or self-understandings (Brubaker, 1996 : 15).

Pour lui, traiter la nation comme une entité réelle et réifiée signifie qu'on utilise une catégorie de la pratique comme une catégorie d'analyse. Là réside l'erreur du traitement substantialiste des nations : « It takes a conception inherent in the *practice* of nationalism and in the workings of the modern state and state-system - namely the realist, reifying conception of nations as real communities - and it makes this conception central to the *theory* of nationalism » (Brubaker, 1996 : 15). Pour éviter de reproduire ou de renforcer la réification de la nation dans leur théorisation, les chercheurs doivent prendre pour objet d'analyse le processus même de cette réification – ou la naturalisation de différences si l'on se rappelle Guillaumin – à travers lequel un mythe national gagne une force pratique. (Brubaker, 1996 : 15-6). Il suggère alors que les recherches doivent se focaliser plutôt sur « nationhood » ou « nationness³² », ou encore, « la nation » en tant que catégorie de la pratique (Brubaker, 1996 : 7).

³² Neveu suggère l'introduction du terme « la nationité » (*nationness*) en la distinguant « l'étaticité ». « Le débat tend à se complexifier quand, à la définition de la nationalité comme lien d'allégeance à un Etat, vient s'ajouter la perception de la nationalité comme identité nationale, comme sentiment d'appartenance, individuel ou collectif, à une collectivité partageant une histoire, une culture, une langue, etc. Il pourrait paraître préférable, ce qui n'est pas le cas en français, de disposer ici de deux termes différents, en nommant “étaticité” la première signification (Lochak, 1988) et ‘nationité’ la seconde, en suivant ici Anderson (1983) quand il parle de *nationness* » (Neveu, 2004 : 5).

En effet, si, comme on a vu dans le chapitre précédent, la nation est un des opérateurs dans le système global de la classification sociale comme la race ou l'ethnicité (Brubaker et al., 2004 : 33), il faut aussi s'interroger sur le fonctionnement de la nation comme forme culturelle et politique après la phase de "*nation building*". Brubaker suggère ainsi une série de questions en mettant l'accent sur le « comment » : « We should not ask "what is a nation" but rather: how is nationhood as a political and cultural form institutionalized within and among states ? How does nation work as practical category, as classificatory scheme, as cognitive frame ? What makes the use of that category by or against states more or less resonant or effective ? What makes the nation-evoking, nation-invoking efforts of political entrepreneurs more or less likely to succeed ? » (Brubaker, 1996 : 16)

Plusieurs chercheurs voient la nation(al)ité comme l'un des principes de la classification, de la catégorisation, et de la naturalisation de différence³³. Selon Brubaker, la nation doit être conceptualisée comme « a basic operator in a widespread system of social classification », tout comme l'ethnicité ou la race. En inscrivant la nation dans le système de la classification sociale, Brubaker établit un lien entre la nation et les autres opérateurs de la catégorisation telle que la race et l'ethnicité. Plus précisément, il s'agit plutôt d'un lien entre « nationalisation », « raci(al)isation » et « ethnicisation ». Lamont et Molnar soutiennent eux aussi, le croisement de l'identité nationale avec les autres formes de différences : « The relational approach used in these studies helps to highlight that national identity overlaps with other forms of politicized difference such as race, gender or sexuality. It links the study of national identity to the creation of modern subjects and systems of social classification [...] » (Lamont & Molnár, 2002 : 184).

C'est dans ce sens que Brubaker critique les travaux qu'il définit comme développementalistes. Il reproche à ces travaux – réalisés par Gellner, Anderson, Smith et Hobsbawm – qui retracent à long terme les changements politique, économique et culturel à travers lesquels les nations émergeaient, de présenter tous une vision linéaire de l'évolution de la nation, de donner à penser que la nation est quelque chose qui se développe. (Jafferlot, 2006 : 51) Il insiste sur l'importance de l'attention aux événements contingents pour l'analyse de la nationness et le nationalisme (Brubaker, 1996 : 19).

³³ Sur le lien entre race, ethnicité, genre et la nation, voir également la section 1.2.

En somme, il convient de dire qu'il est nécessaire d'étudier la modalité de construction de la nation qui est censée être déjà « construite ». Ici, la suggestion de Yoshino sur l'étude du « nationalisme reconstitutif » est particulièrement intéressante. Yoshino remarque que les études précédentes sur le nationalisme se sont focalisées sur les cas classiques du « vieux nationalisme » ou sur les cas plus récents du « néo-nationalisme » et du séparatisme ethnique, sans accorder une attention adéquate au développement de l'identité nationale dans les Etats-nations déjà établis (Yoshino, 1998 : 13). Partant du constat qu'une réinvention et une réaffirmation de l'identité nationale attirent de plus en plus les élites culturelles dans les pays où les identités nationales sont établies depuis longtemps, il propose de conceptualiser ce phénomène comme « nationalisme secondaire » ou « nationalisme reconstitutif », en distinguant du « nationalisme primaire » ou « nationalisme créatif » et souligne l'importance de l'étude sur ce nationalisme.

The type of nationalism that preserves and enhances national identity in an already well established nation may be called “secondary nationalism”, in contrast to “primary” or original nationalism, which is concerned with the creation of that identity. Although the boundaries between primary and secondary nationalism cannot be drawn with any precision because of the difficulty of deciding when national identity is established among significant numbers of a population (and how to define “significant numbers”), a working distinction may be proposed in the above terms (Ibid. pp. 13-4).

La présente étude rejoint, même indirectement, le courant d'étude sur le nationalisme secondaire proposé par Yoshino.

Une autre remarque importante dans son argument est l'importance de l'Autre dans le nationalisme secondaire. Selon lui, la différenciation est au cœur du processus de réinvention et réaffirmation de l'identité nationale, même si la question de l'origine pourrait devenir aussi un thème crucial.

The creation of national identity in primary nationalism normally centers on a historicist concern with ancestral origin or mythical history, for which reason historians or mythmakers are given an important place. [...] By contrast, in secondary nationalism, where a sense of belonging to a historical nation is already taken for granted, the historicist vision becomes less relevant and is largely replaced by a symbolic boundary concern focus in on contemporary

cultural differences between “us” and “them”. [...] The symbolic boundary process of organizing significant difference between “us” and “them”³⁴ thus becomes a focal point in the analysis of secondary nationalism (Ibid. pp. 13-4).

En fait, comme nous allons voir avec la remarque de Triandafyllidou, les travaux sur la nation à la différence avec la théorie de l'ethnicité, n'ont pas suffisamment souligné la dimension relationnelle de sa construction. Alors que pour Barth, la relation avec l'autre groupe est un point essentiel. L'argument proposé par Yoshino ci-dessus expliquerait en partie le fait que les recherches sur le « nationalisme primaire » aient porté relativement moins d'attention à la relation entre le « Nous » et les « Autres ».

Triandafyllidou souligne en effet le déficit d'attention au(x) « Autre(s) » dans les études précédentes et suggère l'importance de s'interroger sur le rôle de l'Autre pour la définition de l'identité nationale. Selon elle, même si les auteurs dominants du nationalisme et de la nation admettent que l'opposition à l'Autre fait partie du processus de définition de l'identité nationale, la relation entre l'Autre et la nation ne fait pas l'objet de l'analyse approfondie. Pour détailler ce point, elle examine quelques théories majeures du nationalisme. « [...] I have shown that, both in modernist and ethnicist accounts of nationhood, the presence of the Other as a factor that shapes national sentiments is taken for granted. I have argued that this presence remains implicit in the analysis and is thus not adequately explained » (Triandafyllidou, 2001 : 46).

Par exemple, Anderson appréhende la nature de la nation comme « *imagined as limited* ». « The nation is imagined as limited because even the largest of them, encompassing perhaps a billion living human beings, has finite, if elastic, boundaries, beyond which lie other nations; No nation imagines itself coterminous with mankind. The most messianic nationalists do not dream of a day when all the members of the human race will join their nation in the way that it was possible, in certain epochs, for, say, Christians to dream of a wholly Christian planet » (Anderson, 1996=1983 : 7). Triandafyllidou

³⁴ « Various types of “hem” are used in this process to rearticulate national identity. One common background for an active concern with national identity (or rather majority identity) in some countries of Western Europe is the increasingly multiracial and multiethnic nature of their societies. For example, Van Heerikhuizen (1982:120) reports a revived interest in national identity among Dutch intellectuals, attributing it to the “changing composition of the Dutch population” caused by immigrants and migrant laborers. In England, too, race relations aroused discussion, first of immigration, then of the state of the country, and ultimately of “our” English identity (see Wallman, 1981:133). However, racial minorities and foreigners are not the only kind of “them” against which majority (or national) identity is redefined. The presence of foreign cultures within “our” nation also activates the symbolic boundary process. For example, against the “invasion” of Americanism in the field of popular culture, cultural or linguistic nationalism developed in France to defend “very French” realms of French culture » (Yoshino, 1998 : 14- 5).

remarque que, alors que cette compréhension réclame une conscience de la présence de l'Autre, Anderson le prend comme allant de soi, et donc indigne d'une analyse détaillée (Triandafyllidou, 2001 : 30-2).

Shils, pour sa part, admet la nécessité de l'image de l'Autre (ou des Autres) pour une conscience nationale collective. « National collective self-consciousness is the shared image of the nation and the mutual awareness of its members who participate in that image. It entails at least a minimal perception of other collectivities beyond the territorial boundaries which delineate it [...] » (Shils, 1995 : 107). Cependant, sa position sur ce point est schématique. D'abord, les Autres pour lui sont uniquement des membres des autres nations. Il ne considère donc pas un Autre au sein de la communauté nationale. De plus, il n'explique pas vraiment comment la frontière est dressée entre soi – une nation – et l'Autre. Même s'il est conscient de la nature relationnelle de la conscience nationale, il n'approfondit pas sa réflexion davantage sur ce point (Triandafyllidou, 2001 : 32-3).

Examinant également des travaux de Gellner et d'Hobsbawm³⁵, Triandafyllidou conclut que la relation entre l'*ingroup* et l'Autre est, pour ces deux auteurs aussi, considérée comme allant de soi et donc ne mérite pas d'attention particulière (Ibid. pp. 35-7, 38-9).

En proposant la notion d'« ethnicité fictive », Balibar signale, pour sa part, que la nationalisation entraîne à la fois inclusion et exclusion, ou, plus précisément « l'ethnisation du peuple national et celle des autres » (Balibar, 1997a : 130-1). Par ethnicité fictive, il entend « la communauté instituée par l'Etat national ». « Aucune nation ne possède naturellement une base ethnique, mais à mesure que les formations sociales se nationalisent, les populations qu'elles incluent, qu'elles se répartissent ou qu'elles dominent sont "ethnisées", c'est-à-dire représentées dans le passé ou dans l'avenir comme si elles formaient une communauté naturelle, possédant par elle-même une identité d'origine, de culture, d'intérêts, qui transcende les individus et les conditions sociales » (Ibid. pp. 130-1). Ce qu'il faut souligner, c'est que la nationalisation n'entraîne pas uniquement l'ethnisation des populations qu'elles incluent, c'est-à-dire le peuple national, mais aussi l'ethnisation des populations qu'elles excluent (Ibid. pp. 130-1).

³⁵ Son analyse critique mentionne les travaux suivant : Benedict Anderson (1996=1983), Edward Shils (1995), Elie Kedourie (1992), Ernest Gellner (1964,1983), Tom Nairn (1977), Eric Hobsbawm (1990), Hans Kohn, Anthony D. Smith.

Plusieurs chercheurs rejoignent la perspective relationnelle de la nation. Verdery expose que la nation fonctionne comme un opérateur du système de classification sociale.

I take "nation" anthropologically, as a basic operator in a widespread system of social classification. Systems of social classification not only classify; in institutionalized form, they also establish grounds for authority and legitimacy through the categories they set down, and they make their categories seem both natural and socially real. Nation is therefore an aspect of the political and symbolic/ideological order and also of the world of social interaction and feeling. [...] In all cases, it was a sorting device --something that lumped together those who were to be distinguished from those with whom they coexisted--but the criteria to be employed in this sorting, the thing into or for which being born mattered, such as the transmission of craftsmanship, aristocratic privilege, citizenly responsibility, and cultural-historical community, varied across time and context (Verdery, 1993 : 37).

Parmi les chercheurs japonais, Sakai remarque que l'histoire du nationalisme comprend l'histoire de la création de l'Autre au sein de la communauté nationale. Ueno qualifie la nationalisation comme un processus de fixation et redéfinition de frontière qui sépare « l'homme » (« l'humanité ») et les autres (Matsumoto, 2007 : 3, 21).

2.1.3. Analyser « le nationalisme reconstructif »

Prenant conscience de ces problèmes d'approche, certains chercheurs s'engagent à analyser les modalités de construction de l'identité nationale dans les Etats-nations déjà établis, en prenant en compte de rôle de l'Autre.

Deux exemples d'étude réalisés par Triandafillydou (2001) et Doty (1996) possèdent plusieurs points communs : ils soulignent le rôle de « l'Autre » pour la construction de l'identité nationale ; l'intérêt particulier est porté aux immigrés comme un Autre significatif.

Triandafillydou souligne l'intérêt et la nécessité d'analyse de l'interaction entre la nation et son « Autre important (*significant Other*) ». En posant « [...] the double-edged character of national identity – namely its capacity to define who is a member of the community and, perhaps more importantly, who is a foreigner – » (Triandafyllidou, 2001 :

2), elle questionne sur le rôle joué par les « Autres » dans la formation et la transformation de l'identité nationale.

In my view, national identity undergoes a process of change that is twofold. The nature of allegiance to “the nation” as a primary, overarching and exclusive identification is put into question. At the same time, each nation undergoes a process of redefinition of its own identity, so that national identity is reinforced and the nation asserts its distinctiveness and is reciprocally differentiated from Others, groups or individuals, who do not belong to the ingroup. Today, we are witnessing a fermentation of national identities and the redrawing of their boundaries in relation to internal or external Others that threaten, or are perceived to threaten (which is nearly the same thing), their autonomy or presumed “authenticity” (Ibid. p. 11).

Elle affirme que la présence d'un *outgroup* est le résultat d'un processus d'altérisation³⁶. Afin de rendre compte de ce processus, elle propose de terme *othering*. Selon elle, *othering* possède deux dimensions : « [...] On the one hand, the social and political exclusion of a group or individual (seen as member of that specific group) from a given society and, on the other hand, the construction of an image of that group as a community that is alien to the ingroup (the Other is cast as different from and incompatible with - socially, culturally and politically - the ingroup. While using the term Othering, I shall also speak of Others to signify those groups that are, or have been, subjected to a process of Othering) » (Ibid. pp. 17-8).

Elle propose un classement des Autres en croisant deux axes : *threatening* – *inspiring* ; *internal* - *external*. Parmi les Autres possibles, elle s'intéresse aux immigrants comme un *threatening internal Other*.

[...] immigrant communities are seen to play an important role as threatening internal Others. The host-immigrant relationships is characterised by a negative and threatening representation of immigrant groups, mainly because the latter's presence defies the social and political order of the nation. [...] The immigrant

³⁶ Toutefois, il faudrait signaler que la lecture de son ouvrage suggère qu'elle ne s'interroge pas sur la modalité de construction de catégories. L'existence de groupe n'est pas remise en question.

« Moreover, contemporary reality is characterised by a growing movement of people - asylum seekers and economic immigrants- who legally or illegally cross national borders. Ethnic and cultural diversity is often a result of such migratory movements that challenge the legal restrictions and police measures faced with the necessity of dealing with these 'Others within' whose presence defies the national order » (Triandafyllidou, 2001 : 3).

is a potential Threatening Other because s/he crosses the national boundaries, thus challenging the ingroup's identification with a specific culture, territory or ethnic origin, as well as the overall categorisation of people into nationals and Others. The immigrant poses a challenge by threatening to “contaminate” the ingroup's presumed unity and authenticity (Ibid. p. 98).

Comme antithèse aux théories orthodoxes des relations internationales qui voient les frontières nationales comme allant de soi, Doty propose de s'interroger sur la construction de frontière entre *inside* (dedans)/*outside* (dehors) qui sépare les membres et les non-membres d'une communauté nationale.

This suggests that amidst the ambiguities of life, the grounds that states would represent, far from being fixed, are socially, politically, and discursively constructed. The construction of foundational grounds occurs through discursive practices that attempt to fix meanings that enable the differentiation to be made between the inside and the outside. It is not possible to say in advance what these meanings are, especially when it comes to differentiating the inside of the nation from the outside, because they are, as Hobsbawm suggests, often historically novel and changing. The identity of the “we” is a flexible political resource, adaptable to changing circumstances and new crises (Doty, 1996 : 126).

Ainsi dans son analyse du cas de l'Angleterre, elle pose les questions suivantes : « Who was to be considered on the inside and who was to be considered on the outside ? Who was to be considered “truly” British ? Who would Britain represent as a political entity ? Who would be understood as owing allegiance to and willing to sacrifice for Britain ? » (Ibid. p. 124)

Pour ce faire, elle souligne l'autorité discursive³⁷ de l'Etat qui lui permet de définir qui appartient à la nation et qui n'y appartient pas (Ibid. p. 122). Elle signale également l'intérêt de l'immigration comme un thème de discours dans lequel on observe un jeu de construction de l'identité nationale³⁸. Selon elle, l'immigration représente un des « focal points of meaning », « nodal points » ou « privileged signifiers », qui jouent un rôle

³⁷ Sur le discours comme modalité de construction de l'identité nationale, à référer le chapitre 4.

³⁸ Plusieurs chercheurs s'intéressent à la politique de l'immigration pour observer la construction de l'identité nationale. « While Smith, Carter et al. and Doty all Focus on immigration policy and legislation, they simultaneously recognize that it is not just the legal status associated with immigration, but also the social practices to which they attach, that define the boundaries of political community, and separate the insiders from the outsiders (Doty 1996) » (Croucher, 1998 : 643).

particulièrement important dans la fixation et l'assignation du sens à l'identité nationale (Ibid. p. 127).

This study suggest that it is at the margins of a discourse that we can find the privileged discursive points that constitute national identity. Paradoxically, it is also at the margins that the meaning of national identity is subverted. This creates the continual need for production and reproduction of national identity. The international movement of peoples is one concrete site where the interior and exterior tension is particularly evident. Here, the question of who is inside and who is outside the political community arises, as do the criteria by which this distinction can be made. Human migration highlight the salience as well as the ambiguities of national identity. Terms such as “alien”, “immigrant”, and “refugee” imply something other than a “normal” national identity, and, at the same time, act as constitutive elements in the construction of national identities. (Ibid. pp. 127-8)

Ce cadrage qui questionne la construction de la nation comme une fixation d'une frontière entre Nous et Eux fait écho à la problématique d'études critiques de la citoyenneté. Les travaux récents s'intéressent à la dimension culturelle de la citoyenneté juridique et sa capacité de dresser la frontière entre Nous et les Autres. Il s'agit d'interroger la citoyenneté en termes de *membership* (Matsumoto, 2007 : 8-9).

Matsumoto (2007) décrit une histoire sociale du sentiment de « Nous » aux Etats-Unis où, malgré l'universalisme affiché, existait toujours le « Nous » Américain et les « Autres ». Par l'examen de politiques australiennes de la gestion de la frontière, de l'immigration, du réfugié, de l'autochtone, et du multiculturalisme, Iizasa (2007) montre une logique de l'inclusion et l'exclusion de la citoyenneté.

En signalant un manque d'attention aux expériences subjectives dans les travaux sur la citoyenneté, Ong propose de considérer la citoyenneté comme un processus culturel de subjectivation dans le sens foucauldien. Selon elle, la prédominance de l'approche juridico-politique dans ce domaine ne prédispose pas à interroger le processus concret selon lequel les individus deviennent des sujets d'un Etat-nation. « But these approaches seldom examine how the universalistic criteria of democratic citizenship variously regulate different categories of subjects or how these subjects' location within the nation-state and within the global economy conditions the construction of their citizenship » (Ong, 1996 : 737). En partant de ce constat, elle offre une analyse de la « *cultural citizenship* », les

pratiques et les convictions culturelles qui établissent les critères de l'appartenance nationale. Selon elle, cette *cultural citizenship* est un processus dual de la construction par soi et la construction dans le réseau de pouvoir lié à l'Etat-nation et à la société civile (Ibid. p. 738).

Dans la même veine, Nakano Glenn examine la citoyenneté en termes de question de *membership*. Admettant que la citoyenneté n'est pas uniquement la question du statut juridique, elle affirme que c'est la question de l'appartenance qui nécessite un consentement par les autres membres de la communauté. Ainsi, les membres de la communauté participent à dresser des frontières de citoyenneté en définissant qui est autorisé à bénéficier de droits civiques, politiques et sociaux et qui se les voient refusés (Nakano Glenn, 2011 : 3). « In this book I examine two major structures through which unequal race and gender relations have been shaped and contested in the United States. Citizenship has been used to draw boundaries between who are included as members of the community and entitled to respect, protection, and rights and those who are excluded and thus not entitled to recognition and rights » (Nakano Glenn, 2002 : 1).

2.2. Les *Critical Whiteness Studies*, une proposition d'étude sur le majoritaire

2.2.1. L'interrogation sur le majoritaire : un renversement de perspective

Sous un autre angle, il est intéressant d'explorer le courant de *Critical Whiteness Studies*³⁹ – les études sur la blancheur⁴⁰ – pour traiter la francité en tant qu'idée de catégorie majoritaire. Après la présentation de ce courant, je traiterai la question de l'application de *Critical Whiteness Studies* à la société française, et de la relation entre la francité (-nationité) et la blancheur.

Les *Critical Whiteness Studies*, qui ont pris leur essor notamment aux États unis et qui viennent de commencer à attirer l'attention en France, sont une tentative d'étude sur le majoritaire. Ce courant est né à la fin des années 1980 et est devenu florissant notamment pendant les années 1990 dans le monde académique anglophone (Hewitt, 2007 : 43). En revendiquant la nécessité des recherches sur le majoritaire, elles prennent « le Blanc » comme objet d'étude critique au lieu des minoritaires raciaux. C'est ce renversement de perspective qui caractérise les *Critical Whiteness Studies*⁴¹.

Leur aspect novateur est de mettre l'accent sur la construction du Blanc, autrement dit, du groupe social qui est considéré comme neutre et non racial. Elles visent ainsi à corriger le déséquilibre d'objet d'étude dans les recherches sur la construction de la race qui se penchent habituellement vers celle de groupes minoritaires. Hage souligne le déficit de

³⁹ Il existe plusieurs appellations pour ce courant : *Whiteness Studies*, *White Studies*, *Critical White Studies*, *Critical Whiteness Studies*, etc. Je choisis *Critical Whiteness Studies* afin d'explicitier leur position critique sur la blancheur.

⁴⁰ Dans cette thèse, j'utilise le terme blancheur comme traduction du terme anglais *whiteness*. Comme en témoigne l'emploi de ce mot dans plusieurs travaux sur *whiteness* témoigne, la blancheur a gagné la place de la traduction autorisée. De plus, son utilisation est justifiée par rapport à une autre possibilité de traduction qui est blanchitude : « Si certain-e-s chercheur-e-s emploient le mot blanchitude pour traduire le mot *whiteness*, nous préférons celui de blancheur. Comme le fait remarquer Judith Ezekiel, blanchitude est calqué sur le mot négritude, mouvement littéraire et artistique qui cherchait à valoriser les aspects positifs de la culture ou de l'identité noire. [...] La blanchitude, dans cette logique, ne pourrait être qu'une affirmation de ce qui serait positif dans une culture 'blanche', ce qui est parfaitement contradictoire avec le concept développé ici » (Kebabza, 2006 : 157).

⁴¹ Les *Critical Whiteness Studies* ne sont pas les premières qui mènent les recherches en avançant l'idée du caractère constructif de la race. Le problème de la blancheur a été déjà abordé dans les littératures sur les expériences du racisme chez les *African Americans* mais aussi les *Native Americans* ou les *Chicana/os* (Ganley, 2003 : 14).

l'attention portée sur le dominant : « Les théories sur le racisme de plus en plus mettent l'accent sur la nature constructive de "race". Néanmoins, la plupart des analyses se référant au processus de racialisation ont pour objet de rendre compte de la construction des groupes victimisés tels que "Noir" ou "Asiatique" en terme de "race" » (Hage, 2000 : 90, traduit par nos soins). Hage mentionne le développement des *Whiteness Studies* que l'on observe au moment de la rédaction de son livre : « Ce manque d'attention au processus d'auto-construction raciale par le dominant a commencé à être remédié récemment par la montée d'un intérêt en sciences sociales et en *cultural studies* pour les recherches sur la construction sociale et historique de la blancheur » (Ibid. p. 90, traduit par nos soins).

L'objectif des *Critical Whiteness Studies* se résume en deux points : déconstruire et dénaturer la classe blanche qui apparaît comme neutre et non-marquée⁴², et dénoncer les privilèges blancs dont bénéficient les Blancs (Bosa, 2010 : 129). Il s'agit de la mise en cause de l'invisibilité, de la neutralité et de la normalité prétendues de la blancheur. En effet, le Blanc est considéré comme implicite, norme, non-marqué, universel et naturel (Ingram, 2001 : 157 ; Kababza, 2006 : 157). Les Blancs, dominants, « ne seront pas nommés et perçus comme un groupe "racial" (au même titre que tous les autres groupes) » (Kababza, 2006 : 157). Alors que les Autres, dominés, sont définis par rapport à la différence à cette norme, et renvoyés toujours au particulier, au spécifique. « La blancheur est vue comme servant de support implicite à la production d'un discours constituant les 'non-blancs' en tant que marqués par un trait visible et particularisant » (Cervulle, 2013 : 16).

La visée des chercheurs des *Critical Whiteness Studies* est donc d'assigner la particularité à la blancheur, la « colorer », la « rendre étrange » (Dyer, 2000 : 541), en la réinscrivant dans la dynamique de l'identité raciale (Ganley, 2003 : 13). En le faisant, ils s'attachent à briser la perspective selon laquelle la race « est toujours l'affaire de l'altérité qui n'est pas le blanc » (Hooks, 1990 : 54). « L'originalité de ce concept repose sur le changement de perspective qu'elle propose, c'est-à-dire qu'aussi longtemps que les "Blancs" ne seront pas nommés et perçus comme un groupe "racial" (au même titre que tous les autres groupes), alors le "Blanc" sera la norme, le standard, l'universel : "Other people are raced, we (white people) are just people". Et les autres groupes, d'éternelles minorités renvoyant au particulier, au spécifique » (Kababza, 2006 : 157).

⁴² Ici, on voit clairement la proximité théorique avec les travaux de Colette Guillaumin. Ce point sera développé ultérieurement.

Courant interdisciplinaire, les *Critical Whiteness Studies* même si l'on trouve diverses approches, partagent deux principes : 1) elles prennent la position d'anti-racisme, 2) elles adoptent la théorie de construction sociale de la race. Autrement dit, leur préalable théorique est d'appréhender la race et les rapports sociaux de race comme les produits d'une construction sociale. En effet, comme le disent Hartman et Ganley, « La race est un objet construit, et pas une “chose” objective et tangible. Des scientifiques comme Stephen Jan Gould ont réfuté la déterminabilité biologique de la race » (Hartman, 2004 : 24). « There are also, however, similarities between her work and the others mentioned. The most obvious of these is her recognition, which is ubiquitous in this body of literature, that race and whiteness are socially/historically/culturally produced; and, that whiteness is produced as particularly powerful and dominant largely due to its occupation of the position of normal » (Ganley, 2003 : 16).

Pour les *Critical Whiteness Studies*, la blancheur est fortement représentée par deux particularités : norme et privilège. « Recent academic work concerned with the problematic of whiteness typically starts with two interrelated assumptions. The first is that there is significant privilege and power associated with being (identified as) white. The second is that much of this white race privilege extends from the monopoly that whiteness has over the norm » (Ibid. pp. 12-3).

Selon Ruth Frankenberg, la *Whiteness* est « la position structurellement supérieure, autrement dit la position de privilège racial [...] à qui la conception du monde fait référence », « une série de pratiques culturelles généralement non-marquée et sans nom » (Fujikawa, 2005 : 11, traduit par nos soins). Dans la même veine, Roger Hewitt donne une explication plus détaillée :

Whiteness itself (i.e. physically being “white”) is not the issue. It is more some concept of the ideal social contributor/non-threatener, sought by the majority that is the object. Many non-white societies have their own versions of the same concept, but “whiteness” here in these uses stands in a metaphorical relationship to one particular historically constructed expression of the social contributor/non-threatener - i.e. “citizen” - and often, as in the past, this citizen is augmented with the ideal of 'born to rule' or 'standard by which all others are judged' or “grid through which all things should be perceived”. This is the realm of the long history through which a cultural hegemony of “whiteness” was achieved: the constructed “whiteness” analysed by such early pioneers as

Richard Dyer, (1988 ; 1997) ; Vron Ware (1992) ; David Roediger (1991) and Frankenberg (1993) (Hewitt, 2007 : 42).

D'autre part, une partie de ce courant s'attache à dénoncer les privilèges des Blancs. Il s'agit des avantages matériels et non matériels dont les Blancs bénéficient en leur qualité de Blancs, et pour la plupart des Blancs, ils n'ont aucune conscience de ces privilèges. Entre autres, McIntosh (1989) examine en détail ce point. « [...] McIntosh's [...] early investigation clearly identifies how white skin color was "an asset for any move (she) was educated to want to make: "I could think of myself as belonging in major ways, and of making social systems work for me". [...] People lacking the cultural capital of whiteness lack unconscious access to these supposed taken-for-granted of life in the capitalist market secured by the liberal nation-state » (Paynter, 2001 : 136-7).

Ces études décrivent le processus historique et quotidien de la construction de l'identité blanche, et examinent le pouvoir de la blanchité, son implication dans le racisme et les rapports sociaux de race (Hewitt, 2007 : 43 ; Cervulle, 2013 : 76). Par ailleurs, étant un champ interdisciplinaire, les *Critical Whiteness Studies* englobent les différents types de travaux. Elles touchent les disciplines diverses comme l'histoire, la sociologie et encore la critique littéraire dans les *cultural studies*.

Dans le domaine de l'histoire, les études qui mettent en lumière les processus de la construction historique de la blanchité se sont développées. Les auteurs dévoilent, par leurs études, la dimension construite de la blanchité, et par-delà, montrent que les catégories raciales n'ont fait sens que dans un espace social spécifique (Bosa, 2010 : 134).

Les mécanismes selon lesquels les immigrants de différentes vagues sont devenus « blancs » aux Etats-Unis, autrement dit, l'histoire du changement des frontières ethno-raciales ont été étudiés par plusieurs chercheurs. « Une série de livres se donnent ainsi pour ambition de décrire le processus suivant lequel différents groupes en sont venus à s'identifier, et à être identifiés par les autres, comme des "Blancs", en détaillant bien entendu l'impact de ces changements de catégorie sur les groupes en question et sur l'ordre social en général » (Bosa, 2010 : 131). Parmi les travaux dans ce courant, nous pouvons citer celui de Roediger (1991), de Mathiew Frye Jacobson (1998) et de Noel Ignatiev (1995).

En sociologie, partageant l'idée que les catégories raciales sont des objets construits variables, les chercheurs s'attachent à inventorier les privilèges d'être « Blanc » dont il est d'ailleurs difficile de rendre compte (Bosa, 2010 : 134).

Par exemple, Frankenberg (1993), l'un des principaux chercheurs de ce domaine, a analysé la position des femmes blanches dans la structure raciale aux États-Unis à la fin de 20e siècle à travers les entretiens auprès des femmes « blanches ». L'analyse montre les modes – au pluriel – de construction identitaire chez les femmes interviewées.

Soutenant l'idée qu'à la fois le Blanc et les gens de races de couleurs mènent une vie racialement structurée, l'auteur dévoile la position privilégiée qu'occupe le Blanc. Le privilège de Blanc réside dans le fait qu'il peut ne pas se considérer comme une « race » et penser qu'il n'appartient à aucun groupe. Frankenberg décrit le Blanc comme « *unmarked marker* (marqueur non-marqué) », c'est-à-dire une référence implicite, universelle et indéfinie, et une norme selon laquelle on décide la différence.

Dans les domaines des *Cultural studies*, les *Critical Whiteness Studies* sont menées en prenant comme objets le cinéma, la littérature et les autres formes de l'imaginaire. Dyer (1997) et Morrison (1992) montrent que, dans l'imaginaire américain, britannique ou occidental, la blancheur est représentée comme remontante, noble, universelle et pure (Ingram, 2001 : 158). La production et la diffusion de ces représentations de la blancheur contribuent à consolider sa position de normalité.

Pour les *Critical Whiteness Studies*, la *Whiteness* n'est pas un simple objet d'analyse, mais un objet de critique. Au-delà de la critique, certains chercheurs proposent les stratégies à prendre vis-à-vis de *Whiteness* parmi lesquelles on distingue trois positions. La première, abolitionniste, a été avancée notamment par des historiens comme Ignatieff et Garvey. En avançant la notion de *Race Traitor* (traître de race), elle propose aux Blancs de trahir la *Whiteness*. La deuxième, réformiste, envisage « une blancheur positive » détachée du racisme et du capitalisme. Parmi les tenants de cette position, on trouve notamment Frankenberg. Enfin, la troisième position soutenue par Vron Ware par exemple, revendique de détruire l'ensemble du système de pensée raciale.

Pour la présente étude, les *Critical Whiteness Studies* sont inspirantes sur plusieurs points. Elles sont instructives notamment dans le sens où elles mettent en lumière le groupe qui était auparavant en angle mort, le majoritaire. En outre, elles affirment l'implication de la blancheur dans le pouvoir systémique dans lequel la classification s'opère.

2.2.2. De la blanchité à la francité. Réflexion sur la relation entre « *nationness* » et « *whiteness* » et proposition d'un plan de recherche

Les *Critical Whiteness Studies* commencent à attirer l'attention en France à la fin des années 2000⁴³. Si elle n'est pas sans susciter une certaine inquiétude quant à son importation dans la société française, on observe une montée d'intérêt pour ce courant de recherche. « Depuis quelques années, historiens et sociologues français semblent s'être approprié le concept de *Whiteness* » (blanchité), dont l'usage est relativement ancien dans les sciences sociales aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne. Cette appropriation redouble d'une certaine manière celle qui s'est opérée avec les notions de “*colour-line*” (Stovall, 1993 et 1998) ou de “*colorism*” (Ndiaye, 2008) et vient donc interroger l’“aveuglement racial” (“*color-blindness*”) de la pensée républicaine française (Noiriel, 2009), ainsi que les réticences manifestées par les historiens et sociologues français à penser la question sociale en termes raciaux » (Dornel, 2013 : 214).

Cependant, cette appropriation du concept pose question. Nous pouvons se demander si l'étude sur la blanchité ne finirait par soutenir le maintien de la pensée raciale (ou racisée) plus que sa déconstruction. Même si les *Critical Whiteness Studies* arborent la critique de la blanchité comme leur objectif, le fait de qualifier la blanchité comme objet sans se doter de stratégies claires pour le détruire ou le maîtriser pourrait, au contraire, participer à sensibiliser les gens davantage aux catégories raciales. Cette crainte se pose notamment lorsqu'on cherche à les appliquer aux sociétés européennes, où, comparativement aux États-Unis, le système de catégorisation raciale est moins enraciné à la fois socialement et publiquement. En effet, en France, où les critères ethno-raciaux sont écartés des statistiques publiques, l'introduction du concept de blanchité par les recherches dans un tel milieu, ne contribue-t-elle pas à diffuser, voire banaliser le concept, et par ce fait, à promouvoir la catégorisation raciale⁴⁴ ? (Bosa, 2010 : 139-140)

Devant cette crainte, il me paraît utile de poser une question : est-ce que les *Critical Whiteness Studies* concernent les études uniquement sur la race ? Il ne s'agit pas de dire

⁴³ La bibliographie sur ce domaine s'est enrichie petit à petit. Parmi les articles, voir notamment Kebabza (2006), Bosa (2010), Cervulle (2013). Deux ouvrages sur la blanchité sont parus en 2013 : Laurent et Leclère (2013), Cervulle (2013).

⁴⁴ Il s'agit d'un même type de question que l'on pose au débat sur les statistiques ethniques. Sans entrer dans une discussion détaillée, on peut dire que la faible diffusion de termes raciaux ne signifie pas l'absence du racisme.

que l'objet principal de *Critical Whiteness Studies* n'est pas le rapport de race. Ils traitent un majoritaire particulier « le blanc » qui s'inscrit dans l'ordre racial. Cependant, il me semble que la perspective qu'elles nous présentent mérite une réflexion plus large.

En effet, déjà, la relation entre majoritaire et minoritaire proposé par les *Critical Whiteness Studies* ne s'applique pas uniquement à la catégorie raciale. Nous constatons que les *Critical Whiteness Studies* partagent largement la perspective proposée dans les travaux de Guillaumin. Les auteurs français qui prêtent attention aux *Critical Whiteness Studies* mentionnent déjà cette proximité⁴⁵.

Ce qui différencie éventuellement Guillaumin des chercheur-e-s des *Critical Whiteness Studies* est que Guillaumin prend pour objet le système de différenciation et la naturalisation de différence au sens large. En désignant son objet comme « l'idéologie raciale », elle s'attache à rendre compte d'un mécanisme général de la relation entre majoritaire et minoritaire. Ce souci pour la généralité n'est pas toujours le cas pour les travaux des *Critical Whiteness Studies*.

Cependant, si, comme nous avons vu, la race est un des opérateurs de la classification sociale, il serait bénéfique de ne pas l'enfermer dans la thématique de la race blanche, et les considérer plutôt comme un des points d'entrée pour les études sur le majoritaire. Il s'agit donc d'une étude sur le majoritaire au prisme de la dimension raciale. Cela signifie que les recherches doivent prendre en compte d'autres dimensions de la classification sociale. Car, il n'existe pas de majoritaire purement « racial » et le statut de majoritaire du Blanc est assuré en articulation avec les différents critères qui s'inscrivent dans le processus global de classification. Si la notion d'intersectionnalité⁴⁶ met en lumière

⁴⁵ « D'ailleurs, bien avant que ces études ne se développent dans les universités américaines, des intellectuels français comme la sociologue Colette Guillaumin avaient identifié le recours aux “races imaginaires”. Cette stratégie d'un groupe majoritaire pour justifier sa domination consiste ainsi à prétendre qu'il existe une “différence” objective, immanente, propre à l'Autre, qui est le particulier, alors que l'on demeure soi-même le référent, l'immuable, la norme qui n'a guère besoin de s'interroger sur sa propre particularité (Guillaumin, 1972) » (Laurent et Leclère, 2013 : 9).

« En dépit de leur caractère pouvant sembler curieux d'un point de vue français, notons que dès 1972, durant la deuxième vague féministe, Colette Guillaumin appelait dans *L'idéologie raciste* au développement d'études portant non seulement sur les “racisés” mais aussi sur les “racisants”. Elle notait que la fixation sur “la spécificité des racismes a contribué à voiler la très réelle spécificité du racisant en abordant ce dernier dans une optique de généralité qui excluait une définition sociologique de sa position”. Cet appel à une sociologie de la blancheur rencontrera alors peu d'écho.[...] Instituant sur le caractère normatif de ce rapport définitionnel asymétrique, Guillaumin visait alors – de façon assez comparable au projet des *critical white studies* – à faire parler cette expression silencieuse du pouvoir, à révéler la sociologie des groupes sociaux en position hégémonique, ou, comme le dit Toni Morrison, à étudier “l'impact du racisme sur ceux-là même qui le perpétuent” » (Cervulle, 2013 : 18-9).

⁴⁶ Sur l'intersectionnalité, voir par exemple Crenshaw (2005).

l'articulation des formes de domination qui crée différents statuts minorisés, le majoritaire lui aussi s'élabore à l'intersection de différents opérateurs de classification. En fait, certains chercheurs proposent explicitement d'examiner la blancheur en relation à d'autres critères (sexe, genre, classe...).

Par exemple, Garner propose de considérer la blancheur comme une « hiérarchie contingente » et de tenir en compte des articulations entre plusieurs variables comme la classe, l'ethnicité, le genre et la sexualité. « In the light of argument set out above then, the most illuminating way to view whiteness sociologically appears to be a contingent hierarchy. While one dimension of whiteness is its dialectic relationship with non-white otherness, internal boundaries are equally evident. I would argue that whiteness can best be grasped as a contingent social hierarchy granting differential access to economic and cultural capital, intersecting with, and overlaying, class and ethnicity, [...] as well as gender and sexuality [...] » (Garner, 2006 : 264).

Kebabza souligne l'importance du concept d'intersectionnalité pour les *Critical Whiteness Studies*. Il refuse d'isoler d'autres variables lors de l'analyse des rapports sociaux racialisés, car cela masque l'articulation, l'imbrication des autres catégories aussi déterminantes que le genre, le sexe et la classe. La place dominante de blanc ne s'explique pas uniquement en termes raciaux. C'est pour cette raison qu'il propose une introduction du concept d'intersectionnalité qui pose que les différents outils conceptuels tels que la race, le sexe et la classe « fonctionnent ensemble de façon dynamique et systémique » (Kebabza, 2006 : 170).

En définitive, une réflexion sur la blancheur est nécessaire, si l'on veut comprendre la structure de la domination dans les rapports sociaux racialisés, sans l'isoler d'autres variables tout aussi déterminantes. Car elle n'est évidemment pas suffisante, pour rendre compte des articulations des rapports sociaux structurels, et des combinaisons multiples qui existent dans les interactions sociales entre individu-e-s. [...] Mettre l'accent sur la couleur de la peau, l'origine, la culture, l'ethnie, la "race", ne signifie pas pour autant que c'est la source unique et première, de toutes les exclusions sociales. D'où la nécessité de refuser autant la concurrence des systèmes d'oppression, qu'une approche en "sandwich", pour réfléchir aux croisements, aux imbrications, des catégories de sexe, classe et race, et saisir toute la complexité des rapports sociaux, en mettant à jour leurs contradictions (Ibid. p. 157).

Sous un autre angle, l'apparition d'un phénomène appelé le racisme différentialiste (Taguieff, 1987), le racisme sans race (Balibar & Wallerstein, 1997), ou *new racism* dans le contexte européen justifie d'autant plus cette imbrication des différentes variables. Il s'agit de nouvelles formes du racisme qui n'est plus fondé par la biologie mais par des « différences » culturelles essentialisées. En naturalisant le concept de culture, ils utilisent la culture ethnicisée (ou racisée) comme le marqueur de différence. Ils soulignent ainsi, l'incompatibilité entre les groupes en termes de cette différence culturelle, sans invoquer explicitement les critères raciaux. Cependant, comme Colombo et Richardson l'affirment, ce déplacement de critères ne signifie pas l'effacement de groupes racisés. « Cependant, cela ne signifie pas que les minorités raciales ne sont pas la cible de ce nouveau racisme, mais seulement que les bases de leur soi-disant incompatibilité avec “nous” s'expriment maintenant au moyen de critères “culturels” plutôt que biologiques. Un processus de racialisation se manifeste dans le discours des élites, qui attribue à certains groupes certaines caractéristiques tellement "étrangers" qu'il en devient impossible de concevoir ces personnes comme membres égaux faisant partie de la même communauté que l'élite » (Colombo & Richardson, 2012 : 121-2).

Si le « nouveau racisme », qui met en exergue, non pas la supériorité biologique de certaines races sur d'autres, mais les différences culturelles entre groupes ethniques, paraît plus « soft », ses dégâts n'en sont pas moins considérables. Par un de ces tours de passe-passe lexical, on est passé de la biologie à la culture, et de la race à l'ethnie ou l'ethnicité, mais ces catégories aussi fictives et changeantes soient-elles, sont porteuse des mêmes stéréotypes, et des mêmes caractéristiques naturalisées (Kebabza, 2006 : 153).

Si la blanchité est un des points d'approche sur la figure du majoritaire, pour cette étude, je me propose de choisir un autre point, celui de la francité. Si ce déplacement du rapport majoritaire-minoritaire de l'ordre racial à l'ordre national me semble justifié, ce n'est pas seulement parce que dans les articulations des rapports sociaux, c'est souvent la nationité qui assure le statut du majoritaire. C'est aussi parce qu'il existe une question que les *Critical Whiteness Studies* passent sous silence, en l'occurrence la question de cadre. La relation entre majoritaire et minoritaire nécessite un cadre commun, car, comme Guillaumin le signale, le majoritaire et le minoritaire doivent partager le même système de valeurs. Si l'on examine les travaux des *Critical Whiteness Studies*, on observe que, quand

ils parlent de Blanc comme majoritaire, le cadre national donne le contexte. Le Blanc est majoritaire toujours dans un certain cadre national.

En effet, l'affirmation de la relation étroite, voire l'interchangeabilité de *whiteness* et « *nationness* » (« une relation axiomatique entre *Americaness* et *Whiteness* » (Madriaga, 2005)) s'observe dans plusieurs travaux. Frankenberg (1994) affirme que *Whiteness* et *Americaness* fonctionnent tous les deux comme « norme ».

Qui plus est, comme le montre la citation ci-dessous, ces deux idées ne sont pas indépendantes : la blanchité fait partie des valeurs majeures de l'*Americaness*. « *Studies of labour history [...] and of “race” in the 19th century [...] suggest that whiteness is an overarching mainstream value of Americaness, and that differential acces to this resource was sought by successive waves of migrants learning the rules of the game [...]* » (Garner, 2006 : 264). L'exemple suivant suggère clairement que les « privilèges » de Blanc sont assurés par l'incorporation de la blanchité dans la nation(al)ité. « Tous comme les Afro-Américains assujettis à une identité noire à laquelle le regard blanc les renvoie sans répit, les Blancs doivent eux aussi acquérir une “double conscience” d'eux-mêmes. Ce concept – la “double conscience” –, théorisé par le penseur afro-américain Du Bois au début du 20e siècle, cherche à définir l'état dual du Noir américain qui, bien qu'américain, vit en réalité une déchirure interne, tant la part noire de son être (et donc le déni de ses droits d'Américain) entre en contradiction dialectique avec son américanité » (Laurent, 2013 : 54).

C'est aussi le cas de l'ouvrage pionnier sur les *Critical Whiteness studies* en France. Dans l'introduction, les coordinateurs de l'ouvrage substituent sans cesse le Français au Blanc, ou la francité à la blanchité. « Pour nombre des contributeurs de cet ouvrage, la réalité du privilège des Français préservés du stigmate de la couleur est source d'une injustice sociale trop grande pour qu'on la taise » (Laurent & Leclère, 2013 : 10). « En somme, le destin social d'un jeune Français, même issu d'un milieu populaire, sera moins chaotique s'il est perçu comme “blanc”, conforme à une conception restrictive de la citoyenneté, voire de la “francité”, qui est par ailleurs entretenue par l'imaginaire hexagonal » (Ibid. p. 10).

De plus, dans le passage ci-après, on observe une affirmation du fait que la francité englobe la blanchité. « Ne faut-il pas, pour parvenir à se rapprocher de l'universalisme républicain, qui n'est aujourd'hui qu'une chimère et une incantation, prendre le temps de comprendre comment l'imaginaire racial s'est infiltré dans la représentation que les

Français ont d'eux-mêmes ? L'interrogation sur ce que signifie "être français" est matricielle ; comme le dit Gérard Noiriel dans ce livre : "En France le 'Nous, Blancs' est [...] toujours le sous-produit du 'Nous, Français'" » (Ibid. p. 9).

Toutefois, la description de cette relation dans ces travaux manque de précision. Ou bien, elle passe comme allant de soi et les auteurs examinent peu la relation de ces deux notions. Peut-on parler de la *whiteness* hors (détachée) de contexte national ? La blanchité et la nationalité sont-elle les deux cas de figure majoritaire distincts ? Le Blanc n'est-il pas légitimé comme majoritaire souvent parce que le fait d'être blanc (ou d'être considéré comme blanc) est un critère d'être un « vrai » national « authentique » ? La blanchité n'est pas un critère d'évaluation d'appartenance à la communauté nationale ? Dans cette réflexion, cette remarque de Taguieff sur la relation entre le nationalisme et le racisme est particulièrement suggestive⁴⁷.

Indépendamment de toute hypothèse sur les relations historiquement entretenues entre « nationalisme » et « racisme », il est frappant de constater que l'argumentation nationaliste met en œuvre des schémas idéologico-discursifs généraux que l'on retrouve dans le champ des discours dits racistes. [...] L'esquisse d'un modèle théorique s'impose à partir de la seule histoire comparée de ces deux grandes idéologies : si le nationalisme peut fonctionner « en deçà » d'une forme doctrinale du racisme, toutes les élaborations modernes du racisme sont apparues dans l'espace idéologico-politique du nationalisme et bien souvent en tant que légitimations maximales – soit par recours aux prestiges de la science soit par réactivation d'un mythe des origines – de celui-ci (Taguieff, 1986 : 115).

Il convient aussi de souligner que ce qui est significatif dans la nouvelle forme de racisme « sans race » précédemment évoquée, c'est son inscription dans le contexte national. En effet, poussés par l'extrême droite, il met en avant « le droit des cultures nationales européennes de protéger leur identité culturelle » (Colombo et Richardson, 2012 : 121-2). Garner maintient, pour sa part, que les blancs européens sont racialisés dans le processus de la construction d'identités nationales.

Indeed, my departure point is that identities are multiple and contingent (Anthias, 2002) and that racialization in the early 21 century is not fixed by a

⁴⁷ Sur l'implication réciproque du nationalisme et du racisme, se référer également à Balibar (1992), Chapitre 5, « Racisme, nationalisme, Etat ».

black-white binary any more than it was in the 16th century (Garner, 2003). Culture is as important as skin colour in racializing discourse, i.e., they are equally valid elements of a “discursive formation” (Foucault, 1969, 1971). Nominally white Europeans can also be racialized in the process of constructing national identities, as has been the case in Britain with nomadic, Jewish and Irish people, as well as Eastern Europeans. Sivanandan (2001) even coins the term “xeno-racism” (as distinct from racism *sensu stricto*, a property of white-black power relations) for this contemporary form of racialization (Garner, 2006 : 258).

Les études sur la blancheur en tant qu'études sur le majoritaire racial ont un intérêt en soi. Néanmoins, si autrefois, la théorie de l'inégalité de races permettait au blanc de se positionner comme norme, à l'époque actuelle, où cette théorie est devenue obsolète, on peut se demander si la position majoritaire de blanc est assurée par le fait qu'être blanc constitue une caractéristique requise pour être un vrai national (un national authentique).

Chapitre 3. La francité dans la théorie et dans l'histoire : Élaboration de la notion de francité

3.1. Vers la conceptualisation de la francité : l'implication de la théorie de catégorisation

3.1.1. La francité comme idée du Français : l'apport du cadre proposé par Hacking

Comme nous avons vu précédemment, la relation entre majoritaire et minoritaire est caractérisée par un enjeu de catégorisation et de classification⁴⁸. Bertheleu développe ce point :

Catégoriser est un acte de connaissance et de reconnaissance. Lorsqu'un groupe majoritaire, pour désigner un groupe minoritaire, crée une catégorie spécifique, il manifeste sa prise de conscience de l'existence de ce groupe et d'un certain nombre de faits sociaux qui s'y rapportent. [...] Au-delà de cette simple activité de connaissance, la catégorisation manifeste généralement l'établissement d'un rapport de pouvoir. [...] Le groupe dominant, qui catégorise, va donc bien au-delà du simple constat de l'existence de l'Autre. Simultanément, il situe, classe et hiérarchise, imposant ses perceptions aux autres groupes qui sont contraints

⁴⁸ Pour distinguer la classification et la catégorisation, Jacob explique leur différence :

« Although systems of classification and categorization are both mechanisms for establishing order through the grouping of related phenomena, fundamental differences between them influence how that order is effected – differences that do make a difference in the information contexts established by each of these systems. While traditional classification is rigorous in that it mandates that an entity either is or is not a member of a particular class, the process of categorization is flexible and creative and draws nonbinding associations between entities – associations that are based not on a set of predetermined principles but on the simple recognition of similarities that exist across a set of entities. Classification divides a universe of entities into an arbitrary system of mutually exclusive and nonoverlapping classes that are arranged within the conceptual context established by a set of established principles. The fact that neither the context nor the composition of these classes varies is the basis for the stability of reference provided by a system of classification. In contrast, categorization divides the world of experience into groups or categories whose members bear some immediate similarity within a given context. That this context may vary – and with it the composition of the category – is the basis for both the flexibility and the power of cognitive categorization (Jacob, 1992) » (Jacob, 2004 : 527-8).

d'être ou de devenir ce que le groupe dominant a décidé de voir en eux » (Bertheleu, 1997 : 129).

Mais, dans les travaux existants, la modalité de cette classification n'est pas toujours clairement abordée. Surtout – c'est notamment le cas des recherches des *Critical Whiteness Studies* –, la relation entre la catégorie et le sujet est souvent ambiguë. Quand on parle de la blancheur ou de la francité, que désignent précisément ces mots ? Quelle est la relation entre le sujet, la catégorie, et cette « -ité » ? Comment peut-on saisir la modalité d'élaboration de la francité ? Et qu'implique-t-elle en termes de catégorisation ? Selon quel mécanisme s'effectue la catégorisation des gens ? Pour éclairer ce point, et par là, pour mieux conceptualiser la notion de francité, il sera utile d'avoir recours aux théories de la catégorisation.

Parmi elles, la théorie d'Hacking sur « façonner les gens », et le cadre d'observation qu'il propose m'offrent plusieurs éclairages.

En s'intéressant à la classification des gens, Hacking⁴⁹ examine les deux phénomènes qui s'impliquent l'un l'autre : « “making up people”, referred to the ways in which a new scientific classification may bring into being a new kind of person, conceived of and experienced as a way to be a person. [...] the “looping effect”, referred to the way in which a classification may interact with the people classified » (Hacking, 2007 : 285- 6). Il souligne que la classification se fait dans l'interaction de différents éléments : a) un type ou une idée de personne d'une classe, b) les individus et les gens, c) les institutions, d) les connaissances, e) les expertes ou les professionnels (Ibid. p. 297).

(a) the *classification* into kinds of people. Classification is usually within a category, a most general principle of classification.

(b) the *individuals* and *peoples* in the various classes. In traditional logic, they are in the extensions of the classes defined in (a). In real life they are the flesh and blood individual men, women and children, or socially cohesive groups of them. There will be many borderline cases, individuals or smaller groups who are not so clearly of the main ethnicities [...].

⁴⁹ Comme Hacking admet lui-même, ses travaux sur « façonner les gens » héritent de deux bases théoriques : « l'archéologie » de Foucault et « la sociologie interactionniste » de Goffman. « Foucault nous donne une histoire du présent. Comment en sommes-nous arrivés à des institutions totales ? Goffman analyse la manière dont les institutions totales créent un type particulier de “face-à-face” » (Hacking, 2001 : 552).

(c) the *institutions*, [...]. They firm up the classifications. [...] By institutions I chiefly mean established organisations, rather than matters of practice or custom, although of course organisations have their own practices and affect the habits of people with whom they interact.

(d) knowledge about the kind of people in question, their characteristics [...] Some of this knowledge will be precise matters of detail known to (e) experts in the administration [...] (Ibid. pp. 288-9)

Le schéma proposé par Hacking nous suggère la nécessité de distinction entre l'idée, la catégorie et les gens, et l'importance d'observer leurs interactions. Dans mon cas, il convient de distinguer l'idée de Français – ce que j'appellerai la francité –, la catégorie « Français », et les individus ou les sujets français. Ce point est important pour une interrogation sur la classification et la catégorisation des individus. En effet, si l'on présuppose l'existence d'un sujet qui appartient à une catégorie quelconque, cela nous interdit immédiatement l'interrogation sur le processus de construction de cette catégorie. C'est pour cette raison que, pour comprendre un mécanisme de catégorisation, il faut s'interroger à la fois sur l'élaboration de l'idée (la francité), la construction d'une catégorie (le Français) et la subjectivation des gens.

En fait, l'ambiguïté de la relation entre les sujets (blancs) et l'idée (la blancheur) est un problème que l'on observe dans le courant des *Critical Whiteness Studies*. Les *Critical Whiteness Studies* envisagent, comme nous avons vu dans le chapitre précédent, d'appréhender la *Whiteness* non pas en termes de caractéristiques physiques, mais en termes de normalité/normativité et de pouvoir dans le système de domination. Toutefois, la théorie des *Critical Whiteness Studies* n'a pas suffisamment réussi à fournir une explication claire sur la relation entre « Blanc » et « blancheur ». Le problème réside dans le fait que, dans leur théorie, l'existence de la personne « blanche » n'est pas mise en cause et passe pour une évidence. En effet, l'examen des travaux des *Critical Whiteness Studies* révèle une certaine présupposition sur l'existence de groupes et d'individus « blancs ». Par exemple, tout en avançant l'idée que la race est un objet socialement construit, Frankenberg (1993) ne donne aucune explication sur le choix de trente femmes « blanches » qu'elle a interviewées (Kerner, 2007 : 2). Ainsi, les théoriciens des *Critical Whiteness Studies* supposent qu'il existe des personnes blanches qui possèdent le privilège qui découle de leur blancheur. Cette supposition de l'existence du sujet blanc prive de la possibilité d'interroger la subjectivation (de Blanc) (McWhorter, 2005 : 533). « Si l'approche de

Frankenberg est riche d'enseignements quant aux formes d'énonciation de la blancheur et de pratiques de soi racialisées, sa conception de l'articulation entre subjectivité et racisme systémique a toutefois pu être remise en cause dans le sillage des débats polémiques autour de la notion de « privilège blanc » » (Cervulle, 2012 : 43-4).

Toujours selon Cervulle, les chercheurs des *Critical Whiteness Studies* sont pris dans un paradoxe à cause de leur emploi du concept de « privilèges blancs ». « Les chercheurs renoncent au caractère systémique des rapports sociaux de race, qui est d'ailleurs l'un de leurs fondements théoriques, afin d'attribuer «aux acteurs d'une puissance d'agir démesurée. [...] Renvoyant à une conception philosophique libérale traditionnelle «qui insiste sur la primauté d'un sujet souverain et mobilise avec une certaine naïveté les métaphores économiques de la possession et de la distribution des ressources» » (Cervulle, 2013 : 90-2).

Or, la question du processus selon lequel un individu devient « Blanc » est le point important si l'on veut appréhender la blancheur comme norme et Blanc ou l'identité blanche comme construction sociale. C'est ainsi que McWhorter (2005) propose d'introduire la conception relationnelle du pouvoir et notamment la théorie de la subjectivation⁵⁰ et de l'assujettissement chez Foucault. « Le détour par Foucault permet alors à McWhorter de reconsidérer la relation entre subjectivité et racisme : il ne s'agirait plus de penser qu'un sujet blanc préexistant bénéficierait de privilèges ou de prérogatives dérivés du racisme systémique, mais plutôt que le sujet blanc émergerait de relations de pouvoir racistes à la fois dynamiques et dispersées, dont les effets matériellement ou symboliquement gratifiants constituent un mode de subjectivation » (Cervulle, 2012 : 44-5).

Ce problème de subjectivation nous amène à prendre en compte l'argument sur la distinction de l'identité et de l'identification/l'identisation. (Lorcerie, 1994) explique cette distinction dans le cas de l'identité nationale. Elle propose d'une distinction conceptuelle entre identité nationale, identisation nationale, et prise d'identité nationale. « L'identité nationale est le résultat (émergent) des innombrables accomplissements quotidiens de la population nationale. Ces accomplissements constituent globalement le procès

⁵⁰ La subjectivation chez Foucault désigne « un processus par lequel on obtient la constitution d'un sujet, ou plus exactement d'une subjectivité » (Revel, 2009 : 60-1). « Ainsi, la notion d'individu ne renvoie pas aux caractéristiques qu'aurait de manière singulière et intrinsèque, un être, mais bien au mouvement venant de l'extérieur de l'être, et qui le constitue par rapport à un certain savoir ainsi que pour un certain pouvoir : c'est le processus de subjectivation à travers des dispositifs de savoir/pouvoir. «L'individu est produit par ses mécanismes, ses techniques (la médecine, la psychiatrie, etc.) ; qu'elles soient subies ou choisies (ibid. : 125)» » (Richard et Ricaud, 2012 : 40).

d'identification de la population nationale. Parmi ces accomplissements, certains sont des conduites symboliques intentionnelles visant l'identité du 'nous' national : ils constituent des prises d'identité nationale. La teneur d'une prise d'identité est relative aux luttes que mènent ces auteurs [...] » (Lorcerie, 1995 : 276-7). En faisant cette distinction, comme Hacking, elle refuse l'objectivation de l'identité, et la considère comme un résultat de processus de l'identification par les individus.

Dans la même veine, Oriol suggère que, pour une étude de l'identité, il faut s'interroger sur la question de l'appartenance en la situant dans la relation dialectique entre les acteurs et les normes objectivées. « Il faut affirmer la nécessité permanente de rapporter l'étude de la règle de droit en matière d'affiliation, de "membership", à la façon dont elle est réinterprétée, retraduite dans l'univers cognitif du sujet. Il faut voir réciproquement comment l'ensemble des prétentions de l'acteur social, individuel ou collectif à se comporter à partir de la définition qu'il propose de lui-même se trouve confirmée, aliénée, renforcée, déformée par les normes objectivées qui font que l'ensemble de ces prétentions se trouve ou non légitimable dans un espace social donné » (Oriol, 1989 : 30).

Ainsi, cette prise en compte de la subjectivation des gens dans le processus de catégorisation implique un (certain) engagement des individus dans ce processus. Hacking l'appelle *looping effect* (l'effet de boucle) (Hacking, 2007 : 293).

Ce qui nous intéresse, ce sont les classifications des gens, l'effet qu'elles ont sur eux – sur nous, sur vous et moi. Et les transformations que nous, qui entrons dans des classifications, nous faisons subir en retour à ces classifications : c'est ce que nous appelons un "effet de boucle". Ces interactions peuvent modifier les gens en tant qu'individus ; mais quelquefois, les types d'individus, les « espèces » de gens, peuvent eux-mêmes évoluer ou subir des mutations (Hacking, 2004 : 385-6).

Cette perspective suggère de prendre en compte, dans les recherches, cet aspect de subjectivation par les individus⁵¹. En outre, examiner la définition de la nation chez les populations est une façon de ne pas tomber dans le piège de reproduction du mode de

⁵¹ Cette recommandation nous amène à une question classique de la sociologie : la capacité des acteurs ou les déterminations structurelles ? Les individus sont-ils des acteurs ou des sujets ? Même si les individus catégorisés ou qui se catégorisent participent plus souvent à la consolidation de cette catégorie, n'y a-t-il pas une marge de manœuvre ?

perception des « élites » ou des politiciens⁵². Dans cette thèse, j'examine les définitions « officielles » du Français dans la sphère politique, car elles occupent une place déterminante dans la matrice de francité. Néanmoins, je veille à ne pas tomber dans ce piège de reproduction.

Les éléments et leurs interactions sont différents selon les classifications, Hacking propose un concept de « matrice » pour désigner l'interaction propre pour chaque classification. Pour ma thèse, il s'agit donc de trouver la matrice de « Français » pour déterminer le cadre de recherche. Ce qui est construit socialement est avant tout l'idée d'une classe/d'un genre de personne (*kind of person*). Hacking appelle « matrice », un cadre social dans lequel l'idée ou le concept d'un genre est formé. La matrice diffère pour chaque « genre de personne », mais elle peut comprendre différentes institutions, pratiques, et les matériaux. Hacking explique le cas de « femmes réfugiées » :

The matrix in which the idea of the woman refugee is formed is a complex of institutions, advocates, newspaper articles, lawyers, court decisions, immigration proceedings. Not to mention the material infrastructure, barriers, passports, uniforms, counters at airports, detention centers, courthouses, holiday camps for refugee children. You may want to call these social because their meanings are what matter to us, but they are material, and in their sheer materiality make substantial differences to people. Conversely, ideas about women refugees make a difference to the material environment (women refugees are not violent, so there is no need for guns, but there is a great need for paper, paper, paper). Material influences the people [...] (Hacking, 2000 : 11).

Cette matrice affecte les individus classés dans le sens où l'individu lui-même et ses expériences sont construits dans son sein.

Hacking explique le processus de classification des gens, mais il n'aborde pas la relation entre différentes catégories. La francité ne constitue pas seulement la catégorie du

⁵² « Interestingly, despite a number of years of debate over nation-building processes and models of nationhood, few studies have rested on systematic research on how the population actually defines the nation (Hjerm, 1998). The counter-argument could be made that researchers have been more interested in political and intellectual elites than in the population in general, because it is they who decide on the institutional regulation of citizenship, immigration and integration policies. [...] by assuming that elite constructions of national identity affect immigration and integration policies, academic research reproduces the modes of perception and definitions of problems articulated by policy-makers and politicians (Favell, 2001; Florence and Martiniello, 2005) » (Medrano & Koenig, 2005 : 86).

Français, mais elle peut impliquer l'élaboration de différentes catégories de minoritaires du fait de la place spécifique qu'elle occupe dans la classification des gens à l'échelle nationale. Comme le montrent Guillaumin et les chercheurs des *Critical Whiteness Studies*, la francité est en position de normalité. Les autres catégories et les sous-catégories sont construites en les différenciant de cette francité. Elles sont ainsi construites comme quelque peu anormales. C'est dans ce sens que « migrant » est une catégorie de minoritaire et que la francité constitue la catégorie du majoritaire.

3.1.2. La francité comme prototype du Français et son implication dans la catégorisation

Afin de saisir le caractère majoritaire de la francité, plus précisément son implication dans la construction des autres catégories et des sous-catégories, il est utile de consulter le concept de prototype développé dans le domaine de la psychologie sociale. Car, comme on a vu dans le chapitre 1, la relation entre les catégories n'est pas que dichotomique. Si l'on réfléchit par exemple à une catégorie « jeunes issus de l'immigration », on constate que la frontière entre Nous et Eux n'est pas si tranchée. La population de cette catégorie se situe en effet « entre les deux », dans la « transition continue : ni Français ni étrangers ; ni immigrés ni membres de la société d'accueil ; ni ceux qui reçoivent l'hospitalité ni ceux qui l'offrent » (Streiff- Fénart, 2009 : 227).

Comment peut-on saisir ce mode de différenciation graduelle ? C'est justement l'intérêt chez les chercheurs qui élaborent la notion de prototype⁵³ dans la psychologie cognitive travaillant sur la catégorisation. Dans la longue tradition d'étude sur la catégorisation chez les psychologues, les études menées par Eleanor Rosch et ses collègues ont marqué un tournant important. En examinant les catégories utilisées dans l'expérience de tous les jours, ils s'opposent à la théorie classique et orientent les recherches vers une approche écologique.

Neisser résume le principe de ce modèle : « Within a given category, some members are usually regarded as especially good or typical examples; the very best are

⁵³ La théorie de prototype possède une affinité avec la « ressemblance de famille » proposée par Wittgenstein (Margolis & Laurence, 1999 : 28).

called "prototypes". Other members of the category are relatively more marginal, and the category boundary is often poorly defined » (Neisser, 1989, p. 2-3).

Le point novateur de la théorie du prototype est qu'elle propose de considérer une catégorie comme une *graded structure* (une structure graduelle), dans laquelle quelques membres sont pris comme prototypiques, tandis que les autres sont vus comme marginaux (Ibid. p. 5). Un prototype est donc le meilleur exemple dans la catégorie, le « membre le plus central » d'une catégorie qui représente les propriétés typiques, fonctionnant comme un « point de référence cognitif.

Cette théorie s'oppose donc à la théorie classique qui réclame une condition nécessaire et suffisante, c'est-à-dire qui impose une satisfaction de toutes les caractéristiques d'un concept ou d'une catégorie comme condition pour en être membre. Pour la théorie du prototype, il suffit de satisfaire quelques caractéristiques, même si certaines caractéristiques ont plus d'importance que les autres (Laurence & Margolis, 1999 : 27). Elle permet donc de saisir une complexité à l'intérieur d'une catégorie en prenant en compte le degré d'appartenance des membres. Cela nous permet d'avoir une conception graduelle des catégories, c'est-à-dire que les composants d'une catégorie peuvent avoir des degrés différents d'appartenance (« Vrai-Français » et « pas tout à fait Français »).

Wald montre un exemple d'application de ce concept de prototype pour l'analyse de la relation entre la catégorie du Nous national – Hongois en l'occurrence – et celui d'Autre – Juif –. Dans son étude sur les catégories de Juif et de Hongois, Wald distingue deux modes d'opposition qui conditionnent le rapport « eux-nous ».

Le premier est « l'opposition équipollente des catégories représentées au même niveau hiérarchique d'un classement implicite réalisant des valeurs différentes de la dimension sur laquelle on les classe » (Wald, 1994 : 104). C'est le cas par exemple des catégories français, allemand, anglais, etc., qui sont commutables et mutuellement exclusives. Dans ce cas, dans le discours identitaire, on voit la frontière claire entre Nous et l'étranger.

Quant à l'opposition équipollente, on la voit apparaître dans le discours identitaire, lorsque l'énoncé institue un espace complémentaire, celui du regard extérieur, non-hongois, et stabilise d'une manière ou d'une autre la frontière, ne serait-ce que par les attributs tirés de l'image-miroir de soi qu'est l'étranger

et dont les antinomies permettent de cerner, en-deçà de l'évidence indicible, ce que c'est qu'un Hongrois authentique. Là, le Juif est clairement un étranger, et l'authenticité hongroise n'est pas une zone prototypique, mais l'extension même de la catégorie du Hongrois. L'opposition est donc équipollente en ceci qu'elle se construit entre catégories de même niveau, commutables et mutuellement exclusives, et naturellement, sans le rapport hiérarchique qui fait que le non-marqué représente et englobe potentiellement le terme marqué de l'opposition privative. Il n'y a donc pas de neutralisation possible de l'opposition : le Juif est Juif et le Hongrois est hongrois (Ibid. pp. 105-6).

Le deuxième est l'opposition privative des catégories qui ne diffèrent que par la présence ou l'absence d'un trait. Cette opposition se construit « dans le discours identitaire lorsque son terme marqué apparaît comme un cas particulier, comme une spécification, de son terme non-marqué » (Ibid. p. 105). Elles sont dans un rapport hiérarchique. « Non-marqué » (celui qui ne comporte pas ce trait) « peut en tenir lieu dans certains contextes de représentation englobante de leur ensemble » (Ibid. p. 104). « [...] la signification générale de la catégorie non-marquée correspondante n'avance rien concernant la présence de A, et est employée principalement, mais non exclusivement, pour indiquer l'absence de A » (Wald, 1994 : 104). Dans ce cas, l'authenticité de Nous occupe une place prototypique, et cela permet de traiter les exemplaires non prototypiques comme marqués en les classant par des degrés d'authenticité. Cette opposition lui permet de rendre compte de « Juif Hongrois », qui est dans le champ, car il est ou pourrait-être un Hongrois, mais en même temps qui se distingue « par un gradient (cf. Culioli 1990) » (Ibid. p. 105).

Ce deuxième mode d'opposition convient justement comme schéma explicatif pour rendre compte de la relation entre « Français » et « immigré » ou « jeunes issus de l'immigration ».

Dans ce jeu de catégorisation/classification, la francité comme idée est appréhendée comme le prototype de français. Cette notion de prototype permet de saisir la position spécifique que la francité occupe dans la catégorisation.

3.1.3. La synthèse : la précision conceptuelle de la francité

La francité dans cette thèse est une idée prototypique du Français. A partir des réflexions précédentes, je propose une série de caractéristiques de la francité.

- Idée du Français : historiquement constituée, elle est confortée par les institutions et les pratiques (drapeau, frontières, papiers, idéologies, stéréotypes) qui constituent la matrice de la catégorisation
- Prototype : la francité est un prototype de catégorie de Français. Elle ne constitue pas une catégorie homogène, mais graduelle. Le fait d'appréhender la francité en tant que prototype permet de saisir des sous-catégories du Français qui ont des degrés différents d'appartenance.
- Majoritaire/majorité : dans le contexte français, la francité et l'altérité forment un rapport inégal.
- Malléabilité : étant une construction, la francité change selon le temps et le contexte.
- Rôle de l'altérité : l'altérité comme idée d'un Autre s'élabore de manière relationnelle avec la francité.

3.2. L'histoire de la francité : le mythe de francité civique et l'imbrication de dimensions civique, ethnique et raciale

Après la conceptualisation théorique de la francité, il convient de retracer une histoire de l'idée du Français. Plusieurs chercheurs ont travaillé sur la dimension historique de la construction de l'identité française. Ces travaux me permettent de saisir une grande ligne d'évolution de l'idée du Français et par-là, de placer la présente étude dans le contexte historique.

D'abord, il est à préciser que, dans le contexte français, le consensus fort sur l'idéologie républicaine a tendance à bloquer d'autres définitions de l'identité française. Le modèle républicain fondé sur l'universalisme affirme que, dans la sphère publique, tous les citoyens sont les individus égaux devant la loi, et leurs particularités ne sont jamais prises en compte. N'admettant aucune distinction entre les citoyens dans cette sphère, les appartenances quelconques sont confinées dans la sphère privée⁵⁴. C'est le sens de la phrase « la République une et indivisible ». Dans cette vision, la nation est considérée comme une communauté des citoyens fondée avant tout par leur volonté de vivre ensemble. Dans cette conception civique de la nation, « l'horizon d'universalité doit permettre à chacun de s'émanciper de ses communautés d'appartenance ou d'élection, héritées ou choisies, de dépasser ses particularités » (Laurent & Leclère, 2013 : 8). Opposé au modèle multiculturaliste ou encore à la conception ethnique de la citoyenneté, l'universalisme républicain fait l'objet d'un consensus dogmatique dans le milieu politique et même scientifique. Comme Lorcerie (1994) l'a montré, cet universalisme républicain est même promu comme une axiologie créatrice de l'identité nationale.

⁵⁴ Cela constitue en effet une particularité pour l'examen de l'identité nationale française. En effet, il existe des logiques différentes de la construction de frontière selon les pays.

« Les politiques publiques et les pratiques instituées à l'égard des immigrés, qui, on l'a vu, varient fortement d'un contexte national à un autre, produisent des catégories, des vocabulaires et des effets de sens qui influencent inévitablement les conceptualisations des chercheurs, ces dernières contribuant en retour à légitimer les conceptions dominantes » (Streiff-Fénart, 2006 : 857).

« [...] le dessin des frontières ethniques et leur teneur sont manifestement l'héritage de chaque histoire nationale, plus que de tout autre facteur. Les Etats contemporains sont donc – d'une façon et dans une mesure qu'il s'agit à présent de comprendre – des agents des investissements ethniques dans les configurations sociales qu'ils régissent » (Lorcerie, 2003 : 42).

Ce consensus dogmatique sur le modèle républicain empêche de questionner, d'un côté, la francité comme l'idée de « Nous » et sa modalité de construction, et d'un autre côté, l'altérité interne. L'idéologie républicaine dissimule la question d'altérisation et empêche de problématiser l'Autre dans la communauté nationale, car la conception civique, par principe, est totalement inclusive et ne prévoit pas la distinction des citoyens. Surtout, la dichotomie entre modèle civique et ethnique dissimule la question de frontière interne, et rend ainsi difficile de traiter explicitement le rôle de l'Autre dans la construction de l'identité nationale.

The historian Gérard Noiriel (1988a) maintains that it is precisely the model of the nation upon which republican France is founded that has led to the historical amnesia concerning the role of immigration in the development of French society. He suggests that the ideas of assimilation, uniformity and universality of the French model of the nation, - “la République une et indivisible” - have been crucial in masking ethnic, regional and other differences. The historiography of France has traditionally emphasised the homogeneity of the nation rather than its differences (Silverman, 1992 : 16-7).

Mais, la francité se définit-elle avec la conception civique ? En théorie, une nation civique basée sur la volonté d'adhésion ne crée pas la différence au sein de la communauté nationale, donc elle est totalement inclusive. Une opposition entre la nation civique et la nation ethnique introduite par Hans Khon a renforcé la compréhension de la nation française comme celle qui est basée sur la conception civique. La France est classée comme une illustration type de la nation civique, contractuelle et politique, fondant « la nationalité sur le libre choix » (Reynaud-Paligot, 2011 : 128). En opposition, c'est l'Allemagne qui est la représentation de la nation ethnique, culturelle et essentialiste.

Pourtant, la nation française n'est jamais purement civique. De plus, le principe/l'institution de la nationalité/de la citoyenneté change au cours du temps. En effet, cette distinction de la nation civique et de la nation ethnique est contestée par plusieurs chercheurs. Ils montrent que, en réalité, chaque construction nationale a eu recours toujours à la fois aux éléments ethnique et civique (Medrano & Koenig, 2002 : 84 ; Lorcerie, 2003 : 43 ; Jaffelot, 2006 : 20 ; Reynaud-Paligot, 2011 : 128).

Aussi fondatrices qu'elles apparaissent du fait de la révolution intellectuelle et politique qu'elles ont opérée, la définition contractuelle de la nation et l'acceptation anti-particulariste de la culture ont toujours été fortement

contrebalancées par les identifications ethniques et raciales. [...] Cette opposition, mais aussi cette profonde équivocité, sont constitutives du nationalisme français [...]. Car Renan, s'il définit bien la nation comme un « plébiscite de tous les jours », en appelle aussi à l'essence, à l'« âme » et aux ancêtres « qui nous ont faits ce que nous sommes (De Rudder, 1997 : 74-5).

Il est ainsi nécessaire de comprendre la francité pas uniquement en terme civique, mais aussi en terme ethnique. Autrement dit, il faut examiner la francité en mettant préalablement de côté l'idéologie républicaine.

De fait, on observe, ces derniers temps l'apparition de plusieurs études qui dévoile l'existence de plusieurs dimensions – civique, ethnique, voire raciale – dans la construction de l'identité nationale française. Je m'attache ici à esquisser à grand trait les présentations de la « francité » dans les travaux précédents depuis le XVIIIe siècle.

La francité en situation coloniale, impériale et esclavagiste : la conception raciale de la francité

L'ouvrage collectif coordonné par Cécile Vidal éclaire une question de francité dans le contexte colonial, impérial et esclavagiste. En recouvrant une période longue du XVIe siècle à l'abolition de l'esclavage dans l'Empire français au milieu du XIXe siècle (Vidal, 2014 : 22-3), il montre la présence importante de la question raciale dans cette question de ce que signifie être Français, qui est l'enjeu de l'inclusion et de l'exclusion à la communauté nationale dans la situation coloniale. Vidal affirme l'implication du rapport colonial dans la définition du national :

Le XVIIIe siècle fut marqué non pas tant par l'avènement de la nation politique que par une politisation simultanée et conjointe de la nation et de l'empire, le national se définissant largement, mais pas exclusivement, par rapport au colonial. [...] Dans ces rapports, la question raciale jouait un rôle essentiel⁵⁵. Dans les colonies d'Ancien Régime, la conception politique nouvelle de la nation ne s'imposa pas au détriment de la vieille définition ethnique : elles entrèrent en opposition. De ces tensions émergea l'idée que l'incorporation politique et juridique devait nécessairement impliquer l'assimilation culturelle.

⁵⁵ Vidal précise tout de même que « Que celle-ci prît une importance nouvelle au XVIIIe siècle dans le contexte du développement des sociétés coloniales et esclavagistes ne signifie pas pour autant que la pensée raciale s'imposât partout, tout le temps, ni de la même façon » (Vidal, 2014 : 21)

A aucun moment le principe selon lequel le choix devait forcément se faire entre assimilation et exclusion ne suscitera d'adhésion unanime ; aussi, fut-il immédiatement contesté. Il ne cessa toutefois d'orienter les discussions sur la francité tout au long de l'existence de l'Empire colonial français et au-delà. La racialisation conjointe des sociétés coloniale et métropolitaine contribua à faire de la relation entre nation et empire un sujet de débats et de conflits (Ibid. p.17).

Vidal montre comment l'identité française va se transformer sous l'influence des relations franco-américaines et du développement d'un esclavage racialisé.

La Révolution française : un paradoxe entre l'universalisme républicain et la pensée raciale

La Révolution française qui est considérée comme l'origine de l'« universalisme républicain » a, en effet, introduit une nouvelle conception du sentiment national, sans pour autant le débarrasser de la dimension raciale.

D'un côté, elle a proposé un nouveau type de lien national. Dans son ouvrage sur « l'étranger » pendant la Révolution française, Wahnich s'intéresse au paradoxe entre « l'universalité de l'humanité et la nécessité de l'ancrage citoyen, la tension entre une conception du politique qui vise à l'universalité du droit et une reconnaissance communautaire du citoyen » (Wahnich, 2010 : 10). Au moment où l'on déclare un droit universel, qui doit être, par son principe, purement inclusif, comment peut-on concevoir l'étranger, un statut d'exclu ? (Ibid. p. 13) Pour y répondre, elle présente, à travers l'analyse du discours à l'Assemblée, un nouveau sentiment national qui émerge pendant la Révolution française, celui qui « se constituerait par l'adhésion à l'événement révolutionnaire et par les pratiques quotidiennes nouvelles liées à l'application de la loi » (Ibid. pp. 56-7). En effet, la disparition du roi qui a incorporé la nation, était un moment particulier où se crée un nouveau lien national. Un lien symbolique autour de l'adhésion à la loi se constitue à travers plusieurs gestes politiques et administratifs : les élections, « de nouveaux poids et mesures pour régler les échanges commerciaux, de l'instauration de la langue française comme langue commune de la loi, de la lecture des journaux en français, d'un nouvel état civil, etc. » (Ibid. pp. 56-7). La figure de l'étranger se forme dans ce nouveau sentiment d'appartenance nationale « tissé par la symbolisation politique comme par les nouveaux gestes du vivre-ensemble sous les lois françaises » (Ibid. p. 57). Le sentiment national s'attache désormais à la fois à l'adhésion politique et au nouvel art de

vivre ensemble. Dans cette évolution du sentiment national, la figure de l'étranger prend forme comme au revers de ce sentiment.

A l'échelle de la communauté locale, l'étranger peut donc être très voisin. A l'échelle de la communauté nationale, il est ce « mauvais Français » qui refuse les nouvelles lois ou qui les met en danger par le scandale de la violence, de la trahison, et de l'émigration. Enfin, à l'échelle de la communauté du genre humain, l'étranger pourrait bien être une notion abolie si l'on réussit à mettre le droit naturel en partage. Mais les Français s'affirment comme modèle, car ici encore le partage du droit n'est pas immédiat (Ibid. pp. 57-8).

D'un autre côté toutefois, derrière l'unification de la nation française autour de principes universalistes, la racialisation de la nation française n'a pas disparu.

La « nation révolutionnaire » française s'est constituée d'abord, de façon privilégiée, autour du symbole de la langue : elle a étroitement lié l'unité politique avec l'uniformité linguistique, la démocratisation de l'Etat avec le refoulement coercitif des « particularismes » culturels dont le « patois » était l'objet de fixation. [...] Le « nativisme » a été implicite dans l'histoire de l'idéologie nationale française jusqu'à ce que, à la fin du 19^e siècle, la colonisation d'une part, l'intensification des importations de main-d'œuvre et la ségrégation des travailleurs manuels au moyen de leur origine ethnique, d'autre part, aboutissent à la constitution du fantasme de la « race française » (Balibar, 1997a : 142).

Ainsi se met en place un paradoxe. Il s'agit de la contradiction entre l'idéologie républicaine et la colonisation basée sur l'idée de la supériorité des « Blancs » : « Selon le discours national alors élaboré, que Claude Nicolet nomme l'« idéologie républicaine », tout républicain est citoyen et tous les citoyens appartiennent à la « race française ». La nation est une et indivisible, sans distinction aucune. En son nom se met alors en place une contradiction intenable : la proclamation d'un idéal humaniste, assimilationniste et abolitionniste né de la Révolution, et de développement simultané de la domination coloniale – brièvement interrompue – encouragée au nom de la supériorité des Européens qui, peu à peu, en viennent à se définir comme « blancs » » (Laurent & Leclère, 2013 : 14).

La nationalisation à partir du XIXe siècle : un croisement de dimensions civique, ethnique et raciale

C'est au XIXe siècle que l'on voit les pratiques diverses de la nationalisation. A cette époque sur laquelle nous possédons une littérature riche, on observe plusieurs dimensions – civique, culturelle et raciale – de la définition de l'identité française.

Dans son ouvrage qui retrace une histoire de la création des identités nationales en Europe à partir de deuxième moitié du XVIIIe siècle, Thiesse (2001) présente un format identique de la construction de l'identité nationale dans chaque pays européen, ce qu'elle appelle « le “système IKEA” de construction des identités nationales ». Même si les identités nationales sont bien différentes l'une de l'autre, elles sont construites à partir des mêmes catégories élémentaires⁵⁶ Elle propose ainsi une « *check list* » identitaire, « une liste des éléments symboliques et matériels que doit présenter une nation digne de ce nom : une histoire établissant la continuité avec les grands ancêtres, une série de héros parangons des vertus nationales, une langue, des monuments culturels, un folklore, des hauts lieux et un paysage typique, une mentalité particulière, des représentations officielles – hymne et drapeau – et des identifications pittoresques – costume, spécialités culinaires ou animal emblématique » (Thiesse, 2001 : 14). En proposant cette « liste », elle affirme que la nation moderne est « définie à la fois dans l'ordre politique et dans l'ordre culturel » (Thiesse, 2010 : 23).

Comme le souligne Lorcerie, l'ouvrage dirigé par Nora (1997) illustre minutieusement l'entreprise de la construction de l'imaginaire national français pendant la Troisième République : la construction de la mémoire de la République et de la nation ; la conscription et l'armée ; l'école primaire gratuite, laïque et obligatoire ; les fêtes nationales et les emblèmes (l'hymne national, le 14 juillet, la devise « Liberté, Egalité, Fraternité ») ; l'historiographie patriote de la France par Lavisser ; la généralisation d'un français standard ; l'arpentage du territoire national ; un pèlerinage national (imaginaire à travers la lecture du « Tour de France par deux enfants », mais aussi concret avec la généralisation du chemin de fer, les déplacements statutaires des fonctionnaires et les soldats) (Lorcerie, 2003 : 53).

⁵⁶ « Rien de plus international que la formation des identités nationales » (Thiesse, 2001 : 11).

Par son analyse des manuels scolaires de l'histoire, Citron (2008 [1987]) décrypte un mythe national construit au XIXe siècle. Elle nous montre deux dimensions de ce mythe : langue et ancêtres (Vercingétorix), et valeurs républicaines.

A côté des éléments culturels (la langue, l'histoire, le patrimoine, les héros, le folklore, etc.) et civiques (de la nationalisation), le mythe de l'origine nationale a également contribué à la construction de l'identité nationale. Balibar souligne l'effectivité des mythes de l'origine nationale qui demeure encore aujourd'hui.

Projet et destin sont les deux figures symétriques de l'illusion d'identité nationale. Les « Français » de 1988 – dont un sur trois a au moins un aïeul « étranger » – ne sont collectivement reliés aux sujets du roi Louis XIV (pour ne pas parler des Gaulois) que par une succession d'événements contingents dont les causes n'ont rien à voir avec le destin de « la France », le projet de « ses rois » ni les aspirations de « son peuple ». Mais cette critique ne doit pas nous masquer l'effectivité des mythes de l'origine nationale, telle qu'elle se fait sentir dans l'actualité. Le mythe des origines et de la continuité nationales, [...] dont on a tendance à oublier qu'il a été fabriqué aussi pour les « vieilles » nations au cours des derniers siècles, est donc une forme idéologique effective, dans laquelle se construit quotidiennement la singularité imaginaire des formations nationales, en remontant du présent vers le passé (Balibar, 1997a: 118).

Reynaud-Paligot focalise son analyse sur la racialisation de l'identité française en signalant que, comparée à la dimension culturelle, la question de la racialisation de l'identité française est un sujet peu traité. « Si plusieurs travaux ont montré que les attributs culturels (la langue, l'histoire, le patrimoine, les héros, le folklore, etc.) ont joué un rôle majeur dans la construction des identités nationales (Anderson, 1996=1983 ; Citron, 2008 [1987]; Thiesse, 2001 ; Noiriel, 2007), la racialisation de l'identité nationale française n'a, elle fait l'objet que de peu d'études » (Reynaud-Paligot, 2013 : 224).

Selon elle, la construction de l'identité française depuis les premières décennies du XIXe siècle jusqu'à la Seconde Guerre mondiale s'articule autour de deux processus : la question des origines posée dans un contexte marqué par les rivalités entre Etats-nations et l'affirmation de son ethnogenèse gallo-romaine ; l'affirmation de l'identité blanche comme des composantes de l'identité française dans le contexte d'expansion coloniale où s'établit la distinction entre « race blanche » et « races de couleur » (Reynaud-Paligot, 2013 : 224).

En effet, « [...] la question raciale [...] a largement pénétré d'autres espaces intellectuels qui l'ont mobilisée dans la grande quête des origines nationales, une thématique au cœur de la construction des identités nationales de la fin du XIXe siècle » (Reynaud-Paligot, 2011 : 5).

La quête des origines nationales était l'une des thématiques « au cœur de la construction des identités nationales de la fin du XIXe siècle » (Ibid. p.5). Les rivalités entre les autres Etats-nations européens nécessitent de se forger des origines propres à la nation pour qu'elle puisse se distinguer avec les autres nations.

C'est à partir du XVe siècle, et dans le contexte des rivalités entre les royaumes européens que les Gaulois font leur apparition à côté du mythe troyen qui était soutenu à partir du XIIe siècle, afin de mettre en avant « l'origine indigène ». Cette idée de la dualité d'origine a été accentuée par l'essor de la bourgeoisie et la lutte des classes autour de la Révolution française. Dans cette dualité, qualifiée de « luttes des races⁵⁷ », les Gaulois représentent les ancêtres emblématiques pour les classes bourgeoise et populaire. Le mythe de l'origine gauloise a ensuite été largement revitalisé dans la dynamique de la nationalisation pendant la Troisième République (soutenu par les historiens comme Amédée Thierry et Henri Martin⁵⁸). Alors que l'opposition entre Gaulois et Troyen ou Francs décline, le mythe gaulois demeure comme une référence de l'identité nationale (Reynaud-Paligot, 2011 : 85-105). Le retour du mythe gaulois⁵⁹ dans le XIXe siècle se lit dans ce sens⁶⁰. « La réactivation du mythe gaulois et sa racialisation – qui lui octroie une

⁵⁷ Sur les « luttes des races », à référer au cours de Foucault en 1976 au Collège de France : « Il faut défendre la société », Foucault (1997), et Amselle (1996).

⁵⁸ « L'étude de l'ethnogenèse de la nation française des principaux intellectuels de la Troisième République – Renan, sacré penseur de la nation, Alfred Fouillée, le grand penseur de la psychologie des peuples, Fustel de Coulanges, consacré historien des origines française par Marc Bloch, ou encore Camille Jullian, historien de la Gaule au Collège de France – nous révèle leur plus ou moins grande dépendance à l'égard de la pensée naturaliste ainsi que leur contribution à la racialisation des identités collectives » (Reynaud-Paligot, 2011 : 127).

⁵⁹ « Ce sont les Gaulois qui sont élus ancêtres de la nation. Deux raisons à cela. La première, évidemment, tient au mouvement européen contemporain de promotions celtiques. La seconde a des origines infranationales et politiques. Depuis près de deux siècles court en France, avec plus ou moins de vitalité, la thèse selon laquelle le pays est occupé par deux populations. La plus primitive, descendant des Gaulois, aurait été réduite en esclavage par les envahisseurs Francs et de cet asservissement serait issue la distinction entre le tiers état et la noblesse. La théorie de la double population avait été initialement lancée par une aristocratie soucieuse de poser contre l'absolutisme royal la légitimité irréfutable des droits nobiliaires » (Thiesse, 1999 : 50-1).

⁶⁰ Cependant, il est aussi à noter que, comme Streiff-Fénart affirme, à cette époque, la souche gauloise n'était pas indiquée dans un processus de l'exclusion et de différenciation. « Dans les écoles de la IIIe République, l'assimilation aux ancêtres gaulois allait de pair avec les efforts d'éradication des dialectes et de symbolisation du territoire : il ne s'agissait pas alors de marquer une supériorité de "vrais" Français sur d'autres qui l'aurait été moins, mais de soutenir le processus d'unification de la Nation qui visait à transformer des paysans en Français selon les termes d'Eugen Weber. Voir WEBER, Eugen, Peasants into Frenchman : the

nouvelle légitimité scientifique – permet alors à la France de se distinguer racialement des puissances rivales, de mettre en avant les spécificités de son ethnogenèse et d'affirmer sa supériorité en présentant les Français comme les descendants de la brillante civilisation celtique » (Ibid. p. 106).

Peynaud-Paligot signale le rôle de certaines disciplines scientifiques dans la racialisation de l'idée de francité. En effet, la seconde moitié du XIXe siècle a vu un développement de l'anthropologie physique⁶¹. Selon elle, il s'agissait de la constitution d'une « internationale raciologique » en Europe, aux Etats-Unis et jusqu'en Amérique latine et au Japon dans les années 1850-1890 (Ibid. p. 2). On observait une « frénésie de mensuration » dans toute l'Europe (Reynaud-Paligot, 2011 : 4). « Cependant, la contribution de l'anthropologie raciale dans l'émergence et l'affirmation du sentiment national, le rôle joué par la race dans la construction de l'imaginaire national, sont passés relativement inaperçus » (Ibid. p. 5).

Meyran aborde, lui aussi, le rôle de l'anthropologie dans la construction de l'identité nationale mythologique. « [...] l'anthropologie a tenu une place centrale dans la construction d'une identité nationale largement mythologique, [...] cette science, [...] participa peut-être plus que toute autre à la fabrication d'une mythologie de l'identité nationale, particulièrement à travers deux de ses branches : l'anthropologie physique et le folklore » (Meyran, 2009 : 9).

Meyran retrace ce développement de l'anthropologie physique. Au XVIIIe siècle, les catalogues des différentes races sont établis (Linne, Buffon). C'est au XIXe siècle que l'idée de « mesurer l'homme » fait se développer l'anthropologie physique. Alors que les entreprises de cette période n'étaient pas explicitement racistes, même s'ils étaient bien racialistes, on voit une prolifération de théories racistes à la fin du XIXe siècle (Arthur de Gobineau, Georges Vacher de Lapouge, Gustave Le Bon) qui se combine à l'eugénisme (Meyran, 2009).

Reynaud-Paligot signale que le contexte d'expansion coloniale a donné une autre dimension à la construction identitaire. Cette dimension est structurée autour de

modernization of rural France, 1870-1914, Stanford : Stanford University Press, 1976, 615 p. » (Streiff-Fénart, 2009 : 229).

⁶¹ Cette institutionnalisation de l'anthropologie raciale « s'inscrit aussi dans un contexte de développement des empires coloniaux » (Reynaud-Paligot, 2011 : 63). L'anthropologie est considérée comme une discipline utile pour mieux connaître les populations locales afin de les mieux administrer.

l'opposition entre « le monde civilisé et le monde non civilisé », l'opposition perçue à la fois culturelle et raciale (Reynaud-Paligot, 2013 : 227). C'est dans cette perspective que la politique coloniale distingue les populations assimilables et celles laissées à part. Les populations d'origine européenne sont jugées assimilables, et sont destinées à se « franciser ». Alors que les « indigènes » des colonies sont classés comme « sujets » privés de nombreux droits et leur accès à la citoyenneté française est bien limité (Ibid. pp. 227-8).

La question de l'origine nationale aujourd'hui

Cette question de l'origine nationale demeure encore aujourd'hui, mais dans un contexte différent. Elle n'est plus sous-tendue par les rivalités étatico-nationales, mais fonctionne pour la démarcation des populations intérieures.

A l'époque contemporaine, on observe l'émergence de quelques expressions qui suggèrent l'ethnisation ou la racialisation du Français. « La multiplication des catégories ethniques ou “raciales” constitutives d'altérité (“Beur”, “black”...) a amené le groupe majoritaire à s'autodéfinir explicitement aussi selon ce même registre (les “Gaulois”, les “Blancs”...) en même temps qu'il a été conduit à s'interroger sur son “identité nationale”, à s'intéresser à ses “raciness”, etc. » (De Rudder, Poiret, & Vourc'h, 2000).

L'expression « Français de souche », introduite même dans les vocabulaires savants comme dans l'ouvrage de Tribalat (1995), est un exemple emblématique d'une désignation ethniciante du majoritaire. Il s'agit d'un travail catégoriel qui distingue des « Français de souche » et des « Français avec une (autre) origine ».

Il est donc parfaitement adéquat de décrire l'évolution de la société française actuelle comme un processus d'ethnisation. Non pas que les dénominations ethnico-raciales n'aient point existé auparavant. [...] La grande nouveauté est que la désignation ethniciante s'applique désormais au majoritaire. Le Français, en devenant « de souche », est reconnu comme un particulier parmi les autres ; un Français ethnique. En marquant « de souche » et surtout son officialisation rompt la fiction d'une francité abstraite dans sa généralité. Or, c'était précisément sur cette abstraction d'une appartenance nationale non indexée sur quelque identité particulariste que ce fût que reposait tout l'édifice de l'assimilation à la française » (Streiff-Fénart, 2009 : 229).

Une autre expression est le « racisme anti-Blancs ». Promu initialement par l'extrême droite, il a été notamment médiatisé par un appel contre les « ratonnades anti-Blancs » lancé en 2005 qui a été signé par certaines personnalités intellectuelles et politiques, Alain Finkielkraut, Jacques Julliard, Bernard Kouchner et Pierre-André Taguieff. Ce qu'il faut souligner est que, dans ces débats, on observe l'usage souvent confondu avec le « racisme anti-Français ». Cela suggère une racialisation du Français l'assimilant au Blanc.

Par exemple, dans ces passages cités, Taguieff reprend cette confusion entre le Blanc et le Français : « dans le livre de Daniel Lindenberg, *Le Rappel à l'ordre*, enquête sur les nouveaux réactionnaires (Seuil 2002), se dit inquiet d'un “éclatement communautariste de la communauté nationale”. Pour le politologue, s'il faut se garder de “toute stigmatisation des jeunes Blacks pauvres”, il y a bel et bien aujourd'hui un “racisme anti-Blancs” : “ces manifestations de violence anti-Juifs et anti-Français, participent d'un même clivage ethnoracial black, rebeu (“beur” en verlan), blanc, qui est réel et important” » (Le Monde, le 25 mars 2005, soulignés par nos soins).

En effet, le « Français » dans le langage courant signifie souvent le « Blanc » : « Dans de nombreuses situations, il semble même que le mot « Français » soit devenu un substitut de « Blancs », tant chez les Blancs parlant d'eux-mêmes que chez les non-Blancs français parlant des Blancs » (Bosa, 2010 : 136).

Dans ce sens, on pourrait dire qu'il serait possible d'observer le Français comme majoritaire pas uniquement « en creux ». Bertheleu a remarqué que contrairement aux Etats-Unis, la France ne connaît pas la définition de majoritaire explicite. « A travers ces relations raciales, les groupes dominants américains se définissent eux-mêmes aussi explicitement qu'ils désignent les “Autres”. Il est beaucoup plus difficile, en France, d'apercevoir le groupe majoritaire autrement qu'“en creux” : être majoritaire (appartenir à la majorité) consiste d'abord à n'être pas (noir, femme, juif, homosexuel, colonisé, étranger, etc.) » (Bertheleu, 1997 : 122).

Cette difficulté de saisir la figure de majoritaire est mentionnée par Guillaumin.

Corrélativement le majoritaire, lui, n'est pas marqué ; il représente au contraire la liberté vis-à-vis de la marque. Contrairement à ce que la logique pourrait nous apprendre, les caractères physiques du majoritaire n'en sont pas. Qui pense que le blanc est une couleur ? Que les chrétiens sont une race ? Qui

pense que l'homme se définisse par un sexe ? Les caractères physiques du majoritaire n'ont pas le statut de marque, en effet ils ne sont pas destinés à être des limites ni des spécifications. Par contre quel nègre, quel juif, quelle femme ne sais pas qu'il est tel ? S'il ne le savait pas (et au départ il ne le savait pas plus que le majoritaire ne sait qu'il est) la société le lui a appris rapidement, quelle qu'ait été son opinion personnelle sur la question de sa propre définition. Ce qui prend rang de marque est réservé au minoritaire et ne prend son sens que dans son rapport à ce qui n'est pas marqué ; la race prend son sens de ce qui n'est pas racisé. La signification de la notion de race pour ceux qui sont racisés n'apparaît qu'à la lumière du système de signification propre aux dominants (Guillaumin, 2002 [1972] : 108-9).

Mais le majoritaire est-il défini toujours « en creux » et invisible ? Le phénomène de l'ethnisation ou du racialisation de la part du majoritaire comme nous venons de voir serait un signe de catégorisation positive, l'auto-définition ou l'auto-catégorisation du majoritaire. C'était le cas dans le contexte colonial, où s'observait, comme Ingram (2001) le montre dans son analyse de textes de colons blancs postcoloniaux, une auto-racisation des blancs. Cependant, depuis le XVIII^e siècle, la définition du Français n'était jamais débarrassée d'un substrat ethnico-racial qui devient aujourd'hui saillant. Dans ces cas, la blancheur devient visible et marquée.

Pourtant, force est de constater que la France est sortie de cet implicite. Les thèmes du « petit Blanc » et du « racisme anti-Blancs » font une réapparition brutale et ravageuse dans le débat politique français depuis quelques années, faisant émerger un « Blanc » qui aurait été présent de tout temps en France. Non sans ironie, on assiste depuis la seconde moitié des années 2000 à une « épidermisation » hystérique du débat public, où géographes, hommes politiques ou encore magistrats reconfigurent radicalement la grammaire de la rhétorique « républicaine ». Subitement, les « Blancs » sont nommés. Il est donc nécessaire de comprendre comment les Français installés en France depuis des générations et qui se vivent comme des autochtones de toujours peuvent cheminer avec cette conception identitaire de la blancheur sans même en avoir conscience (Laurent & Leclère, 2013 : 7).

Ainsi, l'analyse devra prendre en compte la définition « en creux », mais elle devra également porter l'attention à l'auto-définition positive.

De plus, comme la *stand point theory*⁶² nous suggère, la figure ou l'idée du majoritaire n'est jamais invisible pour les individus minorisés. Si l'on prend le cas de la blancheur, elle peut être invisible pour les individus qui se catégorisent comme « blanc ». Mais, certains chercheurs remarquent que cette invisibilité ne s'applique pas pour les personnes racisées. La blancheur devient visible dans la perspective du minoritaire (Garner, 2006 : 259-260). « Whiteness may well be invisible to those categorizing themselves as “white”. McIntosh's uncommon reflexivity is augmented by Wildman (1997) and contextualized by Mahoney (1997), who argues that whiteness becomes visible from the perspective of “people of color”. [...] The question of “invisibility” and “malevolent absence” seem to be determined primarily by the perspective from which whiteness is experienced : i.e. There is nothing “invisible” about whiteness for African-Americans » (Garner, 2006 : 259-260).

⁶² La *stand point theory*, développée notamment par des chercheuses féministes noires américaine, revendique que toute connaissance est située dans les expériences sociales et politiques de l'individu. Elle « contribue à démystifier l'objectivité scientifique des élites masculines et blanches, et relégitime la participation de ceux/celles qui sont souvent relégué.e.s aux marges et aux places de minorités témoins « porteuses de visions partielles et partiales qui surgissent de la diversité de leur vécu, de leur situation concrète et symbolique de minoritaires » (Juteau, 1999) » (Kebabza, 2006 : 151).

Chapitre 4. Démarche et méthodologie

4.1. La francité : articulation des discours politiques et des pratiques institutionnelles

Cette recherche interroge la construction sociale et les effets sociaux de la francité. L'objectif est de rendre compte de la logique de production et de l'état contemporain de la frontière au sein de l'espace national français. Il s'agit d'une tentative d'appréhension de la représentation du majoritaire national – « Nous-français » – et du rôle qu'elle prend dans le cadre de la production du clivage entre « Eux » et « Nous-français ».

Pour ce faire, il conviendra d'abord de retracer l'évolution de la définition du Français (plus précisément les caractéristiques prototypiques/définitoires du Français) dans l'espace politique. Ensuite, j'interrogerai la figure de la francité dans une pratique institutionnelle de l'intégration et les expériences des acteurs à travers l'enquête de terrain sur la pratique de Contrat d'Accueil et d'Intégration.

Mon travail impliquera donc une analyse à plusieurs niveaux. En effet, l'une de mes ambitions est justement de rendre compte de l'articulation de ces différents niveaux en termes de production et des effets sociaux de la francité. Le caractère prototypique de la francité qui produit la classification et la hiérarchisation des gens dépasse cette distinction de niveaux, et l'analyse doit le prendre en compte. En effet, on ne peut pas négliger la subjectivation de la part des individus qui fait partie du processus de classification autour de la francité.

Dans la compréhension foucauldienne de la notion de pouvoir et de la norme, le pouvoir normatif n'est pas exercé par certains individus au pouvoir envers les autres, mais fonctionne dans le réseau dans lequel les individus participent à transmettre et à exercer ce pouvoir. Aussi, comme nous avons vu précédemment, Hacking souligne l'importance de s'intéresser à ces interactions pour chaque analyse spécifique sur les manières de façonner les gens. Il ne s'agit pas de proposer la perspective selon laquelle les puissants (du monde politique notamment) fabriquent la « francité » et l'imposent aux individus, mais de

montrer comment, dans le jeu du pouvoir systémique, les subjectivités françaises sont produites.

En somme, ce que la recherche de la francité doit envisager est, entre autres, d'éclaircir ces interactions qui traversent les différents niveaux entre les gens, l'idée sur les catégories et les institutions afin de mieux rendre compte du jeu de pouvoir classificatoire et hiérarchisant de la francité.

Je suis consciente du problème épistémologique et théorique soulevé par l'articulation des différentes échelles, qui représente une interrogation importante en sociologie. Néanmoins, sans prétendre de donner la réponse à leur résolution, je crois nécessaire, étant donnée ma compréhension de la notion de pouvoir, de tenter de dépasser ces clivages, car il s'agit d'observer le réseau du pouvoir qui dépasse cette distinction d'échelle. L'enjeu n'est pas de revendiquer le déterminisme total de niveau macrosocial – les institutions –, mais de montrer l'articulation de différents éléments – idée sur la catégorie en question, gens, institutions, connaissance, si l'on suit Hacking – dans une société.

4.2. Le choix de terrains

4.2.1. Définition(s) formelle(s) du Français : l'analyse dans les sphères politique

Dans un premier temps, je m'attache à identifier les spécificités et l'évolution de la définition du Français dans les sphères politique tout en tenant compte de l'éventuelle production d'« Eux » qui l'accompagne. Il s'agit d'analyse de contenu à la fois lexicométrique et thématique du corpus choisi. Je vais détailler ultérieurement la méthodologie adoptée.

Ce choix de domaine est justifié par plusieurs raisons. S'il est vrai que les pratiques dans les domaines multiples ont su participer à l'élaboration et à la fixation de l'idée d'un caractère national ou d'une identité nationale⁶³, les recherches montrent le rôle important joué par les pratiques politique (Citron, 2008 [1987] ; Déloye, 1994 ; Noiriel, 1992 ; Thiesse, 2001, 2010).

Etant une affaire qui concerne fortement la formation de la communauté politique qu'est la nation, la définition de « Nous-français » revêt un caractère étatique éminent. Comme l'affirment Noiriel et Thiesse, « [...] l'État contribue puissamment à la nationalisation des sociétés développées » (Noiriel, 1992 : 115), et « la nationalisation de l'État a été véhiculée par des politiques » (Thiesse, 2001 : 240). La législation, qui est à la fois l'instrument important de l'État et l'arène du débat politique (Doty, 1996 : 241), est l'un des domaines privilégiés où l'État, avec sa souveraineté, manifeste l'idée officielle sur ce qu'est être membre de sa communauté nationale, notamment à travers les lois sur la naturalisation et sur l'immigration et notamment en matière de l'assimilation ou l'intégration des immigrés. Sur la naturalisation, Hajatt note à ce propos : « [...] les conditions de nationalisation sont une affaire d'État. C'est l'État qui détient le monopole de la définition de ce qu'est être français et des conditions pour le devenir. Celles-ci sont précisées par le législateur, mais aussi par l'administration chargée d'appliquer la loi » (Hajatt, 2012 : 15). En effet, comme Weil (2005) a précisément montré, la règle

⁶³ Lebovics note que, pendant la première moitié de 20^e siècle, « Le thème de la "Vraie France" a été cultivé et diffusé grâce aux discours politiques, aux monuments populaires, aux arts, aux travaux historiques et, plus généralement, grâce à tous les rouages de l'éducation française » (Lebovics, 1995 : 18).

d'attribution de la nationalité française a connu les changements historiques résultant des affrontements politiques et juridiques dont l'enjeu était justement la définition de Français. L'immigration, notamment la question d'assimilation ou l'intégration des immigrés est un autre thème privilégié pour observer les définitions de ce qu'est être français. Doty note à ce propos, « The international movement of peoples is one concrete site where the interior/exterior tension is particularly evident. The question of who is inside and who is outside the political community arises, as well as the criteria by which distinction can be made. Human migration highlights the salience as well as the ambiguities of national identity » (Doty, 1996 : 240). L'intégration ou l'assimilation touche à la question de définition de Nous-Français, car, s'agissant d'une modalité pour devenir un membre admis dans la société française, et au-delà, pour devenir le Français, l'interrogation sur ces questions accompagne inévitablement une réflexion sur la figure du Français idéal en tant qu'objet à atteindre par l'intégration ou l'assimilation.

4.2.2. La francité observée dans les pratiques institutionnelles : l'enquête de terrain de dispositif « Contrat d'accueil et d'intégration »

Dans un deuxième temps, je situerai l'analyse au niveau de la pratique institutionnelle. La francité n'est pas constituée uniquement par les pratiques discursives, mais les pratiques non-discursives contribuent aussi au jeu de sa construction. L'observation de ces pratiques me donne à voir la francité qui apparaît dans la pratique et les expériences vécues par les individus. Parmi les lieux possibles, nous avons choisi celui où se met en œuvre la pratique institutionnelle d'intégration : le Contrat d'Accueil et d'Intégration. Le CAI est le dispositif pour l'intégration destiné principalement aux primo-arrivants qui a été rendu obligatoire en 2007. Conçu comme un programme composé de plusieurs formations, il est en quelque sorte, une « école » ou un lieu d'apprentissage pour les non membres de la communauté française qui seront les candidats éventuels de naturalisation dans le futur. À l'issue de l'enquête de terrain portant sur l'intégralité du parcours du CAI qui inclue l'observation, les entretiens auprès des usagers et des agents, je m'intéresserai : aux définitions du Français qui apparaissent au cours de formations ; aux modalités de fonctionnement de la francité comme norme ; aux effets de cette normalisation auprès des agents et des signataires – catégorisation et divers actes réactionnels –.

4.3. Démarche sur l'analyse du discours

4.3.1. Cadre méthodologique : analyse lexicométrique et analyse thématique

Dans cette analyse, j'essaie de retracer les définitions du Français dans la sphère publique, plus exactement dans les discours politiques. Cette interrogation sur le système désignatif de la francité (*homo francius*⁶⁴) se compose de trois niveaux et vise à dégager les points suivants :

1. analyse énonciative et lexicale : les spécificités lexicales de désignation du Français et des représentations de l'« Autre » qui sont éventuellement coproduites ;
2. analyse thématique : les thèmes associés à la définition de ces « Nous-français » et aux représentations de l'« Autre » ;
3. les « inférences » socio-politiques : les relations entre les données historiques et idéologiques de contexte, et les résultats de l'analyse discursive⁶⁵.

Comme je viens de le mentionner, mon analyse porte avant tout sur les vocabulaires et les thèmes de la définition d'*in-group* national français et sur ces contextualisations, mais l'attention sera également portée aux relations par rapport à l'altérité. Cette attention est demandée par la conception de la francité (l'idée d'une catégorie selon laquelle certaines classifications se produisent) et par notre questionnement central (logique de production de « la frontière intérieure »).

Ainsi, les questions analytiques qui doivent être posées seront : comment définit-on ce qu'est être français ? Quelles représentations de l'Autre apparaissent-elles ? Quel est le lexique employé et en quelle manière élabore-t-il les représentations de Français et de ses Autres ? Quels sont les éléments définitoires de ces représentations ? Comment peut-on

⁶⁴ Je fais référence ici à l'expression « *homo nationalis* » employé par Balibar (1990, 2001).

⁶⁵ Je m'inspire ici de la grille d'analyse de discours organisée en trois niveaux proposée par Bonnaïfous (1991) « [...] nous tenterons de répondre par une analyse de discours raisonnée et systématique, organisée en trois niveaux : – celui des analyses qui pourront être “communicationnelles”, énonciatives ou lexicales, mais qui de toute façon porteront sur le corpus en tant qu'ensemble de textes. [...] – celui des “conclusions” langagières ou discursives conçues comme les produits de la mise en relation des “constats” [...] – celui des “inférences” socio-politiques conçues comme des relations de cause à effet ou des relations d'analogies que nous nous proposerons d'établir entre les données historiques et idéologiques et les conclusions discursives » (Bonnaïfous, 1991 : 13).

appréhender l'évolution discursive – changement ou stabilité – en la mettant en relation avec le contexte ?

Afin de répondre à ces questionnements, les corpus sont soumis au traitement analytique qui combine l'analyse lexicométrique et l'analyse thématique du contenu. Dans un premier temps, l'analyse statistique est effectuée à l'aide du logiciel Hyperbase afin de découvrir certaines spécificités lexicales et thématiques qui concernent la définition du Français. Les résultats de cette première analyse guideront l'analyse plus approfondie en termes de contenus.

La lexicométrie, selon Bonnafous, « se donne comme objectif d'analyser de façon exhaustive et systématique le vocabulaire d'un corpus clos constitué autour de variables et d'invariants déterminés. L'analyse est automatisée et porte sur des critères quantifiés » (Bonnafous, 1991 : 131). L'analyse lexicométrique qui est basée principalement sur la notion de fréquence ne fait pas l'unanimité et a été critiquée notamment par Le Bart. Il est vrai qu'« [...] en tant que telle, la fréquence ne signifie rien qu'il ne faille ensuite interpréter en cherchant ailleurs que dans les données quantitatives⁶⁶ » (Le Bart, 1998 : 63). Dans ma démarche, mon objectif n'étant pas de dégager les particularités lexicales en soi, on attribuera au traitement statistique un rôle auxiliaire de l'analyse sur le contenu. Par ailleurs, ce traitement statistique, notamment à l'aide du logiciel Hyperbase, nous offre des avantages majeurs en tant que préanalyse.

Hyperbase est un « logiciel de logométrie conçu par Étienne Brunet et produit par l'UMR 6039, « Base, Corpus, Langage » (CNRS-Université de Nice-Sophia-Antipolis) » (Mayaffre, 2012a : 17) qui possède des fonctions riches – documentaire et statistique – aptes à la recherche en plusieurs domaines, comme la littérature, la science politique ou la sociologie⁶⁷.

D'abord, l'atout d'Hyperbase pour notre recherche réside, entre autres, dans sa valeur heuristique⁶⁸. Grâce à ses diverses fonctions, le logiciel met au clair les spécificités

⁶⁶ Cependant, certains travaux, par exemple ceux réalisés par (Mayaffre, 2012a, 2012b) nous montrent une possibilité de faire une analyse riche sans autant faire appel à des données contextuelles extérieures quand on fait recours aux corpus de grande quantité.

⁶⁷ Parmi les travaux réalisés à l'aide de ce logiciel, nous citons ici quelques-uns : Brunet (1981), (Cuturello, 2011), Nayrac (2011), Mayaffre (2012a, 2012b).

⁶⁸ À propos de valeur heuristique de la logométrie, Mayaffre note « Loin d'un positivisme textuel qui prétendrait prouver ou inférer le sens absolu du texte, la logométrie permet de faire surgir des interrogations inattendues au-delà des hypothèses de travail convenues ou inspirées par l'idéologie et l'historiographie dominantes [...] » (Mayaffre, 2012b : 28).

lexicales et énonciatives, et les relations entretenues des mots dans le discours. La fonctionnalité « occurrences » calcule les occurrences des mots dans le corpus et, par la comparaison – interne ou externe –, nous montre les mots ou les formes spécifiques qui caractérisent le discours. Ensuite, parmi ses fonctions pour une lecture « réticulaire (études des réseaux sémantiques dans le texte grâce au traitement des cooccurrences, étude des échos idoyopiques) » (Ibid. p. 26), la fonctionnalité « environnement d'un mot » calcule des liens entre un « mot pôle » et les autres mots et présente les corrélations sous la forme graphique arborée. Les données sur les mots spécifiques et surtout le profil co-occurentiel des mots sont significatives pour l'analyse thématique. « Les paires co-occurentielles [...] représentent des noyaux de sens, et les profils co-occurentiels [...] laissent entrevoir les réseaux thématiques ou la structure sémantique sous-jacente du texte » (Ibid. p. 36). Ainsi, ces données me permettraient, plutôt que de formuler l'hypothèse au préalable, une approche exploratoire du corpus et offrent ainsi un repérage plus ou moins « neutre » des thèmes associés à la définition et à la représentation du Français.

Hyperbase possède un autre avantage majeur pour ma recherche : la possession de fonctionnalités riche pour la comparaison. La comparaison est une démarche indispensable pour saisir les caractéristiques d'un discours, voire rendre compte de l'évolution discursive. Comme remarquait Bardin, « Les caractéristiques d'un discours ont besoin, pour être mises en relief, de la comparaison avec d'autres discours ou avec des normes » (Bardin, 1977 : 82). Comme Mayaffre le note également, « Il est en effet désormais admis que la caractérisation d'un discours ne peut se faire dans l'absolu et nécessite des comparaisons. La sémantique différentielle, théorisée notamment par François Rastier, pose que le sens est toujours construit et que cette construction se fait par différence. Et depuis Bakhtine chacun admet qu'un texte est compris – doit être compris – dans et par une intertextualité qui le subsume. Méthodologiquement, le traitement quantitatif du vocabulaire exige lui aussi cette mise en contraste : les fréquences absolues parlent peu, seules sont pertinentes des fréquences comparées » (Mayaffre, 2012b : 23).

Le logiciel offre la possibilité de comparer les corpus de deux façons : avec une norme extérieure – le Trésor de la Langue française (TLF) ou Google Books – ou entre les textes ou les unités dans le corpus. Il nous permet de voir à la fois les spécificités globales d'ensemble du corpus et les spécificités relatives de chaque texte à l'intérieur du corpus. La comparaison se fait en terme d'occurrences et est basée sur le calcul de fréquence relative, c'est-à-dire le calcul de l'écart réduit par rapport à la référence extérieure ou à la

norme d'utilisation interne, c'est-à-dire les fréquences moyennes d'ensemble du corpus. Le logiciel nous donne à voir les écarts de fréquence entre les unités dans le corpus en forme d'histogramme. Une autre fonctionnalité puissante pour la comparaison est celle de programme factoriel. Par un outil statistique, l'analyse factorielle des correspondances, le logiciel propose une typologie des unités dans le corpus et matérialise les différentes positions qu'ils occupent dans l'espace discursif.

Enfin, le logiciel, grâce à ses fonctions documentaires, nous facilite la lecture analytique. Sa capacité de la navigation hypertextuelle nous permet « de convoquer sous forme de listes toutes les phrases contenant un mot ou un code, ou tous les paragraphes contenant deux, trois, quatre mots dont on veut vérifier l'utilisation conjointe, etc. » (Mayaffre, 2012a : 18-9). Pour notre cas, nous pouvons faire ressortir, par exemple, toutes les phrases ou tous les paragraphes contenant le mot « Français » dans le corpus. Cela nous permet de repérer les sens des mots clés en les resituant dans leur contexte d'apparition. Il servira également pour saisir les unités à soumettre à l'analyse plus détaillée du contenu.

En tenant compte des résultats de cette première analyse, nous procéderons à l'analyse thématique du contenu. L'analyse de contenu est, selon Bardin, « une technique de recherche pour la description objective, systématique (et quantitative) du contenu manifeste de la communication » (Bonnafous, 1991 : 21). Par ailleurs, le terme l'analyse de contenu possède un sens large. Comme Bardin a affirmé, « l'analyse de contenu peut être une analyse des “signifiés” (ex. : l'analyse thématique), mais elle peut être aussi une analyse des “signifiants” (analyse lexicale, analyse des procédés) » (Bardin, 1977 : 35). Dans mon étude, il s'agit de s'interroger sur les thèmes présents dans la définition de ce qu'est être français et de ses Autres. Il s'agirait en quelque sorte, selon l'expression de Doty, de chercher les « points nodaux (*nodal points*)⁶⁹ » qui « agissent comme signifiants privilégiés, et provisoirement, fonctionnent pour fixer la signification » (Doty, 1996 : 240), pour notre cas, la signification du Français.

Une fois déterminées les spécificités lexicales et thématiques, elles sont soumises à l'interrogation sur la relation avec le contexte dans lequel le discours est ancré. Le terme contexte peut désigner plusieurs aspects, mais dans notre recherche, nous entendons par ce mot : les variables extra-linguistiques comme les situations, les institutions et les

⁶⁹ « Postmodern theorists have suggested that certain privileged discursive points are essential to the partial fixing of meanings and identities. Laclau and Mouffe refer to these as “nodal points”, others such as Lacan as privileged signifiers, Derrida as dominant signifiers » (Doty, 1996 : 240).

idéologies qui englobent une énonciation. Nous assumons la relation dialectique entre l'acte discursif et le contexte. « Les contextes situationnels, institutionnels et sociaux forment et affectent le discours, et, à son tour, le discours influence la réalité sociale et politique. En d'autres termes, le discours constitue la pratique sociale et en même temps est construit par cette dernière » (Wodak, 1999 : 8, traduit par nos soins).

4.3.2. Étapes méthodologiques

Une fois les corpus constitués, nous procédons à la double analyse lexicométrique et thématique. Les opérations sont plus ou moins identiques pour les deux corpus – débat parlementaire et discours présidentiels –. Comme j'ai évoqué précédemment, la perspective comparative est gardée tout au long de l'analyse. Pour les débats à l'Assemblée nationale, la comparaison sera principalement diachronique (comparaison par périodes) afin de saisir l'évolution, et dans une moindre mesure, synchronique (par idéologie/orateur⁷⁰). Pour les discours présidentiels, l'orateur est l'unité pertinente pour la comparaison diachronique. Mais l'évolution du discours par un même orateur sera également examinée.

La première opération est l'analyse des mots spécifiques de l'ensemble du corpus à l'aide de la fonction « occurrences ». Elle nous donne la perspective globale sur les spécificités lexicales de l'ensemble du corpus. Le logiciel compte les occurrences de tous les mots dans le corpus et par la comparaison avec la norme extérieure – Google Books –, il montre les formes spécifiques du corpus. Les formes spécifiques sont les mots dont le nombre d'apparitions est proportionnellement plus élevé par rapport à la référence moyenne, en l'occurrence Google Books. Le calcul est effectué selon la formule de l'écart réduit afin de pondérer l'effet de la taille du corpus. Après avoir observé les caractéristiques générales, j'exploite la même fonction pour la fin comparative à l'intérieur du corpus. Le corpus est divisé en sous-corpus selon les critères appliqués (période, orateur ou idéologie), et les formes spécifiques de chaque unité sont recensées. Cette fois-ci, la référence pour la comparaison sera le corpus total qui comprend ces sous-corpus.

⁷⁰ Mon corpus appartenant à l'univers politique, la comparaison en termes d'idéologie politique sera une façon appropriée pour saisir les caractéristiques discursives. « Les clivages politiques constituent sans doute une variable plus pertinente pour rendre compte de l'éclatement des discours. Les croyances, les idéologies qui fondent une position politique s'objectivent dans un langage » (Le Bart, 1998 : 31). Par ailleurs, notamment pour les débats à l'Assemblée nationale, j'admets, à l'instar de Le Bart, « [...] qu'il est simpliste de considérer le rôle d'orateur comme seul responsable de sa propre parole » (Le Bart, 1998 : 11).

Ensuite, j'observe les mots associés aux termes d'appartenance afin de mettre en lumière le réseau lexique constitués autour de « Nous-Français ». Cela m'aidera à identifier les termes et les expressions employés pour désigner le Français. Pour cette opération, j'ai recours aux fonctions d'Hyperbase « environnement du mot ». C'est une fonction conçue pour l'analyse des co-occurrences⁷¹ Cette analyse « cherche à extraire du texte des relations entre éléments du message, ou plus précisément elle s'attache à remarquer les présences simultanées (co-occurrence ou relation d'association) de deux ou plusieurs éléments dans une même unité de contexte, c'est-à-dire dans un fragment de message préalablement défini » (Bardin, 1977 : 202). Elle nous permet d'identifier la distribution des éléments et ses associations dans le corpus. Plus précisément, cette fonctionnalité donne à voir les mots co-occurents du mot (ou d'un groupe de mots) qu'on définit comme le pôle. Les mots co-occurents sont les mots qui ont une relation privilégiée avec le mot pôle, c'est-à-dire qui ont une corrélation significative d'après le calcul du coefficient de corrélation. Le logiciel nous procure la liste des corrélatés et un graphe arboré qui représente les résultats (Brunet, 2006 : 39). «[...] il permet, grâce à la fonction 'environnement d'un mot', de répertorier tous les mots qui sont les co-occurents du mot pôle retenu [...]. Les co-occurents, sont les mots qui lui sont spécifiques, c'est-à-dire qui affichent avec lui une corrélation significative mesurée ici par un écart-réduit positif » (Cuturello, 2011 : 66). Enfin, au cours de l'analyse, je porte attention particulière aux termes de l'altérité associée aux termes d'appartenance.

4.3.3. Choix du corpus

Pour le domaine politique, nous traitons les débats parlementaires à l'Assemblée nationale sur les lois relatives à la nationalité et à l'intégration, et les discours présidentiels sur l'identité nationale et l'immigration entre les années 1981 et 2012. Un corpus supplémentaire est composé de discours sur les « attentats » de janvier 2015 à Paris afin de mettre en lumière la différenciation qui s'opère autour d'une francité. Je vais expliquer ici le principe de dépouillement appliqué à ces sources.

⁷¹ « L'analyse des co-occurences semble utile pour mettre à jour des structures de personnalité, des "préoccupations latentes" individuelles ou collectives, des stéréotypes, des représentations sociales, des idéologies » (Bardin, 1977 : 206).

Discours présidentiels

Pour constituer le corpus, il faut trier les discours définitoires de ce qu'est être Français. Une façon de réaliser ce tri est d'effectuer la recherche avec le mot-clé, en l'occurrence, « Français ». Mais le terme « Français » est employé dans presque tous les discours et dans des contextes divers. Il n'est donc pas approprié comme mot de recherche pour sélectionner les discours concernés. Nous avons donc choisi « identité nationale » comme notre critère de sélection. Parmi les discours présidentiels enregistrés sur le site Vie publique⁷² (<http://www.vie-publique.fr/>), j'ai choisi ceux comprennent le mot-clé « identité nationale » dont les orateurs sont les trois présidents de l'époque retenue pour l'analyse : François Mitterrand, Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy. Ensuite, j'ai trié les discours et en ai écarté quelques-uns : les discours prononcés à l'étranger, les interviews et les conférences de presse, les discours conjoints qui ont un (des) co-locuteur(s) et ceux prononcés hors de leurs mandats présidentiels. Enfin, à l'issue de la première lecture, j'ai établi une liste de discours dont l'un des thèmes principaux est l'identité nationale et dans lesquels j'ai eu trouvé les énonciations sur la définition du Français.

Ainsi, le corpus comprend 8 discours de Mitterrand, 26 discours de Chirac, et 32 discours de Sarkozy⁷³ (pour le détail, voir l'Annexe 1).

Débats parlementaires

Pour les discussions à l'Assemblée nationale, j'ai retenu tous les débats sur les lois relatives à la nationalité et à l'immigration et l'intégration entre les années 1981 et 2014. J'ai recueilli les données à partir de la section d'archive sur le site officiel de l'Assemblée nationale (<http://archives.assemblee-nationale.fr/>) en dépouillant les comptes rendus intégraux des discussions en séances publiques. Les parties de l'exception d'irrecevabilité,

⁷² « Le portail "vie-publique.fr" s'inscrit dans l'action de l'Etat pour développer la société de l'information. Ce service, édité par la Direction de l'information légale et administrative dans le cadre de sa mission générale d'information et de documentation sur l'actualité politique, économique, sociale et internationale, se propose de faciliter l'accès des internautes aux ressources et données utiles pour appréhender les grands sujets qui animent le débat public. La Direction de l'information légale et administrative en assure, sous sa responsabilité, la production et la gestion. La politique éditoriale de "vie-publique.fr" obéit à un souci d'information et de documentation. Les traitements documentaires et éditoriaux opérés sont fondés sur des exigences d'impartialité et de neutralité constitutives d'un service public » (Vie publique, 2014). Le site offre une collection des discours publics qui rassemble plus de 100 000 textes des principaux acteurs de la vie politique, Président de la République, Gouvernement, responsables politiques et syndicaux.

⁷³ Pour Sarkozy, j'ai recensé 22 discours portant sur l'identité nationale lors de campagnes présidentielles en 2007. Pour l'analyse de ce corpus, voir Tahata (2011).

de la question préalable, de la discussion générale, et de l'explication de vote de chaque débat ont été prise en compte. Cela signifie que le rappel au règlement et la discussion des articles ont été écartés. À titre complémentaire, j'ai également retenu le débat sur l'identité nationale qui a eu lieu le 8 décembre 2009.

L'utilisation du logiciel nécessite une préparation de mise en format conforme au traitement informatique du logiciel. Tous les textes ont été extraits de journaux officiels mis en ligne en format PDF et disponibles sur le site de l'Assemblée nationale. Défaut de qualité de numérisation, plusieurs textes nécessitaient un traitement supplémentaire de correction ou de transcription manuelle. Pour l'ensemble du corpus, j'ai effectué la mise en forme requise par le logiciel Hyperbase : l'élimination de retours de chariot qui ne marquent pas la transition de paragraphes ; la correction de fautes de morphologie/orthographique ; la conversion des fichiers en format texte simple.

Par ailleurs, ce recueil établi n'est pas le corpus directement analysable tant que les passages concernant la définition du Français sont noyés dans les autres passages portant sur d'autres thèmes. Il faut donc déterminer les passages concernés afin d'établir le corpus. Ainsi, la première opération est celle d'extraction, et pour cela, j'ai exercé une recherche des termes d'appartenance et de désignation de « Nous-Français » dans le recueil⁷⁴. Cette liste n'était nullement fixe et exhaustive et a été modifiée et consolidée à partir d'exploration du recueil. En examinant la fréquence de ces termes dans l'ensemble du recueil, en sollicitant la fonction contexte d'Hyperbase, j'ai entré les passages visés définitionnels du Français qui constitueraient le corpus d'analyse.

Discours sur les « attentats » de janvier 2015 à Paris

J'ai parcouru différents sites internet pour constituer le corpus : Vie Publique, Sénat (<http://www.senat.fr/>), et Assemblée nationale (<http://www.assemblee-nationale.fr/>).

Sur le site de Vie publique, j'ai effectué une recherche de discours concernés en utilisant les mots-clés suivants : attentat, Charlie, assassinat, attaque.

⁷⁴ Pour établir cette liste préalable, j'ai référé les termes généraux d'appartenance et les termes particuliers autodésignant sélectionnés par Bonnafous (1989, 1991) pour son analyse du vocabulaire de la désignation et de l'appartenance communautaire qui apparaissent dans les articles de presse portant sur l'immigration (Bonnafous, 1989 : 23 ; Bonnafous, 1991 : 180). Pour le détail, voir le chapitre 6.

Pour le Sénat et l'Assemblée nationale, j'ai consulté les comptes rendus de leurs séances consacrées à ce thème : la première séance du 13 janvier 2015 « hommage aux victimes des attentats » au Sénat, et la première séance du 13 janvier « Intervention sur les attaques terroristes en France » à l'Assemblée nationale.

Certains types de textes ont été systématiquement écartés : les discours prononcés à l'étranger, les interviews et les conférences de presse, les discours conjoints qui ont un (des) colocuteur(s). À partir de la liste établie, j'ai ensuite sélectionné les textes dont au moins un de ses sujets principaux porte sur « les attentats » ayant eu lieu janvier. Les textes sur un autre attentat ayant eu lieu à l'étranger ou sur les attentats en général ainsi que ceux qui mentionnent cet événement à titre accessoire ont été écartés. Ainsi, le corpus contient au total 61 textes prononcés par 26 orateurs (PS : 14, UMP : 3, PCF : 2, PRG : 2, UDI : 2, EELV : 2, NI : 1⁷⁵). Les orateurs s'inscrivant majoritairement au Parti Socialiste au pouvoir, 47 discours sont ceux d'orateurs du PS, et 5 de l'UMP. Les orateurs appartenant aux autres partis ont prononcé chacun un seul discours.

⁷⁵ PS : Parti socialiste, UMP : Union pour un mouvement populaire, PCF : Parti communiste français, PRG : Parti radical de gauche, UDI : Union des Démocrates et Indépendants, EELV : Europe Ecologie Les Verts, NI : Non inscrit.

Deuxième partie : la francité dans les discours
politiques. Débats parlementaires et discours
présidentiels entre 1981 et 2012

Chapitre 5. Analyse de discours présidentiels sur « l'identité nationale »

Ce chapitre est consacré à l'analyse de discours présidentiels sur l'« identité nationale⁷⁶ ». Les trois présidents de la République entre 1981 et 2012 – François Mitterrand, Jacques Chirac, Nicolas Sarkozy – donnent-ils une définition du Français ? Si oui, comment le conceptualisent-ils ? Une fois que l'on a saisi des principales caractéristiques lexicométriques et thématiques de corpus et de sous-corpus, je me propose de procéder à une analyse comparative de trois textes de chaque président afin de faire ressortir leurs postures sur la conceptualisation du Français.

5.1. Coexistence de la francité civique et ethnique : caractéristiques générales

Les caractéristiques statistiques du corpus

SOUS-CORPUS	OCCURRENCES
MITTERRAND	34927
CHIRAC	80398
SAKOZY	182330
TOTAL	297655

Tableau 5.1-1 Les occurrences (nombres de mots) de chaque sous-corpus

⁷⁶ L'utilisation de l'expression « identité nationale » comme le mot-clé pour constituer le corpus est un choix délicat. En effet, cette expression n'est pas « neutre » notamment dans le sens où elle est insérée dans le discours politique à un moment donné et par les orateurs particuliers, en l'occurrence ceux d'extrême droite. Pourtant, tout en prenant en compte son côté « connoté », j'ai choisi de l'utiliser, d'une part, parce qu'il s'agit d'une expression qui évoque fortement la question de la définition du Français, et ainsi qui est propice à chercher les textes portant sur cette définition. D'autre part, concernant le problème de période de l'usage de cette expression, l'analyse de débats parlementaires (chapitre 6) m'a permis de voir que l'expression est employée dans le discours politique dès la 8^e législature (1986-1988) qui correspond la fin du premier mandat de Mitterrand. Constamment utilisée depuis lors dans les débats politiques, on peut dire que l'expression est, pour tous les trois, au moins potentiellement utilisable.

Présidents	Mandats	Nombre de discours	Législatures	Nombre de discours
MITTERRAND	1 ^{er} mandat (1981-1988)	6	7e législature (1981-1986)	1
			8e législature (1986-1988)	5
	2 ^e mandat (1988-1995)	2	9e législature (1988-1993)	1
			10e législature (1993-1995)	0
CHIRAC	1 ^{er} mandat (1995-2002)	18	10e législature (1995-1997)	3
			11e législature (1997-2002)	15
	2 ^e mandat (2002-2007)	8	12e législature (2002-2007)	8
SARKOZY	Mandat unique (2007-2012)	32	13e législature (2007-2012)	32

Tableau 5.1-2 Les nombres de discours par mandat et par législature

Les caractéristiques thématiques de chaque sous-corpus

Il s'agit d'abord de présenter les caractéristiques de « mots spécifiques » de l'ensemble du corpus et des trois sous-corpus. Rappelons que les mots spécifiques peuvent être calculés de deux façons. La première, appliquée à l'ensemble du corpus, identifie par comparaison externe, les mots dont l'apparition est proportionnellement plus fréquente par rapport à la référence extérieure, Google Books. Les tableaux sont établis en écartant parmi ces mots les mots outils, et en prenant en compte des mots dont l'écart réduit dépasse 20,0. Ce tableau me permet, d'une part, en effectuant des regroupements des mots, de relever quelques thèmes qui sous-tendent ces corpus. Par cette opération, on peut rendre compte, tout d'abord des caractéristiques générales des mots utilisés dans les discours présidentiels contenant l'identité nationale comme l'un de ses sujets, et ensuite des différents thèmes abordés dans ces discours. Autrement dit, il s'agit de repérer les contextes dans lesquels les discours de présidents sur l'identité nationale sont ancrés. D'autre part, en prenant en compte les trois registres de conceptualisation du Français – racial, ethnico-culturel et civique – que l'on peut repérer dans les travaux sur la construction de l'identité nationale au cours de l'histoire (Chapitre 3, Section 3.2), et en suivant ma première lecture du

corpus⁷⁷, je peux trouver un certain nombre de mots susceptibles d'être liés à la conceptualisation du Français. Cela constituera une première piste pour l'analyse plus approfondie de chaque sous-corpus. Pour le regroupement des mots, j'ai pris le soin de référer aux phrases originales dans lesquelles chaque mot apparaît afin de saisir le sens attribué au mot dans le texte.

La seconde, employée pour les sous-corpus, calcule par comparaison interne des fréquences relatives des mots de chaque sous-corpus par rapport à l'ensemble du corpus. Pour les trois sous-corpus (Mitterrand, Chirac et Sarkozy), des mots dont l'écart réduit dépasse 4,0 pour les sous-corpus de Chirac et de Sarkozy, et 3,0 pour celui de Mitterrand⁷⁸ sont inclus dans la liste. Les listes établies montrent quelques spécificités globales de chaque texte et ainsi constitue les pistes pour la comparaison de ces trois sous-corpus.

	Ecart Réduit	Occurrences de mots dans Google Books	Occurrences de mots dans le corpus	Mot
1	186.71	157840	194	mesdames
2	175.33	12959	52	ruralité
3	127.69	32772410	2123	a
4	102.02	88742448	3100	je
5	95.56	7938359	754	europa
6	92.22	2378631	386	veux
7	82.10	26957682	1291	france
8	76.17	53798781	1817	vous
9	69.06	14431713	780	parce
10	66.82	553214	133	souhaite
11	63.62	488866	119	chers
12	59.67	27363944	997	notre
13	56.98	2187780	234	identité
14	54.46	562097	110	compatriotes
15	54.34	2301632	230	messieurs
16	53.26	15368048	647	français
17	51.67	160927	55	euros
18	50.80	6231598	372	république
19	50.49	2265989	213	européenne
20	49.01	165646	53	euro
21	47.45	569564	97	agriculteurs
22	47.35	1868528	181	devons
23	46.53	23570087	747	ai
24	46.36	100989	39	francophonie
25	46.31	21606980	706	nos
26	45.45	179590151	2799	pas

⁷⁷ Même si ces trois registres ont guidé cette première lecture, je n'ai en aucun cas écarté préalablement une possibilité de l'existence d'une conceptualisation basée sur un autre registre. Mais la lecture a confirmé en effet que les définitions s'effectuaient autour de ces trois dimensions.

⁷⁸ J'ai décidé d'éteindre le seuil en prenant compte la taille relativement faible de sous-corpus de Mitterrand.

27	45.35	221429	57	mondialisation
28	43.20	997919	119	voulons
29	42.75	3372058	227	valeurs
30	42.05	134358	41	défis
31	41.46	128967323	2097	nous
32	40.92	1822622	156	démocratie
33	40.75	2714818	193	agriculture
34	40.14	4157934	241	monsieur
35	40.05	42659036	969	j'
36	39.18	920578	104	voudrais
37	38.80	8930543	362	etat
38	38.11	1446506	129	européen
39	36.53	24864343	642	pays
40	36.40	19500025	550	cela
41	35.90	368147941	4282	est
42	35.43	506381	69	collectivités
43	35.39	2571742	165	dis
44	34.32	7360457	292	chacun
45	33.93	4477053	217	choix
46	33.75	4659197	221	avez
47	33.65	411269418	4557	que
48	33.61	4216037	208	avenir
49	33.42	1214148	104	diversité
50	33.01	2719880	160	respect
51	32.87	8371590	304	suis
52	32.32	10126471	336	votre
53	31.54	2955369	161	crise
54	31.02	23167262	545	faut
55	30.77	582278	65	exigence
56	30.71	382635	52	remercie
57	30.51	387115	52	concitoyens
58	30.42	172258	34	identités
59	29.85	1148932	91	dialogue
60	29.61	1049663	86	élus
61	29.59	4592338	196	voilà
62	29.49	353471	48	maires
63	29.25	1571851	106	débat
64	28.50	8986322	283	française
65	27.83	3012528	146	sais
66	27.82	19673865	454	politique
67	27.79	323648405	3490	qui
68	27.79	278118	40	respecte
69	27.61	497322	54	partenaires
70	27.55	3132242	148	pense
71	27.24	330885	43	modernisation
72	27.20	764082	67	engagements
73	27.18	2079346	116	êtes
74	27.18	1185528	85	solidarité
75	27.12	1456621	95	frontières
76	26.83	1344283	90	territoires
77	26.82	8136589	254	président
78	26.78	1267900	87	environnement

79	26.67	1948275	110	agricole
80	26.60	10777196	300	aujourd'
81	26.49	10829347	300	hui
82	26.01	2794590	132	sécurité
83	25.83	19947916	435	monde
84	25.83	2531228	124	réforme
85	25.76	4832978	180	nation
86	25.74	416213	46	défi
87	25.54	27241210	531	dire
88	25.46	9193134	263	enfants
89	24.14	585426	52	merci
90	24.08	912287	66	présidence
91	23.97	635601	54	responsabilité
92	23.34	21656562	429	quand
93	23.09	21428948	423	doit
94	23.08	387696	40	convictions
95	22.87	1697979	89	européens
96	22.78	4885792	164	vos
97	22.64	2738934	116	sûr
98	22.57	3477421	133	vivre
99	22.52	1018359	66	chance
100	22.46	425717	41	cohésion
101	22.20	1570477	83	vais
102	21.77	316458	34	dumas
103	21.70	537217	45	alimentaire
104	21.60	5879786	176	école
105	21.57	5512324	169	culture
106	21.45	3315324	124	crois
107	21.39	382638	37	assumer
108	20.90	9703420	235	mes
109	20.60	429202	38	voté
110	20.47	235138157	2407	pour
111	20.41	394287	36	ruraux
112	20.23	604351	45	immigration
113	20.17	3509261	122	simplement
114	20.14	685516	48	réussite

Tableau 5.1-3 Les mots spécifiques de l'ensemble du corpus en comparaison avec la référence extérieure (Google Books)⁷⁹

Le tableau 5.1-3 présente les mots spécifiques dans l'ensemble du corpus et nous permet de dégager la classification suivante :

- Le vocabulaire sur la politique : [état], [pays], [élus], [politique], [président], [présidence] ;
- Le vocabulaire sur l'Europe : [europe], [euros], [européenne], [européens] ;

⁷⁹ Les mots surlignés sont les mots dont les fréquences relatives sont discutées dans ce chapitre.

- Le vocabulaire sur l'agriculture : [agriculteurs], [agriculture], [agricole] ;
- Le vocabulaire sur le Français, le Nous : [france], [notre], [identité], [compatriotes], [français], [nous], [concitoyens], [française], [nation] ;
- Le vocabulaire lié à l'Autre : [diversité], [immigration]

En outre, nous pouvons tirer quelques termes que l'on peut supposer être liés à la définition du Français : [valeurs], [culture].

Ensuite, il s'agit d'analyser les mots spécifiques de chaque sous-corpus, c'est-à-dire les corpus spécifiques aux trois présidents : Mitterrand, Chirac et Sarkozy. Les listes de comparaison interne nous permettent de tirer quelques spécificités de discours de chacun d'eux.

François Mitterrand (1981-1995)

	Ecart Réduit	Occurrences de mots dans l'ensemble du corpus	Occurrences de mots dans le sous-corpus	Mot
1	8.2	128	51	quelques
2	8.1	113	47	déjà
3	7.4	1817	318	vous
4	7.0	30	20	monétaire
5	6.9	12	12	bondy
6	6.8	666	139	tout
7	6.8	353	87	autres
8	6.5	34	20	presse
9	6.5	28	18	communication
10	6.4	545	116	faut
11	6.2	14	12	loire
12	5.9	611	122	bien
13	5.9	23	15	bref
14	5.8	9	9	etienne
15	5.8	9	9	diderot
16	5.8	9	9	chamond
17	5.8	9	9	bellanger
18	5.8	21	14	former
19	5.8	11	10	pluralisme
20	5.7	137	41	savoir
21	5.6	969	173	j'
22	5.4	10	9	tandis
23	5.2	221	54	avez
24	5.2	22	13	vendre
25	5.2	16	11	cependant
26	5.1	90	29	entreprise
27	5.0	63	23	pu
28	4.9	31	15	existe

29	4.9	187	46	encore
30	4.8	49	19	eh
31	4.8	310	66	là
32	4.7	73	24	doute
33	4.7	19	11	réussi
34	4.6	31	14	puisque
35	4.6	165	41	beaucoup
36	4.6	105	30	système
37	4.5	520	96	ces
38	4.5	124	33	crois
39	4.4	550	100	cela
40	4.4	33	14	programme
41	4.4	25	12	haute
42	4.3	688	119	même
43	4.3	52	18	autour
44	4.2	48	17	saint
45	4.2	48	17	responsables
46	4.2	278	57	dont
47	4.1	28	12	monnaie
48	4.1	13	8	audiovisuel
49	4.0	62	19	certain
50	4.0	61	19	cas
51	4.0	57	18	bon
52	4.0	262	53	moi
53	4.0	222	47	temps
54	4.0	17	9	puisqu'
55	3.9	83	23	façon
56	3.9	53	17	sorte
57	3.9	18	9	techniques
58	3.9	111	28	liberté
59	3.9	11	7	suisse
60	3.9	11	7	contradictions
61	3.8	948	150	se
62	3.8	80	22	ville
63	3.8	35	13	international
64	3.8	288	56	m'
65	3.8	206	43	toujours
66	3.8	19	9	claudes
67	3.7	9	6	précisément
68	3.7	61	18	ordre
69	3.7	597	100	comme
70	3.7	42	14	pourrait
71	3.7	42	14	entendu
72	3.6	97	24	etats
73	3.6	86	22	raison
74	3.6	68	19	maintenant
75	3.6	33	12	taux
76	3.6	304	57	suis
77	3.6	2731	381	il
78	3.6	20	9	compétition
79	3.6	13	7	japon
80	3.6	13	7	centrale

81	3.5	50	15	aime
82	3.5	230	45	messieurs
83	3.5	1992	284	ce
84	3.5	10	6	spatial
85	3.5	10	6	étant
86	3.5	10	6	éléments
87	3.5	10	6	disposer
88	3.4	888	137	cette
89	3.4	31	11	capables
90	3.4	18	8	termes
91	3.4	18	8	convention
92	3.4	143	31	moment
93	3.4	14	7	protectionnisme
94	3.3	75	19	intérêt
95	3.3	48	14	occasion
96	3.3	43	13	étais
97	3.3	38	12	premiers
98	3.3	28	10	vaut
99	3.3	23	9	voyez
100	3.3	23	9	facile
101	3.3	19	8	instant
102	3.3	1805	256	on
103	3.3	15	7	sept
104	3.3	11	6	direction
105	3.3	11	6	commercial
106	3.3	11	6	combats
107	3.2	968	145	par
108	3.2	66	17	trouve
109	3.2	3743	501	d'
110	3.2	3100	420	je
111	3.2	16	7	objet
112	3.2	143	30	années
113	3.2	136	29	peu
114	3.2	12	6	systèmes
115	3.2	12	6	soyons
116	3.2	12	6	anniversaire
117	3.1	9	5	technologique
118	3.1	9	5	parvenir
119	3.1	9	5	financières
120	3.1	588	93	ou
121	3.1	57	15	telle
122	3.1	261	47	non
123	3.1	26	9	représente
124	3.1	21	8	arrive
125	3.0	36	11	ensuite
126	3.0	31	10	amérique
127	3.0	242	44	autre
128	3.0	194	37	mesdames
129	3.0	17	7	industriels
130	3.0	118	25	après

Tableau 5.1-4 Les mots spécifiques du sous-corpus Mitterrand (comparaison interne)

Le premier constat que l'on peut faire à propos de cette liste est la quasi absence de termes qui sont liés à la conceptualisation du Français. Le terme [liberté] qui pourrait être employé dans une définition civique, est utilisé, dans ce texte, pour désigner une liberté spécifique, la liberté de presse et de la communication.

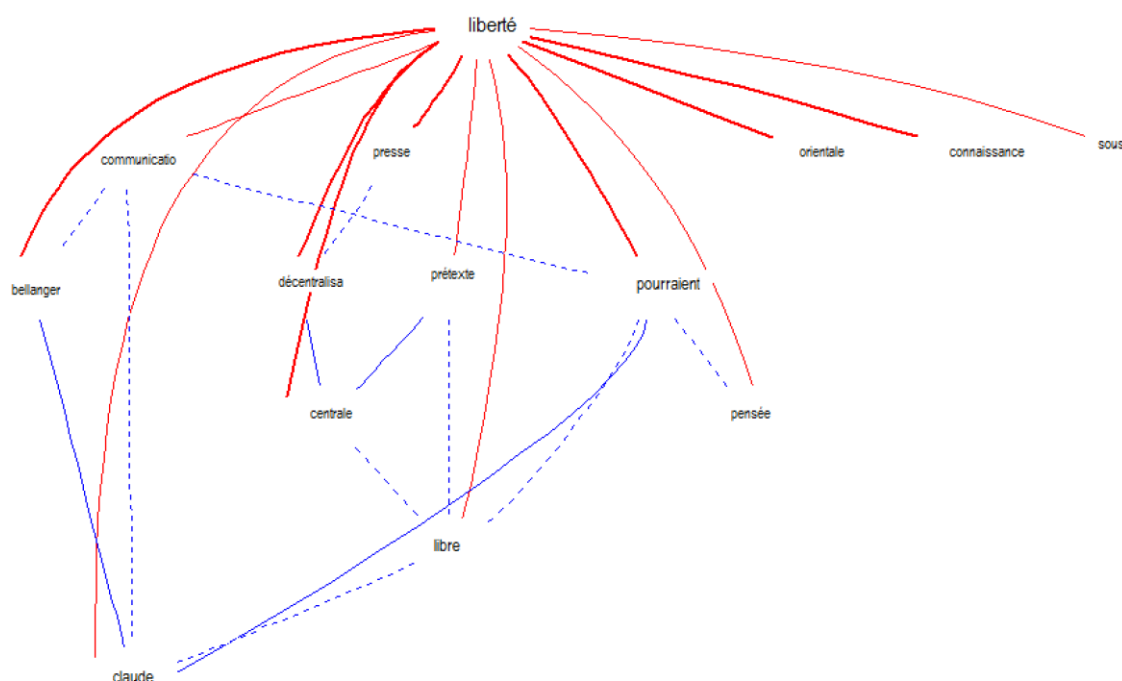


Figure 5.1-1 Analyse arborée des occurrences liées au mot-pôle [liberté] dans le sous-corpus Mitterrand⁸⁰

De façon générale, on ne trouve pas les termes faisant référence au Français et à l'Autre que l'on peut repérer dans la liste de mots spécifique de l'ensemble du corpus.

Concernant les mots sur-fréquents, on observe deux thèmes :

Le vocabulaire sur l'économie et le travail : [monétaire], [entreprise], [monnaie], [commercial], [financières], [industriels] ;

Le vocabulaire sur les relations internationales : [suisse], [international], [japon], [amérique]

⁸⁰ Le graphe nous permet de distinguer le degré de relation : « Les mots en rouge sont des nœuds à grande fréquentation. Les nœuds en noir sont moins fréquents et comptent moins de cinq liaisons. La taille de caractères est proportionnelle à l'intégration du mot dans le réseau. », ainsi que le type de relation : « Les tracés en rouge correspondent aux cooccurrences directes avec le mot-pôle (cercle des amis). Les tracés en bleu distinguent les relations que les amis du premier cercle ont entre eux. Les tracés en noir intéressent le deuxième cercle (les amis des amis). La force de trait (pointillé ou maigre en noir, maigre en gras en couleur) correspond à la densité de la liaison » (Extrait du logiciel Hyperbase).

Ces constats nous laissent supposer que dans ce sous-corpus, outre l'intérêt sur l'économie, le thème s'oriente plus sur la relation internationale – frontière extérieure – que la relation entre les populations en France – frontière intérieure –. Ils suggèrent également que la définition du Français n'occupe pas une place importante.

Jacques Chirac (1995-2007)

	Ecart Réduit	Occurrences de mots dans l'ensemble du corpus	Occurrences de mots dans le sous-corpus	Mot
1	13.4	997	456	notre
2	13.0	6448	2184	l'
3	11.6	12625	3955	de
4	11.4	6037	2009	et
5	10.7	579	272	aussi
6	10.6	115	84	action
7	9.4	34	34	dumas
8	9.0	79	59	nouvelles
9	8.4	3787	1247	des
10	8.4	141	85	union
11	8.3	156	91	démocratie
12	8.2	132	80	sécurité
13	8.0	362	168	etat
14	7.7	519	220	ses
15	7.5	510	215	sa
16	7.1	91	57	dialogue
17	7.0	160	85	respect
18	6.9	4995	1563	les
19	6.7	66	44	présidence
20	6.7	41	32	cohésion
21	6.6	85	52	solidarité
22	6.6	600	236	son
23	6.6	423	177	doit
24	6.5	57	39	mondialisation
25	6.3	17	17	alexandre
26	6.1	39	29	message
27	6.1	16	16	esclavage
28	6.0	890	322	elle
29	6.0	615	234	leur
30	5.9	71	43	progrès
31	5.9	706	262	nos
32	5.9	57	37	nouveaux
33	5.9	42	30	efficacité
34	5.9	34	26	revient
35	5.7	97	53	jeunes
36	5.7	37	27	pleinement
37	5.7	261	113	toutes
38	5.7	181	85	devons
39	5.6	69	41	cadre
40	5.6	57	36	internationale

41	5.6	40	28	évolution
42	5.6	38	27	pacte
43	5.6	28	22	libertés
44	5.6	213	96	place
45	5.6	151	73	abord
46	5.5	72	42	parlement
47	5.5	34	25	efficace
48	5.5	32	24	revenu
49	5.4	86	47	social
50	5.4	52	33	concitoyens
51	5.4	23	19	enjeux
52	5.3	53	33	ambition
53	5.3	20	17	locale
54	5.2	36	25	pouvoirs
55	5.2	30	22	apprentissage
56	5.2	180	81	nation
57	5.2	129	63	doivent
58	5.2	12	12	radicaux
59	5.2	12	12	mulhouse
60	5.1	87	46	environnement
61	5.1	4837	1464	à
62	5.1	41	27	violence
63	5.1	17	15	essentielles
64	5.1	145	68	conseil
65	5.1	107	54	notamment
66	5.0	75	41	celles
67	5.0	35	24	effet
68	5.0	31	22	vocation
69	5.0	300	121	hui
70	5.0	300	121	aujourd'
71	5.0	21	17	fraternité
72	5.0	14	13	affirmation
73	4.9	16	14	évolutions
74	4.9	107	53	face
75	4.8	65	36	exigence
76	4.8	22	17	missions
77	4.7	213	89	européenne
78	4.7	110	53	agricole
79	4.7	10	10	insertion
80	4.6	95	47	général
81	4.6	47	28	démocratique
82	4.6	176	76	école
83	4.6	17	14	fondent
84	4.5	68	36	essentiel
85	4.5	65	35	paix
86	4.5	63	34	communauté
87	4.5	50	29	justice
88	4.5	48	28	combat
89	4.5	32	21	égard
90	4.5	222	91	chaque
91	4.4	9	9	intolérance
92	4.4	46	27	répondre

93	4.4	46	27	chances
94	4.4	35	22	succès
95	4.4	35	22	espace
96	4.4	30	20	exigences
97	4.4	28	19	attentes
98	4.4	182	77	nationale
99	4.4	16	13	ambitions
100	4.4	122	56	force
101	4.4	111	52	liberté
102	4.3	91	44	forte
103	4.3	50	28	tradition
104	4.3	20	15	fondamentaux
105	4.2	69	35	institutions
106	4.2	46	26	voie
107	4.2	3743	1123	d'
108	4.2	29	19	dynamisme
109	4.2	278	107	leurs
110	4.2	230	91	messieurs
111	4.2	160	68	contre
112	4.2	118	53	rôle
113	4.2	112	51	développement
114	4.1	59	31	assurer
115	4.1	44	25	mission
116	4.1	30	19	indispensable
117	4.1	21	15	préoccupations
118	4.1	19	14	élargissement
119	4.1	17	13	progresser
120	4.1	1655	521	du
121	4.1	15	12	active
122	4.1	1352	432	au
123	4.0	68	34	citoyens
124	4.0	60	31	grâce
125	4.0	40	23	locales
126	4.0	35	21	afin
127	4.0	33	20	gaulle
128	4.0	33	20	échanges
129	4.0	2757	837	une
130	4.0	26	17	administration
131	4.0	227	89	valeurs
132	4.0	10	9	sachons

Tableau 5.1-5 Les mots spécifiques du sous-corpus Chirac (comparaison interne)

Parmi les mots spécifiques à ce sous-corpus, outre les termes liés aux thématiques de l'Europe ([européenne]) et de l'agriculture ([agricole]), on observe trois séries de mots reliées d'une façon ou d'une autre à la conceptualisation du Français.

La première concerne le vocabulaire sur le Français, le Nous : [notre], [concitoyens], [nation], [nationale]. Totalement absentes dans la liste de mots spécifiques

de sous-corpus de Mitterrand, ces mots suggèrent que pour Chirac il importe d'affirmer l'unité de la communauté nationale.

Ce premier constat est complété par la présence de deux autres séries de mots, l'une reliée à la conceptualisation du Français, et l'autre liée à l'Autre, et plus spécifiquement la relation avec l'Autre ou la cohésion nationale.

- Le vocabulaire lié à la conceptualisation du Français : [libertés], [fraternités], [liberté], [tradition], [valeurs] ;
- Le vocabulaire lié à la relation avec l'Autre et à la cohésion nationale : [cohésion], [respect], [intolérance]

La co-occurrence de ces deux séries dans les discours présidentiels suggère que, en même temps qu'elle engage une certaine idée du Français l'affirmation d'une communauté nationale rend manifeste un souci quant à sa cohésion liée à la relation à l'Autre.

Nicolas Sarkozy (2007-2012)

	Ecart réduit	Occurrences de mots dans l'ensemble du corpus	Occurrences de mots dans le sous-corpus	Mot
1	20.2	2799	2166	pas
2	19.8	1805	1458	on
3	17.7	3100	2323	je
4	17.6	780	681	parce
5	9.8	4282	2916	est
6	9.3	747	574	ai
7	9.2	263	227	enfants
8	9.2	2123	1496	a
9	9.0	386	316	veux
10	8.9	531	419	dire
11	8.4	429	342	quand
12	8.2	183	161	chose
13	8.2	145	132	famille
14	8.1	276	230	dit
15	7.6	63	63	hollande
16	7.4	304	245	était
17	7.3	90	85	territoires
18	7.3	137	122	personne
19	7.0	400	310	me
20	6.9	697	513	si
21	6.9	204	170	avait
22	6.8	51	51	michel
23	6.8	157	135	parler
24	6.7	85	79	campagne
25	6.6	165	140	dis

26	6.6	102	92	parle
27	6.5	55	54	euros
28	6.5	185	154	question
29	6.4	85	78	enfant
30	6.4	47	47	jeanne
31	6.2	83	76	vais
32	6.1	119	103	voulons
33	6.0	70	65	parfaitement
34	6.0	235	187	mes
35	5.9	969	681	j'
36	5.9	73	67	femme
37	5.7	128	108	voulu
38	5.6	83	74	jean
39	5.6	334	253	avons
40	5.6	1817	1227	vous
41	5.5	85	75	vérité
42	5.5	36	36	ruraux
43	5.5	237	185	avoir
44	5.4	67	61	frontière
45	5.4	530	384	peut
46	5.4	52	49	ruralité
47	5.4	194	154	rien
48	5.3	107	91	demande
49	5.2	54	50	françois
50	5.2	145	118	veut
51	5.0	74	65	gens
52	5.0	66	59	peur
53	5.0	273	206	travail
54	5.0	128	105	amis
55	4.9	119	98	chers
56	4.9	115	95	mot
57	4.7	53	48	vote
58	4.7	498	355	fait
59	4.7	44	41	fond
60	4.7	39	37	poste
61	4.7	39	37	marseille
62	4.7	39	37	ferai
63	4.7	33	32	tu
64	4.7	2731	1789	il
65	4.7	248	187	alors
66	4.7	2097	1388	nous
67	4.7	136	109	ailleurs
68	4.6	95	79	prix
69	4.6	91	76	aurait
70	4.6	88	74	ait
71	4.6	38	36	voté
72	4.6	38	36	familiale
73	4.6	37	35	peux
74	4.6	26	26	corse
75	4.6	161	126	crise
76	4.5	86	72	cher
77	4.5	36	34	gauche

78	4.5	25	25	pen
79	4.5	234	176	identité
80	4.4	66	57	pensée
81	4.4	262	194	moi
82	4.3	94	77	familles
83	4.3	87	72	aucune
84	4.3	61	53	côté
85	4.3	60	52	civilisation
86	4.3	29	28	agriculteur
87	4.2	55	48	allons
88	4.2	51	45	absolument
89	4.2	43	39	dois
90	4.2	42	38	leçons
91	4.2	28	27	achat
92	4.2	22	22	candidat
93	4.1	32	30	méditerranée
94	4.1	27	26	garder
95	4.1	21	21	simplifié
96	4.1	21	21	déteste
97	4.1	1291	861	france
98	4.0	44	39	disent
99	4.0	372	264	république
100	4.0	185	139	va

Tableau 5.1-6 Les mots spécifiques du sous-corpus Sarkozy (comparaison interne)

Pour ce sous-corpus, on trouve les mots reliés au thème de la famille : [enfants], [famille], [enfant], [familiale], [familles]. Absent dans les listes de mots spécifiques de deux autres sous-corpus, il s'agit manifestement d'un thème particulier au discours de Sarkozy.

Le vocabulaire sur le Français et le Nous est également présent : [nous], [identité], [france]. Concernant les mots reliés à la conceptualisation du Français, on retrouve un mot particulier, [jeanne], qui désigne Jeanne d'Arc. Comme nous allons voir, cela témoigne que Sarkozy propose une définition du Français qui fait recours à l'histoire et à la culture particulières.

5.2. Trois postures vis-à-vis de la conceptualisation du Français : comparaison intratextuelle

Il s'agit maintenant d'examiner les postures prises par les trois présidents sur la définition du Français. Pour ce faire, nous observons la corrélation de mots autour de mots-pôles, en l'occurrence, les termes concernant le Français et le Nous. Le logiciel Hyperbase possède une fonction « Environnement d'un mot » qui permet d'établir un graphique arboré de tous les mots associés à un mot-pôle choisi. L'analyse est effectuée en référant aux textes originaux, en sollicitant la fonction du logiciel qui nous permet de consulter, en cliquant sur un mot dans le graphique, les paragraphes du corpus où apparaît ce mot dans le graphique.

Corpus	Mots spécifiques liés à la conceptualisation du Français	Mots spécifiques sur Français, Nous	Mots sur l'Autre	
TOTAL	valeurs	France	diversité	
	culture	notre	dialogue	
			identité	immigration
			compatriotes	
			français	
			nous	
			concitoyens	
			française	
	nation			
MITTERRAND	---	---	---	
CHIRAC	libertés	notre	cohésion	
	fraternité	concitoyens	respect	
	libertés	nation	intolérance	
	tradition	nationale		
	valeurs			
SARKOZY	jeanne	nous	---	
		identité		
		France		

Tableau 5.2-1 Le lexique principal pour l'analyse

La première opération pour chaque sous-corpus est d'observer le graphique de l'environnement d'un mot avec le mot-pôle [identité]. À partir de la lecture et la comparaison de chaque graphe, on peut obtenir des indices pour constater l'évolution de la définition du Français. Ensuite, l'analyse se poursuit en faisant référence aux mots-clés

reliés à la conceptualisation du Français obtenus lors de l'observation des mots spécifiques (Tableau 5.2-1) et de la lecture de textes.

5.2.1. François Mitterrand (1981-1995)

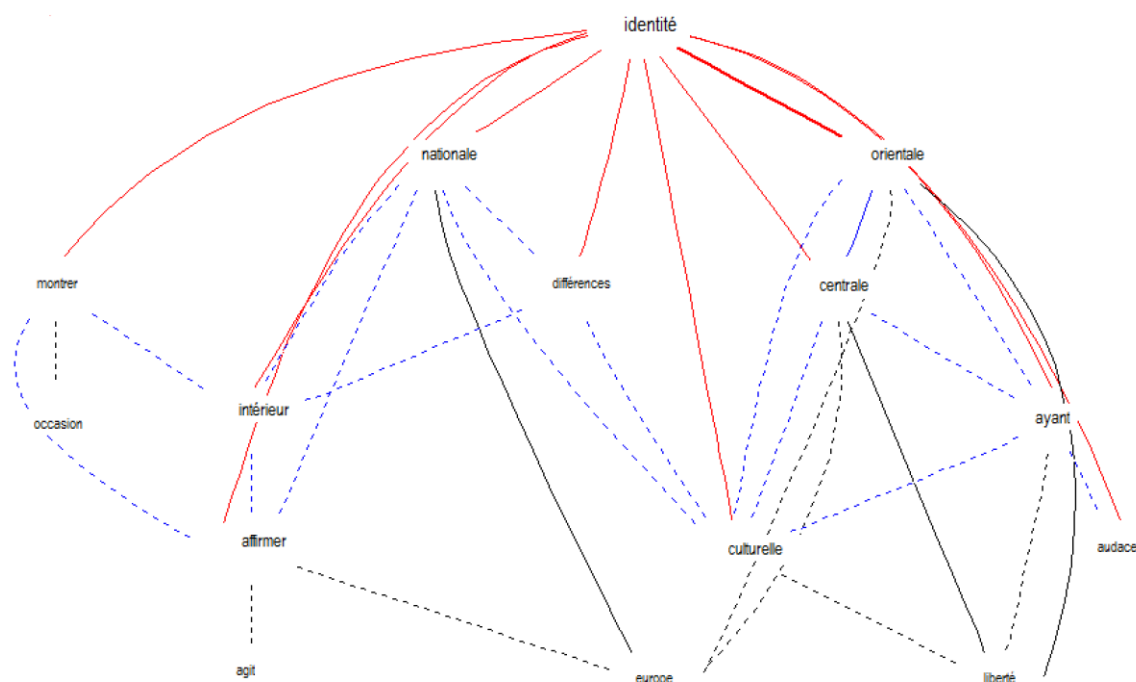


Figure 5.2-1 Analyse arborée des occurrences liées au mot-pôle [identité] du sous-corpus Mitterrand

La figure 5.2-1 montre la co-occurrence des mots avec le mot-pôle identité dans le sous-corpus de Mitterrand. Le premier constat à propos de ce graphique est sa simplicité. Il contient peu de mots par rapport aux graphiques avec le même mot-pôle des deux autres sous-corpus. Dans cette figure, nous ne pouvons pas trouver les mots concernant la définition de l'identité nationale. La lecture des textes originaux nous confirme que l'expression de l'identité nationale est utilisée sans être définie : « Ce grand programme affirmait notre identité nationale [...] » (Mitterrand, le 29 avril 1987). Cela confirme en effet l'hypothèse posée lors de la lecture de la liste des mots spécifique que Mitterrand donne relativement peu de définition du Français.

Un autre constat est que la liaison entre [identité] et [nationale] qui apparaît à gauche du graphe forme un groupe avec les mots comme [europe], [orientale] et [centrale]. Ces relations nous suggèrent la revendication d'une affirmation de l'identité nationale de chaque pays vis-à-vis de l'Europe. Elle fait écho avec le constat que nous avons tiré de la liste des mots spécifiques de ce sous-corpus, l'intérêt que Mitterrand porte aux relations internationales. En d'autres mots, contrairement surtout à Sarkozy, son discours sur l'identité nationale ne se déroule pas autour du thème de l'immigration, ou de la question de différences au sein de la population française.

Notre nouvelle frontière, à nous, Français et Européens, consiste à abolir les frontières à l'intérieur de notre Europe et à montrer comment nous pouvons affirmer notre identité nationale tout en construisant une réalité en même temps qu'un symbole, celui de l'Europe unie (Mitterrand, le 29 avril 1987).

L'Europe est une nécessité. Il ne s'agit pas d'effacer ce que nous sommes puisque je proclame la nécessité d'une Europe où chacun des pays pourra mieux affirmer son identité nationale (Mitterrand, le 29 octobre 1987).

Malgré l'absence relative de conception du Français, on trouve néanmoins quelques définitions du Français dans ce sous-corpus, et ce, notamment à la dimension ethno-culturelle. Le terme [culturelle] qui apparaît dans la figure 5.2-3 atteste cette présence.

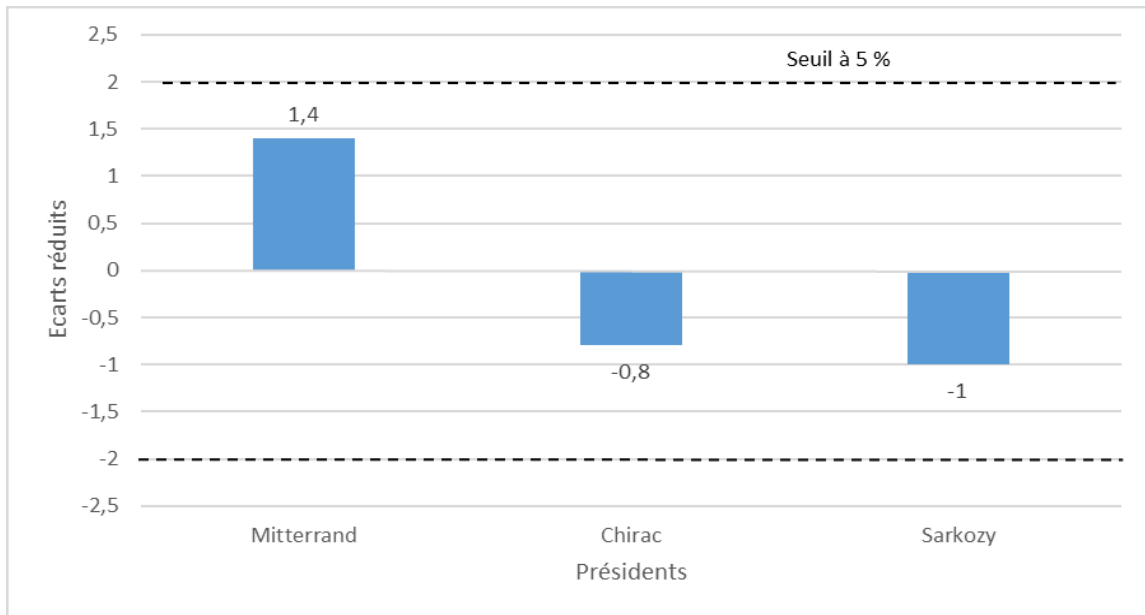


Figure 5.2-2 La fréquence relative⁸¹ du groupe de mots [culture] et [cultures] par sous-corpus⁸²

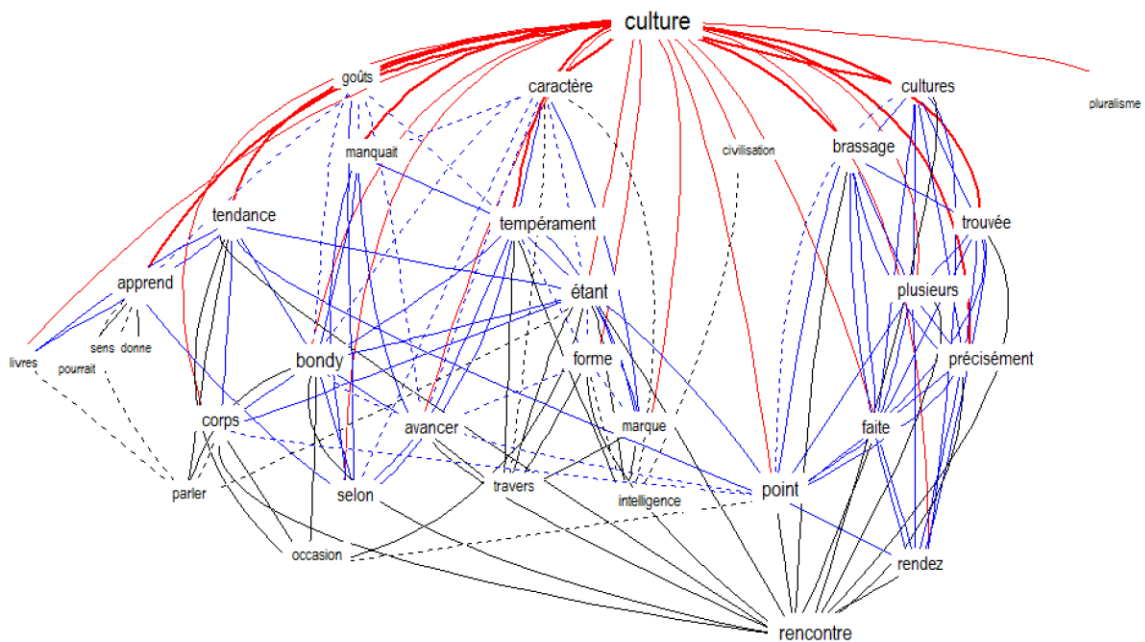


Figure 5.2-3 Analyse arborée des occurrences reliées au groupe de mots-pôles [culture] et [cultures] du sous-corpus Mitterrand

⁸¹ Hyperbase propose de calculer la fréquence relative du mot en tenant en compte de l'écart observé entre la fréquence réelle d'un mot dans le texte et la fréquence théorique attendue en fonction de la proportion du texte en employant la formule de l'écart réduit. Comme nous avons vu également dans le chapitre 4, il s'agit donc de fréquence calculée en prenant en compte des différences de la taille de chaque sous-corpus.

⁸² « Seuil à 5 % », correspondant à la plage -2 +2, signifie le seuil de la fiabilité de valeur. Si les valeurs des écarts réduits sont inférieures à cette plage, il faut être prudent sur le sens à donner à leur positivité ou négativité de valeur. Car, dans ce cas, « l'hypothèse nulle ne peut être écartée et les écarts peuvent être considérés comme pouvant s'expliquer par le hasard » (Brunet, 2006).

Nous avons déjà, nous les pays de l'Europe, renoncé à bien des aspects de souveraineté qui eussent paru intangibles avant 1914. Je crois à la vertu des nations, je crois aussi aux identités nationales. Je crois, j'en vis, je l'exprime, nous nous sentons Français par notre histoire, notre culture, nos habitudes, nos affections, nos goûts, nos rêves, nos entreprises (Mitterrand, le 22 octobre 1987).

Chacun de nos pays perdra sa chance dans l'histoire des hommes, dans l'histoire du monde s'il n'a pas l'audace de s'associer et de se fondre dans une construction supérieure où nous nous sentons, où je vous sens, capables d'assurer la permanence de notre identité. On n'effacera pas comme cela l'identité française, ni sa culture, ni ses modes de civilisation (Mitterrand, le 29 octobre 1987).

Une description plus ou moins concrète de l'appartenance des Français apparaît quand Mitterrand emploie le terme civilisation. Le Français est considéré comme porteur de la même civilisation que les populations d'autres pays d'Europe.

Mais nous n'avons pas à fermer les yeux sur l'apport des pays voisins qui relèvent de la même civilisation que nous (Mitterrand, le 22 octobre 1987).

Et nous vivrions comme s'il n'y avait pas, à travers notre continent de l'Europe, non seulement de notre côté, là l'Occident, mais aussi de l'autre, une chance nouvelle. Un jour tous ces barrages, ces murs s'abattront, plus tôt que vous ne le croyez, et l'on redécouvrira une autre fraction de l'Europe où les mêmes sources de la culture, où les mêmes inspirations spirituelles, où les mêmes formes de l'art ont prévalu jusqu'à créer une civilisation dont nous sommes les fils (Mitterrand, le 29 octobre 1987).

Néanmoins, Mitterrand ne donne pas de description concrète de cette culture et cette civilisation. Pour lui, l'existence de la culture et de la civilisation française est une évidence. Cette conception essentialiste de la culture est également observée dans son discours – rare par rapport à ceux qui portent sur la relation avec les autres nations – sur les « allogènes » intérieurs.

Ce brassage perpétuel, c'est la France. [...] Bref, notre identité relève de la multiplicité que la France a su assumer, non pas pour se détruire, mais pour s'épanouir et se multiplier. [...] La force de l'assimilation, l'intégration culturelle, la capacité des Français à rechercher leurs mots là où cela signifie

quelque chose pour eux, cela doit nous inciter parfois à quelques précautions. [...] Lorsque l'on a la chance d'appartenir à un pays comme le nôtre et que des minorités viennent s'agréger à notre vie nationale, n'ayons pas la prétention de les dominer, mais profitons de la chance de tirer de leur propre culture ce qui nous permettra d'enrichir la nôtre (Mitterrand, le 25 novembre 1987).

Même s'il affirme le brassage comme un caractère de la France, la différence culturelle est essentialisée, dans le sens où les immigrés ou les étrangers sont considérés comme propriétaires d'une autre culture qui donnent des apports à la culture française. Même si le contenu de la culture française peut être changé, la frontière entre des Nous et des Eux chacun porteurs de « leurs » propres cultures existe bel et bien. De plus, le mot « minorités » signale une séparation forte entre Français et ceux qui « viennent s'agréger à notre vie nationale ». Cette vision de la distinction naturelle entre les Français et les « allogènes » – intérieurs ou extérieur – le dispense de définir ce que veut dire être Français.

5.2.2. Jacques Chirac (1995-2007)

Dans le sous-corpus de Chirac, on constate également l'intérêt de l'orateur à la défense de l'identité française vis-à-vis de l'extérieur. Le terme [dialogue] qui figure dans la liste des mots spécifiques (Tableau 5.1-5) est employé principalement pour évoquer le sujet de « dialogue des cultures et des civilisations » au niveau européen ou international. Le mot [diversité] évoque également plus la diversité culturelle entre les nations. Dans cet intérêt porté aux frontières extérieures, l'un des enjeux principaux est de préserver la culture propre française dans le contexte de la mondialisation. En effet, le terme mondialisation connaît une sur-fréquence significative dans ce sous-corpus (figure 5.2-4).

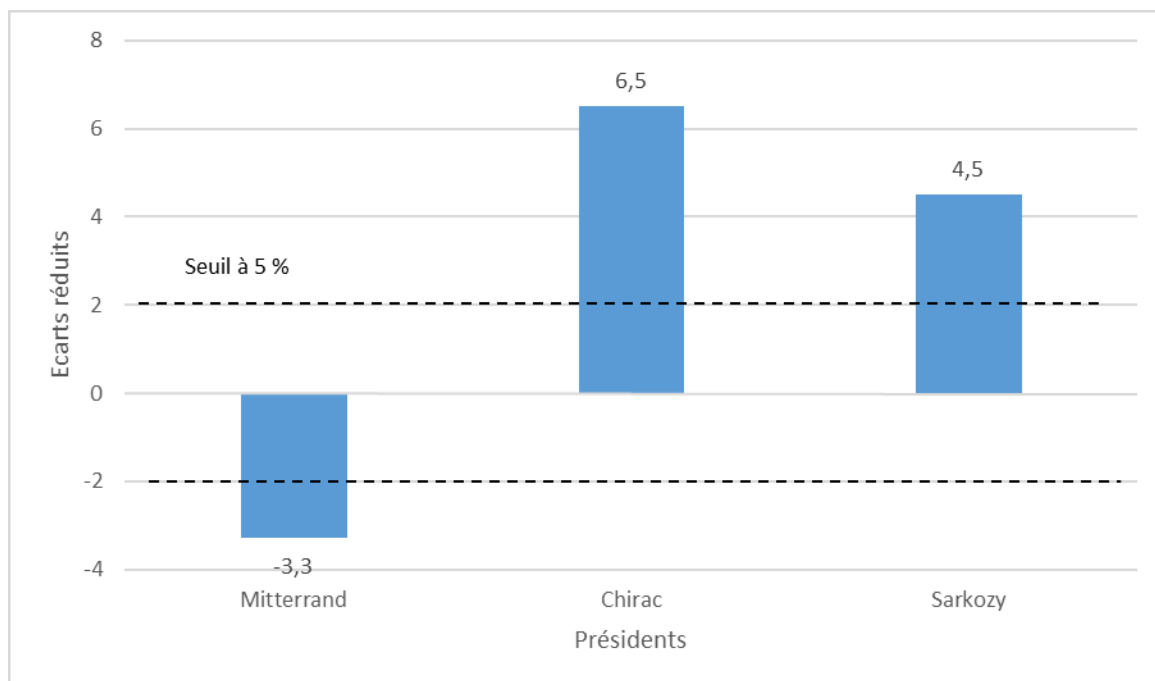


Figure 5.2-4 La fréquence relative du mot [mondialisation] par sous-corpus

Par rapport au souci qu'il manifeste sur le dialogue des cultures à l'échelle internationale, l'intérêt à la « diversité » au sein de la population française est relativement faible. Mais contrairement à celui de Mitterrand, le sous-corpus de Chirac montre une certaine attention aux différences au sein de la société nationale. On trouve des passages qui évoquent la question de l'appartenance et l'intégration nationale des populations d'origine étrangère.

Quelle que soit notre origine, nous sommes tous réunis par une identité majeure : l'amour de la France, la fierté de vivre ici, le sentiment de la communauté nationale, le respect des lois de la République (Chirac, le 10 mai 2006).

Cette volonté d'intégration a permis de faire de la France une nation unie, au-delà de la diversité des habitants qui la composent. Nous avons aujourd'hui le sentiment que les voies de l'intégration, qui ont si bien fonctionné par le passé, donnent des signes de faiblesse. Les raisons en sont multiples ; elles tiennent aux difficultés économiques et sociales, aux ravages du chômage et la précarité, à une immigration mal maîtrisée et qui a changé de nature, à l'apparition de phénomènes nouveaux comme l'intégrisme, et plus largement aux évolutions du monde. [...] Il faut donner à toutes celles et tous ceux qui, en situation régulière, ont vocation à devenir Français, parce qu'ils sont nés sur notre

territoire ou parce qu'ils y demeurent depuis longtemps, les moyens de trouver leur place dans la communauté nationale. Plus généralement nous devons aider tous nos enfants à s'approprier les valeurs et les principes qui forment la clef de voûte de notre système politique et social (Chirac, le 29 janvier 1998).

Cette prise en compte des différences à l'intérieur est exprimée notamment en forme de souci pour l'unité nationale et du refus de l'intolérance.

L'Etat est là pour garantir la liberté, toutes les libertés, l'indépendance de la justice, les valeurs de la solidarité, de tolérance et de respect de l'autre, qui sont les valeurs mêmes de la République (Chirac, le 31 décembre 1996).

La France veut défendre haut et fort l'honneur de la démocratie. Elle veut dire haut et fort que, par-delà toutes les différences entre les Français, par-delà l'opposition des projets entre la droite et la gauche, par-delà le nécessaire débat démocratique entre forces de l'alternance, tous, nous sommes réunis par la passion des droits de l'homme, par l'amour de la République, par l'exigence morale de la tolérance et du respect de l'autre. Tous, nous sommes réunis dans l'appartenance à la Nation française par le refus de l'extrémisme, du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie (Chirac, le 23 avril 2002).

On peut supposer que l'une des raisons qui le pousse à mettre en avant ce souci de cohésion nationale est la nécessité de se démarquer du Front national, notamment suite à l'accession inattendue de Jean-Marie Le Pen au second tour des élections présidentielles en 2002. Qualifiant la politique du parti d'extrême droite d'intolérante, raciste et xénophobe, Chirac cherche à prendre une position opposée, humaniste, tolérante et respectueuse de l'autre.

J'appelle les Françaises et les Français à choisir massivement, le 5 mai, l'idéal républicain contre l'extrême-droite. J'appelle les Françaises et les Français à dire leur fidélité à une certaine idée de la France, une France généreuse, unie, riche de tous les talents, venus de partout, qui ont contribué depuis tant de siècles à façonner son âme. J'appelle les Françaises et les Français à dire leur attachement aux exigences et aux espérances de notre devise républicaine : liberté, égalité, fraternité (Chirac, le 2 mai 2002).

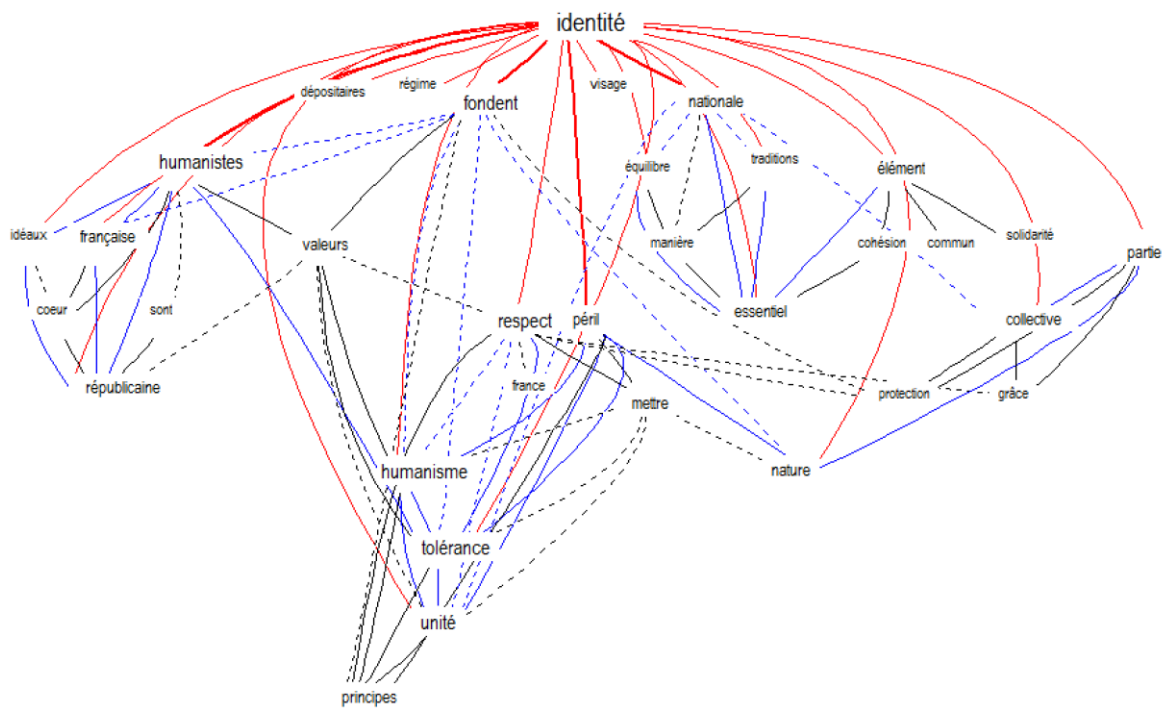


Figure 5.2-5 Analyse arborée des occurrences reliées au mot-pôle [identité] du sous-corpus Chirac

Cette question de division et de cohésion de la communauté nationale amène Chirac à proposer une conception cohésive du Français. Contrairement à Mitterrand qui a gardé le quasi-silence sur la question de ce qu'est l'identité nationale française, Chirac donne des explications définitoires sur cette notion. La crainte de la division, de la crise de l'unité nationale l'amène à proposer une conception civique du Français.

En effet, la particularité des définitions du Français qui sont observées dans ce sous-corpus est leur caractère civique. Au côté gauche du graphique (figure 5.2-5), nous trouvons un groupe de mots autour de la liaison entre [identité] et [français], les termes définitoires de l'identité nationale : [républicaine], [humanistes], [valeurs].

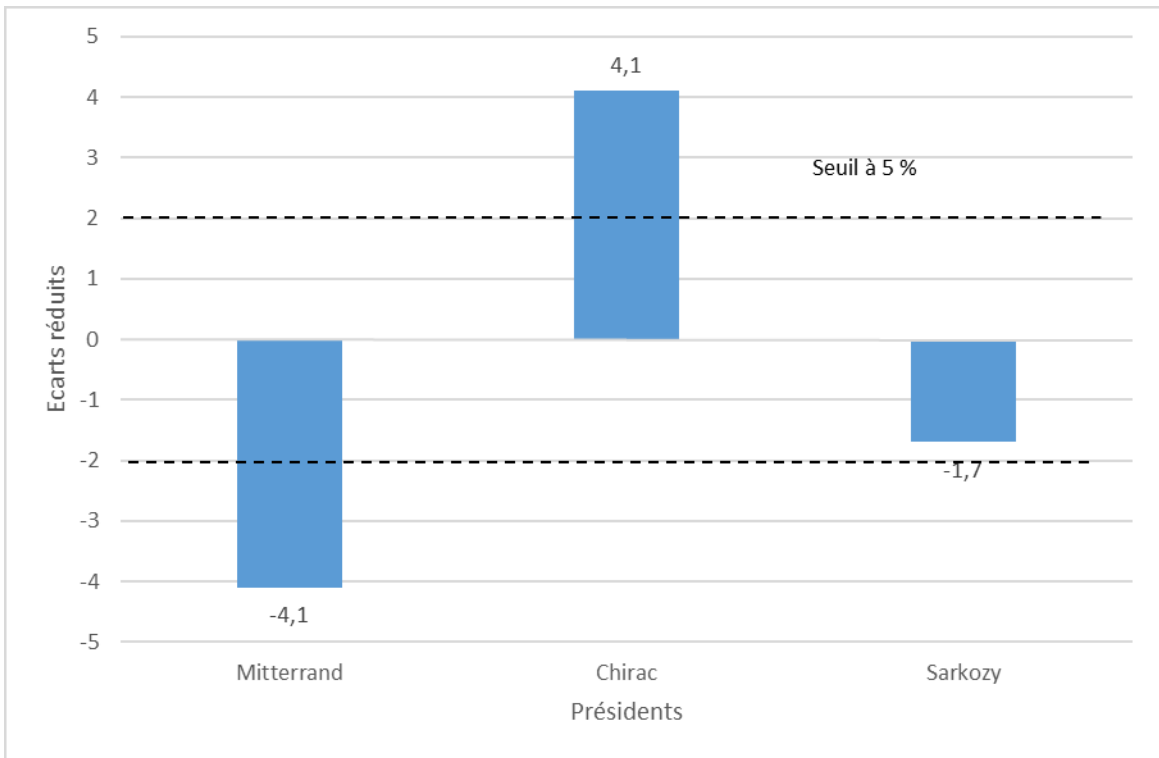


Figure 5.2-6 La fréquence relative du mot [valeurs] par sous-corpus

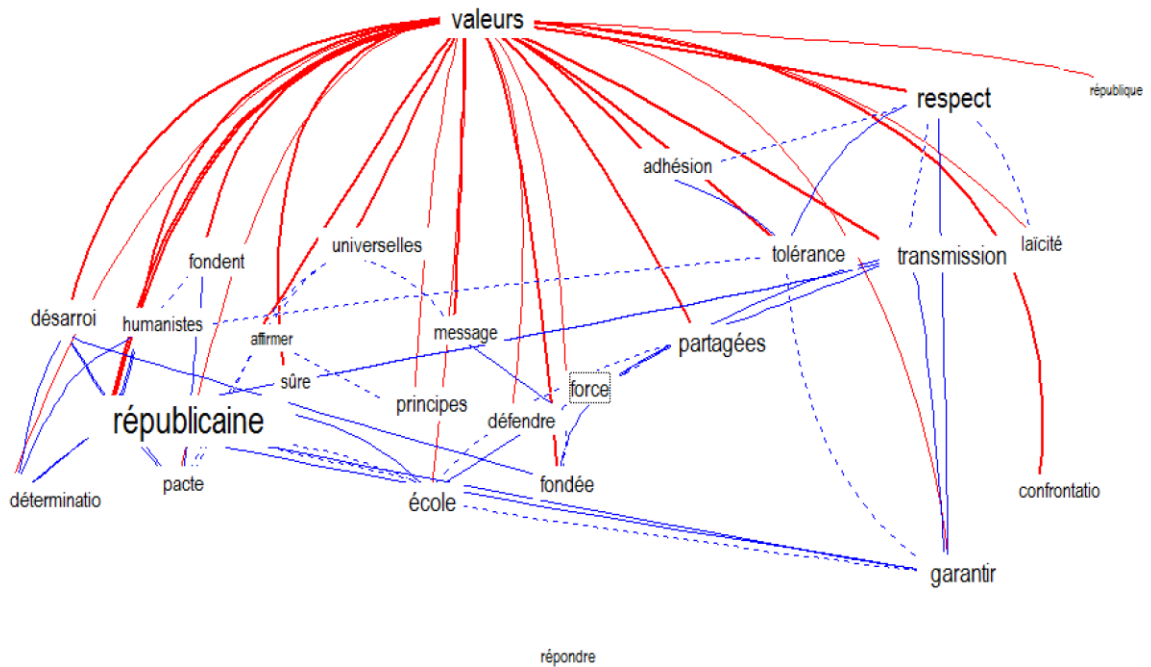


Figure 5.2-7 Analyse arborée des occurrences reliées au mot-pôle [valeurs] du sous-corpus Chirac

Comme montre la figure 5.2-6, le terme valeurs est plus fréquemment utilisé par Chirac. La figure 5.2-7 suggère que en utilisant ce terme, le président évoque surtout les valeurs universelles et républicaines. Les valeurs civiques telles que la liberté, la fraternité, – qui renvoient à la devise française Liberté, Egalité, Fraternité – et la laïcité sont mentionnées comme des éléments qui fondent l’identité nationale française.

Les valeurs humanistes, les valeurs de liberté, de justice, de tolérance qui fondent l’identité française et nous obligent pour l’avenir (Chirac, le 16 juillet 1995).

Ces valeurs, nous devons les défendre, et refuser de les voir bafouées. Pour respecter l’autre, il faut d’abord se respecter soi-même, avoir des convictions fortes. Les principes qui fondent notre République et qui sont au cœur de l’identité française, l’attachement à la patrie, le respect de toutes les libertés, la dignité de chaque personne, la protection des enfants, l’égalité des femmes et des hommes, la laïcité, tout cela ne vont pas de soi, et ne sont pas des acquis pour l’éternité (Chirac, le 12 janvier 2002).

Plus précisément, par cette accentuation de caractère civique, Chirac manifeste une vision conforme à la conception du « modèle républicain⁸³ ». La citation ci-dessous illustre bien cette prise de position.

Je sais aussi que, pour beaucoup de jeunes issus de l’immigration, le mot d’intégration semble dépassé. Nés en France, la plupart du temps de nationalité française, ils réussissent en général bien et sont à l’aise dans notre société. Ceux qui rencontrent des difficultés attendent, pour leur part, des réponses à des problèmes concrets : l’accès aux droits, les difficultés à trouver un emploi ou un logement, mais aussi les discriminations et le racisme dont ils sont ou se sentent trop souvent les victimes. Il faut lutter sans faiblesse contre ces manifestations d’intolérance. Il faut aussi rappeler à chacun que l’on n’a pas seulement des droits mais aussi des devoirs et dont le plus essentiel est de respecter les lois de la République. [...] La République ne saurait se dissoudre dans une mosaïque de communautés. En refusant le communautarisme, il ne s’agit pas d’ignorer l’existence des communautés. [...] Mais si toutes les communautés ont leur place dans la Nation, aucune ne saurait faire écran entre la République et les citoyens qui composent le peuple français, chacun avec les mêmes droits et les mêmes devoirs (Chirac, le 14 octobre 2002).

⁸³ Sur le « modèle républicain », se référer au chapitre 3, section 3.2.

Cet idéal, aujourd'hui menacé et malmené, repose sur quelques principes : l'écoute, la tolérance, le respect de l'autre, de son histoire, de son identité, mais aussi le refus des communautarismes et de tout ce qui peut mettre en péril l'unité nationale, l'adhésion pleine et entière à un ensemble de valeurs, à une éthique, à un humanisme (Chirac, le 12 janvier 2002).

Cette mise en avant du modèle républicain signifie-t-elle que Chirac porte une conception inclusive et élective/universaliste de la communauté nationale ? Il est vrai que, en suivant le principe du modèle républicain, il soutient une vision élective de l'appartenance nationale.

Elle nous rappelle que l'appartenance à la nation française ce n'est pas seulement un héritage de l'histoire. C'est avant tout un acte du cœur et de la volonté. Un choix librement consenti. L'adhésion aux valeurs de la République qu'évoquait tout à l'heure Monsieur le Maire [...] (Chirac, le 29 janvier 1998).

Pourtant, dans la manifestation de ce modèle, on observe des mentions de « sa culture (i. e. la culture de la communauté française) » et de « notre culture » en tant qu'un des éléments constitutifs de la communauté nationale française. Cette mention de la culture française, dont l'existence est considérée comme allant de soi, nous conduit à quelque peu relativiser notre qualification de sa conception comme inclusive et universaliste. L'adhésion aux valeurs de la République ne suffit pas pour être un membre de la communauté nationale : il faut également adhérer à « notre culture ». Cela ébranle en effet le principe universel du modèle républicain, car ce privilège accordé à la culture française dévoile un ethnocentrisme latent. « Notre culture » n'est pas placée au même rang que les autres cultures dont la manifestation est dénoncée comme communautarisme.

Les Français sont riches de toutes leurs sensibilités, de toutes leurs appartenances, de tous leurs engagements. Mais il n'y a qu'une communauté française, qu'une nation solidaire, avec sa terre, sa langue, sa culture, ses valeurs et qui partage un même destin (Chirac, le 23 avril 2002).

Leur volonté de faire vivre les principes qui fondent la République et la Nation : le respect de l'autre, la lutte contre toutes les formes de racisme, d'antisémitisme, de xénophobie. Mais aussi le respect des lois et des règles, la laïcité, l'adhésion pleine et entière à notre culture et à nos valeurs, et la volonté de les défendre (Chirac, le 2 mai 2002).

Notre Nation est forte d'être un grand peuple, uni à sa terre, forte de son histoire, de ses valeurs, de sa culture et de sa langue (Chirac, le 14 octobre 2002).

De plus, ce modèle républicain, indifférent aux particularités des citoyens, interdit, certes, de voir les différences. Mais « l'aveuglement aux différences » gomme du même coup le problème de la différenciation qui existe au sein de la population française.

5.2.3. Nicolas Sarkozy (2007-2012)

Le sous-corpus est caractérisé avant tout par la présence forte de définitions du Français. En effet, la nécessité d'affirmer l'identité nationale a été l'une des motivations de Sarkozy pour la création du Ministère de l'Immigration, l'Intégration, l'Identité nationale et le Développement solidaire et le lancement du Grand débat sur l'identité nationale.

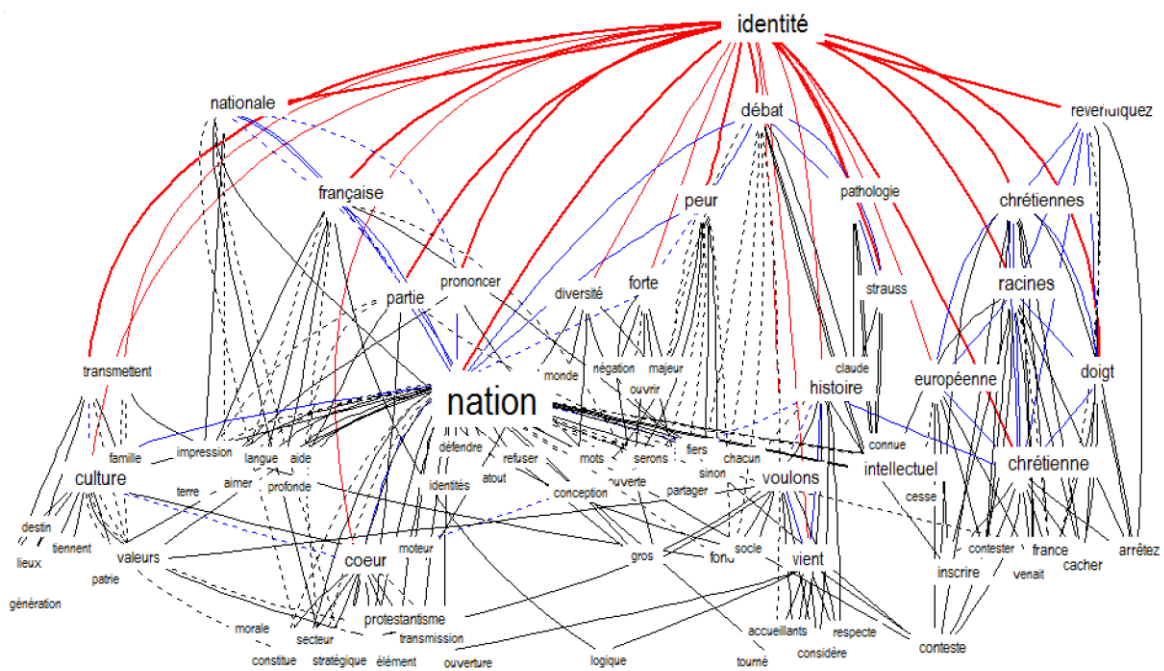


Figure 5.2-8 Analyse arborée des occurrences liées au mot-pôle [identité] du sous-corpus Sarkozy

Son intérêt pour la promotion de l'identité nationale est lisible dans le graphique. Nous pouvons regrouper les termes [débat], [diversité], [pathologie⁸⁴], [fiers] qui apparaissent au centre du graphe comme les mots utilisés pour revendiquer la glorification/l'affirmation de l'identité nationale.

L'identité nationale, je l'ai dit ces derniers mois, ce n'est pas un gros mot, il y a une identité française que nous aimons et que nous voulons poursuivre et nous souhaitons qu'elle soit respectée (Sarkozy, le 3 juillet 2007).

La France a une identité particulière qui n'est pas au-dessus des autres, mais qui est la sienne et je ne comprends pas qu'on puisse hésiter à prononcer ces mots identité nationale française (Sarkozy, le 27 octobre 2009).

Parce qu'on est sûr de son identité, on accepte la rencontre avec d'autres identités (Sarkozy, le 20 avril 2012).

La conceptualisation du Français devient une affaire liée davantage à la question de différences au sein de la population française. Pour Mitterrand, elle se situe par rapport à l'international, notamment vis-à-vis de la construction de l'union européenne. Chirac, quant à lui, prend une position intermédiaire. Pour lui, cette thématique est liée, d'une part aux enjeux internationaux et européens, et au problème de la mondialisation. Mais, d'autre part, elle est posée pour répondre à un souci pour la cohésion intérieure. Alors que pour Sarkozy, même si l'on peut toujours constater une présence importante du discours sur l'identité nationale lié à la question de l'Europe, la lecture du sous-corpus montre que la préservation de l'identité nationale devient clairement un enjeu intérieur important, en lien avec la question de l'immigration, comme en témoigne la sur-fréquence du mot immigration (figure 5.2-9), dans ce sous-corpus.

⁸⁴ « Notre projet, c'est une identité forte, à partager avec d'autres, qui ont une identité forte – pas la négation de notre identité ! C'est peut-être le plus grand intellectuel du 20^e siècle, Claude Levi-Strauss, qui l'avait dit, en clôturant le débat : L'identité n'est pas une pathologie » (Sarkozy, le 28 avril 2012).

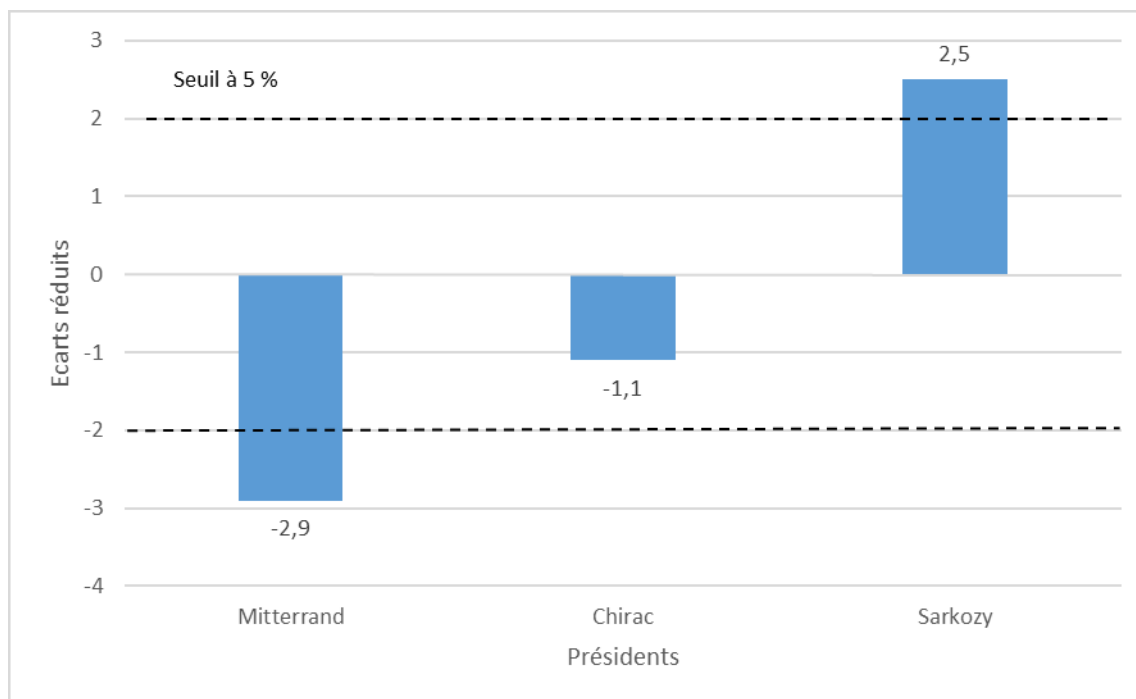


Figure 5.2-9 La fréquence relative du mot [immigration] par sous-corpus

Toujours dans la figure 5.2-8, on peut observer l'apparition des nombreux termes liés à la conceptualisation du Français. A la différence de Chirac, le lexique de Sarkozy suggère la prédominance de la définition ethno-culturelle. Plus précisément, les mots [culture] et [langue] apparaissent à la gauche du graphique et [histoire], [racines], [européenne], [chrétienne] et [chrétienne] présents à la droite témoignent de la forte présence des définitions basées sur les éléments culturels de l'identité nationale. Ces éléments sont présentés souvent de manière reliés l'un à l'autre.

Derrière la diversité, derrière les oppositions, les contradictions, les conflits dans lesquels notre peuple a trop souvent épuisé ses forces, il y a l'unité profonde de notre culture, de notre civilisation. Passant sans cesse de la désunion à l'union, le peuple français sait au fond de lui-même que ce qui le rassemble est plus fort que ce qui le divise. On comprend l'Histoire de France quand on accepte de vibrer avec le souvenir du Sacre de Reims et d'être ému par le récit de la fête de la Fédération. On est pleinement français quand on prend conscience que la France girondine et la France jacobine sont les deux visages d'une même réalité nationale. On est français parce que l'on regarde la Chrétienté et les Lumières comme deux versants d'une même civilisation dont on se sent l'héritier. Mais on est français aussi parce que l'on ne se reconnaît

pas dans une race, parce que l'on ne se laisse pas enfermer dans une origine et pas davantage dans une religion (Sarkozy, le 6 janvier 2012).

Mais la frontière, c'est aussi la protection, cher Jacques Toubon, de notre langue, de notre culture, de notre cinéma, de nos droits d'auteur. Nous sommes les héritiers de Victor Hugo, de Maupassant, de Voltaire. Nous sommes la France, nous ne venons pas de nulle part. Dans notre histoire, il y a Jeanne d'Arc, il y a le général de Gaulle, il y a tant de faits de gloire, tant de faits d'armes, il y a une mémoire collective ! Nous ne voulons pas que tout cela explose à tout-va ! Nous sommes fiers de cela non pas contre les autres mais nous disons : la culture française doit être défendue, incarnée ! La langue française, cette langue, c'est la nôtre ! (Sarkozy, le 26 avril 2012)

Parmi ces éléments culturels, il met l'accent notamment sur une dimension historique et sur les racines de la France et des Français. Par-là, en citant les personnalités historiques et la religion catholique, il constitue dans son discours, une histoire et des racines particularisants du Français.

La France a une identité, forgée par l'histoire. Alors les historiens ne sont pas tous d'accord sur la date à laquelle commence l'histoire de notre pays. Pourtant les noms des bâtisseurs célèbres de notre Nation vous sont déjà familiers : Clovis, Philippe Auguste, Jeanne d'Arc, Henri IV, Bonaparte, Charles de Gaulle (Sarkozy, le 11 mars 2008).

Nous venons de loin, et nous ne supportons plus la mise en cause permanente de notre pays ! Quand j'ai osé, quand j'ai osé ! Quand j'ai osé parler de l'identité nationale, j'ai eu l'impression de prononcer une incongruité. L'identité de notre pays. Mais si nous ne savons pas d'où nous venons ! Nous sommes le pays de Voltaire, nous sommes le pays de Victor Hugo, nous sommes le pays de Maupassant, nous sommes le pays de Jeanne d'Arc, nous sommes le pays du Général De Gaulle ! Nous venons de loin. Bonaparte, c'est chez nous, hein ! Ce pays s'est construit parce que des générations successives l'ont voulu, l'ont défendu, se sont battues pour lui ! (Sarkozy, le 28 avril 2012)

Cette revendication de la particularité française amène Sarkozy à prendre des positions quelque peu contrastées. D'une part, quand il propose aux personnes naturalisées de s'approprier et d'adhérer à des éléments spécifiques qui caractérisent le Français, il manifeste une conception renanienne de la nation-contrat. Sarkozy étant lui-même le fils d'un père immigré, sa revendication d'éléments culturels et historiques de « notre nation »

témoigne de la possibilité de l'appropriation pour les Français qui ne sont pas « de souche ». Dans ce discours, ces éléments, détachés de la dimension ethnique, peuvent être inclusifs et ne désignent pas d'altérité.

La langue française est le cœur de notre identité nationale, sa principale richesse. En tant que citoyens français, vous en êtes les dépositaires. L'identité de la France, c'est un patrimoine littéraire, artistique, paysager sans équivalent dans le monde. Ce patrimoine, vous devez vous l'approprier, chacun à votre manière (Sarkozy, le 11 mars 2008).

La France ne demande à personne d'oublier son histoire ou sa culture. Mais elle demande à ceux qui veulent lier leur sort au sien de prendre aussi son histoire et sa culture en partage. La France ne se pense pas comme une juxtaposition de communautés ou d'individus. La France n'est pas seulement une communauté d'intérêts. Devenir français, c'est adhérer à une forme de civilisation, à des valeurs, à des mœurs (Sarkozy, le 12 novembre 2009).

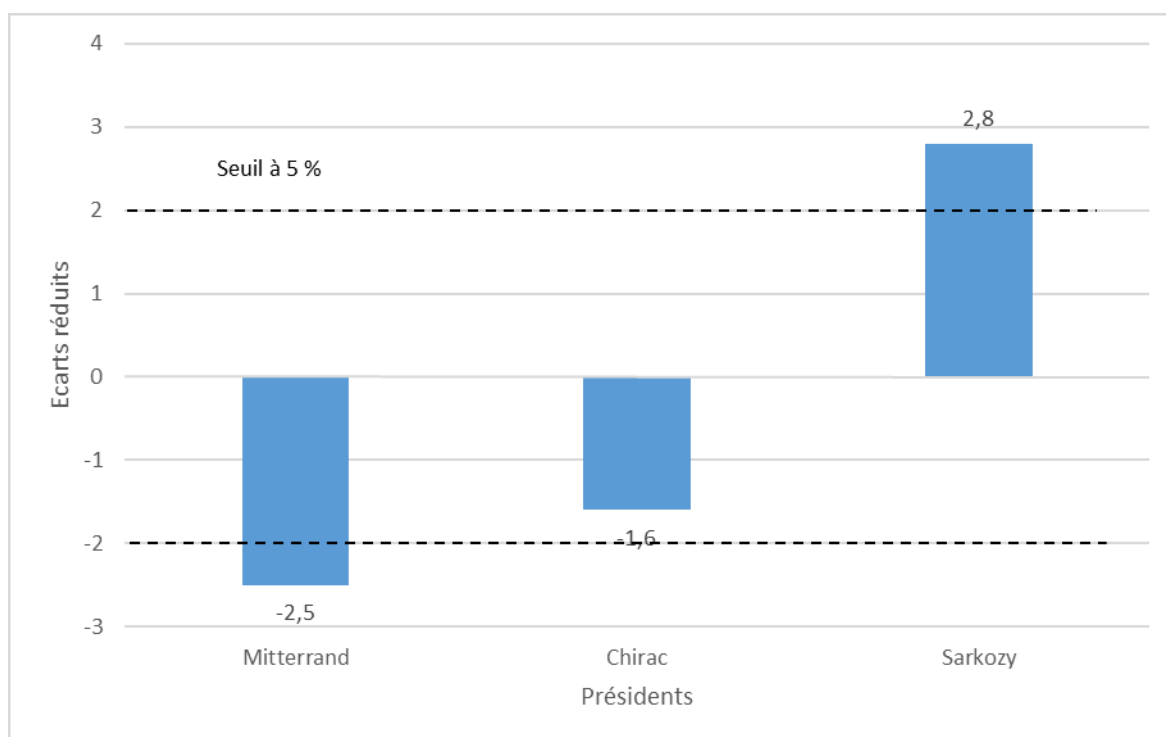


Figure 5.2-10 La fréquence relative du mot [racine (init⁸⁵)] par sous-corpus

⁸⁵ (init) est mis après un mot signifie que lors de traitement par Hyperbase, j'ai sollicité une fonction qui permet de traiter un groupe de mots qui ont le même commencement. Dans le cas de [racine (init)], le logiciel prend en compte le groupe de mots composé par [racine] et [racines].

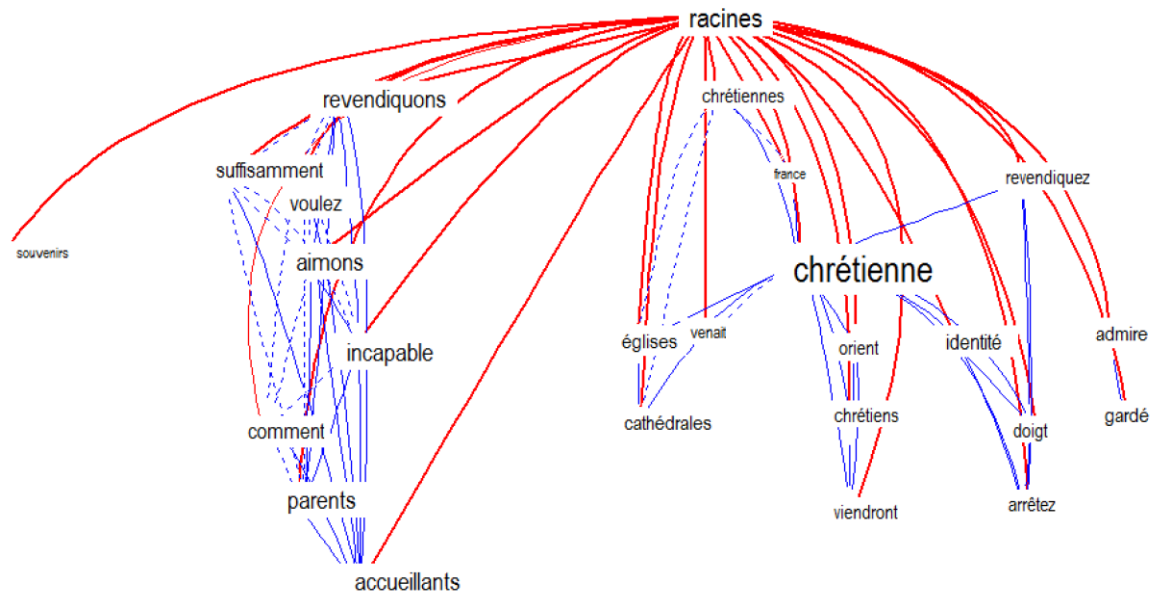


Figure 5.2-11 Analyse arborée des occurrences reliées au mot-pôle [racine (init)] du sous-corpus de Sarkozy

Pourtant, ce discours inclusif qui s’inscrit dans la conception de la nation-contrat n’est pas la caractéristique principale de ses discours dans le corpus. Dans les autres passages, notamment dans sa revendication des racines chrétiennes de la France⁸⁶, nous observons une distorsion de ce premier discours vers un discours excluant vis-à-vis de certaines populations, en l’occurrences les immigrés non-chrétiens. Dans la première citation, « nos compatriotes d’identités, d’origine différentes » mentionne l’« Eux » contre ce « Nous » chrétiens. N’étant pas explicitement définis, leur altérité est clairement manifestée par l’expression « on accueille ». Ce sont des gens que l’on (= « Nous » chrétiens) accueille.

Je veux dire d’ailleurs que ce fut une grave erreur – et je le dis en Seine-Saint-Denis en sachant à qui je parle – que pendant tant d’années, mes propres amis se sont contorsionnés pour reconnaître ce qui, à mes yeux, était depuis longtemps une évidence, je veux parler des racines chrétiennes de la France. Quand je dis que la France a des racines chrétiennes, je ne fais pas la défense d’une église, je regarde simplement dix siècles de royauté et d’église qui ont construit une nation, je regarde ce long manteau de cathédrales et d’églises. Et

⁸⁶ Les termes [racines], [chrétienne], [chrétiennes] que l’on repère dans la figure 5.2-10 sont employés pour revendiquer les racines chrétiennes de la France.

dire que la France a des racines chrétiennes, ça permet d'accueillir ceux de nos compatriotes qui n'ont pas une racine chrétienne et de venir additionner leur identité à la nôtre. Mais si, dans le même temps où on accueille des compatriotes d'identités, d'origines différentes, si dans le même temps, on conteste l'identité profonde de la nation française, il ne peut pas y avoir d'intégration parce que chacun se sentira menacé dans l'identité qui est la sienne ! (Sarkozy, le 26 avril 2012)

[...] ils (électeurs de FN) ont dit : nous sommes un pays qui vient de loin, nous avons une histoire, nous voulons être accueillants pour les autres, mais nous voulons qu'on respecte notre pays, qu'on respecte notre histoire, qu'on considère notre identité. Ils ont dit : arrêtez, vous les responsables, de vous cacher derrière votre petit doigt, reconnaissez, revendiquez l'identité de la France, revendiquez notamment que la France a des racines chrétiennes. [...] Mais comment voulez-vous que nos enfants soient fiers de notre pays si nous ne revendiquons pas nos racines, comment voulez-vous savoir où aller dans l'avenir si vous êtes incapable d'assumer que vous venez de là dans le passé, comment voulez-vous que nous soyons ouverts, généreux, accueillants si nous n'aimons pas suffisamment la France, si nous n'aimons pas suffisamment notre histoire, si nous ne revendiquons pas suffisamment ce qui a fait le pays que nous ont légué nos parents et nos grands-parents (Sarkozy, le 28 avril 2012).

Sarkozy n'occulte pas les éléments civiques dans sa conceptualisation du Français. Le terme [valeurs] est présent dans le graphique d'environnement d'un mot établi avec le mot-pôle identité (figure 5.2-8). Mais, comme montrent les mots [respecte], [accueillante], [accueille], [respect] qui figurent dans le graphique qui montre les corrélations des mots avec les mots-pôles [valeur (init)] (figure 5.2-12), les « valeurs républicaines » sont utilisées pour marquer la différence en réclamant aux gens que la France « accueille » de respecter ces valeurs. Le discours montre parfois un ton durci en manifestant un soupçon de non-respect de ces valeurs chez certaines populations.

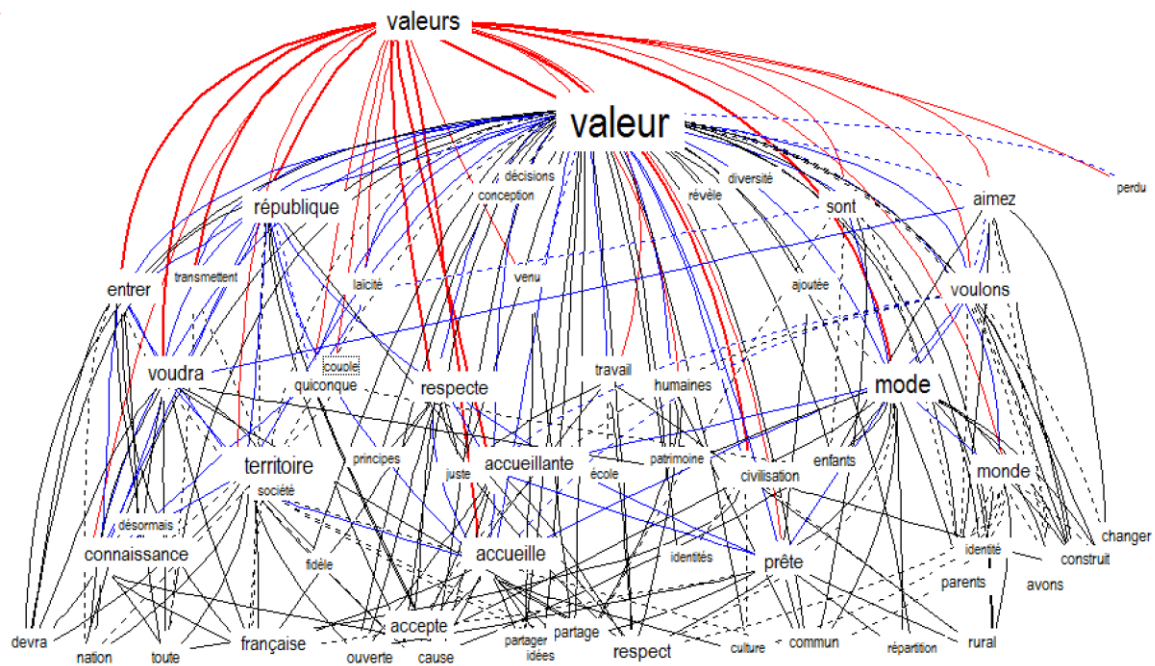


Figure 5.2-12 Analyse arborée des occurrences reliées au mot-pôle [valeur (init)] du sous-corpus de Sarkozy

La France doit faire partager ce qu'elle a de plus précieux à ceux qu'elle accueille, c'est-à-dire ses valeurs, sa culture, son histoire. Et si la France est prête à offrir à tous les hommes la fraternité, si dans les valeurs de la France il y a la générosité, si la France veut rester ouverte et accueillante, elle veut aussi qu'on l'aime et qu'on la respecte (Sarkozy, le 29 mai 2007).

La France est un pays de tolérance et de respect. Mais elle demande aussi qu'on la respecte. On ne peut pas vouloir bénéficier des droits sans se sentir obligé par les devoirs. [...] On ne peut pas vouloir tous les avantages de la République si l'on ne respecte aucune de ses lois, aucune de ses valeurs, aucun de ses principes (Sarkozy, le 11 mars 2008).

D'abord, je pense que nous ne devons plus accepter sur notre territoire que cela soit qui n'ait pris la peine, avant d'entrer sur notre territoire, d'apprendre le français et de retenir les valeurs de la République. [...] Imaginez, imaginez quelle peut être la vision d'un enfant de famille immigrée dans notre école, dont la mère est enfermée au domicile, parce qu'elle ne parle pas un mot de français, parce que son mari – disons les choses comme elles sont – l'empêche de sortir, la claquemure dans l'appartement, la claquemure derrière une prison de tissu. Cet enfant-là, dont la maman, la mère n'est pas capable de lire le mot ou la lettre de l'instituteur ou du professeur, n'est pas capable de soutenir une

conversation avec le professeur de son enfant, quelle image ce jeune enfant aura-t-il, devenu grand, de la société française, de sa mère, de l'autorité de sa mère et de ses parents ? (Sarkozy, le 18 avril 2012)

En outre, au lieu de mentionner les valeurs principales de manière globale, l'orateur met l'accent sur certains aspects particuliers, en l'occurrence l'égalité homme-femme et la laïcité. Nous pouvons imaginer facilement les cibles concrètes du discours, entre autres, la population musulmane. La conception du Français posée fait émerger la figure de l'Autre.

Et puis dans les valeurs qui sont les nôtres c'est aussi la République, la République qui s'oppose et qui s'opposera de toutes ses forces à toutes velléités et tentations de communautarisme, la République c'est le contraire du communautarisme. La République elle est accueillante, mais elle dit à celui ou à celle qu'elle accueille tu es accueilli dans un pays qui a une longue histoire, qui a une tradition, qui a un mode de vie, qui a des valeurs et ce pays qui est prêt à t'accueillir n'acceptera pas qu'on remette en cause ces valeurs, ces traditions et son mode de vie ! La République, la nôtre, [...] celle qui dit qu'à Lille comme ailleurs sur le territoire de la République nous ne voulons pas de piscine municipale avec des horaires pour les femmes et des horaires pour les hommes ! Que dans nos hôpitaux nous voulons les mêmes médecins pour les femmes et pour les hommes parce que c'est la République française ! Et que dans nos écoles nous voulons les mêmes menus pour tous les enfants d'une République laïque ! (Sarkozy, le 18 avril 2012)

A la différence de Chirac qui cherche un rétablissement de l'unité par une conception du Français civique et englobante, la conceptualisation du Français par Sarkozy se caractérise par un accent mis sur le culturel qui évolue – même si l'on observe aussi le discours inclusif dans l'ordre de la nation-contrat - vers un discours visant avant tout à marquer la différence. Cette différenciation est effectuée par une opération de la particularisation - donc l'ethnisation - du Français en insistant sur l'existence de ses caractéristiques concrètes. Comme nous avons déjà vu dans les deux autres sous-corpus, l'affirmation de l'existence de la particularité française en soi n'est pas une nouveauté. Les deux autres présidents affichent une vision essentialiste de la culture française. Mais, la grande différence est que, alors que dans les sous-corpus de Mitterrand et de Chirac, cette « culture française » est traitée comme allant de soi, donc n'est jamais devenue l'objet de description concrète, dans le sous-corpus de Sarkozy, le fait d'être Français est décrit de manière concrète, autrement dit, les éléments composants de cette culture ou de

caractéristique du Français sont détaillés. Nous pourrions le qualifier comme une ethnicisation du Français par la particularisation.

5.3. Synthèse

Les résultats de mon analyse de discours présidentiels nous montrent des postures différentes vis-à-vis de l'identité nationale et de la conceptualisation du Français chez trois présidents consécutifs. Mitterrand prononce l'expression « identité nationale » dans le contexte de l'intégration européenne et la relation internationale. En termes de définition du Français, le sous-corpus donne peu d'éléments. Pour Chirac, l'identité nationale est un enjeu à la fois intérieur et extérieur. Deux préoccupations motivent l'intervention sur le sujet : la préservation de la diversité composée par les différentes nations face au phénomène de mondialisation à l'échelle internationale, et le maintien de l'unité nationale devant la diversité des populations françaises. Il conceptualise le Français en mobilisant les valeurs civiques comme éléments définitoires. Etant inspirée fortement par le modèle républicain, sa conception vise à être inclusive. Pourtant, ce constat doit être nuancé, notamment pour son ethnocentrisme et son « aveuglement » face aux différences portées par les minorités. Sarkozy, quant à lui, établit un lien fort entre le thème de l'identité nationale et la question de la présence migratoire au sein de la société française, même s'il maintient le discours sur l'affirmation de l'identité nationale au niveau international. En mobilisant massivement les critères culturels, sans oublier les critères civiques, son discours s'oriente principalement vers une définition particularisante du Français. Ce qui sépare sa conception du Français de celle de Chirac, c'est que, au lieu de chercher la cohésion, elle oppose les Français particularisés à d'autres populations.

Ces différences résultent-elles de positionnements personnels de chaque président sur cette question, ou s'inscrivent-elles dans une transition temporelle plus générale du traitement de la question de la conceptualisation de Français ? L'analyse comparative avec les résultats sur les autres corpus éclaircira ce point.

Chapitre 6. Analyse de discours de débats parlementaires sur l'immigration et la nationalité : évolution de la conceptualisation du Français

Dans le chapitre précédent, nous avons fait ressortir une évolution de l'idée du Français dans les discours sur l'identité nationale et sur l'immigration à travers trois présidents successifs. Alors, observe-t-on la même évolution dans les corpus différents ?

Dans ce chapitre, je me propose de traiter le corpus de débats parlementaires portant sur l'immigration et la nationalité⁸⁷. Il s'agit d'une étude comparée des différentes législatures⁸⁸ entre 1981 et 2012. En termes de comparaison, une attention supplémentaire est portée au clivage politique entre droite et gauche.

Après avoir présenté quelques caractéristiques générales du corpus de travail, je me propose, dans un premier temps, de retracer la transition thématique en confrontant les travaux précédents et les données lexicométriques obtenues par la manipulation d'Hyperbase. Le but est avant tout de contextualiser les analyses plus spécifiques sur la francité et son altérité, ou pour le dire autrement sur la façon de conceptualiser le Français et ses Autres. Dans un deuxième temps, je présente donc un répertoire de registres de définition du Français et de ses Autres que l'on peut repérer dans le corpus, et le glissement de registres mobilisés à travers les législatures.

⁸⁷ Le choix de corpus est présenté dans le chapitre 4.

⁸⁸ La législature désigne un mandat d'une assemblée législative. La durée pour l'Assemblée nationale est en principe de 5 ans, sauf en cas de dissolution (Assemblée nationale, s. d.-b).

6.1. Les caractères généraux des données

Les occurrences

Dans le corpus, on compte au total 1 743 371 occurrences de mots. Le tableau 6.1-1 montre la répartition de ces occurrences à chaque législature.

Législature	Années	Occurrences des mots
7e	1981-1986	68 100
8e	1986-1988	115 684
9e	1988-1993	156 540
10e	1993-1997	416 672
11e	1997-2002	436 449
12e	2002-2007	255 589
13e	2007-2012	294 337
Total		1 743 371

Tableau 6.1-1 Occurrences par législature

Les orateurs

	Droite		Gauche		Nombre total d'interventions	Sièges		
	Nombre d'interventions	Taux	Nombre d'interventions	Taux		Gauche	Droite	
Total	481	57%	356	43%	837			
Législatures	7e	7	21%	27	79%	34	67%	31%
	8e	29	71%	12	29%	41	43%	56%
	9e	34	52%	32	48%	66	52%	45%
	10e	139	71%	57	29%	196	14%	82%
	11e	70	36%	123	64%	193	55%	44%
	12e	82	69%	36	31%	118	33%	63%
	13e	120	63%	69	37%	189	40%	59%
Textes ⁸⁹	1	4	22%	14	78%	18	67%	31%
	2	2	15%	11	85%	13		
	3	1	33%	2	67%	3		
	4	29	71%	12	29%	41	43%	56%
	5	27	55%	22	45%	49	52%	45%
	6	7	41%	10	59%	17		
	7	45	76%	14	24%	59	14%	82%
	8	11	69%	5	31%	16		
	9	28	70%	12	30%	40		
	10	55	68%	26	32%	81		
	11	27	37%	46	63%	73	55%	44%
	12	43	36%	77	64%	120		
	13	39	70%	17	30%	56	33%	63%
	14	43	69%	19	31%	62		
	15	32	50%	32	50%	64	40%	59%
	16	14	67%	7	33%	21		
	17	74	71%	30	29%	104		

Tableau 6.1-2 Nombres et taux d'interventions

Le tableau 6.1-2 montre les taux de l'intervention de chaque camp politique selon les législatures et les textes. Dans l'ensemble du corpus, les parlementaires de droite prennent la parole plus que leurs collègues de gauche (57 % pour la droite et 43 % pour la gauche). A l'exception de la 9^e législature, les taux d'intervention de chaque couleur politique dans les différentes législatures corrént avec les taux de répartition de sièges (tableau 6.1.3).

⁸⁹ Pour le détail, référer l'Annexe 2.

Groupe parlementaire	Législature						
	7 ^e (81-86)	8 ^e (86-88)	9 ^e (88-93)	10 ^e (93-97)	11 ^e (97-02)	12 ^e (02-07)	13 ^e (07-12)
COM (GDR depuis 2007)	44	35	25	23	36	21	24
ECO							
SOC (SRC depuis 2007)	285	212	275	57	250	141	204
RRDP							
RCV					33	29	
Total GAUCHE	329	247	300	80	319	191	228
UDI							
NC							22
UDC			41				
UDF (UDFC en 1993)	62	131	90	215	113		
RPR	88	155	130	257	140		
UMP						365	320
FN		35					
Total DROITE	150	321	261	472	253	365	342
NI	12	9	14	25	5	21	7
TOTAL	491	577	575	577	577	577	577
Pourcentage gauche	67%	43%	52%	14%	55%	33%	40%
Pourcentage droite	31%	56%	45%	82%	44%	63%	59%

Tableau 6.1-3 Répartition de sièges à l'Assemblée nationale de la 7^e à la 13^e législatures (1981-2012)⁹⁰

⁹⁰ Voici l'explication des groupes politiques qui figurent dans le tableau :

Gauche : Groupe Communiste (COM) composé par les députés du Parti communiste français (PCF) ; Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (GDR) essentiellement composé du PCF et des Verts. ; Groupe Socialiste (SOC) composé des membres du Parti Socialiste (PS) et des députés divers gauche et d'une partie ou de la totalité des radicaux de gauche ; Groupe Socialiste, Radical et Citoyen (SRC) composé du Parti Socialiste (PS), du Parti Radical de Gauche (PRG) et du Mouvement Républicain et Citoyen (MRC) ; Groupe Radical, Citoyen et Vert (RCV) composé des membres du Parti Radical de Gauche (PRG), du Mouvement des Citoyens (MDC) et des Verts.

Droite : Groupe Nouveau Centre (NC) composé des députés membres du Nouveau Centre (ex-UDF rattachés à la majorité présidentielle) ; Groupe Union de Centre (UDC) formé par certains députés UDF, majoritairement membres du Centre des Démocrates Sociaux (CDS) entre 1988 et 1993 ; Groupe de l'Union pour la Démocratie Française (UDF) composé des députés membres de l'Union pour la Démocratie Française (UDF) ; Groupe du Rassemblement pour la République (RPR) composé des membres du Rassemblement pour la République (RPR) ; Groupe de l'Union pour un Mouvement Populaire (UMP) composé des députés de l'Union pour un Mouvement Populaire (UMP) issus du Groupe du Rassemblement pour la République (RPR), du Groupe Démocratie Libérale et Indépendants (DLI) et d'une partie du Groupe Union pour la Démocratie Française (UDF). Extrême-droite : Front national (FN)

Non inscrits (NI) désigne les députés qui ne sont ni membres ni apparentés à un groupe parlementaire de l'Assemblée nationale (De Boissieu, s. d.).

Les groupes politiques à l'Assemblée nationale « sont constitués au minimum de 15 députés réunis en fonction de leurs affinités politiques. La constitution d'un groupe donne lieu à une déclaration politique

Pour la gauche comme pour la droite, on observe que certains députés interviennent plusieurs fois et souvent dans les législatures différentes. Cela nous laisse penser qu'il existe « les spécialistes » en la matière, qui sont habitués à s'exprimer sur ces sujets.

Pour le camp de la droite, 27 députés ou ministres sont intervenus plus de 5 fois dans l'ensemble du corpus. Au total, il y a 188 intervenants. Parmi eux, 73 intervenants ont pris la parole au moins 2 fois, et 115 autres n'interviennent qu'une fois. On compte au total 481 interventions.

Parmi les députés et ministres de gauche, 20 interviennent plus de 5 fois. Parmi les intervenants, 54 se donnent la parole au moins 2 fois, et 53 autres parlent une fois. On repère ainsi 107 intervenants différents au total. 356 interventions sont recensées.

signée par ses membres et remise à la Présidence, déclaration dans laquelle le groupe peut faire état de son appartenance à l'opposition. [...] Les groupes politiques jouent un rôle majeur dans le fonctionnement de l'Assemblée nationale. Ainsi : - les présidents de groupe siègent à la Conférence des présidents ; - les commissions sont composées en proportion de l'importance numérique des groupes ; - le temps de parole est distribué en fonction de l'effectif des groupes » (Assemblée nationale, s. d.-a).

6.2. L'évolution du contexte : la transition thématique et le glissement des enjeux et de la perception des immigrés

Avant de nous lancer dans l'analyse de la francité et de l'altérité dans le corpus de discours parlementaires, il me paraît utile de nous intéresser à l'évolution des enjeux et des perspectives sur cette question de l'immigration et de la nationalité, tout en nous intéressant aux lois promulguées dans chaque législature.

En mobilisant à la fois les travaux existants et mes propres données, je fais ressortir des particularités de chaque législature en termes de thématiques apparues dans les débats sur l'immigration et la nationalité.

Les données mobilisées ici sont des « termes spécifiques » dans chaque législature qui sont recensés à l'aide d'Hyperbase. Le vocabulaire spécifique désigne ce qui est particulier dans un sous-corpus par rapport à la norme que constitue l'ensemble du corpus. Ainsi, l'observation de spécificités lexicales de chaque sous-corpus nous permet de saisir les principaux caractères de chaque législature.

Ce bilan de « spécificités » contient deux types de mots. D'une part, la majorité des termes du lexique sont rattachés directement aux thèmes de débat du moment. Dans ce sens, on peut constater que le lexique reflète bien les différents enjeux sociétaux de chaque période. Il s'agit certes d'un constat plus ou moins banal et pas forcément révélateur. En effet, il n'est pas étonnant, par exemple, d'observer la sur-fréquence du mot « nationalité » dans les législatures pendant lesquelles l'on discute sur un projet de loi relatif à la nationalité. Néanmoins, il est intéressant de l'examiner pas uniquement parce qu'il nous confirme les tendances thématiques de débat à chaque législature, mais aussi parce qu'un certain nombre de mots nous permettent de constater le changement de perspective concernant le traitement de la question de l'immigration et de la nationalité.

Utilisant le logiciel Hyperbase, j'ai établi les listes de mots sur-utilisés dans chaque législature. Le tableau représente les 30 termes⁹¹ les plus sur-employés (et 30 termes les moins sous-employés) dans chaque sous-corpus.

⁹¹ En constituant la liste, par souci d'intérêt pour l'analyse, les mots grammaticaux (les prépositions, les conjonctions, etc.) sont écartés.

Il est à noter que, dans le corpus, les réactions des députés telles que l'applaudissement, la protestation, le claquement des pupitres sont notées entre parenthèses avec l'indication des groupes politiques d'appartenance. Cela exige une prudence dans l'interprétation de fréquence de certains mots qui sont utilisés dans les appellations de groupes, car le calcul de la fréquence de ces mots inclue leur usage pour désigner les groupes politiques. Parmi ces termes, on trouve, entre autres, [république] [rassemblement] (Rassemblement pour la République), [démocratie] (Union pour la démocratie Française), [mouvement], [populaire] (Union pour le mouvement populaire), [citoyen], [vert] (Radical, Citoyen et Vert, et Socialiste, Radical et Citoyen), [national] (Front national). La même remarque est applicable pour la désignation des ministères, notamment, par exemple, « le Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire » créé en 2007, c'est-à-dire au début de la 13^e législature.

7^e législature (1981-1986)

La 7^e législature correspond au premier mandat du Président socialiste François Mitterrand. Durant cette période de majorité présidentielle, la gauche occupe 67% des sièges au sein de l'Assemblée nationale. Plusieurs chercheurs signalent que cette législature se divise en deux périodes : entre 1981 et 1983, et puis, entre 1983 et 1986. La ligne démarcative est dressée par les élections municipales en 1983 marquées par l'entrée du Front National dans le système politique.

La politique menée au premier stade du mandat présidentiel de Mitterrand se démarque largement de l'ancienne orientation. Avant la 7^e législature, la droite au pouvoir sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing⁹² mène une politique migratoire restrictive en termes de contrôle des entrées et des séjours. D'emblée, c'est en 1974 que l'accueil des travailleurs immigrés prend fin à la suite de la crise économique. Même si l'insertion des immigrés qui sont établis en France est proposée, l'accent est mis sur le contrôle des flux migratoires et les retours volontaires dans les pays d'origine (Lochak, 2006).

Cette orientation politique se cristallise dans la loi 80-9 de 1980, appelée Loi Bonnet relative à la prévention de l'immigration clandestine et aux conditions d'entrée et de

⁹² Valéry Giscard d'Estaing est élu à la Présidence de la République le 19 mai 1974.

séjour en France des étrangers. Elle durcit les conditions d'entrée, et notamment permet d'éloigner du territoire les « clandestins » ou les étrangers qui ne possèdent pas le titre de séjour valable en faisant de l'entrée ou du séjour irréguliers un motif d'expulsion. Elle répond « à une volonté du gouvernement de réduire le nombre de travailleurs immigrés » (Gastaut, 2000 : 208).

L'immigration étant un des thèmes de débats lors des élections présidentielles, le gouvernement Mitterrand poursuit, dès l'arrivée au pouvoir, une politique clémentine pour les étrangers. Entre autres, la régularisation exceptionnelle des immigrés en situation illégale a été réalisée par la circulaire du 11 août 1981. Cette mesure s'accompagne d'une annonce d'un projet de loi accordant le droit de vote aux étrangers pour les élections municipales, qui ne sera pas concrétisé.

En 1981 et en 1984, trois lois ont été promulguées. La première est la loi n°81-973 du 29 octobre 1981 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France. Elle abroge les dispositions de la loi Bonnet en 1979 et instaure les nouvelles garanties pour les étrangers en termes de contrôle des entrées et des séjours. « l'expulsion ne peut être prononcée que si l'étranger a été condamné à une peine au moins égale à un an de prison ferme ; les garanties de procédure entourant l'expulsion sont accrues ; les étrangers en situation irrégulière ne peuvent être reconduits à la frontière qu'après un jugement et non plus par la voie administrative ; les étrangers mineurs ne peuvent plus faire l'objet d'une mesure d'éloignement, et ceux qui ont des attaches personnelles ou familiales en France ne peuvent être expulsés qu'en cas d'urgence absolue, lorsque la mesure constitue « une nécessité impérieuse pour la sûreté de l'Etat ou pour la sécurité publique. » » (Vie publique, 2012).

La deuxième est la loi n°84-341 du 7 mai 1984 modifiant et complétant la loi n°73-42 du 9 janvier 1973 en matière d'acquisition de la nationalité Française par mariage. Cette loi impose une durée de vie commune de six mois comme condition de la recevabilité de la déclaration tout en supprimant les incapacités en matière civique pour les personnes naturalisées.

Enfin, par la loi n° 84-622 du 17 juillet 1984 portant modification de l'ordonnance du code du travail et relative aux étrangers séjournant en France et aux titres uniques de séjour et de travail, une carte de résident est créée. Cette carte, valable dix ans, et renouvelable automatiquement, donne le droit d'exercer la profession de son choix sur

l'ensemble de territoire. Cette orientation prise signifie que « les immigrés ne sont plus considérés comme un simple volant de main-d'œuvre mais comme une composante durable de la société Française » (Lochak, 2006 : 8). Ainsi, c'est à cette époque que l'on commence à prendre en considération leur installation. Cela marque un dépassement de la vision de « travailleurs immigrés » (homme célibataire et temporaire) et une prise en compte de l'immigration de peuplement.

N°	Ecart réduit	Occurrences dans l'ensemble du corpus	Occurrences dans le sous-corpus	Mot	N°	Ecart réduit	Occurrences dans l'ensemble du corpus	Occurrences dans le sous-corpus	Mot
1	20.2	846	177	carte	1	-19	5657	21	groupe
2	17.2	386	105	travailleurs	2	-18	13531	202	vous
3	16.5	412	104	résident	3	-12	4027	38	monsieur
4	14.8	448	98	expulsion	4	-11	1926	4	intégration
5	14.4	76	44	foyer	5	-11	3725	38	bancs
6	13.8	1106	149	immigrés	6	-11	5177	75	ministre
7	12.9	1674	182	séjour	7	-10	1996	9	union
8	12.7	3922	319	étrangers	8	-10	4281	95	immigration
9	12.5	1076	136	travail	9	-8,3	2672	34	république
10	12.4	298	68	ordonnance	10	-8,2	1374	7	rassemblement
11	12.0	158	49	titres	11	-7,9	1430	9	démocratie
12	11.8	1056	129	article	12	-7,2	1515	14	socialiste
13	11.4	55	30	titulaires	13	-6,2	1744	24	intérieur
14	11.2	207	52	insertion	14	-6,2	802	4	exclamations
15	10.9	52	28	travailleur	15	-6	658	2	centre
16	10.4	1340	137	étranger	16	-6	707	3	oui
17	10.3	46	25	réinsertion	17	-5,9	640	2	êtes
18	9.8	183	43	temporaire	18	-5,8	794	5	vos
19	9.7	134	37	autorisation	19	-5,7	1734	27	contre
20	9.6	50	24	refoulement	20	-5,4	2597	53	votre
21	9.5	481	69	sénat	21	-5,3	1714	29	applaudissements
22	9.2	135	35	secrétaire	22	-5,1	3659	87	bien
23	9.1	41	21	titulaire	23	-5	11035	334	nous
24	9.0	54	23	activité	24	-4,7	847	10	identité
25	9.0	1129	112	conditions	25	-4,7	2318	50	avez
26	8.8	90	28	professionnelle	26	-4,7	1206	19	question
27	8.7	32	18	privilegié	27	-4,6	20682	684	est
28	8.7	295	49	emploi	28	-4,5	813	10	rien
29	8.7	24	16	reconduction	29	-4,5	1288	22	collègues
30	8.6	38	19	validité	30	-4	741	5	gauche

Tableau 6.2-1 Mots spécifiques de la 7e législature (1981-1986)

La transition de la perception de l'immigré est visible dans les mots spécifiques. D'une part, dans la liste ci-dessus, parmi les termes sur-employés, on recense plusieurs

On peut supposer que ces hautes fréquences sont en partie expliquées par la discussion sur les conditions sur l'activité professionnelle des immigrés pour la loi n° 84-622 du 17 juillet 1984. Mais comme le montre le graphe de l'environnement du mot avec le mot-pôle [immigré-(init)] on peut affirmer que, à cette époque, malgré la réorientation de la perception des immigrés, ils sont appréhendés encore largement comme travailleurs.

Par exemple, le discours répandu dans ce sous-corpus qui exprime que « les étrangers/les immigrés sont venus pour faire des travaux que les Français ne voulaient pas » assimile largement l'immigré au travailleur.

Pour la très grande majorité d'entre eux, ils sont venus en France, dans les années 1960-1970, appelés par des entreprises Françaises qui manquaient cruellement de main-d'œuvre, pour remplir, en général, des tâches subalternes, pour occuper des places dont les Français ne voulaient pas (Georgina Dufoix, PS).

D'autre part, le même tableau et le graphe nous montrent la prise en compte de la question de l'immigré en termes d'insertion. En effet, parmi les mots spécifiques, on trouve les termes comme [insertion] (14e, 11,2), [réinsertion] (17e, 10,3) et [foyer] (5e, 14,4). On peut voir aussi que dans la figure 6.2-1 les termes comme [insertion] et [familles] sont attachés au mot [immigré].

Changement après 1983

Cette période où le gouvernement de gauche mène une politique migratoire plutôt favorable aux droits des étrangers est cependant éphémère. En effet, plusieurs chercheurs observent le changement de ton du discours sur l'immigration après 1983 (Gastaut, 2000, Noiriél, 2007, Barats, 1994, Lochak, 2006). Ce sont les élections municipales en 1983 qui marquent ce tournant. C'est lors de ces élections que le parti de l'extrême-droite connaît un premier succès. Comme le souligne Weil : « Les élections municipales de mars 1983 sont une lourde défaite pour la gauche. Elles marquent l'émergence sur la scène politique Française du Front national, que confirmeront les élections européennes de 1984, dont la liste obtient 11 % des suffrages exprimés » (Weil, 2005 : 255).

En effet, l'immigration devenant un des enjeux prioritaires lors de ces élections, la droite conservatrice commence ensuite à mettre en avant ce thème tout en déplaçant l'enjeu de la question migratoire de la question économique à la question sécuritaire et à

l'intégration. Entre 1984 et 1985, la publication des ouvrages sur l'immigration par les personnalités politiques de droite se multiplie. « Entre 1984 et 1985, après une période de silence liée au succès de la gauche, plusieurs personnalités politique de la droite conservatrice s'exprimèrent sur l'immigration en vue des élections législatives. En 1984, parurent deux ouvrages importants, l'un d'Alain Giotteray, éditorialiste au Figaro Magazine, *Les Immigrés : le choc* ; l'autre de Bernard Stasi, membre du CDS, *L'Immigration, une chance pour la France*. En 1985, Didier Bariani, ancien président du Parti radical-socialiste et membre de l'UDF, publiait à son tour *Les Immigrés pour ou contre la France ?*, de même que Michel Hannon, membre de RPR et maire de Vereppe (Isère), avec *Français et immigrés au quotidien* » (Gastaut, 2000 : 208).

Devant cette tendance, la gauche infléchit son orientation sur cette question. Avec cette entrée de l'extrême droite dans le jeu électoral, l'exercice du pouvoir et la crise économique entraînent également un glissement du discours de la gauche. « Jusqu'en 1984, la gauche, malgré des vicissitudes, se situe dans une perspective d'union constituant un pôle commun dans l'opinion. [...] Lorsque la gauche était dans l'opposition, ses dirigeants se montraient solidaires des étrangers par humanisme mais aussi au nom de la culture internationaliste et progressiste. L'exercice du pouvoir et la crise l'ont contrainte à s'éloigner de ces valeurs. Au cours des années 80, les errements et l'usure du pouvoir firent perdre à la gauche son image hospitalière, et même si l'opinion de gauche s'est toujours déclarée hostile au racisme, certains sympathisants, à l'image de leur parti, ont parfois cédé au repli xénophobe » (Gastaut, 2000 : 220).

La majorité de l'époque durcit le ton du discours sur ce sujet en distinguant les immigrés installés appelés à s'insérer, et les clandestins. « Le nouveau discours officiel, inauguré par une déclaration de François Mitterrand au Conseil des ministres le 31 août 1983, s'articule tout entier sur une opposition entre les immigrés installés, « qui font partie de la "réalité nationale" et dont il faut favoriser l'insertion, et les clandestins qu'il faut "renvoyer", et contre lesquels il est d'autant plus légitime de sévir qu'ils risquent de gêner l'insertion de la population immigrée en situation régulière » (Lochak, 2006 : 8-9). Il s'agit d'un détachement de la gauche de la position d'hospitalité qui est solidaire des étrangers « solidaires des étrangers par humanisme mais aussi au nom de la culture internationaliste et progressiste » (Gastaut, 2000 : 220) qu'elle a gardée jusqu'alors.

8e législature (1986-1988)

La 8^e législature est caractérisée par une composition de l'assemblée nationale particulière dans le sens où les députés du Front national occupent 35 sièges. La droite emporte la majorité lors d'élections législatives en mars 1986 avec 291 députés sur un total de 577 (Weil, 2005 : 257). C'est la période de la première cohabitation avec François Mitterrand comme Président de la République et Jacques Chirac comme Premier ministre.

N'ayant pas d'orientation homogène jusqu'au début des années 80, la droite conservatrice commence, surtout à partir de ces élections législatives de 1986, à élaborer une stratégie commune en matière de la politique migratoire à travers les partis, à savoir le RPR et l'UDF.

Dans la continuité du changement de ton après 1983, au cours de cette législature, le thème de la délinquance est apparu, notamment du côté de la droite. Noiriel le qualifie comme un retournement de registre national-sécuritaire. « En présentant les actions violentes commises par un petit nombre de jeunes dans les quartiers populaires comme la preuve qu'ils ne s'intègrent pas, la droite a donc retrouvé le vieux réflexe national-sécuritaire. Comme dans le passé il fallait discréditer les conflits sociaux en les présentant comme une "menace" contre la nation. Mais dans un monde où les risques de guerre ont quasiment disparu, c'est la délinquance qui sert de prétexte, la police ayant remplacé l'armée. Cette stratégie permettra à la droite de remporter haut la main les élections de 1986 » (Noiriel, 2007 : 73-4). Gastaut, pour sa part, présente trois peurs qui représentent cette période. « Les fantasmes de l'opinion ressortissants à trois peurs collectives qui sont le nombre, le sentiment d'insécurité et la crainte de l'islam. Ces manifestations de l'irrationnel véhiculent trois images négatives : l'immigrés envahisseur, l'immigré délinquant et l'immigré fanatique, qui contribuent à alimenter le décalage entre le mythe et la réalité des flux de population » (Gastaut, 2000 : 446).

Fidèle à cette nouvelle stratégie, la droite qui regagne la majorité parlementaire mène une politique déstabilisatrice pour les immigrés. Une loi est promulguée durant cette législature : la loi n° 86-1025 du 9 septembre 1986 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France, dite « Loi Pasqua ». « Elle rend aux préfets le droit de prononcer la reconduite à la frontière des étrangers en situation irrégulière ; elle rétablit le régime de l'expulsion tel qu'il existait antérieurement à la loi du 29 octobre 1981 ; elle

restreint la liste des étrangers qui obtiennent de plein droit une carte de résident et celle des étrangers protégés contre les mesures d'éloignement du territoire » (Vie publique, 2012). Cette orientation est condamnée par l'opposition, parce qu'elle jette la suspicion sur l'ensemble des communautés étrangères. Face à cette accusation, Charles Pasqua, ministre de l'intérieur revendique que le projet est le fruit d'un effort pour trouver l'équilibre entre l'abandon du laxisme et le maintien de la générosité.

N°	Ecart réduit	Occurrences dans l'ensemble du corpus	Occurrences dans le sous-corpus	Mot	N°	Ecart réduit	Occurrences dans l'ensemble du corpus	Occurrences dans le sous-corpus	Mot
1	13.3	331	97	groupes	1	-14,5	2672	33	république
2	12.8	166	66	communautés	2	-13,3	1374	3	rassemblement
3	11.7	448	104	expulsion	3	-12,7	5657	173	groupe
4	11.2	1106	177	immigrés	4	-10,6	1926	33	intégration
5	11.2	107	47	chargé	5	-10,2	1430	18	démocratie
6	11.1	3922	441	étrangers	6	-8,2	658	3	centre
7	10.5	345	82	front	7	-7,9	576	2	rétenion
8	9.2	722	118	national	8	-7,5	531	2	populaire
9	8.7	84	33	délinquants	9	-7,4	1563	40	etat
10	8.5	405	77	messieurs	10	-7,1	604	5	mouvement
11	8.5	27	19	grâce	11	-6,6	606	7	européenne
12	8.5	244	57	étrangères	12	-6,5	470	3	constitutionnel
13	8.3	207	51	insertion	13	-6,5	1950	65	nationalité
14	8.1	138	40	délinquance	14	-6,3	481	4	sénat
15	8.0	190	47	racisme	15	-6,3	450	3	sceaux
16	7.7	363	67	public	16	-5,9	13531	735	vous
17	7.5	186	44	menace	17	-5,5	3103	134	droit
18	6.7	582	84	sécurité	18	-5,5	2785	117	française
19	6.6	721	97	clandestine	19	-5,3	357	3	papiers
20	6.6	28	15	moral	20	-5,2	313	2	aménagement
21	6.4	386	62	travailleurs	21	-5,2	1017	30	asile
22	6.1	432	65	population	22	-5,1	736	18	conseil
23	6.0	262	46	hier	23	-5,1	512	9	citoyen
24	6.0	109	27	autorités	24	-5,1	394	5	mariage
25	5.9	538	74	ordre	25	-5	942	28	personnes
26	5.6	84	22	démographique	26	-4,9	8625	464	je
27	5.6	237	41	chômage	27	-4,6	583	14	regroupement
28	5.5	186	35	présence	28	-4,6	554	13	madame
29	5.4	872	101	problème	29	-4,4	2890	136	président
30	5.4	67	19	électorale	30	-4,3	618	17	propos

Tableau 6.2-2 Mots spécifiques de la 8e législature (1986-1988)

On observe ainsi, parmi les mots fréquents, l'apparition d'un vocabulaire qui suit ce nouvel ordre : [délinquants] (9e, 8,7), [délinquance] (14e, 8,1), [menace] (17e, 7,5), [autorités] (24e, 6,0), [sécurité] (18e, 6,7), [problème] (29e, 5,4).

Parallèlement à cette législation sur l'immigration, la droite entame le projet de la modification du Code de la nationalité. Ce projet, initié par le premier ministre Jacques Chirac afin d'honorer ses promesses de campagne, envisage de supprimer l'accès automatique à la nationalité à l'âge de dix-huit ans pour les enfants d'étrangers nés en France. Il exige que ces jeunes manifestent leur volonté en effectuant la démarche pour la demande de nationalité Française entre seize et dix-huit ans auprès de l'autorité judiciaire. Il s'agit d'une réforme radicale qui est peu éloignée de l'approche du Front national⁹⁴ (Gastaut, 2002 : 386-7 ; Noiriél, 2007 : 73-4 ; Lochak, 2006 : 9 ; Weil, 2005 : 256-7).

Par le manque d'adhésion de l'opinion publique, et notamment par la conjoncture politique peu propice⁹⁵, le gouvernement finit par abandonner le projet le 15 janvier. Toutefois, au lieu d'y renoncer purement et simplement, il met en place une Commission des sages sur la code de la nationalité en 1987. Sous la présidence de Marceau Long, la commission a rendu un rapport en 1988 intitulé "Etre Français aujourd'hui et demain" à la suite d'une série d'auditions retransmises à la télévision. Lors d'auditions, quatre enjeux ont été dégagés : « l'opportunité de la réforme, la démarche volontaire, la double nationalité et l'intégration » (Gastaut, 2002 : 389).

9e législature (1988-1993)

La période qui correspond à la 9e législature est marquée par l'irruption de la question de l'immigration et de l'identité nationale en dehors de l'hémicycle et par un silence relatif sur ces sujets dans les débats parlementaires.

Lorcerie souligne que cette période a connu une montée de l'intérêt pour le thème de « l'identité nationale » chez les scientifiques. « Le thème de l'intégration, que le gouvernement Rocard avait mis en avant à la fin de l'année 1989, s'est vu repris de façon critique et polémique, dans un discours référé à la "nation" et aux "valeurs de la République". Cette période s'est close, semble-t-il, avec le retour au pouvoir, au printemps

⁹⁴ Le Front national s'implique lui-même dans cette entreprise en proposant une proposition de loi qui repose sur le droit du sang en avril 1986. La proposition n'est pas discutée dans l'hémicycle.

⁹⁵ Comme Weil l'explique, en même temps, le gouvernement a été confronté au mouvement étudiant contre le projet de réforme de l'Université, dit « le projet Devaquet » qui propose d'instaurer une sélection à l'entrée des universités. Après le décès de Malik Ousseine, un étudiant d'origine algérienne frappé par des policiers lors d'une manifestation le 5 décembre 1986, le mouvement a pris davantage d'ampleur. Le gouvernement finit par annoncer le retrait du projet et la démission d'Alain Devaquet, le ministre de l'éducation nationale. Discuté par les ministres juste après, préserver le projet de loi sur la réforme du Code de la nationalité qui risque de provoquer l'explosion de nouveau a été jugé inopportun (Weil, 2002 et 2004 : 260-1).

1993, d'une droite revendiquant un nationalisme à large spectre, et avec le déplacement de l'attention sur les enjeux internationaux » (Lorcerie, 1994 : 245).

Notamment à partir de 1989, l'interrogation sur « l'immigration » et « l'identité nationale » est alimentée par deux thèmes connexes : « la laïcité » et « l'intégration ».

D'un côté, suite à la médiatisation, à l'automne 1989, du conflit entre le principal du collège Gabriel-Haves de Creil et trois jeunes élèves musulmanes portant la voile dans l'établissement, le débat sur le voile islamique dans l'école publique a été lancé. Connu comme « l'affaire du foulard », le débat est structuré autour de questions de l'immigration et des valeurs républicaines.

D'un autre côté, un autre thème qui est mis en avant par le gouvernement Rocard – « l'intégration » – alimente le débat. Le gouvernement socialiste institutionnalise « l'intégration » des immigrés en créant les organismes chargés de l'intégration. En 1989, un Secrétaire général à l'intégration est nommé. Un Comité interministériel à l'intégration a également vu le jour. Enfin, un Haut Conseil à l'Intégration a été créé en décembre 1989 ayant pour mission de donner son avis et de faire des propositions sur des questions relatives à l'intégration des résidents étrangers ou d'origine étrangers. (Vie publique, 2012). Il entrainera la substitution du terme « intégration » à celui d'« insertion » dans le discours.

Malgré cette intensification du débat, s'agissant de la période du retour de la gauche au pouvoir et de la fin de première cohabitation, dans l'hémicycle, les débats sur les lois sur l'immigration s'intéressent peu aux thèmes de l'identité nationale et de l'intégration.

En effet, le gouvernement propose des projets de loi centrés plutôt sur les conditions juridiques de l'entrée et du séjour. Durant cette législature, le projet de réforme du Code de la nationalité qui a été entamé lors de la législature précédente est bloqué. La réélection de François Mitterrand en 1988 atténue la tendance de cette réforme, et les gouvernements socialistes qui se succèdent pendant cette législature n'abordent jamais la question.

L'une des lois promulguées durant cette législature est la Loi n° 89-548 du 2 août 1989 relative aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France, dite « Loi Joxe ». En revenant à l'esprit des textes de lois votés en 1981 et 1984, « Elle assure la protection contre l'expulsion des personnes ayant des attaches personnelles ou familiales en France ; elle instaure un contrôle préalable sur les décisions préfectorales de refus de séjour, qui

doivent être soumises à une commission du séjour composée de trois magistrats, et un recours juridictionnel suspensif contre les mesures de reconduite à la frontière » (Ibid.).

Une autre loi, la Loi n° 9034 du 10 janvier 1992 modifiant l'ordonnance n°45-2658 de 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France a été promulguée en 1992. Elle a pour but de mettre le droit Français en conformité avec la convention d'application de l'accord de Schengen portant suppression graduelle des contrôles aux frontières à l'intérieur de l'espace (Ibid.).

N°	Ecart réduit	Occurrences dans l'ensemble du corpus	Occurrences dans le sous-corpus	Mot	N°	Ecart réduit	Occurrences dans l'ensemble du corpus	Occurrences dans le sous-corpus	Mot
1	19.8	505	195	recours	1	-18,5	5657	188	groupe
2	16.5	359	139	reconduite	2	-12,8	4927	221	immigration
3	14.6	176	86	tribunal	3	-10,5	1950	63	nationalité
4	14.3	266	105	administratif	4	-9,6	847	12	identité
5	13.3	537	149	frontière	5	-9,3	693	7	nation
6	13.1	441	131	décision	6	-8,9	3725	195	bancs
7	13.0	135	68	secrétaire	7	-7,4	5140	320	notre
8	12.9	94	56	juridiction	8	-7,4	512	7	citoyen
9	12.5	13531	1625	vous	9	-7,3	554	9	madame
10	12.0	8625	1093	je	10	-7,2	589	11	valeurs
11	11.1	331	98	groupes	11	-7,2	450	5	sceaux
12	11.0	1744	296	intérieur	12	-7,1	741	19	gauhe
13	10.9	470	120	constitutionnel	13	-6,9	345	2	front
14	10.6	515	125	juge	14	-6,8	2785	155	française
15	10.6	110	51	compétence	15	-6,8	1926	95	intégration
16	10.5	4027	557	monsieur	16	-6,5	2960	170	français
17	10.2	736	154	conseil	17	-6,5	2251	120	nos
18	10.0	125	52	contentieux	18	-6,4	539	12	garde
19	9.9	110	48	tribunaux	19	-6,4	308	2	républicaine
20	9.5	5177	663	ministre	20	-6,3	626	17	sol
21	9.5	372	94	judiciaire	21	-6,3	583	15	regroupement
22	9.4	85	40	arrêtés	22	-6,3	325	3	mariages
23	9.3	116	47	suspensif	23	-6,2	343	4	maîtrise
24	9.2	56	32	juridictions	24	-6	577	16	familial
25	8.7	3922	512	étrangers	25	-5,9	978	40	chers
26	8.5	94	39	administratifs	26	-5,9	604	18	mouvement
27	7.9	42	24	fédérale	27	-5,9	394	7	mariage
28	7.9	112	40	instance	28	-5,8	316	4	aménagement
29	7.8	2890	383	président	29	-5,7	725	26	enfants
30	7.6	160	48	soir	30	-5,6	1349	67	lois

Tableau 6.2-3 Mots spécifiques de la 9e législature (1988-1993)

Dans la liste de mots spécifiques, on trouve surtout les termes juridiques et administratifs : [administratif] (4e, 14,3), [tribunal] (3e, 14,6), [décision] (6e, 13,1), [juridiction] (8e, 12,9), [juge] (14e, 10,6), [judiciaire] (21e, 9,5), [tribunaux] (19e, 9,9), [juridictions] (24e, 9,2), [administratifs] (26e, 8,5), [instance] (28e, 7,9). La liste est marquée par l'absence de termes sur l'intégration et sur l'identité nationale, qui sont pourtant des grands thèmes de débat en dehors de l'hémicycle. Les termes [nationalité], [identité], [nation] et [intégration] figurent dans la liste de mots sous-fréquents.

10e législature (1993-1997)

La 10^e législature est à cheval sur deux mandats présidentiels. Il s'agit de la période de la deuxième cohabitation avec le Président de la République François Mitterrand et le Premier ministre Edouard Balladur, puis le premier mandat de Jacques Chirac avec la majorité présidentielle. Parmi les législatures traitées dans ce chapitre, la droite occupe la plus grande place dans l'hémicycle. Après l'écrasante victoire aux élections législatives, l'immigration devient la première préoccupation pour le gouvernement Balladur. « La défense de l'identité nationale passait par des mesures restrictives dont la réforme du Code de la nationalité. Ce projet ne provoqua guère de remous, les circonstances politiques étant favorables, et, contrairement à 1986-87, l'opposition de gauche et antiraciste ne fut pas en mesure de mobiliser l'opinion » (Gastaut, 2002 : 389-90). Durant cette législature, on voit naître trois lois sur l'immigration et une loi sur le code de la nationalité.

N°	Ecart réduit	Occurrences dans l'ensemble du corpus	Occurrences dans le sous-corpus	Mot	N°	Ecart réduit	Occurrences dans l'ensemble du corpus	Occurrences dans le sous-corpus	Mot
1	30.8	658	481	centre	1	-18	649	10	populaire
2	15.9	1563	638	etat	2	-14	604	26	mouvement
3	15.1	1374	565	rassemblement	3	-11,5	287	4	présidente
4	10.5	436	201	code	4	-11	246	2	intérieure
5	9.6	1430	497	démocratie	5	-10,8	512	34	citoyen
6	8.9	225	114	hébergement	6	-10,6	331	12	groupes
7	8.8	721	276	clandestine	7	-9,8	274	9	locales
8	8.8	134	79	certificats	8	-9,6	741	78	gauche
9	8.6	186	98	clandestin	9	-9,3	248	8	codéveloppement
10	8.1	517	205	sociale	10	-9,2	13531	2805	vous
11	7.7	2785	839	française	11	-8,5	174	3	directive
12	7.6	2890	864	président	12	-7,9	1744	286	intérieur
13	7.6	181	90	maires	13	-7,2	554	66	madame
14	7.5	29	26	hébergeants	14	-7,2	147	4	européennes
15	7.4	154	79	contrôles	15	-7,1	1955	339	rapporteur
16	7.3	724	259	irrégulière	16	-6,9	269	21	langue
17	7.3	1950	604	nationalité	17	-6,9	232	16	migrants
18	7.1	2672	797	république	18	-6,8	135	4	secrétaire
19	7.0	2188	665	commission	19	-6,5	5177	1043	ministre
20	7.0	169	82	maire	20	-6,5	108	2	démocrate
21	6.8	86	50	jus	21	-6,4	133	5	directives
22	6.8	73	45	fichier	22	-6,2	1392	239	nationale
23	6.8	46	33	fichiers	23	-6,2	138	6	vice
24	6.7	394	154	mariage	24	-6,1	846	130	carte
25	6.6	1349	428	lois	25	-5,9	284	29	européens
26	6.5	57	37	intellectuels	26	-5,8	136	7	choisie
27	6.4	736	252	conseil	27	-5,8	278	29	divers
28	6.4	36	27	hébergeant	28	-5,7	125	6	contentieux
29	6.3	627	220	problèmes	29	-5,4	606	91	européenne
30	6.3	459	170	parents	30	-5,4	131	8	vision

Tableau 6.2-4 Mots spécifiques de la 10e législature (1993-1997)

Parmi ces mots spécifiques, on peut faire ressortir deux thématiques du moment : la réforme du Code de la nationalité ([nationalité] (19e, 7,3), [code] (4e, 10,5), [jus] (20e, 6,8)), et la problématisation de l'immigré, notamment « clandestin » ([clandestine] (7e, 8,5), [clandestin] (9e, 8,6), [problèmes] (28e, 6,3)).

La seconde thématique est incarnée notamment par la Loi n° 93-1027 du 24 août 1993 relative à la maîtrise de l'immigration et aux conditions d'entrée, d'accueil et de séjour des étrangers en France, dite loi Pasqua. Elle vise, non seulement à renforcer le dispositif d'éloignement des étrangers en situation irrégulière, mais aussi à restreindre le droit au

séjour des étrangers de catégories diverses. « Les possibilité de regroupement familial sont restreintes et des sanctions sévères menacent ceux dont la famille se maintient irrégulièrement sur le territoire ; les mariages entre Français et étrangers sont placés sous haute surveillance, les maires recevant de nouveaux pouvoirs pour faire obstacle aux mariages qu'ils soupçonnent être de complaisance ; le droit au séjour des conjoints de Français est limité ; les personnes entrées en France alors qu'elles étaient enfants se voient retirer la garantie de pouvoir y demeurer après leur majorité ; les étrangers en situation irrégulière perdent tout droit aux prestations de sécurité sociale, même s'ils ont travaillé et cotisé plusieurs années » (Lochak, 2006 : 9).

La démarche proposée par cette loi est ensuite complétée par la Loi n° 93-1417 du 30 décembre 1993 portant diverses dispositions relatives à la maîtrise de l'immigration et modifiant le code civil. Entre autres, elle donne plus de facilité de contrôle d'identité aux frontières intérieures de l'espace Schengen, et met en place une procédure d'opposition au mariage en France « en cas d'indices sérieux laissant présumer l'absence de réelle intention matrimoniale » (Lecerf, 2006).

Une autre loi, appelée « Loi Debré », Loi n° 97-396 du 24 avril 1997 portant diverses dispositions relatives à l'immigration, met en place des mesures restrictives vis-à-vis des étrangers en situation irrégulière, en renforçant notamment le dispositif d'éloignement et la rétention judiciaire de ces derniers. Ce projet de loi est fortement critiqué en suscitant des mouvements de contestations divers. En février 1997, la Ligue des droits de l'homme lance un appel « contre la loi Debré » demandant le retrait du projet de loi. Peu après, des maires de gauche de Paris et de la région parisienne organisent des baptêmes républicains d'étrangers sans papiers. Malgré ces contestations, la loi est promulguée le 24 avril 1997 (Vie publique, 2012).

Enfin, durant cette législature, le projet de réforme du code de la nationalité, qui a été initié par la droite en 1986 est mené à bien. En 1993, cette fois-ci, le gouvernement Balladur réussit à faire passer la loi sur la modification du code de la nationalité : la Loi n° 93-933 du 22 juillet 1993 réformant le droit de la nationalité, dite « loi Méhaignerie ». La loi modifie drastiquement la procédure d'acquisition de la nationalité Française par les enfants étrangers nés en France de parents étrangers. Alors que l'acquisition s'effectuait à 18 ans sans formalité pour les intéressés qui remplissent la condition de résidence en France de cinq ans, elle rend désormais nécessaire une formalité administrative de la

manifestation de leur volonté de devenir Français entre 16 et 21 ans (Gastaut, 2002 : 390). Comme Streiff-Fénart et Gastaut le signalent, cette réforme est basée sur « une conception plus idéologique que pratique du Code de la nationalité » (Ibid. p. 390), elle a surtout pour « effet de susciter un fort sentiment de méfiance à l'égard des jeunes de la "deuxième génération", accusés implicitement (ou explicitement dans la rhétorique anti-immigration de l'extrême droite) d'être de "faux citoyens", ne cherchant à acquérir la nationalité que pour les papiers » (Streiff- Fénart, 2009 : 218-9).

11^e législature (1997-2002)

La 11^e législature est le moment de la troisième cohabitation. Lors d'élections législatives à la suite de la dissolution de l'assemblée nationale en 1997, la gauche plurielle a connu une nette victoire et constitue ainsi la majorité absolue. Jacques Chirac nomme Lionel Jospin premier ministre le 2 juin 1997. En termes d'orientation politique sur l'immigration et la nationalité, même si l'on voit une certaine révision de la politique menée par la droite en ces matières, elle ne marque pourtant pas un renouvellement total de la direction.

N°	Ecart réduit	Occurrences dans l'ensemble du corpus	Occurrences dans le sous-corpus	Mot	N°	Ecart réduit	Occurrences dans l'ensemble du corpus	Occurrences dans le sous-corpus	Mot
1	28.7	5657	2273	groupe	1	-18,5	4927	748	immigration
2	25.8	205	201	vert	2	-17,8	658	15	centre
3	22.6	450	317	sceaux	3	-16	531	11	populaire
4	21.7	1374	681	rassemblement	4	-14,9	1563	172	etat
5	20.3	13531	4334	vous	5	-13,7	604	32	mouvement
6	19.7	539	332	garde	6	-13,3	721	51	clandestine
7	19.0	2672	1076	république	7	-13,1	582	33	sécurité
8	18.1	1430	648	démocratie	8	-12,5	1106	120	immigrés
9	16.2	2785	1056	française	9	-11,9	542	35	libertés
10	14.5	3725	1304	bancs	10	-11,4	246	2	intérieure
11	14.5	1955	762	rapporteur	11	-11,1	515	36	juge
12	13.8	1950	748	nationalité	12	-10,7	448	29	expulsion
13	13.0	554	274	madame	13	-10,7	274	7	locales
14	12.7	360	198	radical	14	-10,6	386	21	travailleurs
15	12.3	512	251	citoyen	15	-10,5	3922	719	étrangers
16	12.2	77	68	plurielle	16	-10,4	4201	782	pays
17	12.2	138	100	vice	17	-9,9	1734	271	contre
18	11.9	1515	579	socialiste	18	-9,8	390	26	lutter
19	11.8	52	51	amsterdam	19	-9,2	232	8	migrants
20	11.4	802	342	exclamations	20	-9,1	331	21	groupes
21	11.2	693	303	nation	21	-9	266	13	administratif
22	11.1	66	58	territorial	22	-8,9	847	110	identité
23	10.6	82	65	treize	23	-8,7	1337	207	territoire
24	10.3	365	180	communiste	24	-8,6	320	22	police
25	10.0	626	268	sol	25	-8,2	363	31	public
26	9.8	206	116	âge	26	-8,1	207	9	insertion
27	9.5	664	275	jeunes	27	-8	1340	217	étranger
28	9.3	64	51	référendum	28	-8	1056	160	article
29	8.9	160	92	naissance	29	-7,9	683	89	accueil
30	8.8	300	144	acquisition	30	-7,7	178	7	contrat

Tableau 6.2-5 Mots spécifiques de la 11e législature (1997-2002)

Sur cette liste, on voit notamment les termes concernant la nationalité : [nationalité] (12e, 13,8), [nation] (21e, 11,2), [sol] (25e, 10,0), [naissance] (29e, 8,9), [acquisition] (30e, 8,8). Par ailleurs, la présence relativement faible du mot [identité] (22e, -8,9) laisse supposer que le débat s'intéresse moins à la définition du Français, par rapport à la législature précédente.

Pendant cette législature, deux lois ont été promulguées, une sur la nationalité, l'autre sur l'immigration.

Pour la nationalité, la loi n° 98-170 du 16 mars 1998 relative à la nationalité propose des modifications dans un sens libéral. En supprimant la condition de la

manifestation de volonté, elle restaure, pour les enfants nés en France de parents étrangers, l'acquisition automatique de la nationalité Française à leur majorité, à condition qu'ils aient eu leur résidence habituelle en France pendant au moins cinq ans entre 11 et 18 ans. Elle donne également une possibilité à ces mêmes enfants, d'acquérir la nationalité Française de façon anticipée, à 16 ans de leur propre initiative, ou à 13 ans de l'initiative de leurs parents avec leur consentement (Vie publique, 2012).

La loi n° 98-349 du 11 mai 1998 relative à l'entrée et au séjour des étrangers, dite « loi Chevènement » vise à atténuer l'orientation répressive de la loi Pasqua. Plusieurs assouplissements de conditions sont mis en place, en termes de mariage mixte, de regroupement familial, et encore de prestations sociales pour les étrangers. Toutefois, contrairement à la promesse contenue dans le programme électoral du parti socialiste en 1997, cette loi assouplit les lois Pasqua et Debré au lieu de les abroger. Dans ce sens, elle « prolonge une évolution qui grignote progressivement les acquis de la loi de 1984 et remet en cause le droit au séjour stable et quasi inconditionnel que l'on avait garanti à l'époque à tous ceux qui avaient des attaches en France » (Lochak, 2006 : 9).

12^e législature (2002-2007)

La 12^e législature correspond au second mandat de Jacques Chirac. La législature commence avec le choc des élections présidentielles en 2002 par la présence de leader du Front national au second tour. Au premier tour, Jean-Marie Le Pen se place deuxième, derrière le président sortant et devant Lionel Jospin, le candidat socialiste. Noiriel synthétise le climat de cette période :

Au cours du dernier mandat de Jacques Chirac, la ligne de démarcation traditionnelle entre la droite et la gauche sur la question de l'immigration a eu tendance à s'estomper. Le gouvernement s'efforce alors de reprendre à son compte des causes qui étaient autrefois l'apanage de la gauche (le féminisme la lutte contre les discriminations, etc.). Dans le même temps, la gauche adopte un discours sécuritaire qui était auparavant la marque de fabrique du camp d'en face. La présence de Le Pen au deuxième tour de l'élection présidentielle de 2002 a sans doute joué un rôle dans le consensus républicain qui semble s'établir à ce moment-là sur la question de l'immigration. Le vocabulaire de l'intégration s'impose contre le vocabulaire de l'identité nationale revendiqué par Jean-Marie Le Pen (Noiriel, 2007 : 74).

En effet, comme nous allons voir plus en détail dans la section suivante, cette législature est marquée par un certain rapprochement de la gauche et la droite face à cette montée du Front national. Par exemple, pendant cette législature, une proposition de loi visant à aggraver les peines punissant les infractions à caractère raciste et à renforcer l'efficacité de la procédure pénale est présentée par les député de droite, et puis, la loi, dite « Loi Lellouche » est promulguée en 2003. Néanmoins, cette orientation est vite abandonnée par la droite. A partir de 2006, on voit le retour d'un discours classique de la droite qui est national-sécuritaire (Ibid. p. 75).

En reflétant cette tendance, la politique de l'immigration menée dans cette législature est caractérisée d'une part par une régression du droit des étrangers, notamment le durcissement du contrôle de l'immigration clandestine, et, d'autre part, par un intérêt pour la thématique de l'« intégration » qui devient un objet d'action administrative.

N°	Ecart réduit	Occurrences dans l'ensemble du corpus	Occurrences dans le sous-corpus	Mot	N°	Ecart réduit	Occurrences dans l'ensemble du corpus	Occurrences dans le sous-corpus	Mot
1	32.8	246	235	intérieure	1	-22,3	1374	3	rassemblement
2	30.8	274	238	locales	2	-17,8	1950	68	nationalité
3	29.4	531	336	populaire	3	-17	2672	138	république
4	27.4	604	344	mouvement	4	-11,5	450	2	sceaux
5	23.9	316	213	aménagement	5	-10,8	847	32	identité
6	22.0	542	275	libertés	6	-10,6	539	10	garde
7	21.3	582	281	sécurité	7	-9,7	512	12	citoyen
8	17.5	4927	1149	immigration	8	-9,6	2785	246	française
9	14.0	5177	1111	ministre	9	-8,7	772	29	centre
10	13.8	1337	381	territoire	10	-8,6	1430	106	démocratie
11	13.6	1744	461	intérieur	11	-8,1	2960	290	français
12	12.6	103	69	délégué	12	-8	458	16	lecture
13	12.0	136	78	choisie	13	-7,6	554	26	madame
14	11.5	71	52	mayotte	14	-7,6	515	23	juge
15	11.5	45	40	attestations	15	-7,6	3103	315	droit
16	11.5	291	120	peine	16	-7,4	626	34	sol
17	10.8	1926	454	intégration	17	-7,3	331	9	groupes
18	10.4	43	36	talents	18	-7,2	365	12	communiste
19	10.1	172	79	migratoire	19	-7,1	372	13	judiciaire
20	9.9	2633	568	politique	20	-6,8	2890	302	président
21	9.8	1996	452	union	21	-6,7	444	21	communauté
22	9.7	151	71	républicains	22	-6,6	436	21	code
23	8.8	683	187	accueil	23	-6,6	278	8	divers
24	8.5	51	34	guadeloupe	24	-6,5	664	44	jeunes
25	8.4	55	35	subie	25	-6,4	1955	192	rapporteur
26	8.0	325	104	mariages	26	-6,3	693	48	nation
27	7.9	283	94	double	27	-6,2	1392	127	nationale
28	7.5	28	22	paternité	28	-6,1	5657	673	groupe
29	7.5	186	68	député	29	-6	477	28	avis
30	7.2	201	70	mer	30	-6	182	3	seize

Tableau 6.2-6 Mots spécifiques de la 12e législature (2002-2007)

Les mots spécifiques révèlent cette double orientation du gouvernement.

Les termes [immigration] (8e, 17,5), [migratoire] (19e, 10,1), [choisie] (13e, 12,0) et [subie] (25e, 8,4) reflètent la première, et la haute fréquence de mot [intégration] (17e, 10,8), [accueil] (23e, 8,8) témoigne de la seconde.

Les lois promulguées dans cette période reflètent l'orientation politique qui vise à durcir l'accès aux titres de séjour. Notamment en 2006, sous le slogan « d'une immigration subie à une immigration choisie », ce durcissement des conditions de séjour se poursuit, en favorisant le séjour de certaines catégories d'étrangers dont la présence est considérée bénéfique.

Une autre innovation que l'on observe dans les deux lois dites « lois Sarkozy » édictées en 2003 et en 2006 est avant tout de réclamer une preuve de la volonté d'intégration comme une condition pour l'obtention de la carte de résident. Comme Lochak le remarque, « La logique qui avait présidé à la création de la carte de résident en 1984 se trouve ainsi inversée ; la garantie de stabilité du séjour avait été considérée comme un facteur favorisant l'intégration. Désormais, il faut prouver que l'on est intégré pour obtenir un droit au séjour stable » (Lochak, 2006 : 10).

La loi n° 2003-1119 du 26 novembre 2003 relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité prescrit un renforcement des restrictions en termes d'entrée et de séjour des étrangers. Plus concrètement, elle « prévoit l'allongement de la durée de rétention des étrangers, la création d'un fichier d'empreintes digitales des demandeurs de visas, un contrôle plus strict des attestations d'accueil, le renforcement du contrôle de certains mariages mixtes, un durcissement des conditions d'obtention des titres de séjour et un aménagement de la double peine » (Vie publique, 2012).

La deuxième loi promulguée est la Loi n° 2006-911 du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration. Le projet, préparé pour « passer d'une immigration subie à une immigration choisie », d'une part, durcit les conditions du regroupement familial, et d'autre part, prévoit une sélection de la main d'œuvre afin de choisir les étrangers bénéfiques pour la France. En outre, elle supprime le principe de la régularisation systématique des immigrés irréguliers après 10 ans de présence sur le territoire. En même temps, plusieurs articles de cette même loi sont consacrés à la thématique de l'intégration. L'intégration devient une condition nécessaire pour une installation durable en France. Notamment l'article 4 rend obligatoire le contrat d'accueil et d'intégration (Ibid.).

13e législature (2007-2012)

La 13^e législature est suivie par les élections présidentielles durant lesquelles les questions de l'immigration et « l'identité nationale » deviennent des thèmes majeurs surtout à l'initiative du candidat Nicolas Sarkozy. Après son arrivée au pouvoir, Sarkozy continue à mobiliser ces thématiques, en lançant un ministère qui inclue ces expressions dans son appellation : le Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire. Dans le cadre du « grand débat sur l'identité nationale », à l'assemblée nationale, une séance du 8 novembre 2009 est consacrée à un débat sur ce sujet.

Comme nous allons voir dans la section suivante, dans la liste des mots spécifiques, nous trouvons plusieurs termes particuliers qui sont employés pour la désignation du Français : [identité] (1e, 25,5), [nationale] (5e, 19,3), [valeurs] (12e, 16,1), [langue] (23e, 12,3), [intégration] (17e, 14,2), [républicaine] (27e, 11,0).

N°	Ecart réduit	Occurrences dans l'ensemble du corpus	Occurrences dans le sous-corpus	Mot	N°	Ecart réduit	Occurrences dans l'ensemble du corpus	Occurrences dans le sous-corpus	Mot
1	25.5	847	429	identité	1	-24,2	1374	4	rassemblement
2	24.3	248	197	codéveloppement	2	-19,6	1744	59	intérieur
3	24.3	174	159	directive	3	-16,3	1430	58	démocratie
4	20.1	287	187	présidente	4	-10,8	2785	278	française
5	19.3	1392	508	nationale	5	-10,2	1645	140	ans
6	19.3	133	115	directives	6	-10,1	365	5	communiste
7	18.7	741	324	gauche	7	-8,8	298	5	ordonnance
8	18.5	99	93	déchéance	8	-8,6	246	2	intérieure
9	18.4	108	98	démocrate	9	-8,6	13531	1933	vous
10	18.0	278	170	divers	10	-8,2	872	66	problème
11	16.7	606	265	européenne	11	-8,2	539	29	garde
12	16.1	589	254	valeurs	12	-8,1	664	43	jeunes
13	15.3	59	59	tests	13	-8,1	664	18	résident
14	15.0	4927	1219	immigration	14	-7,8	626	41	sol
15	14.8	76	68	transposition	15	-7,6	274	7	locales
16	14.6	54	54	adn	16	-6,8	629	48	législation
17	14.2	1926	561	intégration	17	-6,8	582	43	sécurité
18	12.9	360	160	radical	18	-6,7	182	3	seize
19	12.8	515	203	juge	19	-6,7	168	2	complaisance
20	12.8	232	120	migrants	20	-6,4	245	9	communistes
21	12.6	45	44	roms	21	-6,3	4471	603	on
22	12.3	512	198	citoyen	22	-6,3	359	21	reconduite
23	12.3	269	129	langue	23	-6,2	345	20	front
24	12.2	202	107	européen	24	-6,2	189	5	jeune
25	11.7	62	51	test	25	-6,1	448	32	expulsion
26	11.4	35	35	bleue	26	-6,1	394	26	mariage
27	11.0	308	131	républicaine	27	-5,9	1106	118	immigrés
28	11.0	184	94	attente	28	-5,8	13026	1958	il
29	10.5	147	79	européennes	29	-5,6	537	46	frontière
30	10.3	37	34	transposer	30	-5,5	627	58	problèmes

Tableau 6.2-7 Mots spécifiques de la 13e législature (2007-2012)

La loi n° 2007-1631 du 20 novembre 2007 relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile a fait polémique lors de son adoption notamment à cause de son article sur un dispositif de « test ADN » qui permet d'utiliser les tests génétiques afin de vérifier la filiation de candidats du regroupement familial⁹⁶. Dans le volet de l'intégration,

⁹⁶ « Promulgation de la loi relative à l'immigration, à l'intégration et à l'asile (JO du 21). Saisi de recours déposés par plus de 60 députés et par plus de 60 sénateurs, le Conseil constitutionnel rend le 15 novembre

elle oblige les étrangers demandant un visa de long séjour pour rejoindre un membre de leur famille à suivre une démarche concernant l'intégration. Le demandeur est invité à passer, dans son pays d'origine, « une évaluation de son « degré de connaissance de la langue Française ». En outre, un « contrat d'accueil et d'intégration pour la famille » est créé pour que notamment les parents s'engagent à « la bonne intégration de leurs enfants nouvellement arrivés en France » (Vie publique, 2012).

Une autre loi promulguée, la Loi n° 2011-672 du 16 juin 2011 relative à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité, prévoit de faciliter les reconduites à la frontière, et une interdiction de retour sur le territoire Français de 3 à 5 ans pour les étrangers expulsés (Ibid.).

2007 une décision censurant l'article concernant les statistiques ethniques et assortit de "réserves précises" sa validation de l'article concernant les tests ADN » (Vie Publique,2012).

6.3. Quel Nous et quel(s) Eux ? : transition autour de la conceptualisation du Français

Dans cette section, je me focaliserai sur l'analyse plus détaillée de la distinction entre le Français et l'immigré/l'étranger et les façons de conceptualiser le Français.

6.3.1. La démarche

Tout d'abord, j'ai établi les listes de passages qui contiennent le terme [Français] en substantif. Ce recueil d'extraits est soumis à une lecture exploratrice.

Cette opération est basée sur l'hypothèse que pour la définition du Français, on emploie fréquemment le terme [Français]. Il est évident que ce terme peut être utilisé dans d'autres contextes. Il est également possible de définir le Français sans employer ce mot. Tout de même, étant le signifié de l'objet de la définition, il est probable que la fréquence de ce terme est élevée dans les passages définitoires du Français. Ainsi, la première lecture de ce recueil est destinée à saisir les grandes tendances de la conceptualisation du Français. En effet, cette lecture exploratrice me permet d'établir une liste de registres de définition du Français et des termes connexes que je détaillerai plus tard.

Un autre but de cette lecture est d'identifier les termes de désignation nominale de l'appartenance et de l'altérité. Dans son étude de discours journalistique sur l'immigration, Bonnafous (1991) propose une classification en quatre groupes des termes de la désignation nominale⁹⁷ :

- Les termes généraux de l'appartenance ;
- Les termes particuliers d'auto-désignant ;
- Les termes généraux de l'altérité ;
- Les termes particuliers de l'altérité⁹⁸.

⁹⁷ « Les listes de spécificités accueillent des termes aussi divers que "pays", "Arabes", "français", "concitoyens" ou "allogènes". Nous les avons organisés en trois ensembles :

Les termes généraux de l'appartenance (lexique 1) : "parti", "front", "nation", "national", "race", "sol", etc.

Les termes particuliers d'auto-désignant (lex. 2) "France", "Français", "français", "Europe", etc.

Les termes généraux de l'altérité (lex. 3) : "étrangers", "immigrés", "émigrés", etc. » (Bonnafous, 1991 : 180).

⁹⁸ Ces listes sont établies en faisant référence aux listes des mots spécifiques. Je ne prétends pas l'exhaustivité de listes, vu que le but est avant tout recenser les principaux termes de chaque catégorie.

J'ai identifié les principaux termes de désignation nominale qui sont répartis dans ces quatre groupes. A la différence des listes de Bonnafous qui prennent en compte des termes de l'appartenance de tous les niveaux (l'appartenance nationale ([Français]) ; supra-nationale ([Europe]) ; à un groupe politique ([front] [national]) ; à un groupe racial ([race])...), mes listes de termes généraux et particuliers de l'appartenance ne contiennent que les lexiques concernant l'appartenance nationale/à la communauté nationale Française :

- Les termes généraux d'appartenance : [nation], [national], [nationale], [concitoyens], etc. ;
- Les termes particuliers d'auto-désignant : [Français], [Française], [Français], [Française], [Françaises], [France], etc. ;
- Les termes généraux de l'altérité : [étranger], [étrangers], [immigré], [immigrés], [immigration], [migrant], [migrants], etc. ;
- Les termes particuliers de l'altérité : [maghrébin], [maghrébine], [maghrébins], [maghrébines], [musulman], [musulmane], [musulmans], [musulmanes], [africain], [africains], [africaine], [africaines], etc.

Sur la façon de conceptualiser le Français, j'ai identifié trois dimensions mobilisées pour la définition et la distinction du Français et ses altérités. Cela fait écho avec les modes de définition que l'on peut repérer dans la synthèse de l'histoire de la construction de l'idée du Français⁹⁹.

Voici la liste des dimensions mobilisées pour la conceptualisation du Français et ses Autres avec les termes et les expressions reliés recensés dans le corpus :

1. Raciale

- Les termes liés : « couleur », « Français par le sang », « les jeunes qui portent au visage le signe de leur différence », « qui en ont air (d'étranger) » ;

2. Ethnique /culturelle

- Les termes liés : « culture », « choc des cultures », « civilisation », « notre façon de vivre », « mode de vie », « nos rites », « son histoire », « sa culture », « sa langue », « ses traditions », « son âme », « héritage », « patrimoine », « mœurs », « européen », « chrétien », « les règles de vie », « culture chrétienne », « style de vie », « us et coutumes », « racine », « la distance culturelle » ;

⁹⁹ Sur ce point, référer au chapitre 3, section 3.2.

3. Civique

- Les termes liés : « valeurs », « valeurs de la République », « nos propres valeurs », « laïcité », « égalité entre les sexes », « démocratie », « République », « ses symboles », « ses valeurs », « ses principes », « libertés fondamentaux et notamment celles des femmes », « un drapeau », « un hymne ».

Outre les conceptions qui sont basées sur ces trois dimensions, on peut repérer dans le corpus une représentation particulière du Français. Elle est basée sur une opposition binaire (Français – immigré/étranger) dont les termes (Français, immigré, étranger) ne sont pas spécifiés. Dans ce cas, ce qu'est un Français va de soi et ne demande pas à être explicité. Cette non-nécessité de spécification suggère que, dans ce cas, le Français occupe une place de majoritaire dans le sens défini par Guillaumin¹⁰⁰.

- Les termes liés : « cohabitation », « communauté », « coexistence », « hospitalité », « vivre ensemble »

De plus, j'ai recensé une expression particulière qui est mobilisée pour à la fois démarquer et définir le Français, celle de la « civilisation ». Pour ce terme, on peut repérer deux sortes d'usage¹⁰¹ dans le corpus : l'un pour représenter la distinction essentialiste ethno-culturelle, voire raciale ; l'autre pour exprimer la différenciation entre civilisé et non (sous) -civilisé/barbare, en se basant une conception évolutionniste de ce terme. Le premier correspond à une vision présentée dans la thèse du « choc des civilisations » huntingtonien. Le second hérite d'une pensée colonialiste, renvoyant à « "la vieille conception d'une civilisation supérieure, portée, véhiculée par les peuples blancs de l'Europe occidentale et de l'Amérique septentrionale", celle de l'homme civilisé » (Bert, 2010 : 74).

Nous allons observer la distance et la proximité de chaque sous-corpus, à savoir de chaque législature. Les deux questions ci-dessous guident l'analyse :

¹⁰⁰ Sur la définition du « majoritaire » par Guillaumin, consulter le chapitre 1, sous-section 1.2.2.

¹⁰¹ Ces usages ne sont bien évidemment pas ceux des scientifiques. Néanmoins, certaines connotations de ce mot sont l'objet de réflexion critique en anthropologie.

« Du côté de l'anthropologie française, la mort de Marcel Mauss en 1950 ouvre une longue période de débats sur la validité de la notion de civilisation. [...] Si la notion de civilisation est encore privilégiée dans le choix des titres des ouvrages et des revues - démontrant ainsi un net attachement des anthropologues au lexique habituel -, elle réactive l'accusation d'ethnocentrisme et d'évolutionnisme, toujours latente en anthropologie » (Bert, 2010 : 79).

- Observe-t-on une évolution chronologique ? De quelle manière le Français est-il conceptualisé (ou pas) dans chaque législature ? Quelle(s) dimension(s) est(sont) mobilisée(s) ?
- La couleur politique du gouvernement est-elle un facteur important pour la tendance thématique ? Le clivage politique entre la droite et la gauche est fondé, en principe, sur la différence idéologique ou de valeurs défendues. Dans le discours politique, par sa nature, cette différence a tendance à être accentuée. En effet, les principales particularités du discours politique se résument en quelques actes : la proposition de programmes politiques, la justification et la défense de décisions ou d'actions prises, la critique des partis adverses. Autrement dit, le discours politique possède un double but : informer et légitimer ses actes et sa position. Pour atteindre ces objectifs, l'orateur s'appuie sur diverses stratégies discursives de persuasion et de séduction (Charaudeau, 2014 : 43-4). Alors, observe-t-on plutôt deux « francité » bien différentes selon la couleur politique ? Ou bien, y-a-t-il une conception plus ou moins commune ? Existe-il un effet de contagion lexico-thématique d'un sens comme d'un autre ?

6.3.2. Usages transversaux de « Français » en substantif

Dans le recueil, mis à part des usages liés à la définition du Français, on repère deux usages principaux du terme « Français » en substantif qui sont transversaux en termes de temps et de couleur politique.

Le premier est le « Français » électeur. S'agissant des débats des représentants des électeurs Français, ces derniers sont évoqués comme des référents. Dans la stratégie discursive, leur opinion et leur soutien constituent des ressources précieuses pour la légitimation d'une action ou d'un argument.

8e : Cette rupture correspond au mandat que les Françaises et les Français nous ont donné le 16 mars dernier (Jean-Marie Le Pen, FN).

9e : Ce projet - est-il besoin de le rappeler ? - ainsi que le rapporteur l'a souligné, s'inspire des orientations fixées par le Président de la République dans sa Lettre à tous les Français. Français, qui, par leur vote, en ont approuvé le contenu (Pierre Joxe, PS).

10° : Nous devons le remplir, faute de quoi nous trahirions la confiance que les Français nous ont manifestée (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie Française et du Centre) , à deux reprises , en 1993 et en 1995. C'est dans cet esprit que j'entends rechercher avec vous une meilleure application des textes votés il y a quatre ans [...] (Jean-Louis Debré, RPR).

12° : Et quand vous allez devant les Français, ils vous disent que vous n'avez toujours rien compris (Nicolas Sarkozy, UMP).

13e : Pourtant, une confrontation devant les électeurs montrerait très nettement un soutien massif des Français à la politique suivie en la matière (Eric Ciotti, UMP).

Un autre usage de « Français » est le Français en termes juridiques (mariage, conjoint du Français).

7° : L'alinéa 4 de l'article 25 de l'ordonnance fixe la durée minimale du mariage qui permet d'éviter l'expulsion à l'étranger marié à un conjoint Français (Michel Suchod).

8° : Nous nous étions engagés à mettre un terme aux principaux abus. Nous le faisons. Je ne prendrai que deux exemples, celui d'une disposition de l'article 9 qui n'interdit l'expulsion du père ou de la mère d'un enfant Français que dans la mesure où il exerce, même partiellement, l'autorité parentale à l'égard de cet enfant, et d'une autre disposition du même article qui n'interdit l'expulsion d'un étranger dont le conjoint est Français que si le mariage date d'au moins un an et si la communauté de vie est effective (Serges Charles, RPR).

9e : Il en va de même de l'introduction en 1986 d'une disposition visant à différer d'un an l'obtention de la carte de résident pour le conjoint étranger d'un Français, mesure qui se voulait inspirée par le souci de lutter contre les mariages de complaisance (Pierre Joxe, PS).

10e : Le présent projet de loi va priver le conjoint étranger de Français en situation irrégulière du droit d'accéder à la nationalité Française et de l'attribution de plein droit d'un titre de séjour (Charles Pasqua, RPR).

En effet, le graphique de corrélation des mots avec le mot-pôle [Français] montre soit l'usage juridique de terme (« conjoint du Français »), soit la relation avec le « Français » et « travailleur » – étrangers ou immigrés¹⁰²–, mais ne fait pas ressortir les corrélations qui concerne la définition du Français.

Ecart réduit	Occurrences dans l'ensemble du corpus	Occurrences dans le sous-corpus	Mot
13.13	2960	43	Français
4.57	104	4	acquérir
4.50	1950	11	nationalité
4.15	58	3	passion
4.09	2834	12	ils
4.00	11	2	manuels
3.77	1106	7	immigrés
3.77	100	3	connaître
3.69	21	2	concentratio
3.66	22	2	voulaient
3.52	139	3	Françaises
3.49	31	2	occuper
3.41	36	2	probablement
3.41	36	2	assimiler
3.35	40	2	secteurs
3.35	40	2	polonais
3.28	46	2	tâche
3.21	459	4	chaque
3.14	227	3	culture
3.12	233	3	vivent
3.05	4510	12	sont
3.05	2785	9	Française
3.03	72	2	lieux
3.02	1340	6	étranger
3.00	3429	10	ont
2.97	2908	9	leur
2.97	1859	7	ceux
2.92	87	2	véritables
2.86	95	2	venus
2.85	98	2	reconnaissance
2.82	668	4	eux
2.80	343	3	doivent
2.77	698	4	souvent

¹⁰² Comme nous avons vu dans la section précédente, dans ce sous-corpus, le terme [travailleur] est fortement corrélé avec les mots [immigré] et [étranger]. A référer la figure 6.2-1.

2.77	112	2	départements
2.71	122	2	décret
2.68	761	4	part
2.63	416	3	jour
2.59	147	2	intention
2.58	151	2	conjoint
2.57	444	3	communauté
2.52	165	2	vis
2.52	164	2	sociaux
2.46	180	2	immigré
2.39	201	2	mer
2.37	988	4	après
2.36	1514	5	entre
2.33	575	3	jamais
2.24	249	2	déclaration
2.20	260	2	main
2.13	288	2	justice
2.10	300	2	étrangère
2.05	318	2	devenir
2.03	325	2	mariages
2.02	330	2	mal
2.01	3922	8	étrangers

Tableau 6.3-1 La liste de mots corrélés avec le mot [Français] en substantif. 7e législature

Il faut aussi aller à la rencontre des immigrants, pour qu'ils comprennent mieux la culture et les modes de vie de notre société. Et réciproquement, les Français doivent mieux connaître les façons de vivre et les coutumes de leurs voisins d'autres communautés (Georgina Dufoix, Secrétaire d'Etat, PS).

Il faut que chaque Français et chaque immigrant connaisse mieux la culture de l'autre, par l'enseignement ou les manuels, mais surtout concrètement sur les lieux de travail et sur les lieux d'habitation (Paul Mercieca, PCF).

Cette tâche relève de l'Etat et des collectivités territoriales, mais elle intéresse également chaque Français et chaque immigrant, qui doivent apprendre à se connaître et à se respecter (Paul Mercieca, PCF).

Cela signifie qu'à ce stade, la catégorie du Français occupe une place stable de majoritaire. Comme nous avons vu au chapitre 2, le majoritaire n'a pas besoin de se définir. En effet, cette distinction tranchée entre Français et immigrant /étrangers s'observe bien dans

l'utilisation du terme [cohabitation]. Comme le montre la figure 6.3-2, ce mot apparaît en excédent dans les 7^e et 8^e législatures.

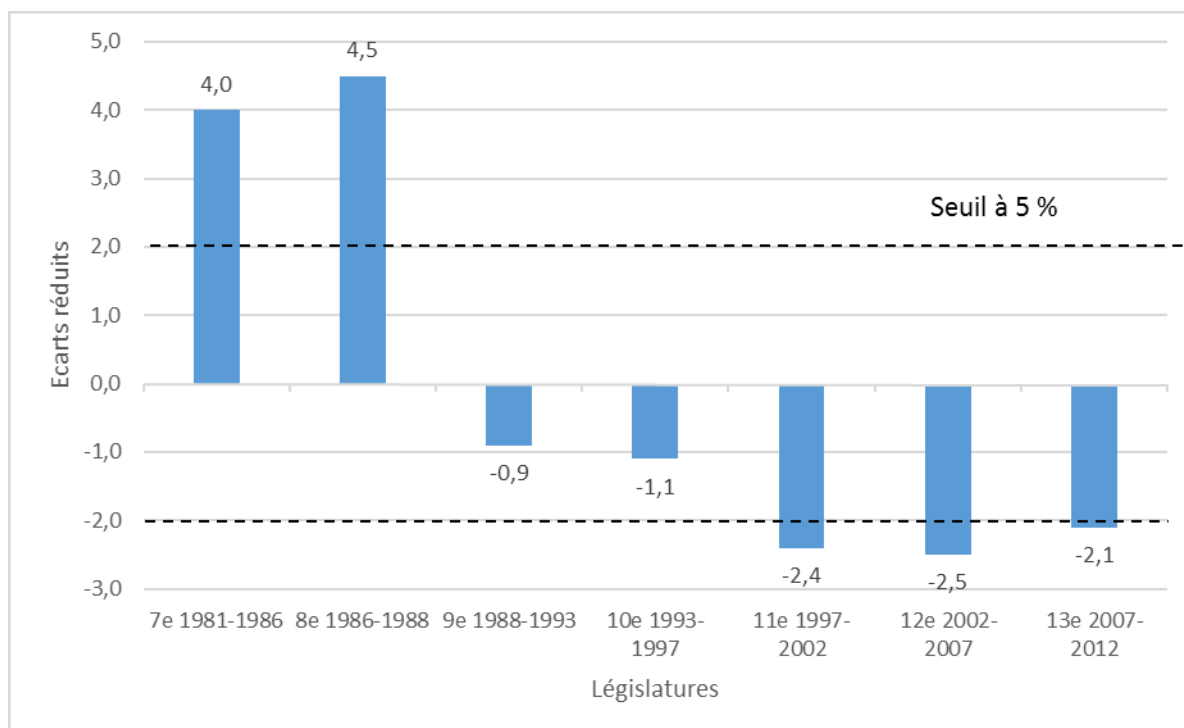


Figure 6.3-2 La fréquence relative du mot [cohabitation] par législature

Durant ces législatures, le terme « cohabitation » est employé pour désigner la coexistence de différents communautés ou gens, à la fois par la droite et par la gauche.

Il reste qu'il pose des problèmes dans certaines régions et les événements qui se sont produits récemment dans les villes à fort pourcentage d'immigrés doivent nous faire réfléchir. De toute manière, vous avez vous-même reconnu au Sénat que la cohabitation dans de grandes villes est parfois difficile (Antoine Gissingier, RPR).

[...] quand à la peur de la concurrence en matière d'emploi, quand à la peur de la cohabitation entre communautés hétérogènes, dont la conjoncture économique et sociale favorise naturellement le développement dans les couches de la population Française les plus exposées [...] (Jean-Michel Belorgey, PS).

La logique de l'immigration de main d'œuvre a trop longtemps conduit à négliger les efforts de cohabitation et d'insertion (Georgina Dufoix, Secrétaire d'Etat, PS).

Je souhaite donc que, par cette grande campagne, Vivre ensemble, nous puissions, les uns et les autres, recenser tous les secteurs où la cohabitation est possible et enrichissante à l'insertion notamment de ceux qui ont le sentiment qu'ils ne peuvent que baisser les bras devant un problème aussi délicat (Georgina Dufoix, Secrétaire d'Etat, PS).

L'insécurité administrative dans laquelle on avait confiné les immigrés apparaissait donc comme un frein à l'insertion, c'est-à-dire à la capacité de cohabitation dans la même ville, dans le même quartier, dans la vie sociale et associative, de communautés d'origine et de culture différentes (Françoise Gaspard, PS).

Ce texte marque un progrès important dans la voie de la cohabitation des communautés, dans la voie du règlement de l'immigration (Françoise Gaspard, PS).

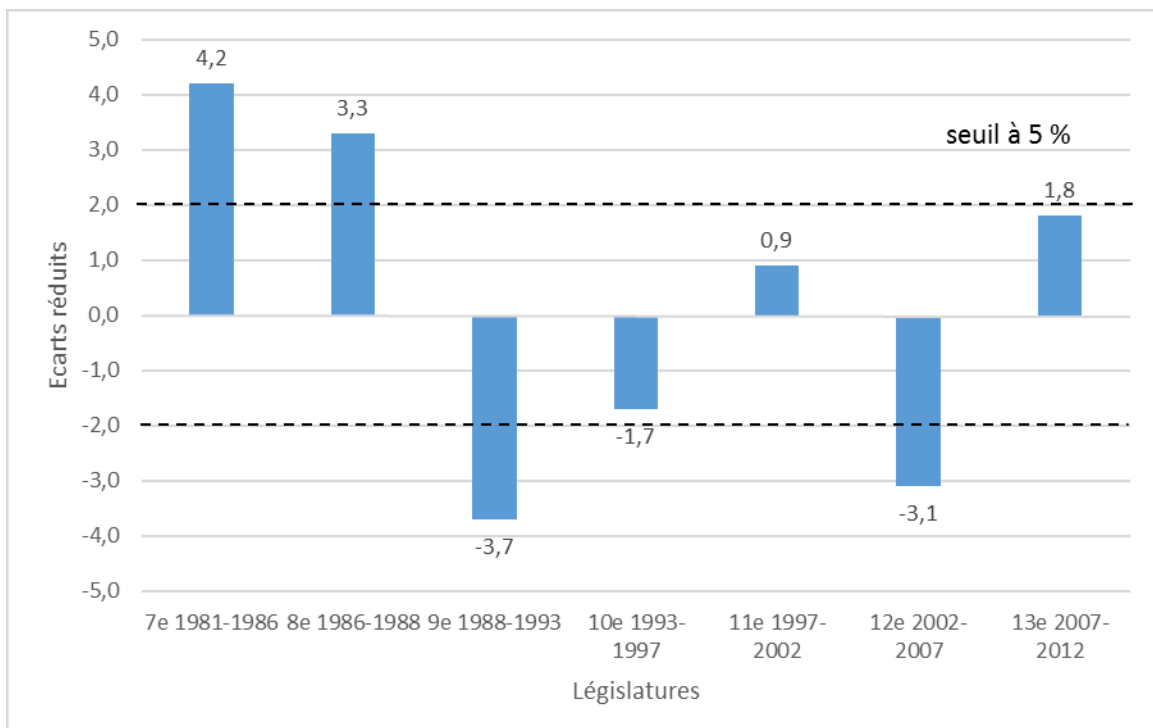


Figure 6.3-3 La fréquence relative du mot [cultur (init)] par législature

Le groupe de mots qui commence par [cultur] marque une fréquence qui dépasse le seuil de 5 % (4,2).

De plus, cette distinction entre les Français et les immigrés/les étrangers fait écho à la conception essentialiste de la culture. Dans le sous-corpus, on utilise le mot [culture] pour notamment désigner les cultures des immigrés. Cette utilisation essentialiste de la notion de « culture » sous-entend l'existence de la culture « Française » elle aussi essentialisée. Mais son existence n'est jamais explicite et le contenu de cette culture Française n'est jamais détaillé.

Certains, manifestement, n'ont pas perdu l'esprit de retour. Ils viennent en France pour quelques années, avec l'intention de retourner chez eux plus tard. Ceux-là, il ne faut pas les couper de leur culture, de leur langue, de leur religion, ni faire de leurs enfants élevés en France de futurs étrangers dans le pays d'origine de leurs parents (Jean Foyer, RPR).

Ne comprend-il pas que notre nation n'est pas figée et que, demain, notre culture sera encore plus grande parce que la France aura su accueillir des cultures d'autres civilisations et recevoir tout ce qu'il y a de bon dans l'apport des peuples étrangers ? (Gérard Collomb, PS)

Il faut aussi aller à la rencontre des immigrés, pour qu'ils comprennent mieux la culture et les modes de vie de notre société. Et réciproquement, les Français doivent mieux connaître les façons de vivre et les coutumes de leurs voisins d'autres communautés (Georgina Dufoix, Secrétaire d'Etat, PS).

Il faut que chaque Français et chaque immigré connaisse mieux la culture de l'autre, par l'enseignement ou les manuels, mais surtout concrètement sur les lieux de travail et sur les lieux d'habitation (Paul Mercieca, PCF).

Un rare critère de différenciation entre Français et immigré/étranger plus ou moins concret et explicite est le degré de développement. Comme le montrent les citations ci-dessous, l'immigré ou l'étranger sont présentés largement comme des gens de pays du Sud, de pays en développement, donc non-civilisés ou « barbares ». Les Français, quant à eux, sont représentés comme des membres d'un pays développé, donc civilisés.

Cette vision persiste jusqu'à la 10^e législature, pendant que le terme [tiers monde] apparaît en excédant.

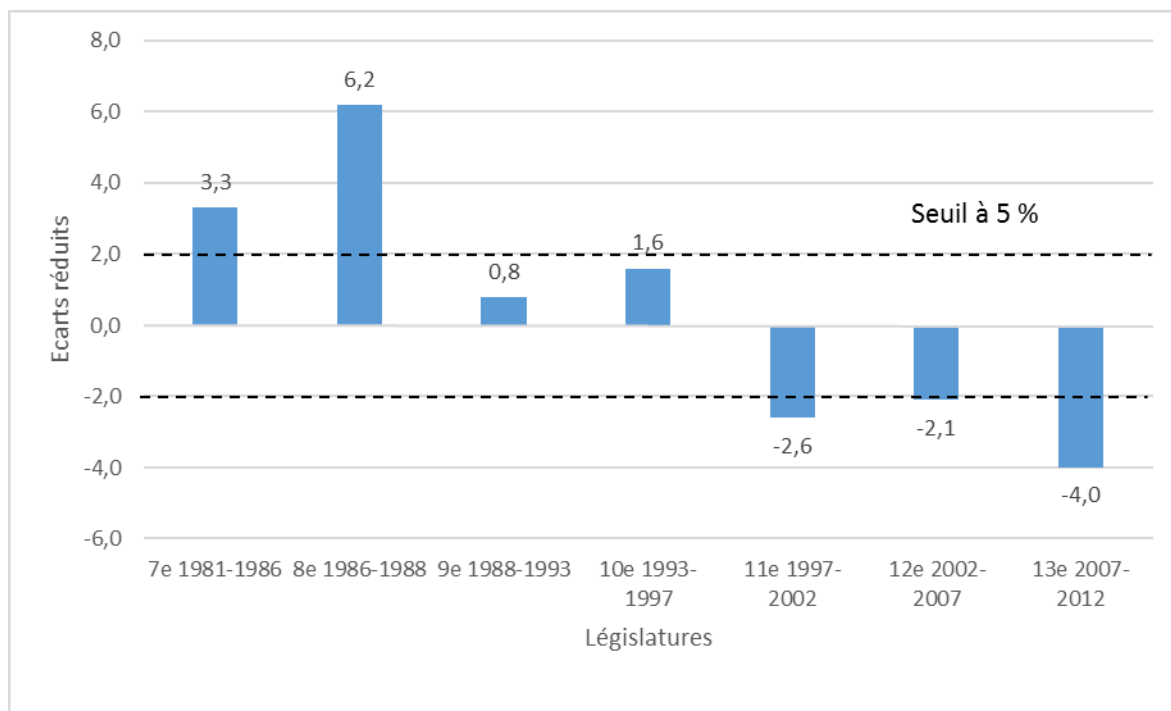


Figure 6.3-4 La fréquence relative de l'expression [tiers monde] par législature

Lorsque M. Foyer évoquait les étrangers, il ne pouvait s'agir que des barbares qui détruisent, qui corrompent une civilisation. Nous n'avons pas, nous, cette conception, car nous pensons que l'étranger, ce peut être aussi celui qui, par sa sensibilité, sa propre approche culturelle, contribue à bâtir une civilisation et à enrichir une culture. Donc nous sommes en présence de deux conceptions : l'une de gauche, l'autre de droite. Pour la gauche, une culture nationale se bâtit à travers des apports divers, variés. Pour la droite, l'étranger, ce ne peut être que celui de qui vient le mal, ou alors ce doit être celui qui permet le développement économique du pays (Gérard Collomb, PS).¹⁰³

Le pays des Droits de l'homme, pays phare dans les relations Nord-Sud doit réussir cet effort sur lui-même. Dans nos rapports quotidiens avec les populations originaires du Sud, nous sommes tous des ambassadeurs vis-à-vis du tiers monde, du monde en devenir (Alain Richard, PS).

A part cette exception, on ne trouve pas d'autre forme d'autodéfinition. Durant cette législature, les registre racial et civique ne sont pas mobilisés. Cependant, il est à préciser que l'absence de conceptualisation raciale ne signifie pas l'absence de distinction

¹⁰³ Il s'agit d'un propos d'un député de gauche, et certes son objectif est de dénoncer cette vision qui considère les immigrés et les étrangers comme non-civilisés ou barbare. Cependant, comme l'expression « par sa sensibilité, sa propre approche culturelle », le discours ne dépasse pas la perception essentialiste sur la culture.

raciale. La citation ci-dessous montre une supposition de l'existence de différence raciale entre les immigrés et les « citoyens Français ».

Enfin, la troisième exigence concerne chacun d'entre nous, tous les citoyens Français dans leurs relations avec les immigrés. Notre comportement doit être empreint du respect des personnes, qui ne sont ni de la même race, ni de la même couleur, ni de la même culture (Jean Briane, UDF).

8e législature (1986-1988)

Dans cette législature, le Français occupe encore une place de majoritaire relativement stable dans le sens où l'on n'a pas entièrement besoin de sa définition particulière. Malgré le fait que l'on observe l'avènement de la tentative de définition du Français, la frontière entre majoritaire et minoritaire est encore rigide.

Comme dans la législature précédente, on trouve des représentations des Français naturels, sans définition concrète. Un contraste entre le Français et l'immigré/l'étranger est toujours fort.

Le terme [cohabitation], qui est sur-fréquent (figure 6.3-2), est employé notamment pour indiquer une cohabitation entre les Français et les immigrés ou les étrangers.

Il étouffe au contraire ou, à tout le moins, il diffère les éventuelles réactions de désespoir de nos concitoyens les plus excédés par les difficultés de cohabitation avec certaines communautés étrangères (Jean-François Jalkh, FN).

Aux portes de Paris existe un département où cette question de la cohabitation entre Français et immigrés interpelle plus qu'ailleurs et y est plus qu'ailleurs importante (Eric Raoult, RPR).

D'ailleurs, au cours de la discussion, il n'a pas été question que de statistiques concernant le chômage, la délinquance – des immigrés, bien entendu – et de la cohabitation, parfois difficile, entre différentes ethnies et les Français (Guy Ducoloné, PCF).

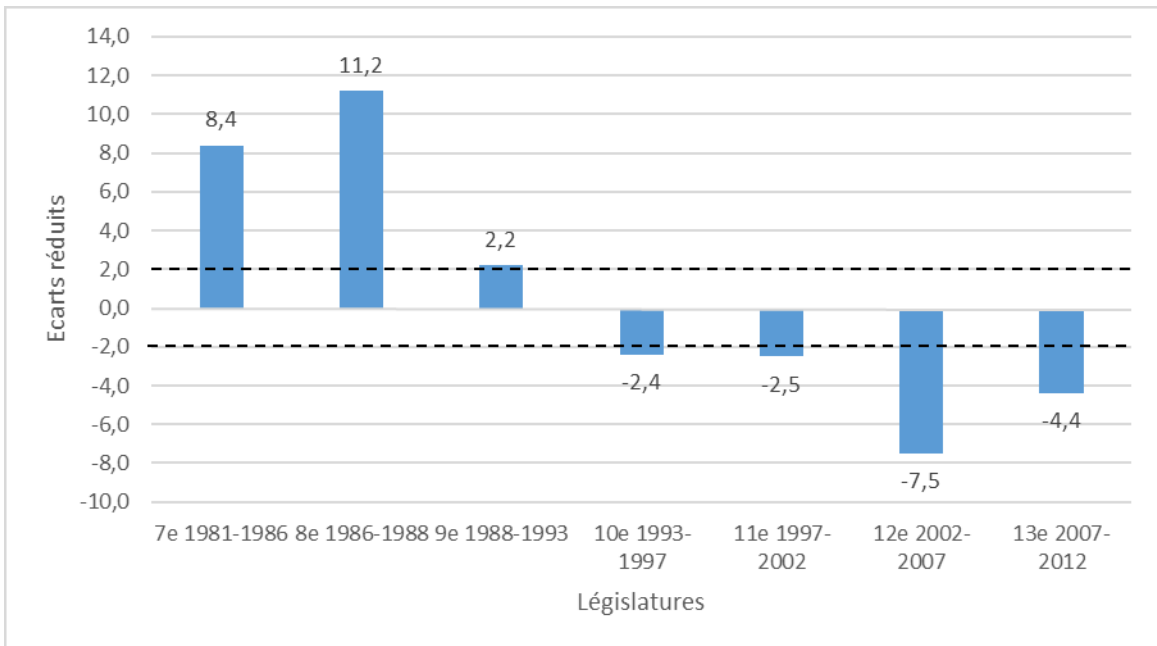


Figure 6.3-5 La fréquence relative du mot [communauté (init)] par législature

Le mot [communauté] participe également à cette distinction tranchée entre Français et immigré/étranger. La figure 6.3-6 montre une corrélation directe entre les mots [communauté], [communautés], [étrangère], [étrangères].

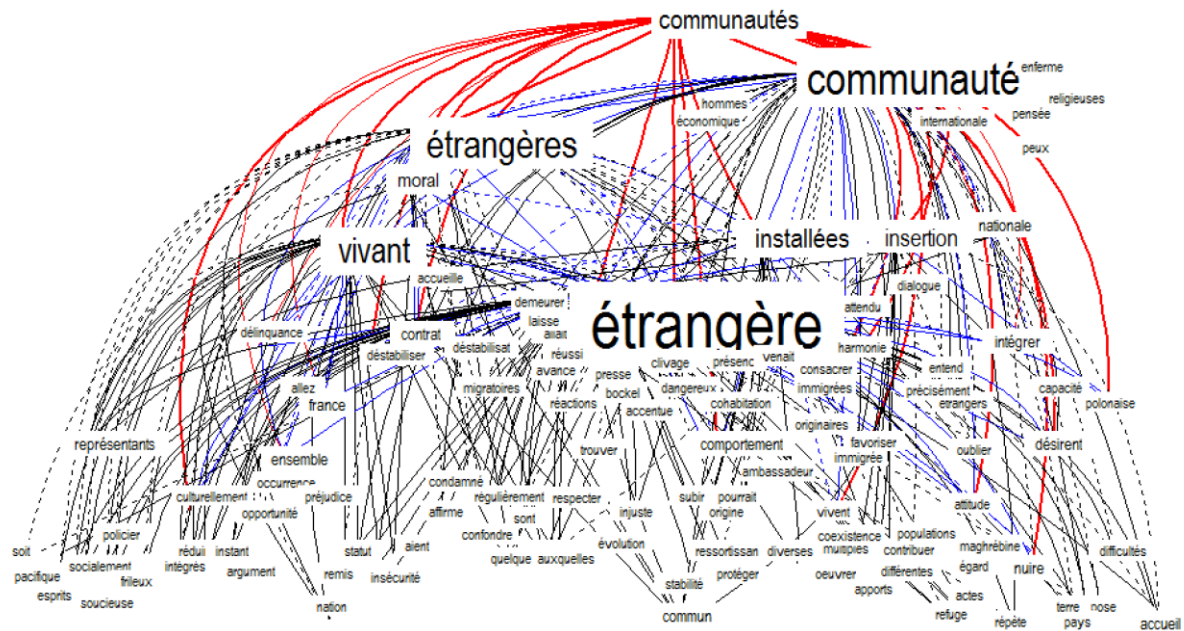


Figure 6.3-6 Analyse arborée des cooccurrences reliées au mot-pôle [communauté (init)]. 8e législature

C'est dire qu'à mes yeux ce texte doit être écarté, non seulement parce qu'il est injuste ou dangereux sur tel ou tel point, mais encore parce qu'il accentue le clivage entre la communauté nationale et les communautés étrangères (Georgina Dufoix, PS).

Par ailleurs, c'est à cette époque que l'on découvre une amorce de questionnement sur ce que signifie être Français. On peut constater dans le sous-corpus de la 8^e législature, une installation de la question de « l'identité nationale ». Si la fréquence du mot [identité] varie selon les législatures, comme nous allons voir, l'expression « l'identité nationale » restera présente dans l'ensemble du corpus.

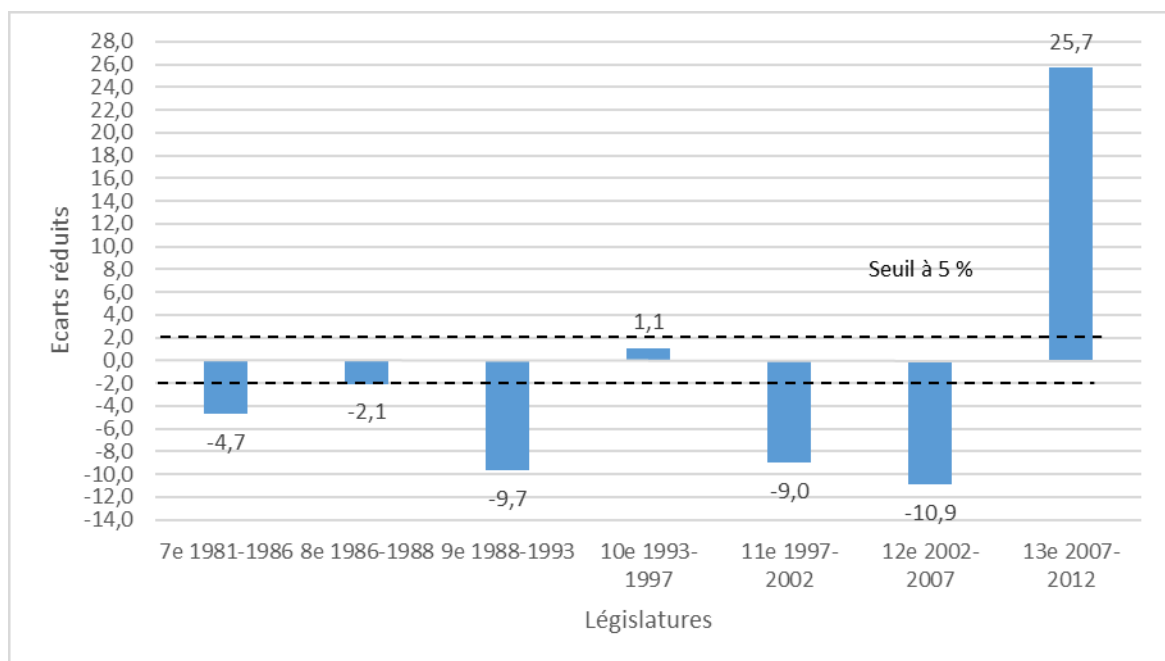


Figure 6.3-7 La fréquence relative du mot [identité] par législature

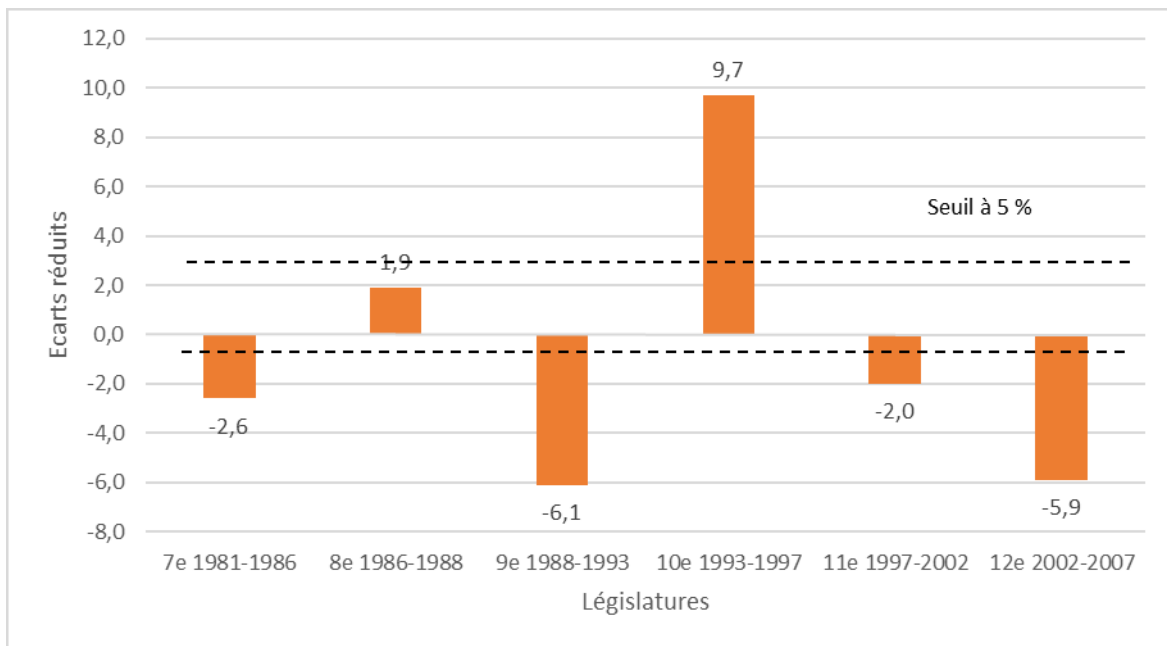


Figure 6.3-8 La fréquence relative du mot [identité] par législature excluant le sous-corpus de la 13e législature

La sur-fréquence du terme [identité] dans la 13^e législature est en partie due aux interventions fréquentes des ministres de l’immigration, de l’intégration, de l’identité nationale et du développement solidaire. Lors de l’intervention, ils sont appelés par leur nom de fonction. Afin de mieux observer les fréquences dans les sous-corpus entre les 7^e et 12^e législatures, j’ai effectué le même calcul en enlevant le texte de la 13^e législature du corpus (Figure 6.3-8).

Présents dans l’hémicycle, ce sont des députés de l’extrême-droite qui ont pris le rôle majeur dans cette mise en place de la thématique durant la 8^e législature. En effet, le Front national affiche la défense de l’identité nationale comme un thème central de son programme.

Elle met en cause gravement l’identité nationale. [...] Elles ignorent un principe qui est la base de toutes les nations du monde, à savoir la préférence nationale. [...] Nous ne sommes ni raciste ni xénophobes. Nous entendons seulement qu’il y ait dans ce pays, tout naturellement, une hiérarchie, parce qu’il s’agit de la France et que la France est le pays des Français (Jean-Marie Le Pen, FN).

Une condamnation qui, pur hasard, précédait de peu un entretien accordé par son héros, M. Giscard d’Estaing, à l’hebdomadaire Valeurs Actuelles du 24 juin : La menace c’est celle qui pèse sur l’identité Française, l’identité du

groupe humain représentée par une culture, une langue, une façon de vivre, notait M. Giscard qui oubliait simplement de nous rappeler les responsabilités écrasantes qui furent les siennes dans la destruction d'une identité dont il semble aujourd'hui faire grand cas (Jean-François Jalkh, FN).

Par ailleurs, vu les caractéristiques de l'usage de cette expression dans le sous-corpus, il nous paraît possible de la considérer comme une formule. La notion de formule a été conceptualisée notamment par Krieg-Planque mettant à profit plusieurs travaux dans le domaine de l'analyse de discours. Krieg-Planque en donne la définition synthétique suivante : « un ensemble de formulations qui, du fait de leurs emplois à un moment donné et dans un espace public donné, cristallisent des enjeux politiques et sociaux que ces expressions contribuent dans le même temps à construire » (Krieg-Planque, 2009 : 7). Plus en détail, la notion de formule est conceptualisée par quatre propriétés principales : son caractère figé ; sa dimension discursive ; son fonctionnement comme référent social ; et son caractère polémique¹⁰⁴ (Ibid.).

En effet, on observe bien que, dans le sous-corpus, l'expression est imposée aux orateurs même de gauche, et devient un objet de polémique.

Lors de la campagne électorale, nous avons en effet tenu à indiquer quelle serait notre action : affirmer notre identité nationale en luttant contre l'immigration clandestine, en agissant avec fermeté contre les étrangers qui s'affranchissent des lois de la République, en facilitant l'intégration pour ceux qui la souhaitent, en développant, pour ceux qui la choisissent, l'aide au retour

¹⁰⁴ Le caractère figé : « la formule est portée par une forme signifiante relativement stable » (Krieg-Planque, 2009 : 63). Elle peut être des unités lexicales simples comme un mot, mais également « une unité lexicale complexe, une unité lexico-syntaxique, ou une séquence autonome ("phrase") » (Krieg-Planque, 2009 : 64).

La dimension discursive : « [...] la notion de formule n'est pas une notion linguistique. Elle est, et elle est avant tout, une notion discursive. La formule n'existe pas sans les usages qui la font advenir comme telle » (Ibid. p. 84).

Le référent social : « Le caractère de référent social de la formule traduit son aspect dominant, à un moment donné et dans un espace socio-politique donné » (Ibid. p. 93).

« Une autre manifestation discursive témoignant du fait qu'on est obligé de prendre position sur la formule nous semble être la réfutation [...]. [...] D'autres manifestations discursives indiquent encore qu'à un moment donné la formule est devenu un point de passage obligé, qu'elle s'est imposée avec une fonction de cadrage du débat » (Ibid. p. 100).

Le caractère polémique : « La formule est porteuse d'enjeux socio-politiques. Nous entendons par là qu'elle met en jeu quelque chose de grave. "Grave" non pas nécessairement au sens dramatique du terme, mais au sens où elle met en jeu l'existence des personnes : la formule met en jeu les modes de vie, les ressources matérielles, la nature et les décisions du régime politique dont les individus dépendent, leurs droits, leurs devoirs, les rapports d'égalité ou d'inégalité entre citoyens, la solidarité entre humains, l'idée que les personnes se font de la nation dont ils se sentent être les membres » (Ibid. pp. 103-4).

et en réformant, enfin, le code de la nationalité (Pierre Mazeaud, rapporteur, RPR).

Dans les citations ci-dessous, Georgina Dufoix, ancienne secrétaire d'Etat du gouvernement socialiste, s'engage pleinement dans le débat sur l'« identité nationale », en affirmant même « une attitude proche » de celle de leader du Front national.

J'ai la même attitude, ou une attitude proche, pour ce qui est de votre seconde réflexion relative à l'identité Française, Monsieur Le Pen. [...] J'ai profondément confiance dans l'identité Française, dans ce que nous sommes, en notre langue, en notre culture, en notre histoire, bref dans ce qui fait que nous sommes Français. Qu'est-ce que cela signifie être Français ? Une langue commune un territoire commun, une histoire commune, l'appartenance à une même communauté d'homme et de femme. (Rires et exclamations sur les bancs du R.P.R.) M. Jean Kiffer. Ca c'est bien vrai ! (sourires.) M. Etre Français, c'est être capable d'assumer des valeurs qui sont nos valeurs ! (Georgina Dufoix, PS)

Dans ces citations, on observe en effet quelques tentatives de conceptualisation du Français.

Le partage de quelques éléments comme la langue, l'histoire, le territoire, est mentionné aussi par la gauche comme par l'extrême droite.

Ecart réduit	Occurrences dans l'ensemble du corpus	Occurrences dans le sous-corpus	Mot
17.85	847	43	identité
7.32	1392	16	nationale
7.23	5140	27	notre
4.81	23	3	survie
4.68	2785	13	française
4.58	33	3	démographie
4.15	186	4	menace
3.80	18	2	pur
3.73	21	2	estimons
3.62	26	2	giscard
3.53	151	3	pen
3.51	154	3	contrôles
3.33	445	4	grand
3.11	68	2	philosophie

3.10	263	3	conception
3.08	269	3	langue
3.05	75	2	procéder
3.00	82	2	fondamentale
2.94	318	3	pourra
2.87	102	2	établir
2.81	113	2	maintien
2.76	124	2	affirmer
2.76	123	2	évolution
2.75	125	2	parlez
2.73	4938	11	france
2.71	134	2	tient
2.68	3033	8	elle
2.64	448	3	histoire
2.62	154	2	confiance
2.59	162	2	attitude
2.56	170	2	propre
2.48	192	2	souci
2.39	589	3	valeurs
2.36	227	2	culture
2.34	234	2	éviter
2.33	2960	7	Français
2.32	241	2	essentiel
2.27	667	3	serait
2.19	720	3	agit
2.19	290	2	semble
2.15	13026	19	il
2.12	317	2	peuple
2.03	838	3	sommes

Tableau 6.3-2 Mots cooccurrents avec le mot-pôle [identité]. 8^e législature

Dans le tableau, on constate en effet que les termes co-occurentes d'[identité] contiennent les mots comme [langue], [histoire], [valeurs], [culture]. On affirme plus explicitement que lors de la législature précédente que les Français possèdent leur langue, leur histoire, leurs valeurs, leur culture, et que ces dernières constituent l'identité nationale Française.

Dans ce sous-corpus, une vision essentialisée de la culture, mobilisée notamment par la droite, met en relief plus clairement une certaine conception du Français qui est dans le registre ethnico-culturel (registre 2).

Plus explicitement que lors de la législature précédente, l'existence de la culture Française est affirmée notamment par le camp de la droite, mais aussi par certains députés de gauche. Contrairement à la législature précédente, le terme « culture » est employé plus souvent pour désigner « notre culture » que les « cultures » des immigrés.

Nous voulons l'intégration – ou l'assimilation, comme vous voulez – et c'est une nécessité, mais celle-ci se fait d'abord par l'école et par la langue. Et c'est la responsabilité du ministère de l'éducation nationale, à laquelle s'ajoute naturellement, avec le service militaire, la responsabilité du ministère de la défense. Sachons qu'il n'y a pas de politique d'immigration sans une politique d'affirmation de l'unité culturelle de la France ! (Michel Debré, RPR)

Il n'est pas possible d'accepter sur notre territoire une coexistence entre des valeurs culturelles démocratiques et des valeurs culturelles non démocratiques. Or, malheureusement, une majorité de nations ne se réfèrent pas aux valeurs démocratiques du monde occidental. Le respect des droits de l'homme exige un accord préalable sur les valeurs mêmes de la démocratie et de notre tradition républicaine. Cela suppose donc l'assimilation culturelle des étrangers qui viennent d'aires culturelles ne respectant pas les principes démocratiques (Yvan Blot, RPR).

Je crois vraiment que la culture Française est une grande culture, que la langue Française est un instrument de rassemblement (Georgina Dufoix, PS).

Plus qu'une simple affirmation d'existence d'une culture proprement française, dans ce sous-corpus, on peut repérer quelques descriptions concrètes de cette culture notamment à travers la description des Autres. C'est à cette période que l'on voit apparaître un discours sur « le changement des immigrés ». Avancé par les orateurs de droite, il s'agit d'une distinction entre les immigrés récents et anciens, en évoquant la différence d'origine, de la culture, de la religion, de l'état de développement de pays d'origine. Deux catégories d'immigré distincts s'observent dans l'espace symbolique : les immigrés européens occidentaux, et les immigrés maghrébins, d'Afrique noire, d'anciennes colonies, musulmans ou de pays pauvres.

La citation ci-dessous démontre bien le caractère de ce discours :

Au cours des siècles, des millions d'étrangers ont pris racine sur notre sol et sont devenus d'authentiques Français. La France d'aujourd'hui est la synthèse

de ce grand brassage d'homme de multiples origines : Italiens, Espagnols, Polonais, Russes, etc., qui tous ont su trouver leur place dans la communauté nationale [...]. Leurs enfants, dès la deuxième génération, ont généralement choisi la citoyenneté Française. Et beaucoup ont donné leur vie pour le pays. [...] Après la dernière guerre, et notamment depuis la fin des années 50, une vague nouvelle d'immigrants est arrivée en France. Des centaines de milliers d'hommes, originaires pour la plupart des jeunes nations d'outre-mer qui avaient connu la présence Française, sont venus sur notre sol. Attirés par l'expansion fantastique que connaissaient alors les économies européennes, ils venaient chercher chez nous le travail qu'ils ne trouvaient pas chez eux. Et cet apport de main d'œuvre a constitué, nous ne devons pas l'oublier, une contribution non négligeable au décollage industriel de la France. [...] Au cours des années récentes, les termes du problème se sont modifiés. Jusqu'à présent, les populations d'origine étrangère immigrées en France s'étaient toujours intégrées harmonieusement à la communauté nationale. Aujourd'hui, l'immigration pose à notre pays à la fois un problème économique et un problème de société. [...] Sur le plan culturel aussi, les données du problème de l'immigration ont changé. Autant il avait été facile à la France d'assimiler, au fil des ans, des familles étrangères en provenance d'autres pays européens, c'est-à-dire partageant les mêmes origines, la même culture et le plus souvent la même religion, autant l'intégration s'avère plus difficile avec une population immigrée, d'origine maghrébine en particulier, dont les mœurs, les traditions et les croyances diffèrent sensiblement des nôtres (Charles Pasqua, RPR).

L'« éloignement culturel » est dénoncé comme cause de refus ou d'impossibilité d'« assimilation » des immigrés récents. On voit ainsi l'apparition du discours sur le refus de l'assimilation ou, pour plus tard, de l'intégration (initié notamment par l'extrême-droite, mais ensuite adopté par les autres partis). Sur ce point, on peut repérer le même type d'argument dans les propos de députés de l'extrême-droite et dans ceux de la droite classique.

Malheureusement, l'immigré d'aujourd'hui refuse farouchement l'assimilation. Trois raisons l'incitent à faire ce choix [...]. Il s'agit du caractère massif de la présence étrangère, de l'ampleur des différences culturelles, linguistiques, religieuses entre les Français et lui et, enfin, de la politique d'insertion menée par les gouvernements successifs depuis vingt ans, politique qui vise au maintien scrupuleux des particularismes immigrés dans la société Française (Jean-François Jalkh, FN).

Il y eut parfois des problèmes, mais l'assimilation se fit en une génération, car il s'agissait d'Européens de même civilisation, de même religion, n'ayant qu'une envie : s'insérer le plus haut possible dans le tissu social Français. Nous savons ce qu'ils nous ont apporté : la richesse politique, intellectuelle, sportive, par exemple Gambetta, Marie Curie, Henri Troyat, et – pourquoi pas ! – Kopa et Piantoni : la richesse économique dans les mines du Nord qui ont été sorties des eaux grâce aux mineurs polonais, dans la métallurgie, le bâtiment ou l'agriculture du Sud-Ouest ; la valeur militaire, puisque dans beaucoup de vallées alpines, la moitié des conscrits étaient fils d'étrangers en 1939. On naturalisait un bataillon par mois. [...] Tout cela, c'est l'histoire de la France et nous en sommes fiers. C'est pourquoi nous pouvons dire que nous ne sommes pas xénophobes et que nous sommes toujours prêt à recevoir ceux qui veulent travailler, enrichir le pays qui les reçoit et devenir Français. Aujourd'hui, toutefois, il faut être réaliste. Il y a, pour beaucoup de Français, un problème grave, un problème de trop-plein. Cela est dû à ce que beaucoup de ces étrangers – 2,5 millions peut-être – venus de pays d'Afriques et de tiers-monde, sont très différents de nous. Ils sont, en outre, mal répartis sur le sol de la France et beaucoup ne veulent pas être assimilés (Charles Ehrmann, RPR).

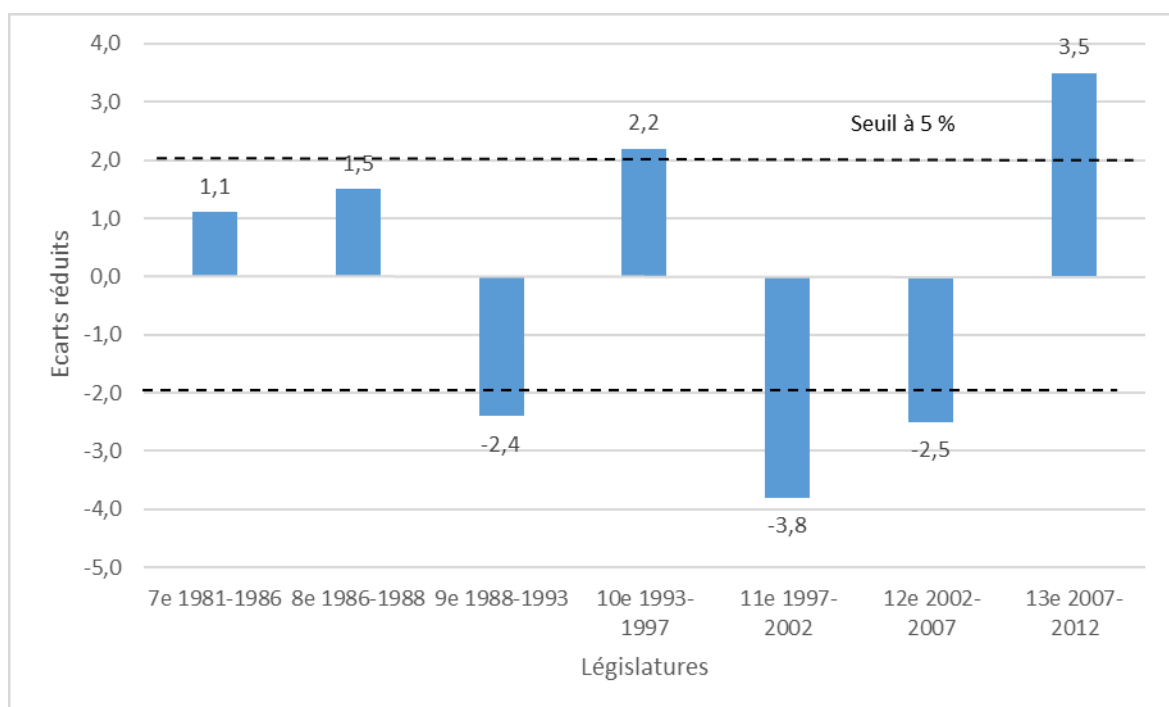


Figure 6.3-9 La fréquence relative du mot [civilisation (init)] par législature

L'emploi du terme [civilisation] nous révèle une forme accentuée de la définition essentialiste du Français, affichée par l'extrême-droite et par la droite classique. Utilisé comme un critère de démarcation, dans ce sous-corpus, ce terme représente deux sortes de

différence : celle fondée sur la particularité ethnico-culturelle supposée essentielle ; et celle basée sur le décalage de degré du développement civilisationnel.

En mentionnant la différence ethnico-culturelle naturalisée, les orateurs évoquent – implicitement ou explicitement – l'existence des caractéristiques propres des Français. Dans ces citations, le Français est identifié comme européen, occidental et chrétien, opposé à la fois aux non-européens, maghrébins et musulmans.

Aujourd'hui, le peuple Français, réaliste et solidaire, sait qu'il ne peut accueillir des communautés étrangères particulières. Or nous assistons sur notre sol national au choc de deux cultures fondamentalement différentes. L'islam qui représente déjà la deuxième religion en France s'oppose à toute assimilation et menace notre propre identité, notre civilisation occidentale chrétienne. L'immigration menace l'identité Française. Cette dernière phrase n'est pas de moi, mais de M. Valéry Giscard d'Estaing - qui n'est certes pas là - interviewé le 24 juin 1985 (Jean-Pierre Stirbois, FN).

Il s'agit de redéfinir les règles de l'entrée dans la communauté nationale et dans la nationalité, compte tenu de cette réalité qui est l'affrontement ou, en tout cas, la coexistence souvent difficile entre deux types de culture et de civilisation (Jacques Toubon, RPR).

D'abord, la communauté maghrébine reste largement attachée à une civilisation qui n'est pas la nôtre et qui s'en éloigne même totalement sur de nombreux points que nous considérons comme essentiels, telles l'égalité des sexes ou la conception de la famille (Serge Charles, RPR).

L'usage du mot « civilisation » à cette époque renvoie aussi à un autre critère de différenciation. Il s'agit de la distinction en fonction de degré de développement. L'immigré n'est pas uniquement différent, mais il est aussi arriéré par rapport au Français qui est une personne civilisée.

Nous n'avons donc pas affaire aux problèmes de l'immigration tels que nous avons pu les connaître, nous avons affaire aujourd'hui aux prémisses, sinon déjà aux conséquences, d'un phénomène, qui, malheureusement, est dû surtout à un affrontement entre deux types de civilisation sur le territoire d'un pays comme la France et, de manière générale, des pays industrialisés [...] (Jacques Toubon, RPR).

Face à cette représentation de Nous et de l'Autre proposée par la droite, la gauche cherche à se démarquer en lançant des contre-arguments. Pourtant, ses mises en cause ne sont pas radicales dans le sens où elles ne remettent pas en cause la vision essentialiste de la différence.

Par exemple, pour réfuter le discours qui distingue les immigrés anciens et récents, elle met en avant la difficulté connue par les migrants européens. Mais cette réfutation ne met pas en cause la logique de distinction entre les Français et les immigrés par la différence supposée de la culture, de la religion, ou de mœurs.

Cela me conduit à revenir sur l'analyse que vient de faire M. le ministre sur les communautés étrangères qui, depuis la fin du siècle se sont, au fil des décennies, intégrées à notre nation. Vous aviez l'air de considérer, monsieur le ministre, que tout avait été facile pour elles, mais c'est oublier un peu vite les grandes difficultés d'insertion de ces communautés étrangères, notamment italiennes et polonaises, même si elles sont aujourd'hui parfaitement intégrées. Rappelez-vous les problèmes culturels, religieux, de mœurs, d'expression - que sais-je encore ? [...] Donc, de ce point de vu là, ce qui était vrai hier l'est encore aujourd'hui (Jean-Marie Bockel, PS).

De façon plus générale, la gauche cherche à critiquer le positionnement de la droite en signalant le caractère évolutif de l'identité nationale et l'apport extérieur. Pourtant, cette vision évolutive ne met pas en cause l'idée qu'il existe un « noyau » de l'identité Française auquel profite cet apport des étrangers.

Pour en revenir à l'identité Française, celle-ci me paraît être une valeur en évolution. Elle change tout le temps, elle n'est pas fixée une fois pour toutes. On ne peut pas enfermer la France derrière un rideau de fer. (Exclamation et rires sur les bancs du R.P.R.) [...] L'identité de la France se fait en marchant elle avance, elle se transforme, largement enrichie qu'elle est par la présence des communautés étrangères qui ont vécu sur notre sol. Je ne peux pas oublier que la Gaule est devenue la France à la suite d'immigration de communautés franques. Nous sommes issus de différentes peuplades, de divers groupes. C'est ce qui fait notre richesse. Je n'ai pas peur des quatre millions d'étrangers vivant en France, qui nous apportent leurs richesses et leur ouverture : ils feront la France, tout comme nous sommes aujourd'hui la France (Georgina Dufoix, PS).

Telle est la raison pour laquelle je souhaitais, avant de soutenir la question préalable, déclarer combien je suis fière d'être Française et de pouvoir

proclamer que nous sommes Français avec bien des hommes et des femmes qui s'appellent Tigana, Fernandez, Noah, Adjani, Montand, Miguel-Angel Estella, ou de bien d'autres noms. [...] Ces hommes et ces femmes sont Français. Ils font notre pays. Je suis fière d'appartenir à cette communauté de pensée qui s'appelle la France (Georgina Dufoix, PS).

Un autre registre mobilisé est un registre racial. Malgré le refus unanime de l'étiquette raciste¹⁰⁵, on peut observer la présence de distinctions raciales dans quelques passages. De plus, cette distinction elle-même ne fait pas l'objet de polémique/d'accusation comme un propos inadmissible. Même pour la gauche, qui dénonce la conception raciste du « Nous », la différence raciale n'est pas l'objet de déconstruction.

Si des jeunes ont créé une association S.O.S.-Racisme, il conviendrait, je crois, de créer une nouvelle association S.O.S. – Vivre ensemble ; car cette expression de Renan, si difficile à réaliser avec des hommes d'origines, de langues et de races différentes, nous devons pourtant la réussir (Eric Raoult, RPR).

On se souvient aussi du centriste François Dubanchet, futur premier magistrat de la ville de Saint-Etienne, qui parlait à Europe 1, le 27 janvier 1983, de ces jeunes délinquants au teint souvent assez bronzé, alors qu'Alain Griotteray invitait, quelques semaines plus tard, les immigrés maghrébins à aller vivre travailler aux pays dans son éditorial hebdomadaire du Figaro-Magazine (Jean-François Jalkh, FN).

Notre avenir, c'est avec les cinq millions de ceux qui sont venus d'ailleurs qu'en l'an 2000 le vieux sang gaulois sera revigoré et revitalisé (Jean-Pierre Stirbois, FN).

Une vision spontanée des choses montre bien les différences de comportement et de culture entre certains peuples et nous-mêmes. Même si vous entouriez la France de rideaux de fer épousant la forme exacte de nos frontières, même si vous empêchiez tout être humain un peu coloré ou ne parlant pas parfaitement notre langue, en tout cas comme une langue maternelle, d'entrer sur notre territoire, vous ne feriez pas remonter pour autant, quelle que soit la politique

¹⁰⁵ Même le Front national refuse cette étiquette : « Non, mes chers collègues, le Front national n'est ni xénophobe, ni raciste » (Jean-François Jalkh, FN).

démographique du gouvernement, la fécondité de ce pays ! (Georgina Dufoix, PS)

Concernant la dimension civique, elle n'est que rarement évoquée à part quelques mentions timides des députés de gauche.

Ce que nous voulons, ce que nous devons transmettre, ce n'est pas forcément une couleur de peau ; ce sont des valeurs auxquelles nous tenons, celle de la démocratie, celle de la République laïque qui est fière de sa devise : liberté, égalité, fraternité (Françoise Gaspard, PS).

Par ailleurs, en dépit des quelques tentatives de définition du Français que nous avons signalées, nous pouvons affirmer que, au cours de cette législature, la conceptualisation du Français est encore relativement limitée.

Ecart réduit	Occurrences dans l'ensemble du corpus	Occurrences dans le sous-corpus	Mot
28.47	2960	155	Français
6.49	2834	33	ils
6.39	2908	33	leur
5.93	25863	133	les
5.77	3922	36	étrangers
5.29	74	6	mars
5.04	1106	16	immigrés
4.94	318	9	devenir
4.74	29	4	trompez
4.52	1514	17	entre
4.18	19	3	désirent
4.16	4510	31	sont
4.10	295	7	emploi
3.95	139	5	Françaises
3.62	3117	22	comme
3.62	41	3	laissant
3.59	190	5	racisme
3.57	300	6	étrangère
3.35	791	9	origine
3.34	234	5	grave
3.32	61	3	priorité
3.28	64	3	xénophobe
3.12	722	8	national
3.07	3429	21	ont
3.05	435	6	nombreux

3.00	309	5	millions
2.99	452	6	clandestins
2.99	311	5	avenir
2.98	315	5	risque
2.98	314	5	souhaite
2.96	1554	12	faut
2.95	465	6	soient
2.88	341	5	face
2.88	211	4	veulent
2.86	345	5	front
2.81	113	3	maintien
2.78	522	6	respect
2.77	1266	10	ailleurs
2.77	233	4	vivent
2.75	237	4	chômage
2.73	124	3	difficiles
2.66	929	8	leurs
2.65	1340	10	étranger
2.64	262	4	hier
2.53	155	3	travaux
2.49	457	5	tant
2.47	1239	9	autres
2.44	170	3	propre
2.42	4938	24	france
2.38	4201	21	pays
2.38	326	4	particulier
2.38	180	3	immigré
2.36	185	3	dignité
2.35	186	3	présence
2.34	189	3	jeune
2.33	1105	8	avoir
2.32	702	6	ensemble
2.25	207	3	insertion
2.20	967	7	moins
2.17	222	3	croire
2.15	227	3	culture
2.11	595	5	abord
2.08	416	4	jour
2.07	245	3	social
2.03	432	4	population
2.01	259	3	gens

Tableau 6.3-3 Liste des mots cooccurrents avec le mot-pôle [Français] en substantif. 8e législature

En effet, la liste 6.3-3 montre, d'une part, une corrélation forte entre les mots « Français » et « étrangers » ou « immigrés », qui nous laisse supposer l'existence d'une définition en creux du Français qui est basée sur cette opposition distincte entre eux. D'autre part, par rapport aux résultats de législatures postérieures, elle contient peu de mots qui concernent la définition du Français. Cette présence relativement faible de sa définition témoigne que le Français occupe encore largement la place du majoritaire.

La variation faible des sous-catégories du Français témoigne également du faible intérêt porté aux différences au sein de la catégorie de Français : Authentiques Français ; Véritables nationaux ; Français automatiques ; Français de naissance ; Français d'origine étrangère ; Français de seconde zone. Bien que la question de l'authenticité soit déjà posée, la catégorie n'est pas divisée autant que l'on va observer dans les sous-corpus suivants.

9e législature (1988-1993)

Alors qu'il s'agit d'une période où les débats sur l'identité nationale sont actifs, dans l'hémicycle, on trouve peu de discours sur la conceptualisation de Français. Comme le montre les figures 6.3-7 et 6.3-8, le terme « identité » est largement sous-fréquent.

Un changement observé par rapport aux législatures précédentes est le déclin de l'opposition naturalisée entre le Français et l'immigré/l'étranger. Contrairement aux législatures précédentes, la définition du Français en creux basée sur cette opposition n'est plus dominante.

Le terme [cohabitation] est sous-fréquent (cf. figure 6.3-2) et n'apparaît que deux fois. La présence du mot [communauté] est relativement forte, mais il désigne principalement la « communauté européenne ».

Bien que le « Français » soit toujours opposé à l'étranger, ce n'est plus le cas pour l'immigré. En effet, le terme « étrangers » a une corrélation positive avec [Français], mais pas le mot [immigré].

Pour autant, on recense peu de passages concernant la conceptualisation du Français. Les définitions qui appartiennent aux dimensions raciale et civique sont presque absentes. De même, le registre ethnico-culturel, qui était relativement actif dans le sous-corpus précédent n'est quasiment plus mobilisé. Le terme "civilisation" qui était associé à ce registre est quasi-absent (-2,4, 1 occurrence). Une seule exception est le discours de

Charles Erhmann, qui insiste sur le caractère judéo-chrétien du Français. Pourtant, la rareté de ce type de discours ne signifie pas forcément qu'il est marginal comme argument à cette époque. En fait, sa revendication de l'«identité judéo-chrétienne» reçoit un soutien par l'applaudissement des députés de droite.

Elle est aussi celle d'un homme très attaché à la civilisation judéo-chrétienne et qui ne veut pas que son pays s'islamise trop (Charles Erhmann, RPR).

Monsieur le ministre, je le dis gravement [...] puisse l'histoire ne pas dire un jour que vous aurez été - malgré vous, je le pense sincèrement - un de ceux qui auront fait perdre son identité judéo-chrétienne à la France. (Applaudissement sur les bancs des groupes du groupe Union pour la démocratie Française et du Rassemblement pour la République) (Charles Erhmann, RPR).

Corrélativement à l'absence relative de la définition du Français, on caractérise moins souvent les Autres. Le discours sur « le changement des immigrés » qui distingue catégoriquement les immigrés anciens et récents n'est pas visible dans ce sous-corpus. De plus, statistiquement, les termes [maghréb- (init)] (-1,6), [african] (-3,3), [musulman (init)] (-1,6) sont relativement sous-fréquents¹⁰⁶.

¹⁰⁶ Les termes relatifs au « maghrébin » ([maghrébin] (init)) diminuent au fil de temps, et les termes référant la religion musulmane ([musulman] (init)) apparaissent de plus en plus. Le changement s'observe entre les 11e et 12e législature. Les termes relatifs au « africain » ([africain] (init)) deviennent sur-fréquents à partir du 10e législature.

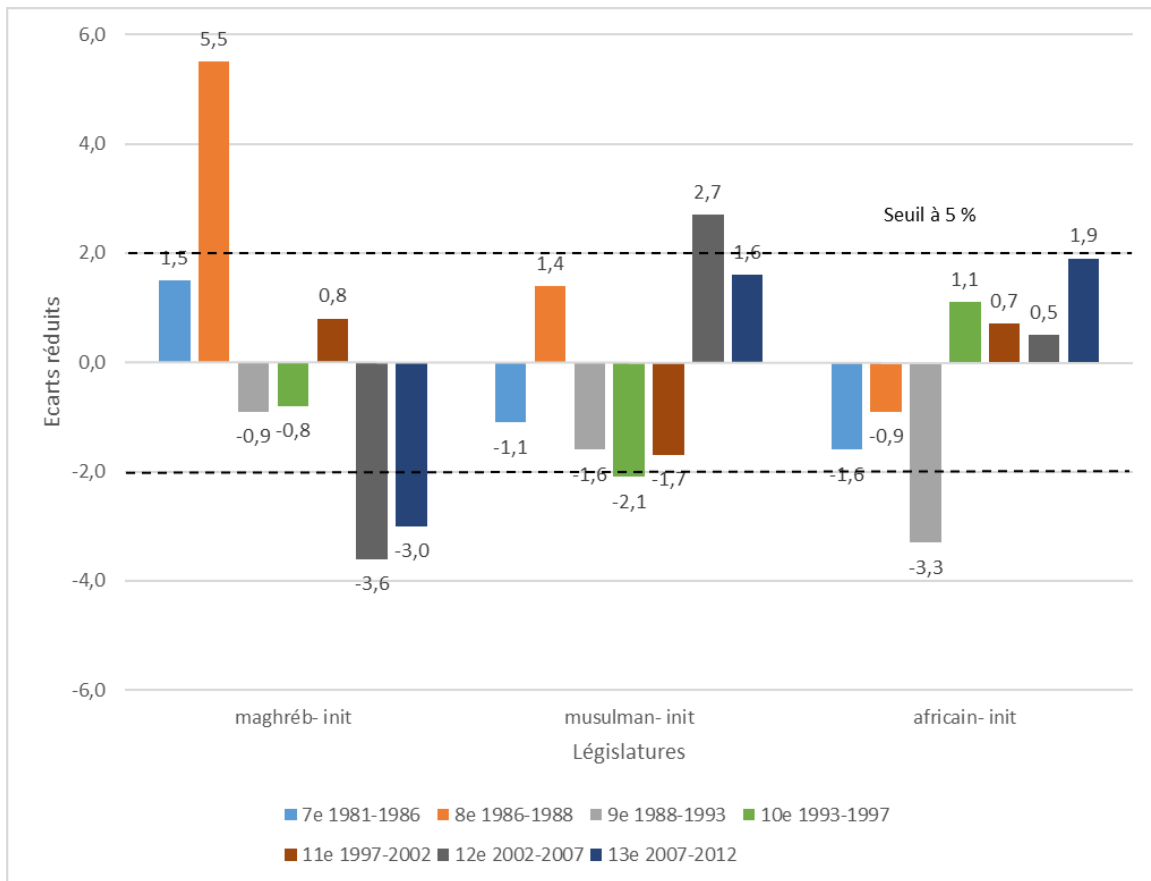


Figure 6.3-10 Les fréquences des mots [maghréb (init)], [musulman (init)] et [africain (init)] par législature

Corrélativement à la faible présence de la définition du Français, dans ce sous-corpus, on trouve peu de sous-catégories de Français : Français d'origine ; Français par naturalisation.

10e législature (1993-1997)

Durant cette législature, on constate un changement plus ou moins important. D'une part, le Français se déplace de sa place du majoritaire absolu avec la prise de conscience de la « différence » au sein de la population Française. D'autre part, on voit l'apparition de définitions plus détaillées du Français. Egalement, dans ce jeu de conceptualisation, on découvre l'apparition d'un certain clivage entre la gauche et la droite.

En premier lieu, ce qui est marquant dans cette législature, c'est le glissement de l'idée du Français de sa position majoritaire. Même si l'on trouve encore une distinction

tranchée entre Français et étrangers/immigrés¹⁰⁷, le Français n'occupe plus la place majoritaire inconditionnelle.

Le terme [cohabitation] qui a été utilisé dans les 7^e et 8^e législatures pour évoquer la cohabitation entre les Français et les immigrés n'apparaît quasiment plus (-1,1). De même, le terme [communauté] est plus utilisé pour l'expression « communauté nationale » (ou « communauté européenne ») que « communauté étrangère ».

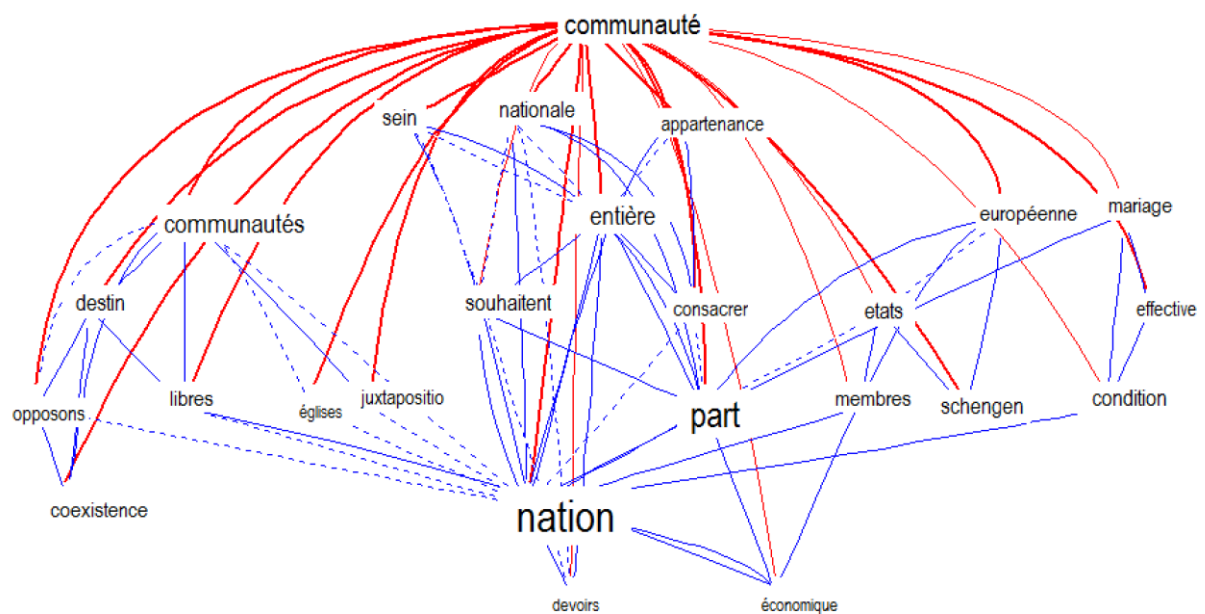


Figure 6.3-11 Analyse arborée des occurrences reliées au mot-pôle [communauté (init)]. 10e législature

Simultanément l'apparition de l'expression « les Français de souche » juxtaposée aux termes « les immigrés » et « population étrangère » marque un changement de position de frontière. Malgré sa fréquence relativement faible ([souche] (-1,5, 5 occurrences)), dans ce sous-corpus, on recense les premières utilisations de cette expression.

¹⁰⁷ Exemple de distinction tranchée : « Le chômage explique à lui seul les difficultés d'intégration des Français comme des immigrés dans notre société » (Patrick Braouezec, PCF).

« Là où bat le cœur d'un individu, il y a sa vie, son avenir et sa destinée. C'est aussi vrai pour les Français que pour les immigrés » (André Gerin, PCF).

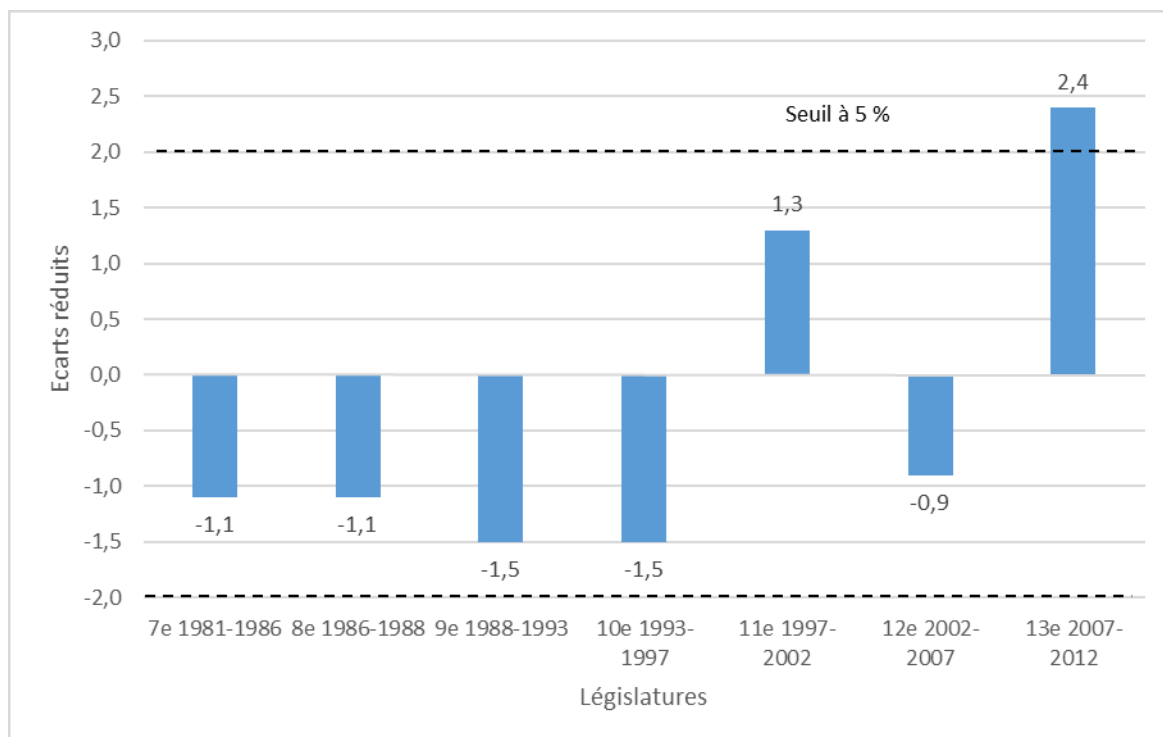


Figure 6.3-12 La fréquence relative du mot [souche] par législature

Elle était, au demeurant, vécue comme une nécessité absolue aussi bien par les Français de souche, que par les immigrés dans les quartiers et les banlieues où se trouve concentrée cette population étrangère, souvent dans des conditions d'exclusion et d'insécurité dangereuses pour la cohésion de la nation (Pierre Lellouche, RPR).

La nécessité de trouver les moyens de survie que, par définition, la société officielle ne leur donne pas, expliquent ces comportements. Ce constat ne résulte d'aucune xénophobie, croyez-le bien ! Les mêmes causes produisant les mêmes effets, le chômage, la drogue, le phénomène des bandes sont aussi le fait de populations Françaises de souche plus ancienne (Serge Charles, RPR).

Plus de sécurité pour les Français de souche - expression détestable qui oublie la tradition d'intégration, inséparable de l'identité de la France - plus d'insécurité pour les étrangers immigrés - dont pourtant, toutes les études statistiques le confirment, le nombre n'augmente guère depuis vingt ans - cette double réponse à la renaissance d'un fascisme Français a échoué (Patrick Braouezec, PCF).

La gauche, pour sa part, commence à souligner le « mixité » du Français. Au lieu d'extérioriser les immigrés et leurs apports, elle commence à les considérer comme des

composantes de la nation Française. Son rappel du fait que les nombreux Français sont d'origine étrangères est un signe de prise en compte de la variété du Français.

Rappelons qu'un Français sur quatre a au moins un étranger parmi ses arrière-grands-parents L'immigration constitue un élément structurel de l'économie et du tissu social, et c'est un fait de première importance. [...] La nation Française, qui s'est forgée autour d'une longue histoire, saurait-elle réunir son passé ? A la vérité, une double tradition traverse notre peuple : d'un côté une tradition xénophobe et culturaliste, de l'autre, une tradition de générosité - serait-elle oubliée de vous, monsieur le ministre d'Etat ?-, une tradition de compréhension des autres, de solidarité et qui a donné à la France son vrai visage, sa renommée de terre d'accueil (Muguette Jacquaint, PCF).

Un quart des Français au moins a un parent ou un grand - parent d'origine étrangère (André Gerin, PCF).

En outre, l'utilisation plus fréquente des expressions comme « Français d'origine étrangère », « issus de l'immigration », « jeune de la seconde génération » témoigne de cette tendance.

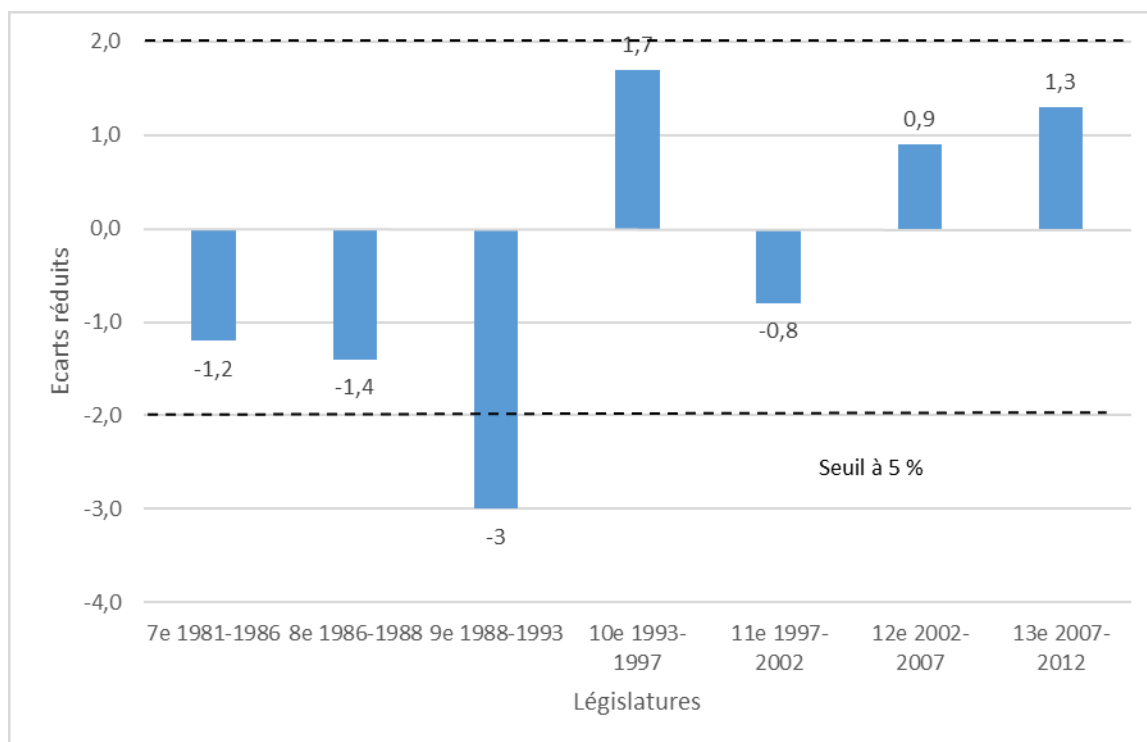


Figure 6.3-13 La fréquence relative du mot [issus] par législature

En deuxième lieu, il s'agit d'un moment où la conceptualisation du Français prend de l'ampleur, entreprise dans laquelle s'engagent à la fois la droite et la gauche.

Le premier indice de cette tendance est le vif débat sur « l'identité nationale ». En effet, au cours de cette législature, on observe un renouveau de la formule de « l'identité nationale ».

Comme le montre les figures 6.3-7 et 6.3-8, le mot [identité] est sur-fréquent dans ce sous-corpus (9,7 excepté 13^e ; 1,1 par rapport à l'ensemble du corpus). Dans le sous-corpus, la nécessité de réaffirmation de l'identité nationale est évoquée par plusieurs orateurs, notamment de droite. Cette nécessité est associée à la crainte sur la perte de l'identité nationale à cause de l'immigration.

Ne nous y trompons pas : la France n'a plus le temps d'attendre pour traiter de cette très haute et noble question de l'identité nationale (Ernest Chénier, RPR).

Les Français ont de ce fait l'impression d'un vacillement de leur identité nationale, et une large partie de l'opinion publique ressent le besoin de la réaffirmer par tous les moyens (Claude Malhuret, UDF).

Entre ceux qui voient le métissage culturel comme une fatalité, ou comme une chance, et ceux qui dessinent notre avenir collectif sous les traits du retranchement et du repli sur nous-mêmes, la place existe-t-elle pour aborder le problème de l'immigration avec la double préoccupation de sauvegarder notre identité nationale et de faire coexister pacifiquement des communautés très différentes, de plus en plus différentes, sur notre sol ? (Didier Bariani, UDF)

Ou bien nous décidons de limiter les flux migratoires à ce que la France est en mesure de recevoir sans perdre son identité, ses valeurs, ses institutions et son équilibre économique (Suzanne Sauviego, RPR).

Ce qui est remarquable dans cette législature, c'est que cette thématique de l'« identité nationale » est largement acceptée par la gauche. Désormais, les orateurs de gauche participent plus activement au jeu de définition du Français.

Aborder ce thème, c'est évidemment exposer la conception qu'on se fait soi-même de la politique de l'immigration, des droits et des devoirs de chacun et de l'identité de la nation. [...] Le progrès se nourrit d'échanges, l'identité Française d'apports extérieurs (Laurent Fabius, PS).

Autant qu'un débat sur les autres, ceux que nous continuons d'accueillir, c'est un débat sur nous-mêmes, sur la France, son identité, son ouverture au monde, sur le caractère pluriel de sa culture, sur la nature de son droit et, au fond des choses, sur sa souveraineté (Laurent Fabius, PS).

Ecart réduit	Occurrences dans l'ensemble du corpus	Occurrences dans le sous-corpus	Mot
37.58	847	211	identité
17.27	154	40	contrôles
8.53	1392	38	nationale
7.16	436	19	code
6.64	1950	36	nationalité
6.01	2258	36	son
5.02	93	7	documents
4.84	153	8	forte
4.81	38	5	organise
4.73	503	13	contrôle
4.46	25	4	faciès
4.43	5140	50	notre
4.30	358	10	réforme
4.13	36	4	sécuritaire
4.12	13	3	fernand
4.11	2908	32	leur
4.08	38	4	digitales
4.00	693	13	nation
3.96	84	5	institutions
3.95	44	4	perte
3.92	17	3	ateliers
3.84	19	3	braudel
3.75	227	7	culture
3.69	58	4	empreintes
3.66	320	8	police
3.66	24	3	réaffirmer
3.59	64	4	défi
3.57	1926	22	intégration
3.53	846	13	carte
3.52	69	4	préserver
3.52	29	3	vérification
3.48	72	4	lieux
3.44	366	8	veut
3.42	1239	16	autres
3.37	35	3	véhicules
3.31	85	4	cartes

3.30	2785	27	Française
3.20	95	4	aborder
3.19	44	3	universelle
3.15	167	5	cohésion
3.13	101	4	ouverte
3.12	48	3	relatifs
3.10	175	5	pratique
3.03	53	3	réduit
2.94	59	3	locaux
2.92	4938	39	france
2.87	64	3	xénophobe
2.80	221	5	proposition
2.79	761	10	part
2.76	73	3	fichier
2.76	73	3	culturelle
2.72	76	3	fraudes
2.65	158	4	conscience
2.63	84	3	appartenance
2.62	85	3	révolution
2.61	582	8	moyens
2.61	357	6	papiers
2.61	163	4	travers
2.59	589	8	valeurs
2.57	263	5	conception
2.55	92	3	fondée
2.54	372	6	judiciaire
2.53	94	3	demandent
2.53	94	3	administratifs
2.52	95	3	danger
2.47	883	10	sera
2.46	391	6	textes
2.45	102	3	devait
2.43	105	3	vois
2.36	664	8	jeunes
2.31	118	3	représentati
2.30	120	3	différents
2.29	121	3	forces
2.27	123	3	marceau
2.26	444	6	communauté
2.25	330	5	idée
2.24	448	6	histoire
2.24	331	5	avaient
2.24	222	4	sentiment
2.22	129	3	mots

2.21	228	4	délivrance
2.19	343	5	maîtrise
2.19	133	3	fut
2.18	594	7	société
2.18	234	4	éviter
2.18	233	4	vivent
2.17	4201	30	pays
2.10	145	3	différentes
2.09	366	5	reste
2.07	149	3	volontaire
2.06	373	5	tradition
2.05	259	4	intégrer
2.01	386	5	partie

Tableau 6.3-4 La liste de mots corrélés avec le mot-pôle [identité]. 10e législature

Ce rapprochement de thèmes de l'« identité nationale » et de l'immigration, plus précisément entre l'identité nationale et l'intégration des immigrés, a été préparé par la Commission de la nationalité qui a insisté sur ce point dans son rapport : « Identité nationale et intégration des étrangers ne sont pas antinomiques et doivent être étroitement corrélées. L'intégration sera d'autant plus aisée que la conscience d'une identité Française sera plus forte » (Long, 1988 : 82). Dans le débat parlementaire de cette législature, ce rapport est largement cité.

[...] il doit y avoir une corrélation entre l'identité Française et l'intégration [...] (Pierre Mazeaud, RPR).

Contre les mauvais procès, elle demeure fidèle au principe selon lequel l'identité nationale et intégration ne sont pas antinomiques et doivent être liées. L'intégration sera d'autant plus forte que la conscience d'une identité Française sera plus forte (Jean-Jacques Hyst, RPR).

Or l'identité Française est et reste le facteur fondamental de l'intégration, comme le rappelait M. Marceau Long (Christian Estrosi, RPR).

En termes de conceptualisation du Français, comparé à la 8^e législature, on peut recenser des définitions plus détaillées de l'« identité nationale ».

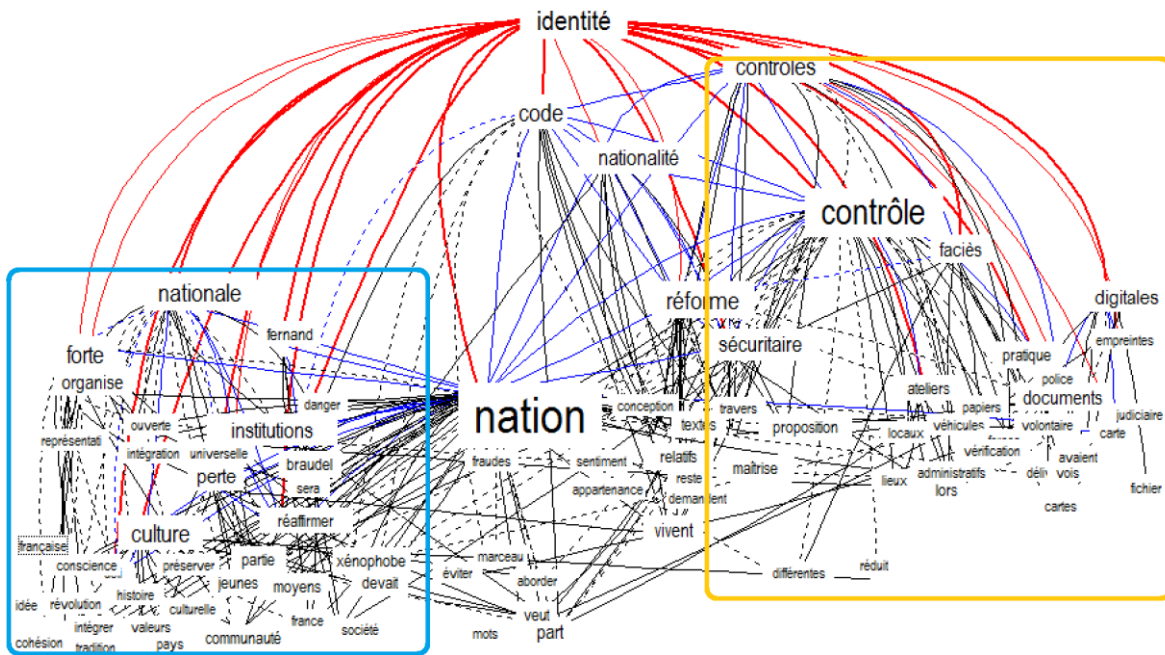


Figure 6.3-14 Analyse arborée des occurrences reliées au mot-pôle [identité]. 10e législature

Le graphique montre qu'il existe deux thématiques liées au terme « identité » : « contrôle de l'identité » (carré en tracé jaune à droite) et « l'identité nationale » (carré en tracé bleu à gauche).

Dans le carré qui regroupe les mots liés à l'« identité nationale », on identifie les termes comme [culture], [culturelle], [valeurs], [histoire] et [tradition]. L'apparition du mot [valeurs] suggère que, dans cette législature, on voit deux registres de la définition du Français, l'un ethno-culturel, et l'autre civique.

En effet, c'est la préférence de l'un de ces registres qui marque le clivage entre la droite et la gauche. Dans ce sous-corpus, on voit émerger un affrontement entre une conception du Français ethno-culturelle, principalement défendue par la droite, et une conception civique, soutenue par la gauche.

Dans les propos d'orateurs de droite, on voit s'affirmer une conception essentialiste de la francité fondée sur l'existence d'une culture, d'une confession et de traditions propres et homogènes.

La France – il faut constamment avoir cette idée à l'esprit quand on se propose de définir une politique de l'immigration – n'est pas seulement un territoire avec une population ; c'est une communauté dotée d'une identité culturelle

forgée par l'histoire et fondée sur des valeurs communes (Gérard Léonard, RPR).

La majorité d'entre eux ne veut pas que notre pays se replie sur lui-même, mais elle ne veut pas non plus d'une société émiettée, d'un puzzle de cultures, de confessions, de traditions qui, peu à peu, défigurent notre identité nationale (Nicole Catala, RPR).

Dès lors, puisque les jeunes Français sont souvent des étrangers dans leur propre pays et que l'identité nationale est aujourd'hui en danger de désintégration, comment ne pas s'interroger sur le sort de ceux qui sont chez nous des étrangers ? (Philippe de Villiers, UDF)

Les notions d'identité nationale et d'intégration, loin d'être antinomiques, sont des notions qui peuvent et doivent être corrélées. L'intégration sera ainsi d'autant plus aisée que la conscience d'une identité Française sera forte, aujourd'hui. Il nous faut défendre notre identité nationale, tout en acceptant la subsistance de spécificités culturelles, sociales et morales, ensemble s'enrichit de la variété et une politique de l'immigration doit, sans nier les différences, les prendre en considération sans pour autant les exacerber (Marc Fraysse, RPR).

L'école enseigne la langue et la culture qui façonnent notre identité. [...] Ce que je souhaite, c'est que la plupart des fils d'immigrés se retrouvent demain à ma place et non pas dans des ghettos ou dans des banlieues, prisonniers d'une langue d'origine qui va les couper de notre culture et de notre civilisation (Willy Diméglio, UDF).

Cette vision essentialiste se manifeste dans le discours sur « le changement de caractères des immigrés » tenu par la droite¹⁰⁸. Après l'intervalle de la 9^e législature, dans ce sous-corpus, on observe de nouveau la présence de ce discours. Cette fois-ci, deux références alimentent les propos. L'un est du discours sur « le bruit et les odeurs » tenu par Chirac le 19 juin 1991, appelé le discours d'Orléans, comme cité dans l'extrait ci-dessous.

¹⁰⁸ Sur ce point, un contre argument est posé par la gauche, mais il se contente de rappeler le fait que les anciens immigrés européens ont subi la même stigmatisation.

« Les Italiens, les Polonais, les Espagnols ont alors souffert du même ostracisme, de la même stigmatisation que les Maghrébins ou les Africains aujourd'hui. On oublie trop souvent que les provinciaux français ont eux aussi subi ces vexations » (Patrick Braouezec, PCF).

[...] notre problème ce n'est pas les étrangers, c'est qu'il y a overdose. Et ce ne sont pas les mêmes étrangers. Il est certain que d'avoir des Espagnols, des Polonais et des Portugais travaillant chez nous cela pose moins de problèmes que d'avoir des musulmans et des noirs. [...] Il concluait son discours sur « le bruit et les odeurs » qui incommoderaient les Français. [...] Cet homme politique, vous l'avez reconnu, s'appelle Jacques Chirac. M. Pierre Lellouche. Il a raison ! (Jean-Claude Lefort, PCF)

L'autre est, comme je l'ai déjà mentionné, le rapport de la Commission de la nationalité remis en 1988. En effet, le rapport signale le changement des « caractéristiques de la population étrangère en France » (Long, 1988 : 41) et un risque pour l'intégration qu'il pourrait procurer. « La population étrangère était d'origine européenne avant la guerre (italienne, polonaise et belge notamment). Elle était majoritairement européenne depuis la guerre. Aujourd'hui, elle est majoritairement non européenne » (Ibid. p. 41).

D'une part, cette population, par son faible recours aux procédures de retour dans le pays d'origine et par sa forte implantation familiale, modifie l'image traditionnelle de l'étranger et rend encore plus crucial le défi de l'intégration. D'autre part, ses traditions culturelles font qu'elle est confrontée à de plus grandes difficultés d'assimilation (Henri Cuq, RPR).

En effet, à une population étrangère d'origine presque exclusivement européenne succède aujourd'hui une population majoritairement non européenne (Henri Cuq, RPR).

En distinguant les immigrés d'origine européenne et d'origine non-européenne, plusieurs orateurs qualifient ce changement de nature de la population étrangère comme origine de la difficulté de l'intégration.

Oui, elle a su intégrer des générations entières de Polonais, de Grecs, d'Italiens, les nombreux étrangers qui ont voulu parler sa langue, connaître son droit, adopter son mode de vie et, par là même, enrichir leur culture et notre culture (François Léotard, UDF).

Les flux migratoires que nous connaissons se sont inversés, passant d'une population d'origine essentiellement européenne à une population en provenance du continent africain. [...] D'une immigration européenne proche culturellement, et donc facilement assimilable, nous sommes passés à une

immigration dont l'intégration s'est révélée plus difficile en raison précisément de différences historiques et culturelles profondes (Christian Estrosi, RPR).

L'immigration portugaise nouvelle s'est vite fondue dans l'ensemble, mais celle des années 60 issue du Maghreb et celle plus récente d'Afrique noire ont posé des problèmes, non pas la première génération mais par les suivantes (George Mothron, RPR).

Notre devoir est de préserver notre capacité d'accueil, certes, mais surtout notre capacité à intégrer de si nombreux étrangers dont les habitudes de pensées, de religion, ou d'attitude risquent, à terme, d'être en contradiction avec notre façon de vivre (Yves Rousset-Rouard, UDF).

Cette refonte s'est faite dans un contexte particulier : prospérité économique, présence sur le territoire nationale d'une population étrangère en majorité européenne. Le droit à la nationalité est confronté aujourd'hui à une situation nouvelle, due notamment à la modification géographique, culturelle et religieuse de l'immigration, qui a rendu plus difficile son intégration à la société Française. En effet, pour réussir aujourd'hui cette intégration, il faut une participation plus active des intéressés, leur adhésion à nos valeurs et à nos règles de droit. Notre société a choisi le modèle républicain et laïc constitué d'une communauté nationale une et indivisible, faisant référence dans sa démarche à son passé historique séculaire, mais aussi à l'influence gréco-latine et judéo-chrétienne (Daniel Colin, UDF).

Cette conception apparaît de façon plus accentuée avec le terme [civilisation (init)]
(2,2).

Mais d'autres aspects de l'immigration gênent davantage encore nos compatriotes, et je m'arrêterai sur trois d'entre eux : l'identité, l'emploi et la sécurité. L'identité Française, ce n'est pas tout à fait ce qu'en a dit M. Julien Dray. Elle repose essentiellement sur les valeurs judéo-chrétiennes. Elle remonte à Clovis et non pas à Valmy. Et nous pourrions ne pas craindre de perdre cette identité si nous avons la possibilité, sinon la volonté, d'intégrer les étrangers qui désirent loyalement s'établir en France de façon définitive avec leur famille et s'intégrer à notre vieille civilisation (Pierre Bernard, République et Liberté).

Surtout, malgré le refus plus général de définition raciale/raciste du Français, certains orateurs introduisent un caractère racial, en se référant aux propos de De Gaulle rapportée dans un ouvrage de Peyrefitte.

Mme Suzanne Sauvaigo. En tenant ce propos, je ne me sens ni raciste, ni extrémiste, mais simplement fidèle à la pensée du général de Gaulle, auquel tant de responsables politiques se réfèrent aujourd'hui, pensée qu'il exprimait ainsi en mars 1959 : C'est très bien qu'il y ait des Français jaunes, des Français noirs, des Français bruns - ils montrent que la France est ouverte à toutes les races et qu'elle a une vocation universelle - mais à condition qu'ils restent une petite minorité . Sinon, la France ne serait plus la France. Nous sommes quand même et avant tout un peuple européen de race blanche, de culture grecque et latine et de religion chrétienne. (Très bien ! sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie Française et du Centre.)

M. Charles Cova. Le général de Gaulle voyait loin !

Mme Suzanne Sauvaigo. Il découle de ces principes gaullistes qu'il est nécessaire de contenir l'immigration clandestine dans certaines limites, dans l'intérêt, certes, de la France, mais aussi des étrangers en situation régulière auxquels nous devons garantir la protection de nos lois et assurer la tolérance, le respect et l'amitié de nos concitoyens [...] (Suzanne Sauviégo, RPR).

Il est temps aujourd'hui de briser les tabous, de faire fi de ce terrorisme intellectuel de gauche qui fait que, dès que l'on parle d'immigration, on est taxé de racisme et de xénophobie. Est-il xénophobe et raciste celui qui a prononcé des paroles : Qu'on ne me raconte pas d'histoires ! ... Ceux qui prônent l'intégration ont une cervelle de colobri ... Essayez d'intégrer de l'huile et du vinaigre ! ... Vous croyez que le corps Français peut absorber dix millions de Musulmans qui, demain, seront vingt millions et après-demain quarante ? Mon village ne s'appellerait plus Colombey-les-deux-Eglises, mais Colombey-les-deux-Mosquées ! Je serai moins radical que le Général de Gaulle ! (Jean-Marie André, UDF)

En outre, il convient de remarquer que dans la première citation, le propos n'est pas critiqué, mais au contraire, reçoit des louanges des députés de droite. Sa référence à De Gaulle a favorisé certainement cette appréciation. Mais, au-delà, nous pouvons supposer que cette conception à la fois raciste et essentialiste est partagée, même implicitement, dans le camp de droite.

Contrairement aux législatures précédentes, le mot « civilisation » est moins employé dans un registre de « degré de développement ». L'opposition du Français et l'immigré sur l'axe civilisé – non civilisé/barbare devient moins visible. Pourtant, comme le montre l'extrait ci-dessous, l'image de la barbare imposée aux immigrants n'a pas encore tout à fait disparue.

M. Raoul Béteille. Nous avons rencontré des immigrants et, parmi eux, des personnes très sympathiques. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Laurent Cathala. Ils ne mordent pas et ils mangent avec des fourchettes !

M. Raoul Béteille. J'en ai rencontré qui voulaient être Français - beaucoup l'étaient déjà -, qui aimaient la France et qui, aimant la France, n'encourageaient aucun reproche de la part de personne. (Rires sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Claude Bartolone. Quel aventurier ! [...]

M. Raoul Béteille. D'autres nous ont dit : Nous espérons que vous ne serez pas élu parce que nous voulons continuer à vivre ici sans rien faire, sans travailler. C'était là un cynisme dénué de toute violence. Mais nous avons aussi rencontré des gens qui nous ont jeté des pierres. Quand nous leur avons dit qu'en France ce n'était pas l'usage de lancer des pierres sur un adversaire, ils nous ont répondu qu'ils étaient là pour jeter des pierres aux Français. Cela c'était de la violence pure (Raoul Béteille, RPR).

La gauche, s'opposant une vision ethno-culturelle et essentialiste de droite, propose une conception civique de l'identité nationale. Les orateurs – tout en s'engageant dans le débat sur la définition de l'identité nationale -, lancent un avertissement sur la distinction par le critère ethnique.

On ne choisit pas sa nationalité, monsieur Chénier. [...] En obligeant certains jeunes nés en France, qui pouvaient avoir la nationalité Française de manière automatique, à manifester leur volonté d'acquiescer, on introduit de fait une dimension ethnique dans le débat (Jean-Yves Le Déaut, PS).

Qu'est-ce que l'identité Française ? La France est-elle une ethnie ou une nation ? D'aucuns prétendent que les Français seraient en quelque sorte chimiquement purs. [...] Ils font du droit du sang l'alpha et l'oméga de leur pensée (Jean-Claude Lefort, PCF).

Il s'agit en fait davantage d'une épuration civique à caractère ethnique dont vous écrivez le premier acte (Gilbert Annette, PS).

En tenant cette posture critique, ils proposent une conceptualisation du Français qui se base sur des critères civiques. Par exemple, Julien Dray, député socialiste, met en avant des valeurs comme critères définitoires du Français, en évoquant une fusion entre l'identité Française et l'identité de la République.

Qu'est-ce que l'identité Française ? Répondre correctement à cette question, c'est déjà faire la moitié du chemin sur les questions d'immigration. Pour certains, elle se définit comme d'autres nations de par le monde. C'est un territoire commun, une langue commune, une culture commune. Ce point de vue, qui a le mérite de la simplicité, amène celui qui fait sienne cette idée de la nation à prôner l'exclusion de ce qui pourrait altérer sa cohérence. Ce sont ceux pour qui la laïcité remet en cause notre identité spirituelle, ceux qui confondent défense de la patrie et défense du territoire durant les guerres coloniales, ceux qui n'ont que faire de la République pour peu que l'on parle d'Etat Français. [...] Non, la France n'est pas une nation comme les autres, non pas qu'elle aurait un génie particulier, mais son histoire, son destin, fut de se construire une identité particulière, une identité politique : la République. [...] L'identité Française, depuis plus de deux cents ans, s'est confondue avec l'identité de la République. L'identité Française est une idée forte : celle qui veut que les hommes naissent libres et égaux en droits, qu'ils soient dotés de droits inaliénables, que la loi, votée par la représentation du peuple souverain, organise la relation sociale et, enfin, que la Constitution organise le contrat social qui lie les citoyens [...] (Julien Dray, PS).

D'autres évoquent « les valeurs de la République » qui sont « l'égalité, la liberté, la fraternité » comme un fondement de la France.

D'ailleurs, il y a quelques semaines, j'avais commencé mon intervention à la tribune en parlant de ce défi lancé à notre République qu'est l'intégration, défi que nous devons relever, car l'enjeu essentiel est l'identité de notre pays, à la construction de laquelle ont participé notamment tous nos constituants qui se sont succédés depuis la Révolution, qui a donné sans doute à la France son originalité, et en a fait une terre de liberté, d'égalité, de fraternité aux racines plurielles, je l'ai dit, une terre qui n'appartient ni à une race ni à une ethnie mais à tellement plus, mes chers collègues, à une nation citoyenne et souveraine. [...] Je prends tous les Français à témoin de cette attitude qui,

encore une fois, n' honore pas notre débat. [...] Voilà ce qui pourrait constituer, pour ceux qui ont défilé comme pour ceux qui vont voter la loi, notre commune ambition, celle d'une France réussie, celle d'une France qui reprend sa marche en avant, celle d'une France qui intègre, en s'appuyant sur les valeurs de la République que je rappelais tout à l'heure, l'égalité, la liberté, la fraternité (Jean-Pierre Philibert, UDF).

Il y a des mots qui tuent, qui portent atteinte à l'identité nationale fondée sur les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité (André Gerin, PCF).

Encore une fois, il est à rappeler que cette réaffirmation d'une définition civique de la Nation implique que la gauche a accepté, après tout, de participer au jeu définitoire de l'identité nationale.

Concernant le registre racial, on observe une oscillation entre le refus du critère racial et un glissement vers une conception raciale du Français. Dans ce sous-corpus, d'une part, on observe – au-delà du rejet de l'étiquette raciste – un refus plus explicite de définition du Français en termes raciaux. La réfutation de la distinction raciale était déjà présente dans les législatures précédentes, mais cet impératif devient plus catégorique et généralisé dans l'ensemble des couleurs politiques.

Mesdames, messieurs de la majorité, vous vous êtes écartés du noble principe qui appelle à voir en tout être humain non pas un noir, non pas un blanc, non pas un musulman, non pas un africain, non pas un européen, mais un homme (Camille Darsière, PS).

Un observateur écrivait justement – et durement – que le principal danger de cette loi, c'est, pour utiliser un néologisme, qu'elle voudrait racialisier la société Française. Or, il n'y a, dans notre pays, ni race ni couleur pour être chômeur, mais un âge pour le devenir, qui est malheureusement celui de la jeunesse (Laurent Fabius, PS).

Mais, en plus des passages déjà cités qui mentionnent l'appartenance du Français à « la race blanche », ce refus n'empêche pas un certain usage de catégories raciales dans les interventions de droite, notamment par l'évocation d'un racisme anti-blanc.

Je suis entré dans l'univers qui était le leur, et qui l'est d'ailleurs toujours, un univers où la police ne peut pas aller partout ; où l'on a l'impression d'être dans un monde à l'envers ; où l'on se demande parfois si l'on est en France où sont

les exclus - pas dans le sens que l'on donne habituellement à ce mot - et dans quel sens s'exerce le racisme [...] (Raoul Béteille, RPR).

Certains esprits chagrins, à qui j'offrais mon aide il y a quelques années pour réfléchir sur la réforme du code de la nationalité, m'ont reproché de ne pas être un bon cas parce que je n'étais pas « bronzé », expression d'un racisme à rebours (Etienne Pinte, RPR).

Malgré la proposition de la définition civique de l'identité nationale par la gauche, la conception civique du Français n'est pas fréquente à cette époque. Le terme [valeurs] (-1,8) marque une fréquence relativement faible.

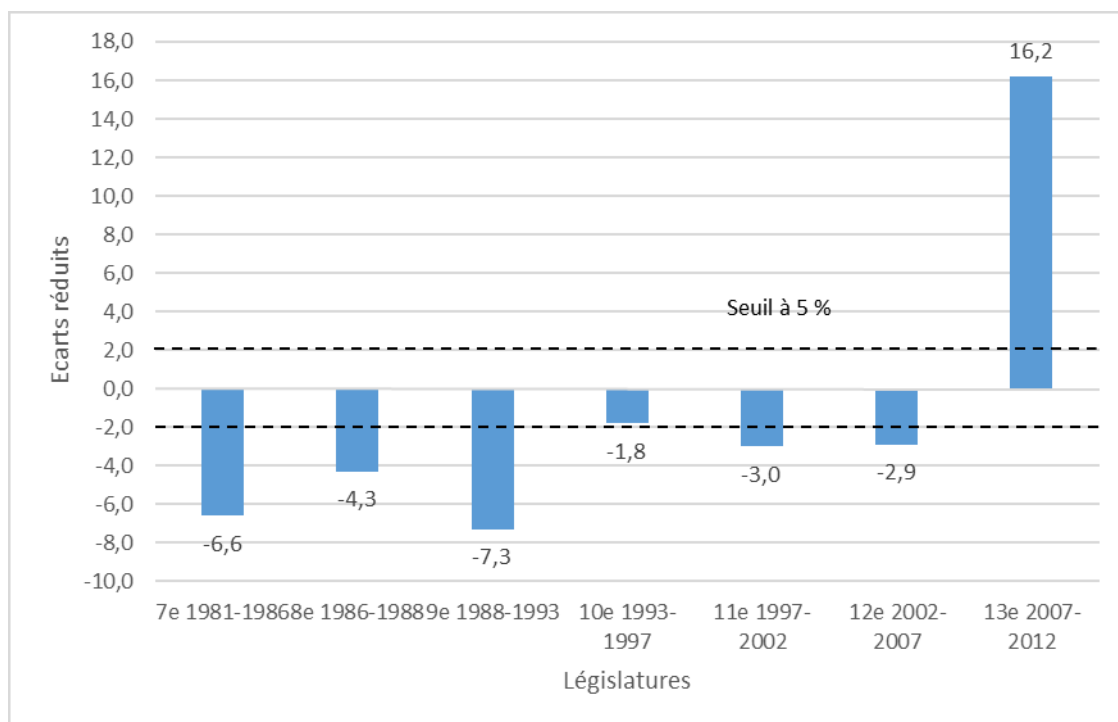


Figure 6.3-15 La fréquence relative du mot [valeurs] par législature

Ce qui est à noter est que l'on observe les premiers signes de l'appropriation de ce registre par la droite. En effet, on trouve dans le discours de droite quelques mentions qui affirment que les valeurs font partie de critères qui définissent le Français, mais souvent mêlées avec les éléments culturels.

Dans ce discours, ces caractéristiques sont considérées comme quelque chose que l'on peut apprendre. Peut-on le qualifier comme une certaine dé-essentialisation de l'idée du Français ? Mais, comme nous allons le voir ultérieurement, cela entraînera une nouvelle différenciation par le degré de maîtrise de ces éléments.

Comme le disait au Sénat celui qui est devenu ministre de l'intérieur : "Il faut que les Français sachent que tous ceux qui partagent les mêmes droits sont fiers d'être Français, qu'ils respectent toutes les valeurs éthiques et spirituelles de la France, qu'ils reconnaissent le principe de laïcité, qu'ils en acceptent le mode de vie, l'organisation sociale et familiale, et qu'ils sont prêts à servir sous son drapeau" (Pierre Mazeaud, RPR).

L'école républicaine a su être le creuset de la conscience nationale des Français. C'est elle qui a pour mission de faire partager les valeurs de la démocratie, fruits d'un héritage et porteuses d'une ambition. L'école enseigne la langue et la culture qui façonnent notre identité. Voilà pourquoi l'enseignement des langues et des cultures d'origine me semble contraire à l'intégration. Cet enseignement rend l'intégration encore plus difficile en maintenant dans une culture étrangère des jeunes citoyens Français potentiels, déjà sans repères dans la société Française. Les jeunes beurs ont besoin d'un effort particulier de la République pour devenir des citoyens Français, un effort non pas pour les éloigner de notre langue et de notre culture, mais au contraire pour les rapprocher davantage (Willy Diméglio, UDF).

11e législature (1997-2002)

On observe, comme dans la législature précédente, un accroissement de la visibilité de la frontière interne de la population Française et une certaine intensification de la spécification de l'idée d'être Français.

Dans ce sous-corpus également, le Français n'occupe plus la place de majoritaire. A quelques exceptions près¹⁰⁹, l'opposition tranchée entre Français et immigré s'atténue. Le terme [cohabitation] (-2,4) n'apparaît quasiment plus, on n'observe plus l'usage du mot [communauté] pour désigner les communautés des étrangers ou des immigrés.

Au lieu de la conception tranchée de frontière entre Français et immigré/étranger, le discours commence à prendre en compte les « différences » au sein de la catégorie

¹⁰⁹ On trouve quelques exceptions notamment dans le propos de député de PCF, Patrick Braouezec.

« Cette égalité de tous devant la loi est la condition de la fraternité, du « vivre ensemble », que certains appellent intégration, et qui concerne, n'en déplaise à certains, les Français comme les étrangers » (Patrick Braouezec, PCF).

« Au passage, il est paradoxal que l'épouvantail du communautarisme soit précisément agité par ceux - là mêmes qui l'ont favorisé par des législations d'exception et de division ou qui l'encouragent encore par leurs propos et par leurs actes d'exclusion et qui incitent au repli sur eux - mêmes et à la défiance mutuelle des immigrés et des Français » (Patrick Braouezec, PCF).

Français. Justement, la gauche parle activement de « mélange » et de « brassage » de la population Française.

Bref, une France du mélange, du creuset, ce qu'elle a toujours été, n'en déplaît à certains. Un tiers des Français ont un grand-père ou une grand-mère immigré (Serge Blisko, PS).

Mettant en relief la frontière intérieure, le discours cerne de plus en plus clairement l'idée latente du Français prototypique. En effet, admettre la « diversité » au sein du Français pose la question sur la signification d'être Français. L'usage, de plus en plus banalisé, de l'expression « Français de souche » ([souche] (1,3)), qui est une conception ethnicisée du Français peut être vu comme une des réactions à ce besoin.

Quand la barque est trop chargée, elle coule, entraînant ses occupants dans la catastrophe, qu'ils soient Français de souche, naturalisés ou étrangers sur le chemin de l'intégration volontaire (Jacques Peyrat, RPR).

Ainsi, dans ce sous-corpus, nous trouvons des débats sur la conception du Français, ce à travers trois registres : racial, ethnico-culturel et civique.

Tout d'abord, il est à mentionner que, malgré la fréquence relativement faible (cf. les figures 6.3-7 et 6.3-8), la formule « identité nationale » continue à s'installer dans le débat.

Le débat sur la loi sur la nationalité est décrit explicitement, même par la gauche, comme la question de l'identité de la France.

Je veux le dire sans complexe, ce débat est au cœur de l'identité de la France, de la nation, de la citoyenneté (André Gerin, PCF).

Il s'agit, pour chaque Français, d'un sujet fondamental, puisque changer les règles d'acquisition de la nationalité revient à modifier l'identité et l'avenir de notre nation (Jacques Peyrat, RPR).

Ecart réduit	Occurrences dans l'ensemble du corpus	Occurrences dans le sous-corpus	Mot
30.49	847	109	identité
7.97	1392	25	nationale
7.07	5140	42	notre

5.40	227	8	culture
4.91	1950	18	nationalité
4.89	222	7	crise
4.65	170	6	propre
4.53	15	3	touchons
4.50	2258	18	son
4.49	16	3	pouvions
4.49	16	3	dégager
4.25	140	5	citoyenneté
4.22	70	4	implique
4.21	24	3	disparition
4.16	2785	19	Française
4.08	2133	16	peut
4.06	167	5	cohésion
3.98	92	4	réussir
3.83	108	4	souveraineté
3.68	693	8	nation
3.64	53	3	passions
3.57	12	2	mobiliser
3.51	63	3	interroger
3.50	2908	17	leur
3.48	594	7	société
3.45	15	2	querelles
3.45	15	2	désarroi
3.42	444	6	communauté
3.35	18	2	bâtir
3.32	81	3	construire
3.31	11035	42	nous
3.27	21	2	spécificité
3.24	199	4	coeur
3.24	22	2	touchant
3.24	22	2	accueillis
3.22	23	2	renier
3.20	1616	11	sa
3.15	4471	21	on
3.14	101	3	petit
3.13	27	2	déterminer
3.07	30	2	menaces
3.03	32	2	renouveler
3.01	33	2	fût

2.99	34	2	repères
2.96	36	2	classe
2.92	846	7	carte
2.91	445	5	grand
2.84	290	4	éloignement
2.84	44	2	perte
2.83	147	3	adhésion
2.81	46	2	prêts
2.81	46	2	idéal
2.77	311	4	seule
2.77	311	4	avenir
2.75	315	4	risque
2.74	317	4	peuple
2.74	163	3	travers
2.71	517	5	sociale
2.71	328	4	besoin
2.70	55	2	quotidienne
2.65	60	2	livre
2.64	182	3	service
2.63	62	2	prouver
2.62	63	2	moderne
2.60	190	3	siècle
2.58	3033	14	elle
2.55	376	4	peuvent
2.54	71	2	destin
2.52	73	2	culturelle
2.51	210	3	permettra
2.51	74	2	réel
2.50	75	2	exprimé
2.46	222	3	sentiment
2.45	81	2	génération
2.37	664	5	jeunes
2.34	95	2	venus
2.33	97	2	construction
2.31	100	2	partage
2.30	464	4	vivre
2.28	104	2	démocratique
2.27	269	3	langue
2.24	110	2	humains
2.19	2834	12	ils
2.19	291	3	enfant
2.19	117	2	faciliter

2.17	121	2	liens
2.15	303	3	concitoyens
2.15	123	2	capacité
2.13	309	3	rendre
2.11	315	3	sait
2.11	130	2	met
2.10	318	3	devenir
2.07	137	2	assimilation
2.06	140	2	décidé
2.05	1105	6	avoir
2.02	1124	6	effet
2.02	147	2	dangereux
2.01	149	2	volontaire
2.01	148	2	paraît

Tableau 6.3-5 La liste des mots corrélés avec le mot-pôle [identité]. 11e législature

Dans la liste des mots corrélés avec le mot-pôle [identité], on trouve les termes [culture], [culturelle] et [langue].

Sur le registre racial, la question de la distinction raciale est plus évoquée par la gauche dans leur dénonciation de la discrimination raciale. Néanmoins, ce discours antiraciste n'échappe pas à une distinction raciale au sein de la population en France. Toutes les expressions - jeunes « victimes de blessures et d'humiliations [...] à cause de la couleur de la peau », « qui portent au visage le signe de leur différence », qui sont « bruns aux yeux noirs », ou des gens qui « [...] ont l'air » d'étrangers – font allusion, par défaut ou explicitement au « phénotype » propre du Français prototypique.

En effet, les jeunes auxquels on s'adresse ont le sentiment d'être Français depuis toujours. [...] Dans leur vie quotidienne, ils sont souvent victimes de blessures et d'humiliations, pour répondre les termes de M. Kofi Yamagnane, qu'elles soient le fait de l'employeur ou du propriétaire du logement, généralement à cause de la couleur de la peau, qui est parlante (Guy Hascoët, Les Verts).

Au fond, c'est de cela qu'il s'agit : de l'envie d'être Français, de celle que nous avons d'accueillir au sein de la France des jeunes qui portent au visage le signe de leur différence, mais aussi de l'envie qu'ils éprouvent de rejoindre une communauté de citoyens délivrée de la sombre mythologie des origines (Jean-Pierre Chevènement, MDC).

D'autre part, nous devons aussi, en France même, faire le travail nécessaire pour assurer l'intégration : l'intégration de tous les Français, bien entendu, mais particulièrement de ceux qui portent au visage la marque de leur différence et qui ne doivent pas souffrir de discriminations : discrimination à l'embauche, discrimination sur les lieux de loisir, discrimination sur les lieux d'habitat (Jean-Pierre Chevènement, MFC).

Vous voulez comme nous que ces jeunes deviennent Français, tous ou presque tous, membres de l'opposition, vous l'affirmez. [...] C'est bien pour tous les jeunes que vous voulez légiférer, qu'ils soient bruns aux yeux noirs ou blonds aux yeux bleus ? (Jacques Floch, PS)

La proportion d'immigrés est la même qu'en 1931. Deuxièmement, l'opposition systématique entre réguliers et irréguliers est un poison pour l'esprit de notre peuple et frappe l'ensemble des étrangers de ce pays et ceux qui « en ont l'air », tout simplement parce que, dans la vie, dans la rue, il est impossible de distinguer un simple touriste d'un Français d'origine étrangère, d'un Antillais, d'un immigré régulier ou d'un immigré irrégulier (Patrick Braouezec, PCF).

La définition de la nation par les critères biologique, racial ou ethnique est dénoncée même par la droite.

La nation à la Française n'est pas une réalité biologique ou ethnique. La nation est construite, à la fois à partir d'un héritage et du partage d'un idéal (François Bayrou, UDF).

Pourtant, plusieurs orateurs de droite affirment – explicitement ou implicitement - l'existence d'éléments comme la culture, la langue, l'héritage, l'histoire, des traditions et des racines propres aux Français. L'approche essentialiste chez la droite persiste.

Je suis, comme vous, attaché à notre histoire, à nos traditions, à nos racines, à notre culture [...] qui, à travers le monde, font que la France est encore une nation de premier plan [...] (Thierry Mariani, RPR).

Si le vocable riche et beau de nation peut couvrir quelques variétés de définitions sémantiques, les gardiens de la langue que sont les dictionnaires retiennent tous la communauté ou le groupe d'hommes qui possèdent une unité, ou la conscience d'une unité historique, linguistique, culturelle, économique, assortie d'une volonté de vivre en commun. [...] Pour nous, la nation est un héritage : l'héritage d'une lignée, l'héritage d'une histoire, l'héritage de

longues traditions spirituelles et culturelles. Cet héritage, selon nous, doit être préservé, enrichi peut-être, mais jamais galvaudé (Jacques Peyrat, RPR).

Pour nous, une nation, ce n'est pas seulement une chose dont on hérite à la suite d'un hasard de naissance. C'est beaucoup plus que cela : c'est une culture, une langue, une histoire, des institutions [...] (Henri Plagnol, UDF).

Par ailleurs, cette vision est affirmée par Jean-Pierre Chevènement, le ministre de l'intérieur du gouvernement de gauche. Tout en appréciant le mélange des populations, il reconnaît l'existence d'une culture, d'une langue, ou encore d'une manière d'être au monde propres aux Français.

Le peuple Français, parce qu'il a mêlé historiquement des peuples appartenant au Nord et au Sud de l'Europe, des Flamands, des Catalans, des Bretons et des Corses, des Alémaniques et des Languedociens, ne s'est jamais défini par la souche, mais toujours par le bonheur d'être ensemble pour donner sens à son histoire. La France est une création suprêmement politique et culturelle. [...] Bref, depuis toujours la France marche au mélange, mais elle ne peut le faire que pour autant qu'elle reste fidèle à sa culture, à sa langue, à sa manière d'être au monde, à ce qu'on appelle la République, en un mot pour autant qu'elle préserve sa capacité à intégrer (Jean-Pierre Chevènement, MDC).

Fidèle à la conception essentialiste des cultures, la droite continue à mener un discours sur le changement de caractéristique des immigrés. La difficulté supposée de l'intégration des nouveaux immigrés est expliquée par le décalage culturel entre ces derniers et les Français (prototypiques). C'est dans ce discours que l'on observe bien une certaine conceptualisation du Français : européen, chrétien ou judéo-chrétien, gréco-latin.

Particulièrement, on pointe du doigt l'immigration musulmane en proclamant son incompatibilité avec les caractères Français, à savoir la culture, la civilisation, les mœurs, la religion.

Hier essentiellement d'origine européenne et chrétienne, cette population étrangère implantée sur notre sol est aujourd'hui, en très grande majorité, issue d'Afrique noire ou du Maghreb, ainsi que musulmane (Jacques Peyrat, RPR).

M. Jean-Marie Le Chevallier. C'est ainsi que nous avons connu dans notre histoire ce que j'appellerais volontiers plusieurs « vaguelettes » d'immigrations en provenance de pays européens : l'Espagne, la Pologne, le Portugal, l'Italie, etc. Cette immigration s'est faite dans de bonnes conditions ... [...] ... puisque

les immigrants européens étaient alors de la même culture que la nôtre, c'est-à-dire de culture chrétienne.

M. Patrick Lemasle. Judéo-chrétienne ! [...]

Premièrement, la population étrangère établie en France a profondément changé. Entièrement d'origine européenne avant la guerre, elle est restée majoritairement européenne au lendemain de la guerre pour devenir aujourd'hui majoritairement non européenne. [...] C'est un phénomène important car il accroît de toute évidence les difficultés de l'intégration [...] (Nicole Catala, RPR).

Je ne crois pas déformer la réalité ou faire de mauvaise polémique en remarquant que les immigrés arrivent désormais de pays dont les traditions culturelles, sociales, religieuses, sont beaucoup plus éloignées des nôtres ; par conséquent, le problème de l'intégration de la deuxième génération se pose en des termes très différents (Henri Plagnol, UDF).

Comme le souligne le rapport du Sénat, page 18, l'immigration que nous connaissons actuellement se distingue de l'immigration de proximité, essentiellement européenne, où dominait la civilisation judéo-chrétienne ou gréco-latine, qui s'assimilait plus aisément dans notre société. [...] Aujourd'hui, nous le savons tous, même si l'on peut lever les bras sur certains bancs, l'immigration est constituée de peuples de cultures et de religions différentes, qui rencontrent tout naturellement plus de difficultés à s'intégrer dans notre communauté nationale [...] (Thierry Mariani, RPR).

Sur ce point, le contre-argument de la gauche porte toujours sur la difficulté rencontrée autrefois par les immigrés européens. On observe par ailleurs la distinction entre les Français de souche et les autres Français (d'origine étrangère).

Comment accepter de tels arguments [...] qui nous ramènent loin en arrière à l'époque où Suisses, Belges, Polonais, Italiens étaient accusés de tous les maux [...]. Aujourd'hui vous montrez du doigt les Maghrébins, les Africains. [...] Perdant peu à peu ses liens avec sa culture d'origine, il a acquis, grâce au rôle d'intégration de notre école de la République, une identité propre à notre pays qu'il partage avec ses camarades Français de souche et dont il ne peut comprendre qu'elle ne lui soit pas reconnue [...] (Alain Veyret, PS).

Avec tout ce discours sur « l'éloignement » des immigrés récents, on observe en effet un renouveau de la vision essentialiste des caractéristiques définitoires du Français et des Autres.

Mais ils ont parfois gardé des références, des valeurs, une culture, une langue, bref une identité différente de la nôtre. Et ces jeunes, dans leur famille, se sentent alors partagés entre deux identités et deux cultures. [...] Ils sont deux choses à la fois : ils seront Français, pourquoi leur demander d'oublier qu'ils sont aussi autre chose ? (Gérard Fuchs, PS)

C'est cela le jus soli, et il est assez surprenant de voir la gauche se gargariser de ce droit du sol – dans une conception du reste très radicale, qui n'a jamais été la conception Française – plutôt que de donner à ces jeunes le choix entre, d'un côté, la culture et la langue de leurs parents, dans lesquelles ils sont nés, et de l'autre, la société, les institutions, la culture, la langue Française qu'ils découvrent et apprennent à aimer jusqu'au moment où ils sont en mesure de choisir (Henri Plagnol, UDF).

Concernant le registre civique, comme nous avons pu le constater dans les citations déjà mentionnées, à cette époque la droite commence activement à mobiliser les facteurs civiques – qui étaient mobilisés surtout par la gauche jusqu'alors - comme des composantes de la francité.

Notamment dans le cadre de discours sur l'intégration, la qualité pour être qualifié comme Français est largement ramenée à l'acceptation et au respect des valeurs. Les « valeurs républicaines » deviennent des critères d'évaluation du degré d'intégration.

Avec l'appropriation de ce registre par la droite, on rencontre deux nouveautés : l'accentuation d'éléments particuliers parmi les valeurs ; l'appropriation – la « francisation » de valeurs. En effet, comme le montrent les citations ci-après, on observe des mentions particulières sur la « laïcité » et l'« égalité » homme-femme. De plus, ces valeurs civiques sont fréquemment qualifiées comme « valeurs républicaines » et « nos valeurs ».

Ecart réduit	Occurrences dans l'ensemble du corpus	Occurrences dans le sous-corpus	Mot
33.41	589	121	valeurs
15.61	95	28	valeur
8.46	89	12	républicaine
8.21	33	9	rang
7.50	2672	37	république
7.35	1342	26	ses
7.25	12	6	gaullistes
6.62	147	10	adhésion
6.33	2251	29	nos
5.61	54	6	nationales
4.96	153	7	forte
4.79	61	5	constitutionnell
4.72	29	4	fonder
4.68	693	12	nation
4.63	32	4	partagent
4.33	444	9	communauté
4.32	46	4	universel
4.32	46	4	rayonnement
4.26	101	5	su
4.19	108	5	traditions
4.11	58	4	générations
4.04	5140	34	notre
3.99	24	3	desquelles
3.91	27	3	idéaux
3.91	27	3	citoyenne
3.90	140	5	citoyenneté
3.83	30	3	geste
3.81	31	3	défis
3.42	121	4	forces
3.40	53	3	essentielles
3.39	124	4	porter
3.39	54	3	démocratique
3.33	475	7	principe
3.29	61	3	partager
3.28	2908	20	leur
3.27	241	5	essentiel
3.25	64	3	cessé
3.24	144	4	défense
3.18	259	5	intégrer
3.18	153	4	idées
3.14	74	3	laïcité
3.08	2024	15	tous

3.04	2258	16	son
3.03	84	3	institutions
3.03	84	3	généreuse
2.99	88	3	communes
2.98	441	6	décision
2.97	91	3	digne
2.96	767	8	volonté
2.96	92	3	auxquelles
2.95	190	4	commun
2.93	1926	14	intégration
2.89	626	7	sol
2.89	470	6	constitution
2.88	4938	27	france
2.87	102	3	soi
2.85	209	4	clairement
2.83	343	5	doivent
2.79	665	7	mêmes
2.72	121	3	définir
2.71	699	7	elles
2.71	237	4	républicain
2.58	266	4	force
2.57	416	5	principes
2.56	1351	10	droits
2.54	594	6	société
2.53	149	3	volontaire
2.50	155	3	consensus
2.50	154	3	confiance
2.48	4201	22	pays
2.47	160	3	école
2.44	300	4	acquisition
2.40	2350	14	sans
2.40	311	4	avenir
2.35	11035	47	nous
2.35	2633	15	politique
2.34	183	3	défendre
2.33	1950	12	nationalité
2.22	4510	22	sont
2.22	205	3	atteinte
2.19	736	6	conseil
2.19	546	5	contraire
2.19	211	3	veulent
2.18	3033	16	elle
2.17	375	4	intérêt
2.13	386	4	partie

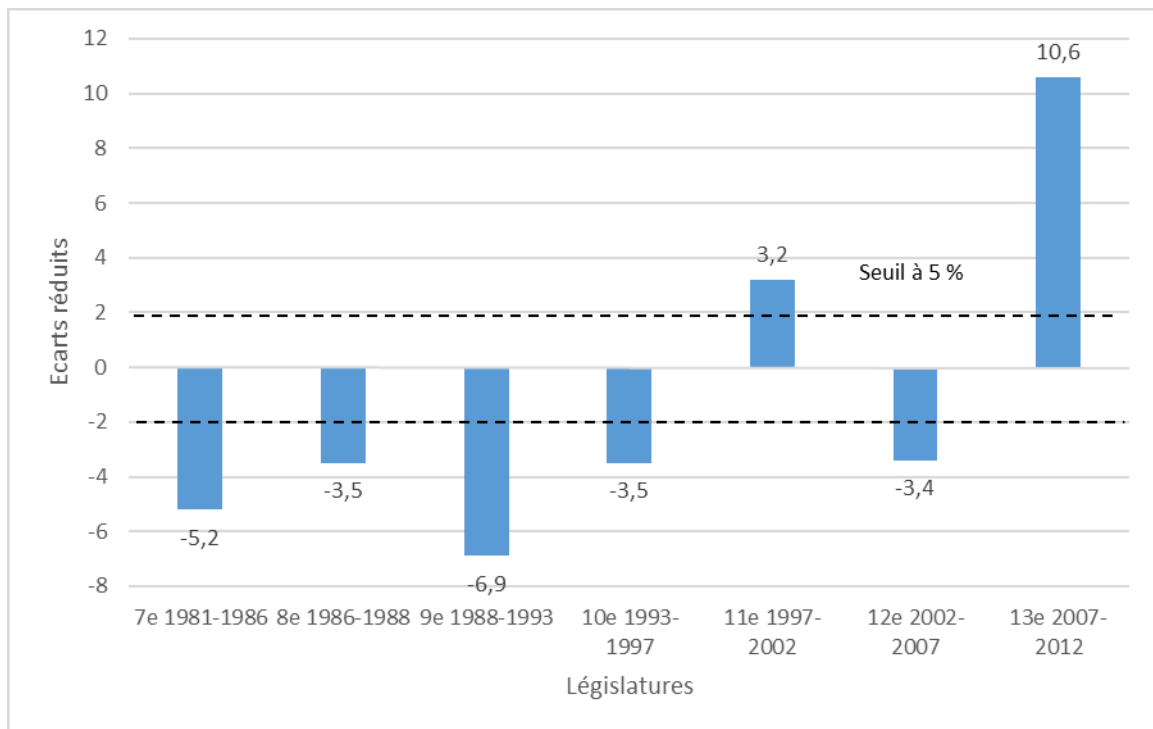


Figure 6.3-17 La fréquence du groupe de mots [républicaine (init)] par législature

Comme le montre la figure 6.3-16, l'utilisation de groupes de mots qui commencent par [républicaine] devient plus fréquente par rapport au passé.

Pour que l'intégration soit acceptée par tous, il faut que les Français sachent que tous ceux qui partagent les mêmes droits sont fiers de devenir Français, qu'ils acceptent de respecter nos valeurs républicaines, au premier rang desquelles figure la laïcité [...] (Jacques Peyrat, RPR).

[...] les étrangers qui souhaitent s'intégrer doivent adhérer volontairement aux valeurs nationales [...] (François Bayrou, UDF).

L'adoption des valeurs devenant un critère d'évaluation du degré d'intégration, l'incapacité ou la manque de volonté supposées d'adhésion à ces valeurs deviennent l'objet de critiques. On voit ainsi l'émergence de discours du soupçon sur le refus ou la résistance à l'intégration des immigrants lié à leur (non) adhésion supposée aux valeurs.

Ainsi, notre système de valeurs est particulièrement mis en cause, fragilisé et de plus en plus ignoré. La laïcité Française, par exemple, est pour des groupes entiers un sujet d'ignorance ou de contestation profonde. Cela est également

vrai pour le principe républicain d'égalité entre les sexes, que nous regardons comme l'une des conquêtes essentielles de notre société (François Bayrou, UDF).

Et elle connaît – pourquoi le nier ? - des difficultés d'intégration dus bien évidemment à la situation économique et sociale de notre pays et au recul – noté hier par un orateur de la gauche – des diverses institutions qui, traditionnellement, assuraient l'intégration, qu'il s'agisse de l'école, des églises, des syndicats ou de l'armée, mais dues aussi souvent à une absence totale de volonté de s'intégrer à nos modes de vie ou à nos valeurs fondamentales (Jacques Peyrat, RPR).

Cette appropriation de critères civiques prépare une différenciation en fonction du « degré d'adhésion aux valeurs ». Certaines « populations immigrées » sont désormais accusées de leur « incompatibilité » aux valeurs et ainsi différenciées du Nous Français. La différenciation en termes de « degré de civilisation » devenant moins visible, la distinction en fonction de distance culturelle et civique essentialisée est toujours présente.

[...] notre modèle d'intégration ne fonctionne plus aussi bien depuis quinze ou vingt ans. Nous connaissons tous les causes de ce changement : contexte économique, concentration très inégale des populations immigrées selon les régions, développement de facteurs de résistance liés à l'origine même de certaines populations. En la matière, je crois d'ailleurs moins aux fondements religieux qu'aux facteurs familiaux. En effet les principaux obstacles à l'intégration de certaines communautés tiennent à leur conception du mariage, du statut de la femme, de la relation entre les frères et sœurs qui sont profondément différentes de nos propres valeurs (Pierre Albertini, UDF).

M. Thierry Mariani. C'est ainsi que la population étrangère appelée à accéder à la nationalité Française comporte désormais des ressortissants relevant de communautés attachées à des valeurs radicalement différentes des nôtres quand elles ne sont pas antinomiques.

M. Jacques Floch. Donnez-nous quelques exemples !

M. Thierry Mariani. A ce titre, la polygamie constitue un exemple flagrant des différences de culture et de civilisation qui séparent certains peuples [...] (Thierry Mariani, RPR).

Cette dénonciation de l'incompatibilité d'immigrés musulmans va parfois jusqu'à la démocratie.

L'intégration ne se fait pas et l'assimilation encore moins ! Si notre société n'a pu intégrer ni même assimiler les Français par le sang versé, comment pourra-t-elle assimiler la déferlante de l'immigration qui nous est annoncée par les démographes ? [...] D'autant plus qu'il s'agit d'une immigration musulmane, de culture islamique, peu compatible avec la démocratie, la laïcité et la culture chrétienne (Jean-Marie Le Chevallier, FN).

12e législature (2002-2007)

Dans ce sous-corpus, la tentative de définition du Français est relativement faible par rapport aux deux législatures précédentes. Dans les conceptualisations présentes, on observe une certaine hésitation sur la définition basée sur la conception essentialiste. Il y émerge ainsi un rapprochement de discours sur la conception du Français portée par la droite et par la gauche.

Comme nous avons vu, depuis la 9e législature, la distinction naturalisée entre Français et immigré/étranger, marquée par l'absence de définition du Français, est devenu peu présente. C'est également le cas pour cette législature.

En rappelant le fait que de nombreux Français ont des ancêtres étrangers, la gauche maintient l'appréciation du « mélange », de la « mixité ».

Un tiers des Français ont un ancêtre, un grand - père ou une grand - mère, un parent étranger, et la République Française a toujours marché ainsi : au mélange ! (Arnaud Montebourg, PS)

Reconnaissons plutôt que la France s'internationalise et les Français aussi, et que la mixité des unions est en voie de banalisation (Arnaud Montebourg, PS).

Même si sa présence est relativement faible ([souche] (-0,9)), avec l'expression « Français de souche », on observe une opposition entre Français ethnicisé et Français « d'origine étrangère ».

La politique familiale d'un gouvernement, si elle ressortit à titre principal au ministre de la famille - lequel a malheureusement fait preuve d'un silence assourdissant sur ce sujet -, se décline également dans chaque ministère et doit aussi bien concerner les Français de souche que les étrangers et leurs familles (Etienne Pinte, UMP).

Il n'y a pas lieu alors de s'étonner des décalages, des incompréhensions, comme des inégalités entre les Français de souche et ceux d'origine étrangère ! (Nicolas Perruchot, UMP)

Toutefois, comme le montre la citation ci-dessous par sa combinaison de mots « de couleur » et « tolérance », le présumé d'un Français majoritaire (non nommé mais à qui il revient de « tolérer » l'Autre -femme, de couleur, musulmane- nommé) est toujours sous-jacent, même s'il est moins souvent mobilisé.

Cette île est un exemple extraordinaire : avec un million d'habitants, le dialogue des cultures y est vécu de façon exceptionnelle. Le conseil général y est présidé par une femme, jeune, de couleur, de confession musulmane et membre de l'UMP – bref, que des qualités ! Ce qui montre bien l'esprit de tolérance de la Réunion ! (Nicolas Sarkozy, Ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, UMP)

Par rapport aux législatures précédentes, il existe relativement peu de discours sur « le changement des immigrés ». Néanmoins, quelques députés de droite continuent d'insister sur l'incompatibilité des cultures des immigrés actuels avec une identité naturalisée du Français. En particulier, on peut citer les propos de Jérôme Rivière, un député de l'UMP.

Depuis trop longtemps, les responsables politique agissent comme si la vague migratoire extra-européenne ne remettait pas brutalement en question le destin même de l'identité plurisécularisée de notre pays (Jérôme Rivière, UMP).

M. Jérôme Rivière. Et pourtant, à l'heure de la mondialisation, les cultures, les racines, les appartenances sereines et fortes sont les meilleurs remparts contre le racisme. Un pays qui n'est pas sûr de son identité ne peut pas s'ouvrir aux autres sans peur.

M. Christian Vanneste. Très juste ! C'est Claude Lévi-Strauss qui le dit ! [...]

M. Jérôme Rivière. Mais j'ajouterai, monsieur le ministre, que quelle que soit la force morale d'un pays, il existe un seuil d'immigration à partir duquel un pays se regarde dans le miroir sans se reconnaître [...] (Jérôme Rivière, UMP).

M. Jérôme Rivière. Or, chaque année, les dizaines de milliers de demandeurs d'asile, qui pour la plupart s'évaporent dans la nature, et les 130 000 arrivées régulières, fondées pour l'essentiel sur le regroupement familial ou sur un lien

de famille avec des Français – les étrangers naturalisés qui vont chercher leur épouse dans leur pays d'origine – , sans parler des clandestins toujours plus nombreux, sont pour l'immense majorité d'entre eux d'origine musulmane et viennent modifier profondément la nature de notre société. [...]

M. Jean-Yves Le Bouillonnet. Entendre cela à l'Assemblée nationale ! C'est une honte !

M. Gérard Charasse. Incroyable !

M. Bernard Roman. La République est laïque ! (Jérôme Rivière, UMP)

Mise à part cette exception, dans l'ensemble, nous pouvons affirmer que ce sous-corpus contient peu de conceptualisation du Français basée sur les critères culturels essentialisés. Parallèlement à ce certain détachement des registres ethnico-culturel et racial, la droite continue à s'appropriier le registre civique pour conceptualiser le Français. Notamment suite au lancement de « Contrat d'Accueil et d'Intégration »¹¹⁰, le respect des « valeurs de la République » devient, avec l'apprentissage de la langue, l'un des impératifs pour être considéré comme « intégré ».

[...] l'humanité et la fermeté passent également par l'établissement d'un lien entre le statut de résident et leur conditions d'intégration. Ces critères seront la maîtrise de la langue ou l'apprentissage des valeurs fondant le pacte républicain (Eric Raoult, UMP).

Cette conception du Français basée sur les critères civiques paraît, à première vue, plus inclusive dans le sens où l'adhésion aux valeurs ne dépend pas, en principe, des différences ethnico-culturelle ou raciale mais de la volonté d'individu.

Mais si l'on examine l'usage de cette conception, on comprendra qu'il ne s'agit pas d'une suppression des distinctions, mais plutôt de changement de mode de distinction : de « l'incompatibilité » essentialisée au défaut d'« efforts ».

On souligne désormais la nécessité de l'effort pour s'intégrer, notamment les efforts pour la maîtrise de la langue Française et le respect des lois et des valeurs de la République. Nicolas Sarkozy, le ministre de l'intérieur de l'époque, insiste sur ce point à plusieurs reprises.

¹¹⁰ Ce contrat est l'objet de la troisième partie.

Ce que nous voulons, c'est obliger les étrangers qui veulent s'installer durablement ou définitivement en France à faire les efforts indispensables pour s'intégrer. Il n'y a pas que la société qui accueille, qui doit faire des efforts. Celui qui veut être intégré doit aussi se donner du mal pour être accepté (Nicolas Sarkozy, Ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, UMP).

Nous rejetons l'idée absurde que les immigrés n'auraient que des droits et jamais de devoirs. [...] Ce n'est pas méconnaître les droits de l'homme que de demander aux migrants d'apprendre la langue Française et de respecter nos lois ! [...] (Christian Estrosi, ministre délégué à l'aménagement du territoire, UMP)

Ce passage de registres fait estomper la différence entre droite et gauche que l'on observait notamment dans le sous-corpus de la 10^e législature. D'une part, comme nous avons vu, la droite commence à se détacher du registre essentialiste et à s'approprier positivement le registre civique. D'autre part, la gauche, s'impliquant dans le jeu de la (re)définition de l'identité nationale, finit par porter un discours assez similaire de celui de droite.

Clarifier la vision Française de l'immigration, c'est aussi permettre au peuple Français de résoudre la crise de l'idée de nation et de l'être Français. Car nous sommes d'accord sur un point : la finalité de l'intégration, c'est devenir Français et aimer l'être (Manuel Valls, PS).

Voici ce que déclarait récemment un député UMP dans la presse : « Trente ans d'immigration massive, à flot continu, encouragée par la complaisance de la gauche [...] et la tétanisation de la droite, ont fait sauter les digues de notre identité nationale. Un peuple qui ne sait plus ce qu'il est, d'où il vient, n'a plus de destin ». [...] Sans doute ce parlementaire aura-t-il bu du petit-lait en vous entendant regretter d'avoir « à s'excuser d'être Français ». Cette logique nationaliste et xénophobe n'est pas celle de la France que nous aimons, fière de son histoire et de sa devise « Liberté, Egalité, Fraternité ». Nous ne l'acceptons pas, car nous refusons de renier notre identité, nos principes, nos valeurs, qui sont ceux de la République (Bernard Roman, PS).

13e législature (2007-2012)

Avec la prise de conscience de la question de la « différence » ou de la « diversité » au sein de la population Française – il s’agit de la question de la frontière intérieure -, c’est dans cette législature que l’interrogation sur la définition du Français prend de l’ampleur. On observe ainsi une explosion de la conceptualisation du Français.

Au lieu de la différenciation naturalisée entre Français et immigré que nous avons observée dans les sous-corpus des années 80, le débat s’oriente sur la question de la « diversité » au sein du Français.

C’est dans cette législature que l’on observe l’installation de la formule "diversité". En effet, dans les années 2008-2009, on voit plusieurs pratiques de la promotion de la « diversité » : le « lancement du label diversité »¹¹¹, la remise du rapport sur la diversité dans l’enseignement supérieur et la recherche par Michel Wieviorka en octobre 2008, celle du rapport du comité présidé par Simone Veil au président de la République le 17 décembre 2008 suivi de son discours à Palaiseau » (Sénac, 2012 : 2). Comme Sénac l’explique, « la promotion de la "diversité de la France" devenant, à l’exception de certains partis politiques comme le Mouvement pour la France ou le Front national, un véritable credo. [...] Depuis 2005 environ on a vu apparaître l’expression issue de la diversité pour désigner des hommes ou des femmes caractérisés avant tout non par leur âge, leur sexe ou leur origine professionnelle, mais bien par la couleur de leur peau, leur origine ethnique ou leur religion » (Ibid. p. 7).

¹¹¹ Sur le label diversité, Sénac explique davantage : « [...] les années 2008-2009, confortent l’institutionnalisation et la publicisation de la diversité. Le label diversité élaboré par l’association nationale des DRH (ANDRH) est ainsi lancé le 11 septembre 2008 par le ministère de l’Immigration, de l’Intégration et de l’Identité nationale et du Développement solidaire en partenariat avec AFNOR Certification. Il est institué par le décret n°2008-1344 du 17 décembre 2008 relatif à la création d’un label pour la promotion de la diversité et la prévention des discriminations » (Sénac, 2012 : 10).

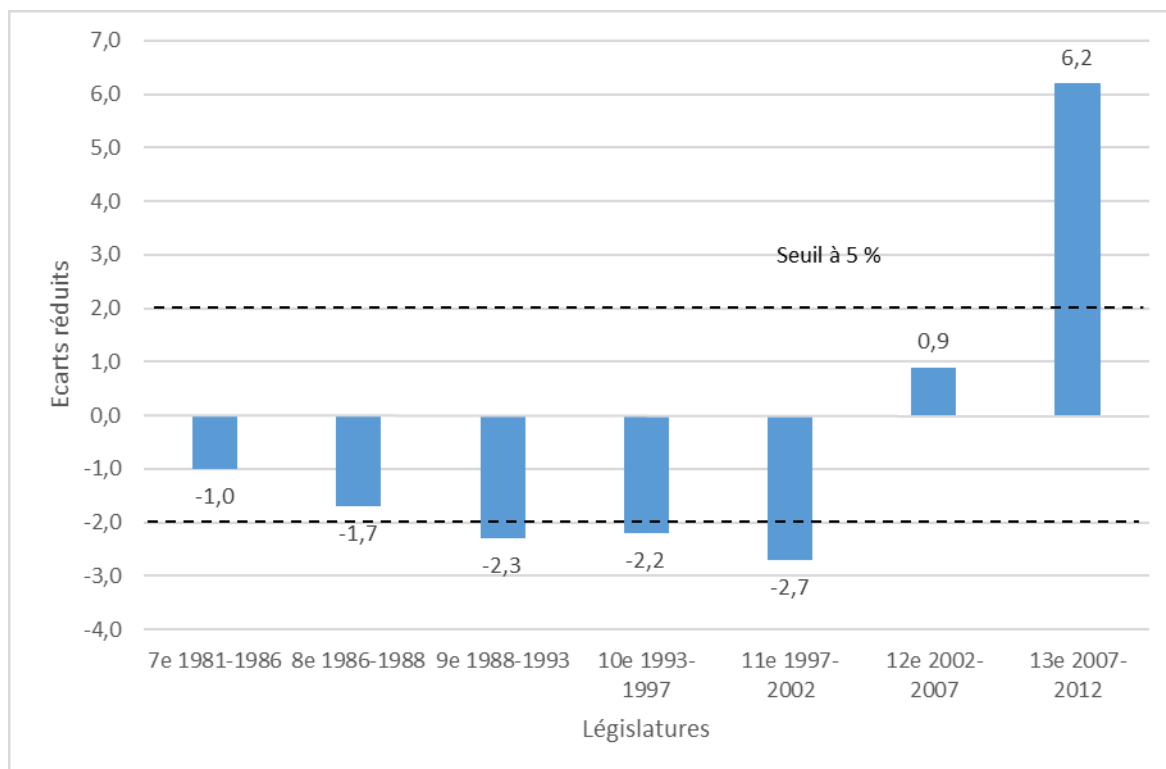


Figure 6.3-18 La fréquence relative du mot [diversité] par législature

Il faut le savoir, des propos de ce type ont été tenus, mais, au même moment ou un peu plus tard, d'autres, que l'on a déjà longuement cités, comme Braudel, ont affirmé que la France était diversité : diversité des paysages, diversité des hommes, diversité des couleurs (George Pau-Langevin, PS).

Dans l'échange avec le migrant, il y a l'apprentissage de la diversité, l'attrait de la différence, le sens de la tolérance [...] (Brice Hortefeux, Ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement, UMP).

La question de la différence intérieure est également posée autour de l'expression « Français de souche » [souche] (2,4). L'utilisation de l'expression elle-même étant plus ou moins banalisée, la prise en compte de la distinction qu'elle propose devient désormais l'objet de critique de la part de gauche. La gauche emploie cette expression pour dénoncer les sous-catégorisations des Français. On trouve ainsi, dans les citations ci-dessous, les expressions variées qui désignent ces sous-catégories : Français dits de souche ; Bons et mauvais Français ; Français à moitié ; Français d'origine immigrée ; Français de la deuxième ou troisième génération ; Vrais Français ; Français de souche ; Français naturalisés ; Français de souche et de sang ; Français de seconde zone ; Français stagiaire ;

Français de papier ; Français de naissance ; Français en sursis ; Français nés en France ; Français d'adoption.

Pis encore, votre projet de déchéance de la nationalité concerne un Français, mais pas n'importe quel Français : celui qui a obtenu sa nationalité depuis moins de dix ans et ne pourrait donc se prévaloir d'être Français de souche (Serge Blisko, PS).

Cette mesure particulièrement grave et discriminatoire distinguant selon leur origine deux catégories de Français, ceux ayant acquis la nationalité - les « Français de papier » - et ceux qui l'auront toujours eue en raison de leur naissance - les « Français de souche » -, a suscité et suscite encore des réactions vives de la part de juristes" (Roland Mazeau, PCF).

En effet, la déchéance de nationalité propose de classer les personnes entre « Français de souche » et « Français d'origine étrangère », rompant ainsi avec la logique d'égalité et créant des « Français en sursis » (Martine Billard, Parti de Gauche).

Le raisonnement présidentiel ressemble à si méprendre, malheureusement, à la distinction opérée par l'extrême droite entre ceux qu'elle appelle les vrais Français et les Français de papier (Noël Mamère, Les Verts).

Nous avons alors dit qu'on ne pouvait pas créer ainsi deux catégories de Français : ceux qui ont la nationalité Française depuis la naissance et ceux qui l'ont acquise par naturalisation (Noël Mamère, Les Verts).

Nos compatriotes issus de l'immigration ne sont pas des Français à moitié [...] (Jean-Marc Ayrault, PS).

Demain, si ce projet de loi passait en l'état, ou s'enrichissait d'amendements déposés par certains membres de l'UMP, pour un même crime ou délit, on ne serait pas sanctionné de la même manière selon que l'on est Français de souche, potentiels, naturalisés, ou étrangers (Sandrine Mazetier, PS).

Certains s'apprêtent à trier les justiciables : il y aurait les étrangers dont on sanctionnera spécifiquement l'insincérité des intentions matrimoniales, c'est l'article 21 ter ; les mineurs délinquants potentiellement Français dont certains à l'UMP trouvent astucieux de traiter non la délinquance mais la nationalité ;

les Français naturalisés et enfin les Français de souche et de sang (Sandrine Mazetier, PS).

Ici, par ces critiques, on rend compte qu'une nouvelle question est posée : il s'agit d'interrogation sur le traitement de « différences » au sein de la population Française.

La gauche, par ses critiques sur la différenciation discriminatoire des Français, propose de ne pas prendre en compte ce genre de différence. Cependant, il est à noter que, ce positionnement ne remet pas en cause l'existence de différence en tant que telle, par exemple entre « Français de souche » et « Français issus d'immigration ». Ce qu'elle dénonce, c'est la prise en compte de traitements sociaux différenciés en fonction de l'appartenance à ces sous-catégories,

Sur cette même question, la droite, en admettant la « diversité » de la population Française, prend une approche différente, celle de la revendication de la hiérarchie d'appartenance.

Etre Français, cela se mérite ; l'accès à la nationalité est l'issue normale du parcours d'immigration et d'intégration. Cela ne signifie pas pour autant le reniement de son histoire, de ses origines ou de sa culture. Il n'y a nullement d'incompatibilité, simplement une hiérarchie d'appartenance (Christian Vanneste, UMP).

Cette prise en considération des efforts consentis pour devenir Français incite à la conceptualisation plus détaillée et concrète du Français. On recense ainsi plusieurs critères spécifiques qui définissent les caractéristiques du Français prototypique.

L'interrogation sur l'identité nationale devient en effet un des thèmes centraux du gouvernement. Comme nous avons vu dans la section précédente, avec l'installation du Ministère de l'immigration de l'intégration, l'identité nationale et du développement solidaire, le gouvernement lance un débat sur l'identité nationale.

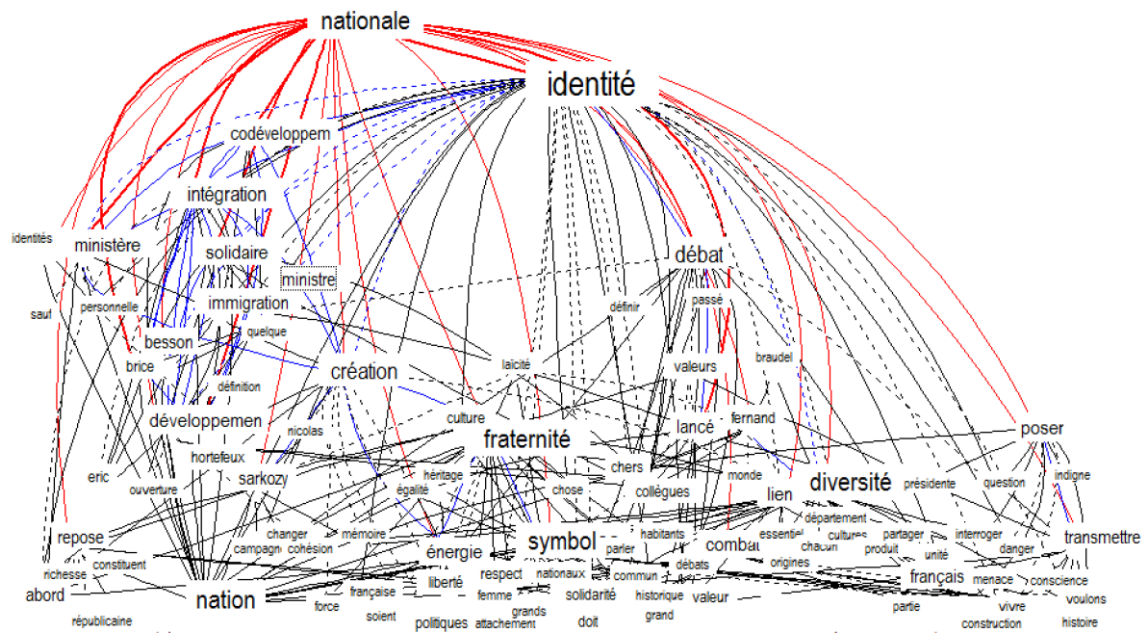


Figure 6.3-19 Analyse arborée des occurrences reliées au mot-pôle [identité]. 13e législature

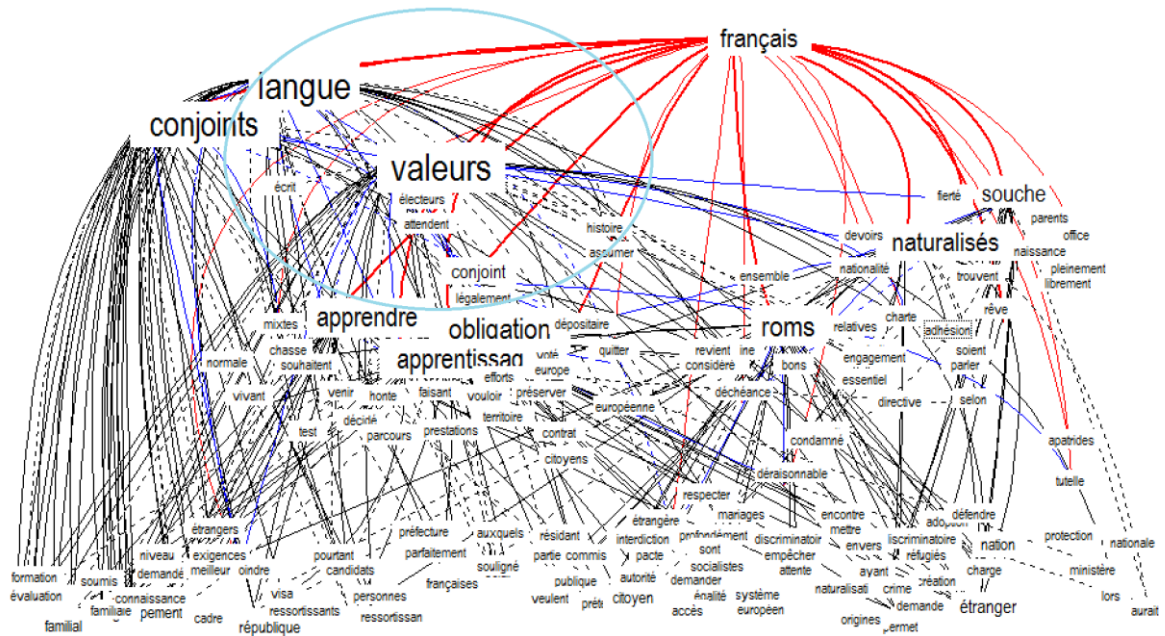


Figure 6.3-20 Analyse arborée des occurrences reliées au mot-pôle [Français]. 13e législature

Ecart réduit	Occurrences dans l'ensemble du corpus	Occurrences dans le sous-corpus	Mot
37.58	1392	216	nationale
37.58	847	325	identité
17.08	248	48	codéveloppem
13.00	1926	75	intégration
9.87	29	13	solidaire
9.24	229	22	ministère
9.05	4927	91	immigration
7.20	1546	39	débat
6.61	74	10	laïcité
6.59	5177	76	ministre
6.50	5140	75	notre
5.40	17	5	brice
5.29	19	5	braudel
5.11	137	9	besson
5.00	25	5	hortefeux
4.99	470	15	développemen
4.84	13	4	fernand
4.74	589	16	valeurs
4.71	174	9	création
4.71	91	7	combat
4.62	138	8	poser
4.56	863	19	monde
4.44	73	6	héritage
4.32	120	7	lien
4.29	1206	22	question
4.25	227	9	culture
4.22	87	6	fraternité
4.08	30	4	lancé
3.99	264	9	égalité
3.94	67	5	repose
3.91	36	4	symboles
3.85	166	7	nicolas
3.79	76	5	diversité
3.77	122	6	sarkozy
3.58	21	3	énergie
3.53	95	5	cultures
3.51	23	3	pilier
3.51	23	3	fidèles
3.47	24	3	transmettre
3.47	24	3	identités
3.38	27	3	socle

3.32	2258	28	son
3.29	239	7	voulons
3.28	241	7	essentiel
3.24	121	5	définir
3.23	398	9	chacun
3.22	72	4	mémoire
3.19	665	12	quand
3.12	266	7	force
3.09	693	12	nation
3.08	138	5	disait
3.08	83	4	imposer
3.08	39	3	indigne
3.07	275	7	débats
3.00	448	9	histoire
3.00	287	7	présidente
2.97	1342	18	ses
2.94	46	3	attachement
2.93	95	4	valeur
2.91	158	5	conscience
2.88	2170	25	aussi
2.87	1169	16	mes
2.84	103	4	changer
2.83	167	5	cohésion
2.74	2251	25	nos
2.73	59	3	produit
2.70	522	9	respect
2.70	61	3	partager
2.67	63	3	unité
2.67	63	3	interroger
2.65	64	3	richesse
2.59	2960	30	Français
2.58	69	3	préserver
2.56	464	8	vivre
2.54	978	13	chers
2.54	290	6	chose
2.50	386	7	partie
2.41	603	9	eric
2.40	152	4	grands
2.36	87	3	historique
2.35	88	3	origines
2.35	88	3	campagne
2.34	89	3	républicaine
2.34	89	3	constituent
2.33	90	3	appartient

2.31	92	3	personnelle
2.30	93	3	nations
2.30	93	3	femme
2.28	95	3	danger
2.27	343	6	quelque
2.27	169	4	solidarité
2.26	1202	14	doit
2.26	97	3	construction
2.24	445	7	politiques
2.24	445	7	grand
2.22	260	5	passé
2.19	20682	153	est
2.19	104	3	département
2.18	362	6	parler
2.16	466	7	manière
2.16	465	7	soient
2.15	186	4	menace
2.15	186	4	commune
2.14	187	4	ouverture
2.13	110	3	habitants
2.11	112	3	nationaux
2.11	112	3	définition
2.10	2785	26	Française
2.10	113	3	quelles
2.09	698	9	moi
2.09	589	8	liberté
2.07	1288	14	collègues
2.07	595	8	abord
2.04	119	3	sauf
2.01	207	4	mot

Tableau 6.3-7 La liste des mots corrélés avec le mot-pôle [identité]. 13e législature

Dans les figures 6.3-18 et 6.3-19, et la liste 6.3-8, on peut recenser plusieurs termes qui appartiennent au registre civique ([valeurs], [laïcité], [égalité], [valeur], etc.). Mais, en même temps, le lexique du registre ethno-culturel ([culture], [héritage], [histoire]) n'a pas disparu. En effet, dans ce sous-corpus, nous pouvons repérer les conceptualisations qui appartiennent à ces deux registres.

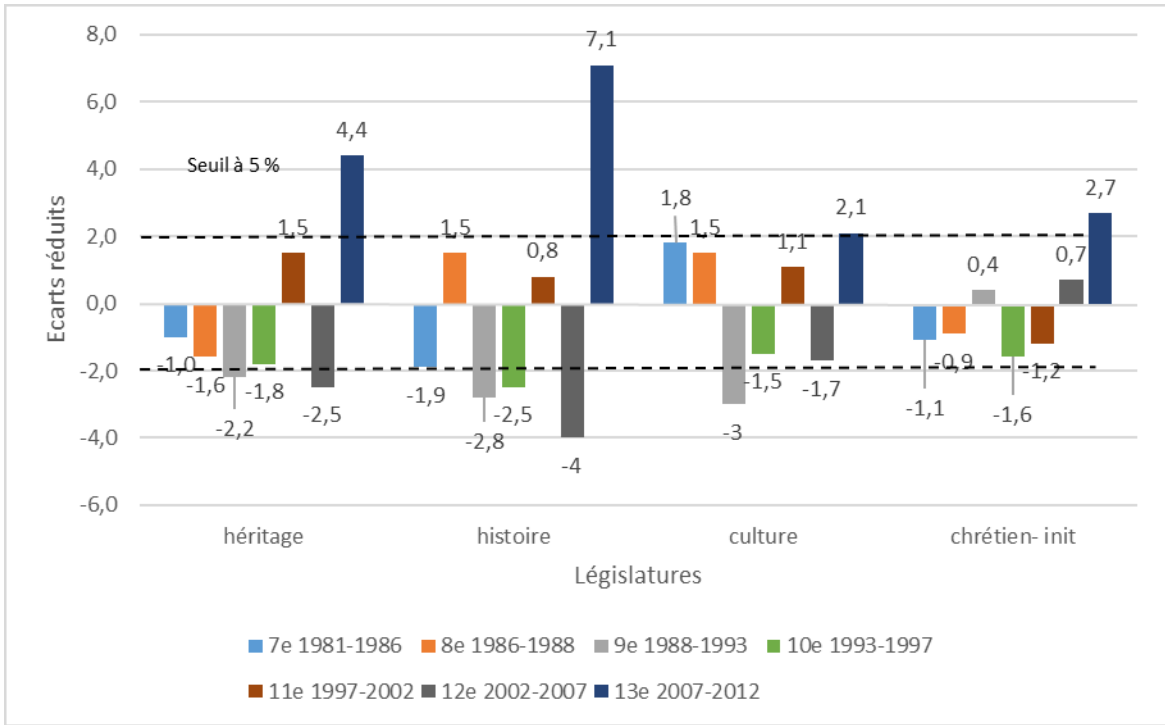


Figure 6.3-21 Les fréquences des mots liés à la conceptualisation ethno-culturelle du Français ([héritage], [histoire], [culture], [chrétien (init)]) par législature

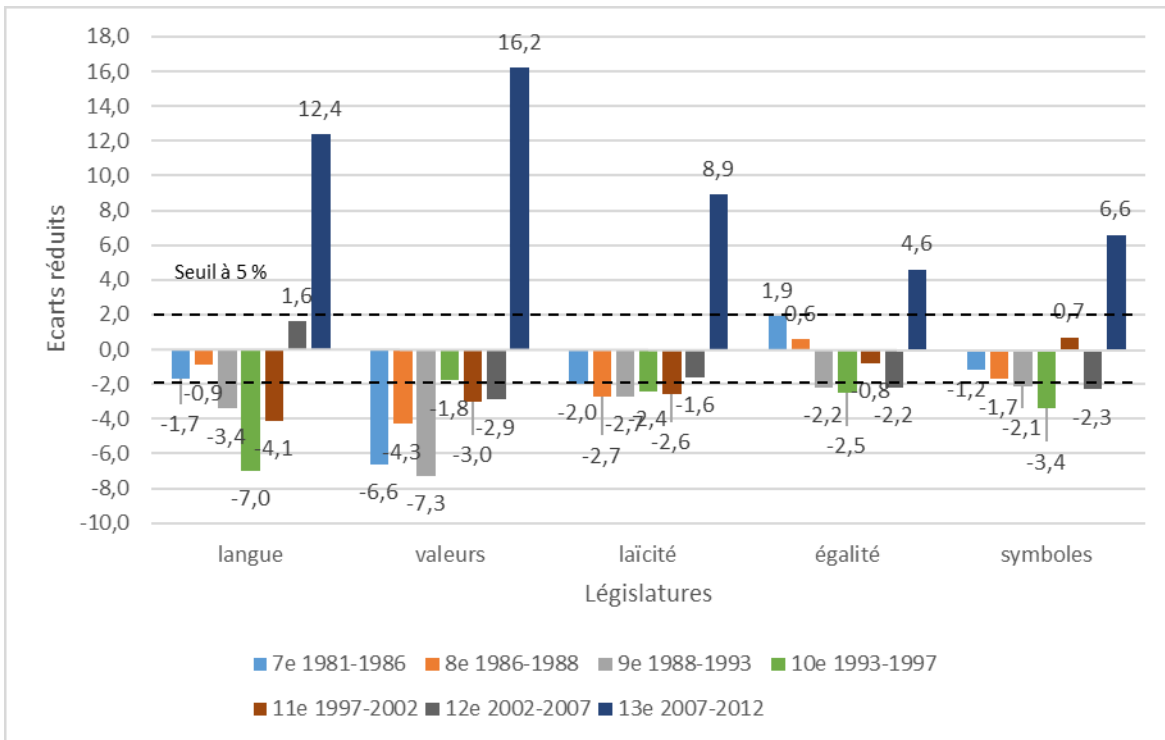


Figure 6.3-22 Les fréquences du mot [langue] et des mots liés à la conceptualisation civique du Français ([valeurs], [laïcité], [égalité], [symbole]) par législature

Par ailleurs, le registre racial est soigneusement évité dans ce sous-corpus. Le critère racial n'est plus évoqué, du moins de manière explicite, comme composante de la définition du Français. Le refus de cette dimension est exprimé aussi bien par la gauche que par la droite.

Mais, quitte à vous décevoir, je crois vraiment que vous vous trompez : les Français, rebelles, indisciplinés, le plus souvent antiracistes, aiment qu'ils veulent, quelle que soit sa couleur de peau ou sa nationalité (George Paul-Langevin, PS).

Oui, à bien des égards, la France s'est constituée sur un rêve d'elle-même : unir des hommes et des femmes de toutes conditions, de toutes origines, en une langue, une culture, un savoir-vivre ; fonder une communauté de destin qui parle au monde et qui influe sa marche. [...] Nous ne sommes pas une race. Nous ne sommes pas une ethnie. Nous ne sommes pas une religion. Nous sommes un peuple multiple qui transcende ses différences dans une communauté de valeurs et d'ambitions [...] (Jean-Marc Ayrault, PS).

Etre Français, ce n'est pas être blanc ou noir, musulman ou catholique (Eric Ciotti, UMP).

Après la période de régression des 11^e et 12^e législatures, la droite reprend le discours essentialiste ethnico-culturel. On trouve ainsi le retour du discours sur le changement de nature de l'immigration qui pointe du doigt la « différence » entre les Européens et les population hors européenne.

On peut repérer par les citations une conception du Français prototypique : européen, judéo-chrétien, gréco-romain, porteur d'une culture et d'une langue spécifiques.

Il n'y a pas d'identité Française qui ne se définirait pas par rapport à une identité européenne commune – la grande absente de nos débats pour le moment – dans ce que la France a de singulier et de ce qu'elle a en partage avec ses nations sœurs européennes. [...] Cette identité est le bien commun de l'ensemble des pays ayant en partage d'avoir paris part, depuis vingt siècles, à une même séquence historique marquée notamment par l'Empire romain, le christianisme, le Moyen Age, la Renaissance, la Réforme et les Lumières, puis au XX^e siècle, par le naufrage de deux guerre mondiales (Jean Dionis du Séjour, UDF).

M. Nicolas Dhuicq. [...] la France s'est construite par fleuves successifs qui, parfois tumultueux, s'entrechoquaient, et il me semble important de rappeler à cet égard, en remontant à travers les siècles, quelques éléments de réalité historique. D'abord, ce furent les peuples indo-européens – latins, grecs, germains et celtes -, qui partageaient une vision commune de l'espace et du temps. Puis, les nations se construisant grâce à nos rois, nos empereurs et nos républiques, les migrations furent essentiellement intra-européennes, avec les peuples opprimés d'Espagne et d'Italie entre les deux guerres, les peuples réfugiés, comme les Belges qui vinrent, après la Première Guerre mondiale, cultiver nos terres, ou encore les peuples réfugiés économiques – Portugais, Espagnols et Italiens, - qui construisirent ce pays. Nous étions alors face à une migration intra-européenne, issue de la même mer civilisationnelle, avec les peuples partageant une culture commune (Nicolas Dhuicq, UMP).

Avec le terme [civilisation] ([civilisation] (init) (3,5)) qui marque la plus haute fréquence parmi tous les sous-corpus, une vision extrême des particularités essentialisées du Français – à savoir chrétienne et gréco-romaine – est manifestée.

[...] notre pays, la France, a toujours été et restera une terre d'accueil. [...] C'est la grandeur de sa vocation, au confluent de la tradition chrétienne et de l'héritage des Lumières (François Rochebloine, UDF).

Les valeurs sont le fruit des grands apports de notre civilisation et du passé, mais aussi la résultante des grandes mutations du temps présent. Les apports de la civilisation sont les héritages gréco-romains, mêlés aux valeurs de la religion judéo-chrétienne et à la pensée du siècle des Lumières (Bertrand Pancher, UMP).

Ces expressions de l'essentialisme Français s'accompagnent d'un discours sur la « distance » ou l'« incompatibilité » entre le « Français » (essentialisé) et certaines populations d'origine étrangère. Il est à souligner que, comme le montre la citation ci-dessous, ce discours peut s'appuyer sur certains écrits « scientifiques » parus à cette période. En effet, en 2010, on a vu paraître deux ouvrages polémiques sur le thème de l'immigration. L'un est *Les Yeux grands fermés. L'immigration en France*¹¹² de la démographe Michèle Tribalat. Dans son essai, Tribalat dénonce l'approche « antiraciste idéologique » sur la question de l'immigration, et propose des « recherches » sur la

¹¹² Tribalat, M. (2010), *Les Yeux grands fermés. L'immigration en France*, Paris, Denoël.

population d'origine étrangère basées sur les critères ethniques. L'autre ouvrage, par un sociologue Hugues Lagrange, *Le déni des cultures*¹¹³, propose une explication de la difficulté de l'intégration de certaine population immigrée en prenant en compte l'origine ethnoculturelle comme variable explicative.

Si le racisme est stupide, voire criminel, la distance culturelle existe bel et bien. Hugues Lagrange l'a montré dans *Le déni des cultures*. Si les sujets du droit paraissent interchangeable, les immigrés sont des hommes et des femmes, avec leurs différences... [...] ... et il est légitime qu'un effort proportionnel soit fourni par le pays d'accueil, mais aussi par les personnes accueillies, afin qu'elles s'intègrent, voire qu'elles s'assimilent. [...] L'immigration ne doit pas non plus porter atteinte à l'identité nationale et aboutir, par exemple, comme le souligne Michèle Tribalat, dans *Les Yeux grands fermés*, à une déconstruction du récit national et des symboles nationaux, à une dénationalisation de la citoyenneté (Christian Vanneste, UMP).

Cette affirmation de décalage est exprimée parfois avec un ton plus agressif. Dans la citation ci-dessous, les immigrés musulmans sont pris comme cible d'attaque pour leur « agression » supposé envers les Français.

Nos compatriotes sont agressés par une immigration massive plus ou moins contrôlée en fonction des majorités successives. Ils sont agressés culturellement lorsqu'ils constatent la présence de plus en plus nombreuse de femmes voilées dans nos rues, dans nos universités et dans les commerces, pratique en contradiction avec notre culture et notre civilisation. Ils sont également agressés par des prescriptions religieuses de plus en plus pressantes, qui ne correspondent en rien à notre identité. [...] Monsieur le ministre, trouvez - vous normal que les jeunes Français ne puissent plus manger de porc dans les cantines scolaires ? (Philippe Meunier, UMP)

La gauche tente de contrer cette vision belliqueuse de la droite, en répétant le même contre-argument typé.

On nous dit qu'il faut désormais nous protéger car l'immigration a changé, que tout était plus facile quand les immigrés étaient italiens, espagnols ou polonais. Mais, au début du siècle dernier, on leur reprochait de la même manière de ne pas connaître nos mœurs et de mettre en péril notre identité nationale ! [...] (George Pau-Langevin, PS)

¹¹³ Lagrange, H., (2010), *Le déni des cultures*, Paris, Seuil.

Ce qui est marquant dans cette législature, c'est la prolifération de l'utilisation de critères civiques. De manière encore plus systématique que dans la législature précédente, la droite récupère ce registre pour la conceptualisation du Français. Comme nous avons déjà constaté dans le sous-corpus de la 12^e législature, avec la langue, le respect des valeurs républicaines devient la condition de l'intégration. L'adhésion, le respect, la défense des valeurs sont décrites comme critères d'être Français.

En effet, maîtriser le Français et connaître les valeurs de la République sont des préalables évidents, essentiels à une bonne intégration dans notre pays (Thierry Mariani, UMP).

Etre Français, faire partie de notre communauté nationale c'est adhérer, respecter et défendre ces valeurs (Eric Ciotti, UMP).

Mais au - delà de ce qu'on appelle aujourd'hui l'intégration - à mon sens de manière restrictive -, il y a la nécessité de préserver un « vivre ensemble » qui, en France, tend à assimiler ceux qui veulent devenir Français. Dans cette conception fondée sur les valeurs républicaines d'égalité, de liberté et de fraternité, il n'est pas illogique de considérer que l'acquisition de la nationalité doit se traduire par l'expression d'une volonté. Accéder la nationalité Française, c'est s'engager à respecter les valeurs de la France, pas seulement en paroles, mais aussi dans les actes (Jean-Claude Guibal, UMP).

Etre Français, c'est appartenir à une communauté nationale. C'est ce vivre-ensemble qui fonde le pacte républicain. Devenir Français c'est passer un contrat avec la nation, commettre un crime contre un dépositaire de l'autorité publique, c'est le rompre (Sébastien Huyghe, UMP).

Pour nous, une intégration réussie repose d'abord sur le respect de ce qui fait notre identité nationale. Oser aborder le thème de l'identité nationale, comme Nicolas Sarkozy l'a fait lors de la campagne présidentielle, ce n'est pas affirmer avec arrogance qu'une seule culture est la bonne, qu'une seule mémoire est officielle, ou que les différences seront étouffées. C'est, tout simplement, rappeler que les valeurs républicaines qui fondent le socle commun de notre nation doivent être respectées (Eric Ciotti, UMP).

Parmi les valeurs, certaines sont mises en avant en particulier, à savoir la laïcité et les droits des femmes.

C'est, tout simplement, rappeler que les valeurs républicaines qui fondent le socle commun de notre nation doivent être respectées. Dire que nous tenons à préserver notre identité nationale, c'est se souvenir que nos droits fondamentaux ont été durement acquis et qu'aucun compromis n'est envisageable à leur sujet. [...] Impossible de négocier sur l'observation de la laïcité. Impossible d'hésiter sur le respect des lois de la République. Impossible de tergiverser sur les libertés fondamentales et notamment celles des femmes (Eric Ciotti, UMP).

Cette mise en avant de la dimension civique, est-elle la négation de la frontière essentialiste ? L'affiliation aux valeurs est, en principe, ouverte à tous. S'agit-il d'une conception du Français basée sur la volonté chère à Renan ? Mais, ce passage de registres n'efface pas la pratique de différenciation. Seulement, désormais, la manifestation ou non de la volonté ou de la capacité d'adhésion aux valeurs deviennent les outils de différenciation et de hiérarchisation¹¹⁴. Surtout, alors que le degré d'adhésion des Français prototypiques ne fait pas l'objet d'évaluation, les populations non-prototypiques sont évaluées et jugées par leur capacité ou volonté supposées de l'adhésion. La supposition de capacité et de volonté est souvent basée sur l'origine ou l'appartenance religieuse. Dans ce sens, il n'y a pas de changement important sur le mécanisme de différenciation lui-même.

Une nation, ce n'est pas seulement un héritage, pas seulement une communauté de vie ; une nation, c'est une communauté de citoyens qui partagent les mêmes valeurs. [...] Tout le monde a présents à l'esprit les débats si lourds au sujet du voile islamique, mais la vision communautariste, la vision du chacun pour soi ne s'arrête pas à la religion. Cela ne vaut pas que pour les étrangers, cela est vrai aussi pour les Français, mais le risque est particulier pour celui qui vient d'ailleurs. [...] La laïcité Française, par exemple, est pour des groupes entiers un sujet d'ignorance ou de contestation profonde. Cela est également vrai pour le principe républicain d'égalité entre les sexes, que nous regardons comme l'une des conquêtes essentielles de notre société [...] (Marc-Philippe Daubresse, UMP).

Nous serons fermes à l'égard des immigrés qui ne respectent pas les lois de la République, comme nous protégerons ceux qui respectent nos règles et nos

¹¹⁴ Ce point est également observé dans la pratique institutionnelle de l'intégration du même période. L'analyse sera présentée dans les chapitres 8 et 9.

valeurs (Brice Hortefeux, Ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement, UMP).

Car il faut bien faire la différence entre l'immense majorité des étrangers, qui souhaitent réellement vivre en France, qui se reconnaissent dans les valeurs de la République, dans notre attachement à la démocratie et à la laïcité et qui font des efforts pour s'intégrer [...] ... et ceux qui rejettent les valeurs de notre société, qui profitent de notre générosité et qui transgressent nos lois [...] (Jean-Claude Bouchet, UMP).

En suivant ce changement de registre, on observe un glissement de formulation dans la dénonciation des musulmans. L'argument déplace la cible de la « distance » culturelle à l'« incompatibilité » avec nos valeurs. Par exemple, le port de la burqa est dénoncé désormais comme contradictoire avec les « valeurs de notre identité nationale ».

Il est évident que le port de la Burqa est contraire aux valeurs de notre identité nationale. Non parce qu'il exprimerait une foi religieuse, mais parce qu'il porte atteinte à la dignité humaine, à la dignité des femmes ! (Eric Besson, Ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, UMP)

La France laïque doit, sans hésitation, dire non à la burqa, parce que cette prison de tissu qui enferme les femmes contredit notre conception des droits fondamentaux de la personne humaine (Jean-Marc Ayrault, PS).

6.4. Synthèse

Nous avons observé, à travers les législatures, plusieurs grandes transitions concernant la conceptualisation du Français.

Nous pouvons résumer les grandes tendances comme suit :

- Etant un signe que le Français occupe la place de majoritaire, l'opposition entre Français et immigrés/étrangers devient de moins en moins mobilisée. A partir de la 10^e législature, elle est remplacée par un questionnement sur la différence au sein de la population Française, en d'autres mots, sur la frontière intérieure. C'est à partir de ce remplacement qu'une nécessité de conceptualisation du Français devient de plus en plus saillante.
- La référence raciale est de moins en moins fréquente, surtout à cause de l'impératif d'éviter une accusation de racisme. Mais on la trouve tout au long de la période traitée jusqu'à la 12^e législature, même si c'est sous une forme latente.
- Le critère ethno-culturel est mobilisé notamment par la droite depuis la 8^e législature. Toujours présente, une vision essentialiste est manifestée de plus en plus de manière subtile. En même temps, son rôle de différenciation est remplacé en partie par le registre civique.
- Adopté par la gauche dans la 10^e législature, le registre civique est graduellement approprié par la droite. Dans le discours de droite, certains aspects de valeurs sont mis en avant, et les valeurs sont francisées. Notamment à partir de la 12^e législature, l'adhésion aux valeurs républicaines devient un nouveau critère pour être considéré comme Français.

Chapitre 7. La francité comme opérateur de différenciation : Discours sur les « attentats » de janvier 2015

En 2015, la France a connu deux séries d'attentats à Paris et à son alentour en janvier et en novembre. Impliquant plusieurs personnes de nationalité française d'origine étrangère, ces événements suscitent des réactions vives autour de la question de l'appartenance nationale. En outre, un débat politique s'engage sur l'éventuelle déchéance de la nationalité des nationaux radicalisés.

Dans ce chapitre, je m'attache à examiner comment une francité et ses effets différenciateurs apparaissent dans le discours politique sur les « attentats » de janvier 2015. L'analyse dévoile une différenciation des populations en fonction de l'adhésion aux valeurs républicaines. En effet, comme nous allons le voir, les valeurs ont été considérées massivement comme des éléments caractéristiques de la France et des Français. La déclaration de François Hollande le jour même de la première attaque a qualifié cet événement d'attaque contre la France et surtout contre les valeurs « républicaines », et le rassemblement organisé suite à ces deux attaques le 11 janvier a été nommé « marches républicaines ». Ce qui nous intéresse ici, c'est de voir comment des valeurs « universelles » deviennent des instruments de différenciation.

Déroulement des événements de janvier 2015

Rappelons d'abord que les événements en question ont consisté en deux attaques meurtrières à Paris les 7 et 9 janvier contre le siège du journal satirique Charlie Hebdo situé au 11^e arrondissement à Paris, et contre une supérette Hyper Cacher à la Porte de Vincennes. Entre temps, il y avait également des fusillades et une prise d'otage ont eu également lieu dans une imprimerie.

Comme répercussions, on a observé un deuil national décrété le 8 janvier ; des rassemblements « marches républicaines » organisés partout en France, notamment à Paris les 10 et 11 janvier ; l'affichage partout du slogan « Je suis Charlie »¹¹⁵ ; une propagation

¹¹⁵ Le soutien au slogan « Je suis Charlie » a pris une ampleur importante. Mais la signification était quelque peu ambiguë. Avec ce slogan, qu'est-ce que les gens veulent manifester ? L'hommage aux victimes ? La

des actes islamophobes ; des mesures antiterroristes, dont un déploiement des forces de l'ordre sur l'ensemble de territoire.

Les évènements ont suscité des réactions vives dans les discours politiques et médiatiques. Par ailleurs, les premières analyses ou bien des commentaires « à chaud » des chercheurs ont été publiés.

revendication des valeurs comme la liberté d'expression ? La manifestation de la force ou de l'unité de la communauté nationale ? L'amour de la France ?

7.1. Une francité basée sur les « valeurs républicaines »

L'examen de la liste des mots spécifiques¹¹⁶ du corpus montre une présence forte du thème des « valeurs démocratiques ou républicaines ».

Ecart réduit	Occurrences dans Google Books	Occurrences dans le corpus	Mot
227.47	1840	17	Philharmonie ¹¹⁷
214.54	29252	64	charlie
205.08	21960	53	hebdo
187.58	192697	144	terrorisme
174.10	147728	117	terroristes
147.82	132155	94	laïcité
114.92	157840	80	mesdames
112.27	6678	16	src
102.17	40643	36	radicalisation
101.05	28887	30	afp
95.22	15960	21	ump
89.08	152248	61	antisémitisme
87.69	85809	45	terroriste
83.40	32772410	931	a
75.77	237217	65	policiers
72.93	35378	24	shoah
66.95	6231598	310	république
64.15	530632	83	mobilisation
60.20	1868528	149	devons
58.32	304768	57	internet
56.42	26957682	592	france
54.37	39744	19	pnr
53.87	253436	48	attentats
53.83	128967323	1456	nous
53.67	49736	21	antisémites
53.36	387115	59	concitoyens
50.63	55789	21	assassinés
49.98	2794590	154	sécurité
47.20	2378631	134	veux
44.29	210173	36	racisme
43.19	62512	19	antisémite
43.08	3372058	148	valeurs
42.40	1185528	84	solidarité

¹¹⁶ Pour rappel, les « mots spécifiques » sont les mots proportionnellement surreprésentés dans le corpus par rapport à la référence extérieure (Google Books). Pour constituer la liste, j'ai retenu les mots dont l'écart-réduit est supérieur ou égale à 20,0.

39.33	21606980	384	nos
39.11	526006	51	bancs
38.79	418987	45	applaudissemen
38.41	323014	39	renseignement
38.30	27363944	432	notre
38.24	221253	32	irak
38.05	237213	33	citoyenneté
37.18	1371230	80	victimes
35.73	488866	45	chers
35.53	111450	21	filières
35.10	103661	20	sursaut
34.84	248413	31	saluer
34.44	1392202	75	engagement
34.40	359302	37	attentat
33.78	10132439	218	liberté
33.21	93789	18	policière
33.12	637674	48	renforcer
32.65	184676	25	mobiliser
32.48	5879786	155	école
32.22	2158840	89	juifs
32.17	2301632	92	messieurs
31.97	456383	39	fraternité
31.76	125795	20	mémorial
31.64	4157934	125	monsieur
31.24	6321568	156	sommes
30.67	492944	39	journalistes
30.47	8294813	178	ministre
30.21	100654	17	mobilisés
30.05	1021694	56	collègues
29.62	1469403	67	haine
29.50	14431713	239	parce
29.50	206879	24	ahmed
29.36	160927	21	euros
29.22	95291	16	prioritaire
28.30	89302	15	auschwitz
28.12	728063	44	lutter
27.98	1446506	63	européen
27.62	53798781	516	vous
27.55	999572	51	musulmans
27.17	88742448	715	je
26.49	553214	36	souhaite
26.03	47734705	458	aussi
26.02	6313034	133	face
25.83	8136589	153	président
25.54	792102	42	réseaux
25.33	125325	16	franck
25.30	10740145	177	ensemble

25.10	15368048	218	français
24.80	385835	28	médias
24.73	562097	34	compatriotes
24.55	247053	22	puissions
24.49	168084	18	otages
24.48	6904747	133	nationale
24.17	491202	31	enjeu
24.06	5504585	115	notamment
23.14	17926194	225	avons
23.02	1038201	44	soutien
22.70	2622833	72	élèves
22.66	394902	26	fierté
22.59	661030	34	syrie
22.18	2521260	69	internationale
22.16	142475	15	priorités
22.15	325573	23	civique
22.10	2536577	69	responsabilité
21.97	480966	28	exceptionnelle
21.88	552210	30	enseignants
21.84	3981869	88	lutte
21.83	24864343	265	pays
21.71	3175184	77	presse
21.69	3477421	81	vivre
21.57	497322	28	partenaires
21.22	382022	24	mairie
21.19	1050182	41	message
21.14	5683152	105	janvier
21.12	385084	24	numérique
21.06	484228	27	barbarie
20.61	1822622	54	démocratie
20.55	66573947	494	y
20.51	63452442	477	ont
20.39	212210	17	mali
20.32	167605	15	salue
20.22	21428948	228	doit
20.17	10777196	148	aujourd'
20.17	386199	23	anniversaire
20.13	193333	16	intolérance
20.09	10829347	148	hui
20.09	3904356	81	éducation
20.06	1537915	48	semaine

Tableau 7.1-1 Les mots spécifiques du corpus par rapport à la référence externe (Google Books)

Après la vérification de la signification des mots dans mon corpus, j'ai pu regrouper quelques termes qui s'inscrivent dans cette thématique des « valeurs démocratiques ou républicaines » : [laïcité], [république], [valeurs], [liberté], [fraternité], [civique], [démocratie].

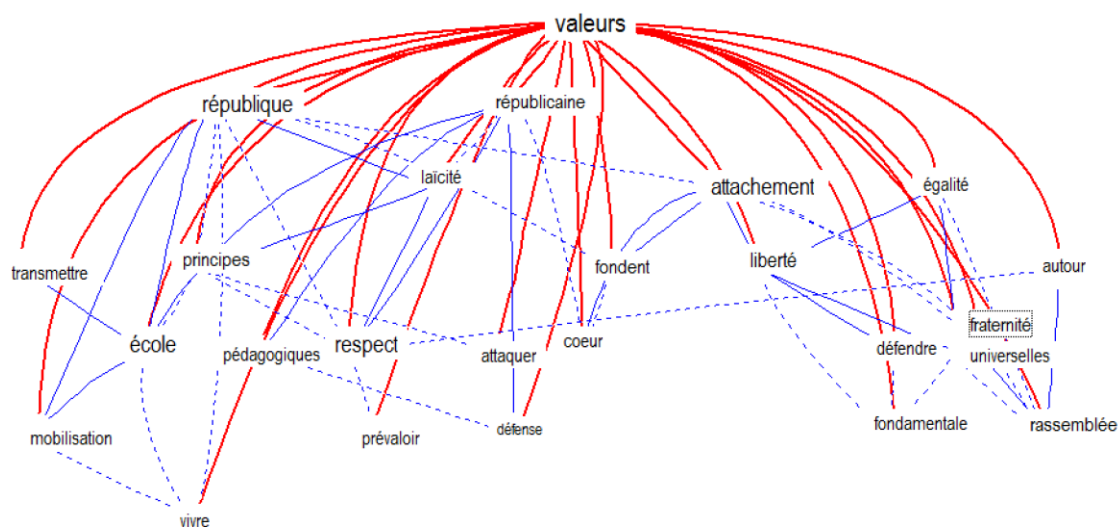


Figure 7.1-1 Analyse arborée des occurrences reliées au mot-pôle valeurs

Ce thème de « valeurs » qui traverse l'ensemble du corpus mérite une attention particulière, car, dans cet univers discursif, ce sont ces « valeurs » qui servent à distinguer le Nous du Eux, ainsi à construire une altérité.

Dans les discours politiques sur les attentats de janvier 2015, nous observons un mécanisme d'appropriation des valeurs, qui ne sont pas, à la base, spécifiquement françaises pour en faire des propriétés exclusives du Français. Fréquemment qualifiées de « républicaines¹¹⁸ », ces valeurs sont revendiquées comme des valeurs qui appartiennent à Nous, à la France, bien qu'elles soient partagées au-delà de la France (démocraties, république, etc.), voire et même considérées comme universelles (liberté, etc.).

Mais la France est un pays qui a des règles, qui a des principes et qui a des valeurs. Parmi ces valeurs, il y en a une qui n'est pas négociable, qui ne le sera jamais : c'est la liberté, c'est la démocratie. En même temps je veux, m'adressant à vous, que ceux qui vivent en France puissent se savoir unis,

¹¹⁸ Dans le corpus, et dans le discours politique actuel en général, dans la plupart des cas, « la République » ne signifie pas n'importe quelle république, mais la République française.

protégés, respectés comme eux-mêmes doivent respecter la République (Philippe Adnot, NI, le 13 janvier 2015).

Aujourd'hui c'est la République tout entière qui a été agressée. La République, c'est la liberté d'expression. La République, c'est la culture, c'est la création, c'est le pluralisme, c'est la démocratie. C'est cela qui était visé par les assassins (François Hollande, PS, Président de la République, le 7 janvier 2015).

En effet, ces « attentats » sont présentés comme des attaques contre les valeurs républicaines, donc contre la France. Cette interprétation des événements faisait l'unanimité dans l'ensemble de corpus. Ainsi, les auteurs d'attaques sont donc exposés à la double dénonciation : contre leurs actes violents, mais encore contre leur non-adhésion ou non-respect aux valeurs républicaines. Ici, les qualificatifs « barbarie (109e sur la liste des mots spécifiques) » et « barbare » attribués aux actes et à ses auteurs sont significatifs. En effet, la barbarie désigne un caractère cruel, sauvage ou inhumain, mais ce terme peut signifier un caractère non civilisé et inculte. Si l'on rappelle l'étymologie latine de ce mot, *barbarus* qui désigne l'étranger, par rapport aux Grecs et aux Romains et, par extension, non civilisé, mal civilisé, on peut observer un contraste établi entre Nous, qui sont du côté de valeurs républicaines et implicitement civilisés, et Eux, qui sont « barbares », sauvages dans le sens d'être violents, et manquent de civilisation qui ne peuvent pas ou ne veulent pas adhérer à nos valeurs. Il s'agit de « l'ennemi intérieur » ou « l'altérité intérieure » dans ce paradigme discursif. Dans ce sens, les terroristes sont, malgré leur nationalité française, radicalement écartés et opposés au « Nous » imaginaire. L'opposition entre les termes « la France », « nous » et « terroristes » dans ces extraits est une bonne illustration de cette exclusion.

La France a été attaquée, dans ce qu'elle avait de plus sacré : la liberté d'expression, la République et l'égalité humaine. La France a su réagir avec dignité et fierté. Là où les terroristes voulaient la mettre à genoux, elle a fait face. Là où les fanatiques voulaient semer la peur, elle a fait masse (François Hollande, le 5 février 2015, souligné par nos soins).

L'unité nationale, en de semblables moments, est d'autant plus indispensable que le projet des terroristes consiste, au-delà du déchaînement de la violence, à semer la peur, à s'attaquer aux valeurs de la démocratie, à dresser les Français les uns contre les autres. Nous saurons leur démontrer, à ces terroristes, par notre sang-froid, par notre adhésion ferme aux valeurs de la République, que

nous n'avons pas peur et que nous demeurons unis face à l'épreuve. (Bernard Cazeneuve, PS, Ministre de l'intérieur, le 8 janvier 2015, souligné par nos soins)

Dans le corpus, ces valeurs étant considérées comme propriétés fondamentales des Français, le fait d'y adhérer est le critère de sélection des individus qui appartiennent au Nous Français.

7.2. Le Français sans condition, sous condition et le « mauvais immigré »

A première vue, cette séparation des individus par leur adhésion aux valeurs semble posséder un caractère civique et inclusif, qui ne prend plus en compte les « différences ethniques ou raciales ». Mais peut-on dire par là qu'il n'y existe plus de dimension ethnico-raciale ? S'agit-il de manifestation de conception purement civique de la communauté nationale ? Si l'on examine le corpus, nous obtenons une réponse nuancée, car la différenciation ethnique (ethnalisée) ne s'efface pas dans ce jeu. La représentation de « l'immigré » ne s'estompe pas totalement, mais elle se divise en deux en fonction de leur adhésion aux valeurs. Ainsi, autour de ce jeu de distinction entre nous et eux, j'ai observé trois représentations : Nous les « Français » sans condition, les adhérents inconditionnels à ces valeurs ; inclus dans le Nous sous conditions ; Eux (les mauvais « immigrés »), exclus du Nous.

Nous Les « Français »¹¹⁹ sans condition, les adhérents inconditionnels à ces valeurs.

Dans le corpus, quand les orateurs parlent de « Français » de manière globale (sans autres qualifications), leur attachement à ces valeurs est affirmé sans conditions. Pour eux, l'attachement aux valeurs n'est pas mis en doute.

Il s'agit là d'une réaction de sursaut républicain, de rassemblement qui mérite une fois encore d'être soulignée. Les Français exprimeront demain en masse leur attachement indéfectible aux valeurs de la République, aux libertés publiques et en particulier à la liberté d'expression, après la sanglante attaque que les terroristes lui ont infligée, sans parvenir toutefois à l'affaiblir. (Bernard Cazeneuve, le 10 janvier 2015)

Les Français, le week-end dernier, nous ont dit leur attachement viscéral et indestructible à la République et aux valeurs qui la fondent, au premier rang desquelles la liberté et la laïcité, sans céder à la tentation de la panique, de la peur, du repli ! (Bruno Le Roux, PS, le 13 janvier 2015)

¹¹⁹ En m'inscrivant dans la pensée constructiviste, j'utilise les expressions « Français » et « immigrés » en tant que catégories construites.

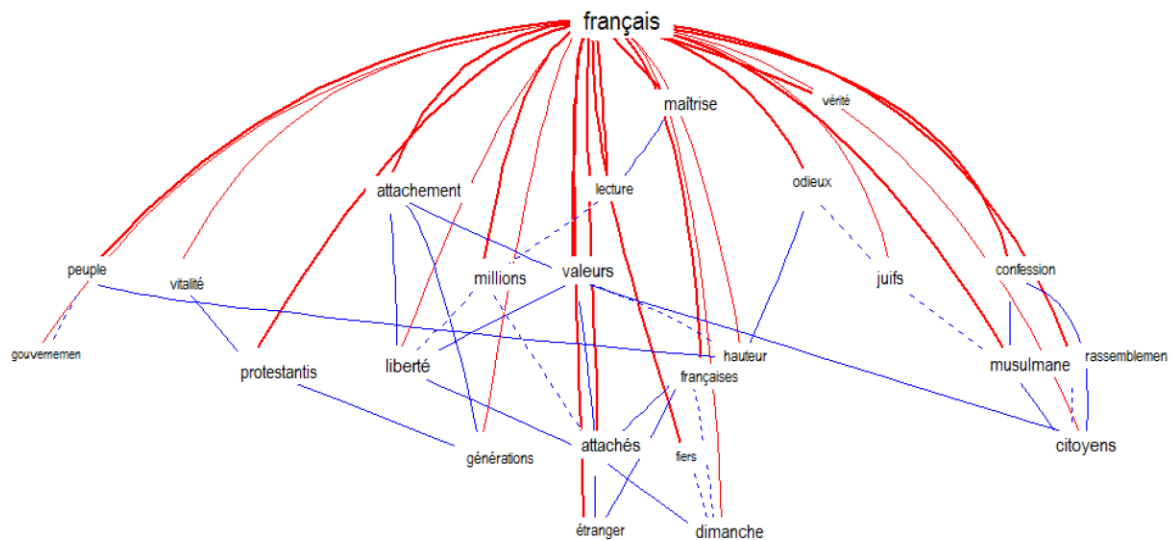


Figure 7.2-1 Analyse arborée des occurrences reliées au mot-pôle [français]

Inclus dans le Nous sous conditions

Les individus qui sont différenciés du Nous Français à cause de leur écart supposé par rapport au prototype de Français (à cause de leur confession ou de leur origine pour les cas dans ce corpus), mais qui sont appréciés par la manifestation de leur adhésion aux valeurs républicaines. Ils peuvent certes être inclus dans le « Nous », mais sous conditions, c'est-à-dire l'adhésion supposée aux valeurs. Dans ce corpus, cette représentation est incarnée par les victimes musulmanes, et un étranger (naturalisé par la suite) qui a aidé les otages. Cette représentation fait écho à la catégorie classique de « bons immigrés ». Les victimes, notamment celles de confession musulmane sont glorifiées par son adhésion supposée aux valeurs.

Ahmed MERABET¹²⁰ a payé de sa vie son engagement. Ahmed MERABET, français de confession musulmane, était très fier de représenter la police française, les valeurs de la République, la laïcité qui fait que dans notre pays toutes les croyances sont respectées, toutes les religions sont protégées, tous les citoyens, qu'ils croient ou qu'ils ne croient pas, vivent ensemble la laïcité pour laquelle Ahmed MERABET est également tombé.

¹²⁰ Il s'agit d'un policier tué le 7 janvier 2015 lors de son intervention devant le siège de Charlie Hebdo juste après l'attaque. Il était d'origine algérienne de confession musulmane.

Lui savait mieux que quiconque que l'islamisme radical n'a rien à voir avec l'islam et que le fanatisme tue les Musulmans. C'est vrai en Afrique, c'est vrai en Irak, c'est vrai en Syrie, c'est vrai en France parce que le djihadisme, l'islamisme radical, frappent celles et ceux qui veulent être libres dans leur foi, dans leur croyance, dans leurs convictions. Celles et ceux qui veulent être libres tout simplement. Ahmed est mort pour s'opposer à eux, à ces fanatiques parce qu'ils semaient la désolation, parce qu'ils étaient dangereux, parce qu'ils venaient de commettre l'horreur dans un journal (François Hollande, PS, le 13 janvier 2015).

Un autre exemple est celui de Lassana Bathily. Suite à la pétition, Lassana Bathily, jeune Malien et employé du magasin Hyper Cacher a bénéficié de la nationalité française le 20 janvier 2015 grâce à sa contribution à l'opération de sauvetage des otages, alors que, en même moment, il y avait un débat sur la déchéance de la nationalité des auteurs d'attaques.

Ils pensaient nous diviser, nous les héritiers de Voltaire et des Lumières ; ils nous ont rassemblés. Ils ont été traqués et châtiés par les forces de l'ordre, qui ont accompli un travail exemplaire. Ils ont réveillé la France éternelle et fraternelle, celle des millions de Françaises et de Français qui se sont levés pour dire « Nous continuerons à vivre libres ! », celle de Lassana Bathily, ce jeune Français de confession musulmane qui, au péril de sa vie, a sauvé ses frères juifs lors de la prise d'otages de la porte de Vincennes. (Philippe Vigier, UDF, le 13 janvier 2015)

Eux (Les mauvais « immigrés »), exclus du Nous

Ce sont des individus dont on considère qu'ils ne peuvent pas ou qu'ils ne veulent pas adhérer aux valeurs en question. Ceux qui n'ont pas respecté une minute de silence dans l'école sont des figures représentatives de ce groupe.

L'observation d'une minute de silence dans les établissements scolaires le 8 janvier demandée par le Ministère de l'éducation nationale¹²¹ connaît des refus par certains élèves et personnels. Ce non-respect devient l'objet de critique forte. L'UMP propose de

¹²¹ Le site du Ministère de l'éducation nationale annonce cette demande comme suit : « Conformément à la volonté du président de la République, la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche demande à l'ensemble des personnels ainsi qu'à l'ensemble des élèves et étudiants de respecter, jeudi 8 janvier à midi, une minute de silence en hommage aux victimes de l'attentat survenu ce 7 janvier à Paris » (Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2015a).

sanctionner ces élèves. Le ministère de l'éducation nationale précise, dans un communiqué de presse, des mesures à prendre vis-à-vis de ces « difficultés rencontrées » en affirmant que « l'éducation nationale ne laissera prospérer aucun comportement contraire aux valeurs de la République ».

Conformément aux instructions de fermeté données par la ministre, toutes les difficultés rencontrées ont été traitées localement, de manière proportionnée à la gravité des faits, par les équipes éducatives et pédagogiques, entre dialogue éducatif et sanctions disciplinaires, allant du rappel à l'ordre en présence de l'élève et de ses parents à la convocation de conseil de discipline. Une quarantaine de situations ont été transmises aux services de police, de gendarmerie ou aux parquets. Comme la ministre l'a rappelé mardi 13 janvier aux recteurs et à l'ensemble des responsables académiques, l'éducation nationale ne laissera prospérer aucun comportement contraire aux valeurs de la République. Pour accompagner les personnels dans la gestion de ces événements et ne laisser aucun enseignant démuni ou isolé, la ministre a donné instructions aux recteurs de dépêcher, dès cette semaine, dans chaque établissement qui en exprime le besoin, des inspecteurs pédagogiques habilités à les assister dans leur mission (Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2015b).

Dans le corpus, plusieurs orateurs critiquent ces actes en les qualifiant de « contraires aux valeurs républicaines ».

La difficulté pour les personnels des écoles et des établissements à gérer l'émotion face à l'innommable est établie. Cette difficulté, chacun, parents, médias, institutions, l'a ressentie. Il y a eu des incidents : une centaine a été remontée par le réseau rectoral, sans doute davantage. Tous ces incidents sont inacceptables. Ils ont fait l'objet de traitements immédiats, sous forme de dialogue éducation et/ou de sanctions. Je veux rappeler ici la nécessaire fermeté et la nécessaire travail d'éducation face aux propos et attitudes racistes et antisémites, face à la remise en cause du principe de laïcité et des principes et valeurs de la République (Najat Vallaud-Belkacem, PS, Ministre de l'éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le 13 janvier 2015).

Partout, la République, dans son exigence de laïcité, recule ; l'exemple de la minute de silence dans les établissements scolaires est flagrant (Philippe Adnot, le 13 janvier 2015).

La mobilisation nationale ne doit pas occulter ce qui s'est passé ces derniers jours dans des écoles et sur internet. Je veux parler du refus de participer à la minute de silence à la mémoire des victimes et de toutes les réactions qui ont fait écho à d'autres refus, communautaires, identitaires, dans l'espace public, au mépris de toutes nos valeurs de liberté et, bien sûr, de laïcité (Bruno Retailleau, UMP, le 13 janvier 2015).

7.3. Synthèse

Ce paradigme discursif qui dresse la ligne entre l'exclusion et l'inclusion en fonction de l'adhésion aux valeurs « républicaines » que j'ai essayé de montrer à travers le corpus sur les « attentats » de janvier 2015 semble être rigide, vu son étendue dans la durée et son acceptation unanime. En effet, cette tendance qui caractérise le Français par l'adhésion aux valeurs n'est pas nouvelle. On remarque aussi que dans ce corpus, le discours dans ce registre est tenu par les hommes politiques quelle que soit leur étiquette.

Dans ce cas, on pourrait prévoir une évolution de dispositifs de contrôle et de gestion des immigrés et des migrants dans ce sens. Si ces événements font monter davantage le soupçon sur l'allégeance des populations immigrées, on observera la mise en place des pratiques de l'épreuve de loyauté notamment autour de la question d'adhésion aux valeurs « républicaines ». En effet, il existe déjà certaines mesures de cet ordre, dont l'exemple symbolique est le Contrat d'Accueil et d'Intégration rendu obligatoire en 2007.

Mais, devant ce paradigme discursif et l'éventuelle intensification de l'épreuve d'allégeance, il est important de souligner que, l'apparence civique de ce principe n'efface pas pour autant un clivage entre « Français » et « immigrés » dressé par les critères ethnico-raciaux, et ce entre les individus qui ne font pas l'objet de soupçon et ceux qui en sont l'objet, et donc, qui doivent faire l'effort de montrer leur allégeance. De plus, c'est toujours les pleins membres du « Nous » qui ont le pouvoir d'évaluer la capacité et la volonté d'adhésion des « candidats » à cette communauté du « Nous ». Les rapports entre « Nous » et ses Alters ne sont jamais égalitaires.

Troisième partie : observation de la francité dans une
pratique institutionnelle de l'intégration

Introduction de la troisième partie

Nous venons de retracer l'évolution de la conceptualisation du Français dans le discours politique à partir de 1981. L'analyse montre, entre autres, une intensification de la description des caractéristiques du Français prototypique, et ce notamment à partir du gouvernement de Sarkozy en 2007. Au sein de cette tendance, à partir de la deuxième moitié des années 1990, le registre civique, qui était soutenu surtout par la gauche auparavant, est approprié de plus en plus par la droite. Cette appropriation entraîne l'usage de critères civiques pour différencier certaines populations présentes sur le territoire national du Nous Français. En même temps, en termes d'intégration, cette francité décrite par des critères précis est utilisée pour préciser les conditions pour être, ou considéré comme Français.

Cette observation dans le discours politique fait-elle écho avec la pratique actuelle de la politique de l'intégration ? Dans les chapitres suivants, je m'intéresse à une francité observée dans une pratique institutionnelle de l'intégration mise en pratique dans les années 2000. En mobilisant les résultats de mon enquête de terrain sur le contrat d'accueil et d'intégration, je m'attache à montrer, d'une part, la conception du Français que ce dispositif vise à mettre en avant, et d'autre part, les gestions et les stratégies menées par les acteurs – les agents, les formateurs et les signataires – vis-à-vis de cette francité.

Chapitre 8. Le Contrat d'accueil et d'intégration en tant qu'appareil de normalisation et de différenciation

8.1. Présentation du Contrat d'accueil et d'intégration

Le Contrat d'accueil et d'intégration (CAI) est un programme d'accueil et d'intégration mis en place par le pouvoir public et destiné aux demandeurs de leur premier titre de séjour en France. Il s'agit du premier dispositif public en matière de l'intégration des immigrés.

Après l'expérimentation qui a eu lieu dans 12 départements en 2003 suite à la décision prise par le Comité interministériel à l'intégration, il a été généralisé à l'ensemble du territoire métropolitain (96 départements) fin 2006. Au niveau juridique, la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 a donné une base légale au CAI. Il a été rendu obligatoire le 1er janvier 2007 par la loi du 24 juillet 2006.

Le programme est élaboré sous l'influence des dispositifs d'intégration mis en place dans d'autres pays européens¹²² et des recommandations émises par le Haut conseil à l'intégration (Gourdeau, 2015 : 368). En effet, à partir des années 2000, plusieurs pays européens ont adopté des programmes ou des contrats d'intégration pour les primo-arrivants (Michalowski, 2006). Le HCI prend l'initiative pour fixer la grande orientation de ce dispositif. « Il a ainsi rendu un avis, en avril 2003, sur les principes d'un tel contrat s'inscrivant dans le contrat social républicain, et profondément remanié le cahier des charges de la formation civique » (Haut Conseil à l'Intégration, 2006 : 123).

¹²² La généralisation dans plusieurs pays de *citizenship test* (test de la citoyenneté) pour les candidats de la naturalisation s'inscrit dans la même tendance. En effet, à l'année de 2007, les pays qui ont introduit le *citizenship test* incluent les États-Unis, le Canada, l'Angleterre, l'Allemagne, le Pays-Bas, le Danemark, la Lettonie, la Lituanie, l'Estonie et l'Australie (Wright, 2008 : 1).

Organisme chargé de la mise en œuvre

Le contrat est géré par l'Office français de l'immigration et de l'intégration, l'OFII¹²³. L'OFII, créé en 2009 par décret¹²⁴, est décrit comme « le seul opérateur de l'Etat en charge de l'immigration légale » (L'Office Française de l'Immigration et de l'Intégration, s. d.-a). Il prend la succession de l'Agence nationale d'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM)¹²⁵. Ayant son siège à Paris, l'OFII dispose de 53 directions territoriales sur le territoire français et d'antennes dans 9 pays : Maroc, Tunisie, Turquie, Roumanie, Mali, Sénégal, Canada, Cameroun et Arménie.

L'établissement est chargé de quatre missions principales : la gestion des procédures régulières aux côtés ou pour le compte des préfetures et des postes diplomatiques et consulaires ; l'accueil et l'intégration des immigrés autorisés à séjourner durablement en France et signataires à ce titre d'un contrat d'accueil et d'intégration avec l'État ; l'accueil des demandeurs d'asile ; l'aide au retour et à la réinsertion des étrangers dans leur pays d'origine (Ibid.).

Destinataires

Ce contrat ne s'applique pas à tous les premiers demandeurs de titre de séjour temporaire. Il s'adresse aux étrangers susceptibles d'obtenir une carte de séjour temporaire :

- mention « scientifique » ou « profession artistique et culturelle », sur présentation d'un contrat à durée indéterminée ;
- autorisant l'exercice d'une activité professionnelle (sauf les travailleurs saisonniers ou temporaires ou salariés en mission) ;
- mention « vie privée et familiale » (sauf pour les membres de famille de l'étranger titulaire de la carte de séjour « compétences et talents » ou de la carte de séjour temporaire mention « salarié en mission » et pour les étrangers malades) (Service Public, s. d.).

¹²³ Dans sa thèse qui porte sur la dimension historique et la mise en pratique du CAI, Gourdeau (2015) retrace en détail les transformations institutionnelles qui amènent à la création de l'OFII.

¹²⁴ Il s'agit du Décret n° 2009-331 du 25 mars 2009.

¹²⁵ L'ANAEM, créé en 2005 succédait à l'Office des migrations internationales (OMI). L'OMI, lui-même, est l'héritier de l'Office national d'immigration, créée par l'ordonnance du 2 novembre 1945 signée par De Gaulle, qui était chargé du recrutement et de l'acheminement des travailleurs étrangers. L'OMI lui succède en 1988 (L'Office Française de l'Immigration et de l'Intégration, s. d.-a).

Officiellement destiné aux « primo-arrivants »¹²⁶, il s'adresse néanmoins également à des personnes ayant résidé auparavant en France et qui obtiennent leur premier titre de séjour. C'est le cas notamment des « jeunes majeurs », les enfants de nationalité étrangère à qui est délivrée leur première carte de séjour temporaire à partir de l'âge de 16 ans, et des personnes régularisées après leur séjour irrégulier en France. De fait, 53,5 % de signataires en 2012 sont arrivés en France entre 2011 et 2012 (L'Office Française de l'Immigration et de l'Intégration, 2012). Autrement dit, presque la moitié de personnes signataires se sont trouvées en France avant 2011.

Par ailleurs, certains publics en sont dispensés :

- les citoyens de l'Union européenne, d'un autre État partie prenante de l'accord sur l'Espace économique européen et suisse ;
- les titulaires d'une carte de séjour « compétences et talents » ;
- les titulaires d'une carte de séjour temporaire « salarié en mission » (détachés dans le cadre du travail) ;
- les personnes ayant effectué leur scolarité dans un établissement d'enseignement secondaire français à l'étranger pendant au moins 3 ans ;
- les étrangers ayant suivi des études supérieures en France d'une durée au moins égale à 1 année ;
- les étrangers âgés de 16 à 18 ans, nés et résidants en France, qui remplissent les conditions pour obtenir la nationalité française et pour bénéficier de plein droit, à ce titre, d'une carte de résident (Service Public, s. d.).

D'après le rapport d'activité de l'OFII en 2014, 109 009 contrats ont été signés en 2013. Le nombre est plus ou moins stable depuis 2010. En 2011 et 2012, la période de mon enquête, ils sont respectivement de 102 259 et de 101 413.

Le rapport communique également les nombres de signataires par motif : familial, autres, asile, économique. En 2013, le motif familial représente la majorité de cas (75,83 %). Le motif « autres » inclut entre autres les étrangers âgés de 16 à 18 ans (3947 signataires, soit 3,62 % par rapport au total), et les personnes ayant obtenu le titre de séjour par des « considérations humanitaires », c'est-à-dire par la régularisation (5936 signataires, soit 5,45%).

¹²⁶ « Ce dispositif concerne en principe les nouveaux bénéficiaires de titres de séjour de plus de trois mois, qui sont dans un projet d'installation durable » (Haut Conseil à l'Intégration, 2003 : 83-4).

Motif	Signataires	Pourcentage
Familial	82652	75,83%
Autres	11598	10,64%
Asile	9525	8,74%
Economique	5227	4,80%
TOTAL	109002	100%

Tableau 8.1-1 Signataires par motif (L'Office Française de l'Immigration et de l'Intégration, 2014 : 26)

Contenu et déroulement

Le CAI comprend plusieurs prestations et formations 1. Journée d'accueil (la plate-forme d'accueil, la visite médicale, l'audition individuelle) ; 2. Formation civique ; 3. Formation vie en France ; 4. Bilan de compétences professionnelles ; 5. Formation linguistique (français). Une partie de ce programme est obligatoire pour tous, certaines formations sont prescrites en fonction de la situation des signataires.

Après leur arrivée en France, les requérants d'un premier visa de long séjour concernés reçoivent une convocation à la « journée d'accueil » à la direction territoriale de l'OFII dont ils dépendent. Cette « journée d'accueil » d'une demi-journée, composée d'une plate-forme d'accueil, d'une visite médicale et d'une audition individuelle, est la première étape de parcours du CAI. La plate-forme d'accueil est destinée à la projection du film « Vivre ensemble en France¹²⁷ », à une présentation du déroulement de la journée et de principes et de programme du CAI par un auditeur social et à une session d'information pratiquée par un assistant social¹²⁸. La plate-forme est suivie d'une audition individuelle assurée par un auditeur social. Elle « permet de faire un point sur la situation sociale du migrant, d'apprécier son niveau de connaissances orales et écrites de la langue française à

¹²⁷ L'OFII présente le double objectif de ce film de 16 minutes. « Tout d'abord, présenter aux nouveaux arrivants les valeurs fondamentales de la République française et les droits et les devoirs de chaque citoyen (égalité homme-femme, laïcité, dignité de la personne humaine, droits de l'homme). Ensuite, expliquer le fonctionnement du CAI et l'obligation faite à chaque immigré de le respecter afin d'obtenir le renouvellement de sa carte de séjour ou la délivrance de sa première carte de résident. » (L'Office Française de l'Immigration et de l'Intégration, s. d.-c) Les extraits sont consultables sur le site de l'OFII.

¹²⁸ Les sujets les plus évoqués sont : le changement de permis de conduire, la sécurité sociale, la naturalisation, le pôle-emploi, la CAF et le renouvellement de la carte de séjour. En outre, les signataires du contrat peuvent bénéficier de l'accompagnement personnalisé par l'assistant social à leur demande.

partir d'un test et de remettre les convocations pour les différentes formations prescrites [...]. Enfin cet entretien permet d'orienter le signataire, si besoin, vers l'assistant social » (L'Office Française de l'Immigration et de l'Intégration, 2014 : 14). C'est lors de cet entretien que les personnes convoquées, sauf si elles en sont dispensées, sont invitées à signer le contrat.

Le format du document que les personnes concernées sont invitées à signer correspond bien au format habituel d'un contrat (Annexe 5). En bas de la deuxième page, on trouve la case destinée aux signatures. La signature du préfet du département qui représente l'Etat étant pré-remplie, on demande à l'intéressé de signer au côté droit.

Suite à cette signature, l'auditeur social établit le programme personnalisé à suivre pour chaque signataire. La formation civique étant obligatoire pour tous, le signataire pourra être dispensé des trois autres s'il est jugé comme dispensable. Les rendez-vous pour chaque prestation sont fixés et l'auditeur rappelle au signataire les lieux et les horaires¹²⁹.

Après cette journée à l'OFII, les signataires vont suivre les formations¹³⁰ qu'on leur a prescrit. La formation « vie en France » est destinée surtout aux primo-arrivants qui sont susceptibles de ne pas posséder des connaissances sur la vie pratique en France. Son objectif est d'apporter « aux signataires des connaissances concernant la vie pratique en France et l'accès aux services publics notamment la formation et l'emploi, le logement, la santé, la petite enfance et ses modes de garde, l'école et l'orientation scolaire ainsi que la vie associative » (L'Office Française de l'Immigration et de l'Intégration, 2010 : 10). La formation dure une journée et est assurée par un prestataire choisi par l'appel d'offre.

Le bilan de compétences professionnelles d'une durée de 3 heures est dispensé afin de permettre « aux signataires de connaître et de valoriser leurs qualifications, expériences et compétences professionnelles dans le cadre d'une recherche d'emploi » (L'Office Française de l'Immigration et de l'Intégration, 2012 : 14) est prescrit à tous les signataires sauf les mineurs de 18 ans scolarisés, les signataires âgés de plus de 55 ans, et les personnes qui justifient avoir déjà une activité professionnelle et qui déclarent ne pas être en recherche d'emploi.

¹²⁹ Dispensés par les prestataires différents, les formations ne se déroulent pas à l'OFII, mais dans des locaux différents.

¹³⁰ La présentation de la formation civique se trouve au chapitre 9, section 9.2.

Enfin, la formation linguistique est obligatoire pour les signataires dont le niveau de français est jugé insuffisant lors de l'audition. Le nombre d'heures s'élève jusqu'à 280 heures, les signataires concernés sont invités à atteindre, à la fin de leur formation, le niveau DILF (Diplôme initial de langue française) au minimum (Ibid. p. 12).

Les frais de toutes les formations et prestations sont pris en charge par l'Etat. Elles sont donc dispensées gratuitement auprès des signataires. Pour la formation civique et la formation « vie en France », le déjeuner est également offert. Par contre, les frais de déplacement sont à la charge des signataires.

Objectif officiel

La présentation de l'objectif de ce contrat par l'OFII met l'accent sur l'aspect d'aide à l'intégration. « Ce CAI vise à faciliter votre accueil et votre intégration sur le territoire français, ainsi vous serez en mesure de découvrir la France, sa langue et ses valeurs, de faciliter votre accès à l'information sur les dispositifs et les structures qui peuvent vous aider dans la vie quotidienne, d'accéder à des formations linguistiques adaptées » (L'Office Française de l'Immigration et de l'Intégration, s. d.-b). Mais, peut-on le qualifier comme une mesure hospitalière ? L'examen du programme et l'observation des pratiques nous dévoilent un visage différent de ce dispositif.

8.2. Accès au terrain et bilan d'activités

M'intéressant à la fois au programme de ce dispositif et à sa mise en pratique, il m'était indispensable de mener une enquête sur le terrain. Ainsi, une enquête de longue durée, fondée sur l'observation directe et l'entretien auprès des acteurs, a été menée dans une direction territoriale¹³¹ de l'OFII dans la France métropolitaine. Elle recouvre la période d'avril 2011 à décembre 2012.

L'accès au terrain n'était pas facile. Pour trouver ma place en tant qu'observatrice, il m'a fallu 6 mois d'attente et de négociation. Lors de mon appel au numéro officiel de la direction territoriale pour connaître la démarche nécessaire pour ma demande d'enquête, on m'a conseillé d'adresser une lettre à l'attention du directeur de la direction territoriale. Pourtant, ma première lettre de demande d'autorisation d'observation adressée au directeur de la direction territoriale restait sans réponse. Après plusieurs tentatives de contacts téléphoniques avec le directeur, il m'a indiqué qu'il lui fallait un avis favorable de la part du directeur général de l'OFII pour qu'il donne suite à ma demande. J'ai alors adressé une lettre au directeur général qui m'a fait parvenir une réponse positive. Avec cet accord, et suite à l'entretien avec le directeur territorial, j'ai pu obtenir l'autorisation d'accès à l'ensemble de parcours du CAI dans cette direction territoriale¹³².

Tout au long de mon enquête, la responsable de bureau chargé du CAI m'a accompagnée. Grâce à son accord, j'ai pu assister aux activités au sein de l'OFII (la plate-forme et l'audition individuelle), et celles qui se déroulent en dehors, c'est-à-dire les quatre formations. Le bureau d'accueil et d'intégration est composé par quatre membres : une responsable de bureau, deux auditrices sociales, et une assistante sociale.

A l'équipe du bureau d'accueil et d'intégration et aux formateurs en prestation, j'ai été présentée comme doctorante qui assisterait aux sessions régulièrement pour ses recherches sur l'intégration. Introduite brièvement, pour les agents d'autres sections à l'OFII, j'étais considérée plutôt comme une stagiaire. Devant les personnes convoquées, lors d'activités dans une grande salle (la plate-forme, la formation civique, la formation

¹³¹ Par souci de l'anonymat des enquêtés, je ne précise pas le lieu exact d'enquête. Vu l'objet de mon enquête qui n'est pas, par exemple, la comparaison de mise en pratique dans les différents endroits, la précision de lieu n'est pas nécessaire pour la lecture d'analyse.

¹³² J'ai dû négocier de nouveau mon accès lors de l'arrivée d'une nouvelle directrice territoriale.

« vie en France » et le cours linguistique), sauf le cas où on m'a présenté, j'étais presque inaperçue et étais traitée par le public comme une des personnes convoquées. N'ayant pas d'intention de l'abuser, cette interprétation sur mon statut m'a néanmoins offert une certaine facilité ou un certain avantage pour mon enquête, dans le sens qu'elle a permis de supprimer l'éventuel effet de la présence d'enquêteur sur la scène d'observation.

J'ai assisté au total à 15 sessions de journée d'accueil, 34 auditions individuelles, 5 journées de la formation civique, 2 journées de la formation « vie en France », et 3 jours pour la formation linguistique. Outre les conversations avec les agents et les formateurs pendant mon observation, j'ai effectué également les entretiens auprès de trois agents de l'OFII chargés du CAI, et d'un prestataire de bilan des compétences.

En outre, à la demande de la responsable de bureau, j'ai eu l'occasion de réaliser les entretiens auprès des personnes convoquées à la journée d'accueil. Elle m'a proposé, en vue d'améliorer la qualité d'accueil, de mener des entretiens afin de savoir l'opinion des « usagers »¹³³ sur l'accueil à l'OFII et sur le CAI. Etant consciente du fait que sa qualité d'auditrice pourrait empêcher les usagers d'exprimer librement leur point de vue, elle a jugé que mon statut externe serait propice pour cette tâche. En même temps, elle m'a accordé la liberté d'établir le questionnaire et d'ajouter des questions propres pour mes recherches. Ainsi, j'ai établi un grille d'entretien autour de cinq thèmes suivants : 1) l'appréciation de l'accueil et de l'administration ; 2) la connaissance sur le CAI ; 3) la signification du CAI ; 4) les formations souhaitées par les usagers ; 5) la signification de l'intégration.

L'entretien a été réalisé à l'occasion de la plate-forme d'accueil. Le nombre de sessions concernées est de dix. Les enquêté(e)s étaient les publics convoqués pour la signature de CAI. Les choix de personnes a été effectué en respectant la volonté de participation ainsi que la disponibilité de chacune.

L'entretien était semi-directif et principalement individuel. La durée moyenne était de cinq à dix minutes. La langue utilisée était le français pour la majorité de cas, et l'anglais ou le japonais en cas de difficulté de communiquer en français.

¹³³ Le choix d'appellation de public du CAI demande de l'attention. Entre la « personne convoquée » et le « signataire », il y a une question de la précision de la description, car, toutes les personnes convoquées ne seront pas signataires. Le choix entre « bénéficiaire » employé dans certains rapports et l'« usager » soulève une question de perception. Bénéficient-ils ou usent-ils ? Dans cette partie, le choix d'appellation est effectué en tenant compte de ces questions.

L'anonymat de la personne interrogée est fermement assuré. Pour la facilité de traitement de données, la conversation a été enregistrée avec l'accord de l'enquêté, et a été retranscrite.

Les questions ont été choisies parmi la liste ci-dessous. Le but n'étant pas de poser toutes les questions de façon systématique, le choix a été fait en respectant le déroulement naturel de la conversation.

A. L'explication tout à l'heure était bien claire ?

- Avez-vous regardé le film ?
- Avez-vous bien compris ?

B. Avant la convocation, étiez-vous au courant du Contrat d'accueil et d'intégration ?

- Comment l'avez-vous appris ?
- La convocation, était-elle une surprise ? (Vous étiez content, surpris, confus... ?)

C. Tout à l'heure, avez-vous l'intention de signer le CAI ?

- Pourquoi ? (Satisfait du contenu, c'est une obligation...)
- Si c'était facultatif, souhaiteriez-vous quand même suivre les formations ?
- Si c'était payant, souhaiteriez-vous quand même suivre les formations ?

D. Parmi les formations dans le contrat, avez-vous des préférences ?

- Dans l'ensemble, comment trouvez-vous le contrat et ses formations ?
- Pensez-vous que ce contrat est efficace ou utile pour votre installation et votre intégration en France ? (Et pour les autres ?)

E. Pour vous, immigrer/installer/vivre en France est-il quelque chose de difficile ou pas de tout ?

- Pourquoi ? En quels points ? (À propos de procédure administrative, de dispositif d'accueil, de vie quotidienne...)
- Comparé aux autres ? (Immigrés, étrangers, français)
- Qu'est-ce qui rend difficile la vie ici ?
- Qui vous aide le plus quand vous avez des difficultés ? (L'État, la famille, les amis...)

- F. Quels conseils donnez-vous aux nouveaux arrivants pour vivre ici ?
- Qu'est-ce qui est important pour s'intégrer ? Quels efforts sont-ils nécessaires ?
 - Qui les aiderait pour l'installation ?
- G. Est-ce que l'État vous aide suffisamment et efficacement pour votre installation en France ?
- Avez-vous l'impression que vous êtes bien aidé et informé ?
 - Y a-t-il des mesures dont vous souhaitez bénéficier, et qui ne sont pas encore mises en place ?
 - Quel type de mesure, d'aide ou d'information souhaitez-vous recevoir par l'État ?
- H. Au niveau de la procédure administrative, y-a-t-il des points à améliorer ?
- Quelle impression avez-vous sur l'accueil d'aujourd'hui ?

En total, j'ai effectué 40 entretiens, et le nombre d'interviewés est de 45.

Date	03/05 /2011	05/05 /2011	10/05 /2011	17/05 /2011	19/05 /2011	26/05 /2011	31/05 /2011	TOTAL
Matinée	7	5	6	4	1	4	3	
Après-midi	4	----	----	3	----	3	----	
TOTAL	11	5	6	7	1	7	3	40

Tableau 8.2-1 Les nombres d'entretiens réalisés par session d'accueil¹³⁴

L'échantillon est composé de 18 hommes (dont 1 accompagnateur) et 27 femmes (dont 1 accompagnatrice). Je présente brièvement les caractéristiques des personnes interviewées. La saisie de ces informations n'est pas exhaustive à cause de la limite technique et de la volonté de personnes interviewées. Cette statistique est basée principalement sur l'auto déclaration de répondants.

La moyenne d'âge des personnes est autour de trente ans. Toutefois, l'âge se répartit de moins de vingt ans à la soixantaine. Concernant l'origine, nous avons constaté 8

¹³⁴ Pour les profils détaillés des personnes interviewées, voir l'Annexe 4.

personnes de nationalité algérienne, 3 de nationalité tunisienne, et 2 de congolaise, d'américaine, de marocaine et de russe.

La plupart des personnes étaient capables de communiquer en français. La moitié des interviewés était dotée d'un haut niveau de compétence en français (francophone ou niveau avancé), par contre, certains autres présentaient un niveau faible ou ne possédaient aucune connaissance du français.

La durée de séjour en France montre aussi des différences importantes. Parmi les 23 personnes qui ont fourni cette information, une personne était en France depuis sa naissance, et 4 personnes depuis plus de 10 ans, 5 personnes étaient là depuis moins de 6 mois.

Concernant le statut et la situation de famille, parmi les 23 personnes qui ont répondu à cette question, 7 personnes étaient conjoint(e)s de Français, 7 autres étaient conjoint(e) étranger(ère), et encore 5 personnes avaient la famille qui habitait en France avant leur arrivée.

8.3. Le CAI, un dispositif de normalisation et de différenciation : la notion d'« intégration » comme enjeu

8.3.1. Caractère normatif du contrat : une intégration imposée.

Le CAI est un dispositif officiellement qualifié par l'OFII comme une « aide à l'intégration » aux immigrés. Malgré ces objectifs affichés, on constate un certain nombre d'objectifs plus normatifs et de pratiques qui sont de l'ordre du contrôle social. Ce dispositif impose aux signataires une vision standardisée de l'intégration, et de ce fait, leur assigne sa représentation du « bénéficiaire ».

Le caractère normatif du contrat découle déjà du fait qu'il s'agit d'une pratique institutionnalisée par le pouvoir public. L'aspect de contrôle de la politique publique, notamment pour la politique sociale a été déjà relevé par des études précédentes. Déjà en 1980, Higgins a présenté, dans son article sur la relation entre la théorie du contrôle social et les politiques sociales, l'argument qui qualifie la politique sociale comme un « moyen de contrôle social » ou l'assistant social comme « agent de contrôle social » (Higgins, 1980 : 1). En contestant l'idéologie selon laquelle la politique sociale est une entreprise purement humanitaire, un domaine d'étude nommé *Radical Social Work*¹³⁵ a mis en évidence le contrôle exercé en politique sociale à différents niveaux : 1. Contrôle des « clients » par l'assistant social, qui essaie de leur inculquer les attitudes et les valeurs « appropriées » et « le bon comportement » selon les termes d'Higgins ; 2. Contrôle exercé sur les assistants sociaux par les institutions décrites comme la classe dominante, l'État et « la machine d'État » (Ibid. p.12). Il va sans dire que cela ne signifie pas que toutes les politiques sociales sont établies intentionnellement comme moyen de contrôle, ou bien que les assistants sociaux ont l'intention de contrôler les usagers. Mais, l'établissement d'une politique sociale, ou bien plus généralement l'institutionnalisation d'une prise en charge, nécessitent de déterminer l'objectif, l'orientation et les signataires de l'action. Une fois déterminés, ces principes fonctionnent comme des facteurs restreignant des possibilités d'action sur le terrain. Les agents, quant à eux, étant eux-mêmes contraints par les institutions auxquelles ils appartiennent, et étant placés en position dominante vis-à-vis

¹³⁵ Développé à la fin des années 1960s en Angleterre en réaction contre les méthodes traditionnelles de travail social centrées sur la pathologie individuelle ou collective (Higgins, 1980 : 11).

d'usagers, exercent des actions qui revêtent souvent l'aspect de contrôle dans le sens où elles imposent aux usagers une certaine vision de l'objet de leurs interventions, c'est-à-dire celle du problème, de la solution et de la population visée.

Ainsi, une forme de contrôle dans la politique sociale ou dans la prise en charge institutionnalisée consiste à imposer aux usagers à travers différentes actions, une vision ou une interprétation du problème et de sa solution, et au-delà, de les classer dans une catégorie de bénéficiaire qu'elle construit.

Dans cette optique, la mise en place du dispositif entraîne une standardisation de la vision de l'intégration. Du point de vue de la théorie constructionniste, les politiques publiques, y compris les politiques sociales, « servent à la fois à construire des interprétations du réel [...] et à définir des modèles normatifs d'action [...] » (Muller, 2000 : 195). Dans cette perspective, les politiques publiques ne sont pas appréhendées comme une réponse à un problème qui existe au préalable, mais comme « des matrices cognitives et normatives » (Frigoli, 2009 : 127) qui construisent socialement des problèmes, leurs solutions et les populations qu'elles prennent en compte. Cette perspective nous offre une possibilité d'examiner le programme et l'action en politique publique en terme d'« interprétation du réel » (Muller, 2000 : 195) ou de « la vision » qu'ils constituent.

Cet aspect normatif est encore accentué par le fait que ce contrat est obligatoire pour la plupart des demandeurs d'un premier titre de séjour de longue durée. Cette obligation pèse d'autant plus sur les signataires que le non-respect de ce contrat entraînerait le refus de renouvellement de titre de séjour. La loi du 24 juillet 2006 précise en effet que « lors du premier renouvellement de la carte de séjour, il peut être tenu compte du non-respect, manifesté par une volonté caractérisée, par l'étranger, des stipulations du contrat d'accueil et d'intégration »¹³⁶. De plus, le suivi de ce contrat est pris en compte pour l'attribution de la carte de résident de 10 ans ainsi que la demande de naturalisation. Ainsi, les « bénéficiaires »¹³⁷, qu'il le veuille ou non, sont obligés de suivre le parcours du CAI façonné par la vision de l'intégration prédéfinie par le pouvoir public.

De plus, cette mise en obligation marque un renversement de sens du processus de l'intégration. L'intégration devient désormais une condition préalable de séjour stable.

¹³⁶ LOI n° 2006-911 du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration (2006)

¹³⁷ Dans ce contexte, le terme « bénéficiaire » sonne ironique. Ils « bénéficient » du dispositif, mais obligatoirement.

Nicolas Sarkozy, le ministre de l'intérieur de l'époque, lui-même admet ce changement. « En effet, le droit d'installation durable en France perd son caractère d'automaticité, sauf dans certains cas - celui, par exemple, des réfugiés. Il repose désormais sur le mérite des ressortissants étrangers, leur engagement à respecter les principes de la République et le respect effectif de ces principes. Il s'agit là d'un changement profond de la philosophie même du droit des étrangers » (Sarkozy, le 24 juillet 2006).

Si l'on peut dire que le CAI impose aux signataires une certaine vision de l'intégration, et de ce fait, leur assigne une représentation de « bénéficiaire », quelle vision et quelle représentation manifeste-t-il ? La lecture des rapports publics, des documents officiels et des discours politiques sur le CAI fait ressortir une conception de l'intégration centrée sur le respect des valeurs de la République et la connaissance de la langue française.

Le CAI est un dispositif composé de plusieurs formations et prestations : le contenu de chaque formation est réglementé préalablement par l'OFII, le fournisseur de ce dispositif. Il est attendu des signataires qu'ils accomplissent le programme. Cette rigidité de programme est, en effet, la traduction de la vision de l'intégration qui régit ce dispositif. Pour l'OFII : « L'intégration républicaine d'un étranger dans la société française est appréciée en particulier au regard de son engagement personnel à respecter les principes qui régissent la République française et de sa connaissance suffisante de la langue française » (Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, 2009 : 5). Dans cette vision, l'intégration repose sur deux points : ce qu'il faut pour s'intégrer, c'est de s'engager à connaître, à comprendre et à respecter les valeurs de la République et de parler la langue française.

Cette vision est également partagée dans un rapport réalisé par le Haut Conseil à l'Intégration portant sur le CAI. De plus, on voit bien que le texte mentionne des exemples concrets des valeurs « non négociables ». « Il est donc indispensable que la transmission des valeurs et symboles ne s'arrête pas à la connaissance, mais se fonde sur l'objectif d'une compréhension du sens de ces valeurs. En exigeant le respect des valeurs et symboles de la République française, il ne s'agit pas de demander au migrant de transformer son identité culturelle, mais de connaître et comprendre ce qui fonde le patrimoine français, puisqu'il a choisi de vivre en France. Il s'agit aussi de le conduire éventuellement au constat d'une incompatibilité avec d'autres valeurs dont il serait porteur comme par exemple les

mutilations sexuelles, la laïcité ou l'égalité homme-femme, qui, en France, ne sont pas négociables » (Haut Conseil à l'Intégration, 2009 : 6).

Pour les organismes qui sont en charge du CAI, l'intégration est avant tout une question de maîtrise des valeurs et des symboles qu'ils jugent « non négociables ». Ainsi, le programme du CAI revêt un caractère hautement « éducatif », voire « normatif ». « Éducatif », dans un sens où le programme est conçu avant tout pour faire apprendre des choses qui manqueraient aux signataires pour réussir l'intégration. Tout comme l'enseignement obligatoire dans le système scolaire, ce qu'il faut faire « pour l'intégration » a été fixé au préalable.

Dans cette optique, on pourrait qualifier ce dispositif comme un instrument de normalisation (au sens foucauldien) des populations visées. Dans cet univers du CAI, les signataires sont les individus à normaliser. Par ce fait, ils sont privés de liberté à deux niveaux : 1. Ils sont censés s'intégrer, donc ils n'ont pas d'option de ne pas s'intégrer. 2. Mais pas par n'importe quelle manière, il faut suivre le parcours préparé par les pouvoirs publics, donc ils n'ont pas de liberté de choisir comment s'intégrer.

8.3.2. Conception du Français autour de « valeurs de la république » et altérisation des signataires

Mais en même temps, cette même obligation de l'intégration par l'inculcation des éléments essentiels pour devenir français peut devenir un véritable mécanisme de différenciation. Cette altérisation est fragrante notamment autour de la question de respect des valeurs républicaines. Comme nous avons déjà vu, ce respect de valeurs de la République est un objet central du contrat. « Avec le CAI, l'Etat s'engage principalement par le stage de formation civique, à transmettre aux publics migrants des informations de nature historique, institutionnelle, juridique voire sociologique, lui permettant de mieux connaître les symboles et valeurs de la République. Vecteur essentiel du parcours d'intégration du migrant dans la société française, la connaissance de ces valeurs engage à les respecter » (Haut Conseil à l'Intégration, 2009 : 5). Il est assuré notamment par la formation civique, obligatoire pour tous les signataires. Mais, même dans le programme de la formation « vivre en France », on a une partie intitulée « valeurs de la République ».

Cette mise en avant des valeurs républicaines fait écho avec le discours politique pendant la 13^e législature. En effet, dans le sous-corpus de la 13^e législature que nous avons examinée dans le chapitre 6, il y avait une forte présence de la francité basée sur l'adhésion aux valeurs républicaines. La mobilisation du registre civique ne se traduit pas toutefois par une conceptualisation inclusive du Français. Le fait de considérer l'adhésion à ces valeurs comme caractéristique du Français entraîne une « francisation » de valeurs qui doivent être, à la base, universelles. A partir de là, cette francité est utilisée pour différencier les populations au sein de la France en fonction du degré supposé de l'adhésion ou du respect.

Ce mécanisme de différenciation est présent dans l'univers du CAI. Dans le cas de ce contrat, les signataires, ou plus en général, les migrants sont considérés comme des personnes qui, *a priori*, ne respectent pas et n'adhèrent pas aux « valeurs fondamentales qui la structurent et constituent » le patrimoine politique national du pays hôte. Ainsi, comme ce passage du rapport du HCI le rappelle, ils sont invités, dans un premier temps, à respecter les valeurs en tant qu'étranger-hôte, et ensuite à adhérer aux valeurs pour pouvoir devenir « pleinement Français ». Ce que montre ce passage, ce sont justement les deux logiques d'écartement et d'injonction qui sous-tendent le rapport de la francité à ces étrangers. D'une part, dans l'immédiat, les signataires sont impliqués dans une logique d'hospitalité dans laquelle ils sont considérés comme des hôte des Français sommés de se comporter poliment. Cette logique s'inscrit à la pensée d'Etat¹³⁸ signalée lucidement par Sayad, qui impose aux non-nationaux – ses « hôtes » - des règles de la bienséance, et par-là, les renvoie au statut de l'étranger et de l'altérité (Bourdieu, 1998 : 12 ; Sayad, 1999). D'autre part, plus tard, ils seront soumis à une logique assimilationniste dans laquelle on lui demande d'adhérer aux valeurs pour pouvoir s'intégrer dans le Nous français.

Il est toutefois évident qu'un pays hôte est en droit d'exiger de ceux qui sont invités à séjourner durablement sur son sol, à y travailler, à y fonder une famille, de respecter les valeurs fondamentales qui la structurent et constituent son patrimoine politique national. Il s'agit toutefois de garder à l'esprit qu'il est demandé explicitement aux migrants des engagements de nature philosophique

¹³⁸ « [...] la pensée d'Etat, ce système de catégories de perception et d'appréciation incorporé qui impose une grille nationale (et nationaliste) sur tout le perçu et qui renvoie l'émigré-immigré à l'étrangeté, à l'altérité, notamment lorsque, pour une infraction quelconque aux règles de la bienséance qui s'imposent aux non-nationaux, toujours menacés d'apparaître comme des intrus, il rappelle à ses " hôtes " son statut d'étranger » (Bourdieu, 1998 :12).

qui ne sont exigés que de manière implicite aux citoyens français de naissance. C'est pourquoi il est important de distinguer respect et adhésion, le premier étant obligatoire pour s'intégrer et vivre dans la société d'accueil, la seconde résultant d'une longue imprégnation avec les codes de cette société. On doit ainsi expliquer au nouvel immigrant que si l'on exige le premier, son adhésion n'est pas attendue dès son arrivée sinon après un parcours personnel qui le conduit à vouloir devenir pleinement Français par naturalisation. (Haut Conseil à l'Intégration, 2009 : 8-9).

On pourrait qualifier les figures de signataires qui se manifestent dans ce programme d'« immigré ignorant », c'est-à-dire un immigré qui ne connaît pas (au moins suffisamment) les valeurs essentielles soit, à court terme pour les respecter, soit à long terme pour réaliser l'intégration, cette ignorance étant le présupposé qui justifie les formations, notamment la formation civique.

Mais encore, la lecture de discours officiels nous suggère une existence d'une autre figure d'immigré, celle d'« immigré antagonique (ou opposant) », qui s'oppose à ces valeurs. Elle apparaît par exemple, même si c'est de manière nuancée, dans une remarque sur le soupçon de « contradiction » entre certaines valeurs républicaines et celles portées par « certains migrants ». « Néanmoins, il apparaît aux différents acteurs de terrain que certaines valeurs républicaines, et particulièrement celles de l'égalité homme-femme et de laïcité, sont perçues comme contradictoires avec les valeurs dont se disent porteurs certains migrants. Cette confrontation avec de nouveaux codes culturels, sociaux et politiques semble particulièrement violente pour certains publics qui en réaction peuvent se replier dans une représentation figée de leur culture d'origine » (Ibid. p. 5). Comme nous allons voir, dans la pratique du CAI, les signataires, étant écartés de la communauté de Nous français caractérisée par l'adhésion aux valeurs de la République, se voient assignés à une position altérisée. Leur écart est interprété soit comme un manque de capacité, soit comme un manque de volonté.

Chapitre 9. Pratiques individuelles autour de la francité : pratique de normalisation et d'altérisation chez les agents, stratégies chez les signataires

Dans le chapitre précédent, j'ai signalé, à travers la lecture des discours officiels, deux aspects latents au CAI, la normalisation et la différenciation des signataires, et de façon plus générale, des immigrés. D'une part, l'obligation du contrat et sa vision de l'intégration standardisée donnent au CAI un caractère normatif. D'autre part, à travers la francité basée sur les « valeurs de la République » qu'il représente, le dispositif fonctionne comme un appareil d'altérisation. Dans la pratique, comment (ré) agissent les acteurs, vis-à-vis de ces aspects de normalisation et d'altérisation ? Dans ce chapitre, en mobilisant les données recueillies sur le terrain, je montrerai les pratiques et les discours des acteurs – agents et signataires – sur ces enjeux : la gestion de l'obligation de l'intégration, et les actions et réactions autour de la production de « Nous » et « Eux ».

9.1. La gestion de « l'obligation de l'intégration »

9.1.1. Les agents de l'OFII et les formateurs

Le fait que la signature du CAI est obligatoire procure un certain malaise chez les agents. Ce malaise découle de l'ambiguïté du caractère du CAI lié à son côté obligatoire. S'agit-il d'une aide hospitalière pour les immigrés ou d'une contrainte imposée ? Cet enjeu se manifeste notamment lors de la journée d'accueil, pendant laquelle les personnes convoquées sont invitées à signer le contrat. On observe ainsi deux modes de gestion de ce problème adoptés par les auditeurs sociaux.

La première solution est de mettre en avant l'utilité pour les signataires. Cette utilité s'explique soit en termes de l'aide pour leur intégration, soit de conséquences sur l'obtention de différents titres de séjour et de la nationalité dans le futur.

Parfois, l'auditeur met en avant l'intérêt du contrat en tant qu'aide pour l'intégration. Dans ce cas, la gratuité des formations est soulignée. Lors d'un entretien, une auditrice sociale affirme que les signataires apprécient le fait que le cours de langue est offert : « Dans l'ensemble je pense qu'ils sont plutôt favorables. En fait ils comprennent qu'on paie les cours de français et c'est une chance pour s'intégrer. Ca, les gens comprennent en général » (auditrice sociale, le 5 décembre 2015).

Mais plus souvent, l'argument pour faire signer s'oriente plus sur les conséquences juridico-administratives. Lors de la présentation du CAI à la plate-forme collective, l'auditeur rappelle systématiquement ce point.

Pour le renouvellement de votre visa, il faut les attestations de formations. Sans attestations, la préfecture peut refuser le renouvellement (auditrice sociale, carnet de terrain, le 21 avril 2011).

C'est pour voir votre souhait d'intégration. L'année prochaine, vous devez renouveler la carte par vous-mêmes. Si vous avez réalisé l'intégralité de formation, il y a un renouvellement. Mais, en cas de non-respect, quelle que soit votre raison, quel que soit votre statut, la préfecture peut refuser le renouvellement. Egalement, la carte de 10 ans et la naturalisation seront bloquées (auditrice sociale, carnet de terrain, le 3 mai 2011).

Si vous n'avez pas respecté le contrat, il n'y aura pas de renouvellement (auditrice sociale, carnet de terrain, le 10 mai 2011).

Ce n'est pas une option. Votre renouvellement de carte à l'année prochaine, la demande de la nationalité, la carte de 10 ans, tous sont en jeu (auditrice sociale, carnet de terrain, le 26 mai 2011).

C'est le cas également lors d'auditions individuelles, notamment lorsque les personnes convoquées expriment une certaine réticence à la signature.

Auditrice : Il faut aller aux formations. Sans attestations, il n'y a pas de renouvellement de carte (*Pour un signataire qui a montré un geste de gêne à la signature*).

Signataire : Juste deux formations, ce n'est pas grand-chose, ça va ! (carnet de terrain, le 19 mai 2011)

Il y a qu'une formation à faire. En plus, si vous voulez demander la nationalité française un jour, pour la préfecture, ce sera un point sur la bonne intégration (auditrice sociale, carnet de terrain, le 10 mai 2011).

Le fait que le non-respect du contrat peut entraîner un refus de renouvellement du titre de séjour est également rappelé dans plusieurs formations.

Une autre attitude, reliée plus ou moins à la première, est de prendre la position d'un simple exécuteur de règle. C'est l'attitude prise par exemple devant les jeunes publics qui sont nés ou sont scolarisés en France. Une auditrice sociale m'explique comment elle présente les choses à ces jeunes qui ne voient pas forcément la nécessité de ce contrat :

J'ajoute juste une chose. J'insisterais plus auprès des jeunes qui n'ont pas parfois une conscience aux enjeux. C'est à dire... c'est vrai que des fois, on reçoit des jeunes de 16 ou 18 ans, accompagnés par ses parents. Un jeune de 18 ans, il est majeur, mais il n'a pas encore acquis... il ne se rend pas compte de l'importance de ce qu'il est en train de faire. C'est à dire ... j'ai l'impression parfois, pour ces jeunes-là, qui sont en France depuis sa naissance, il se retrouve en face de nous, et il se demande qu'est-ce qu'il fait là. Et souvent ils nous le disent. Dans ce cas-là, effectivement, je prends un peu plus du temps, pour bien expliquer, pourquoi il a été convoqué par l'OFII pour signer le contrat d'accueil et d'intégration. Même s'il dit que j'ai fait ma scolarité en France... Alors, bon, une session sur la vie en France pour quelqu'un qui a vécu... il se pose la question pourquoi je... (Yumiko (Y) : alors comment vous expliquez ?) Alors, je me limite quand même à expliquer que ça fait partie de... il y a des règles dans la vie, il y a des lois, il y a des devoirs, et donc, je dis que ça fait partie de son devoir au même titre qu'il doit aller faire sa journée à... Il y a des choses qu'il faut faire dans la vie, donc ça fait partie de démarche qu'il doit faire au même titre qu'un adulte qui vient d'arriver en France, quoi (auditrice sociale, le 5 décembre 2011).

Une autre auditrice sociale, partage la même attitude :

C'est vrai que certains lycéens sont un petit peu étonnés, parce qu'ils sont quasiment nés en France et ils passent toute la scolarité, mais on dit oui, le système est comme ça et ils comprennent très bien. C'est quasiment aucune contrainte pour eux, ils ont juste, seulement la journée de formation civique, donc c'est rien quoi. (auditrice sociale, le 5 décembre 2011)

En effet, les auditeurs définissent leur mission tout en prenant en compte le cadrage administratif qui la règle. En résumant son rôle en tant qu'auditrice, Céline cadre son activité clairement dans le règlement :

Y : Comment tu définis ton rôle vis-à-vis des signataires ?

En tant qu'auditeur il est très simple, il est de fixer un parcours d'intégration adapté et de suivre que, de faire en sorte que ce parcours, une fois fixé, soit respecté (auditrice sociale, le 11 décembre 2011).

Une autre auditrice sociale, pour sa part, décrit son travail explicitement comme « cadré » et « réglementé » :

Y : Quel est votre rôle vis-à-vis du public ?

Notre rôle est limité à la fonction que l'on nous attribue, c'est-à-dire recevoir les gens, leur faire passer le contrat, poser des questions à l'informatique. C'est quelque chose extrêmement cadré, réglementé, voilà. On est dans un cadre et on reçoit des personnes dans ce cadre. [...] C'est administratif, voilà.

Y : Comment définissez-vous « le succès » de votre mission ?

Nous, ce qu'on nous demande, nous, on est quand même, on est dans une mission de service public, donc ce qu'on nous demande, c'est de respecter sa mission de service public, d'avoir l'esprit... Les gens, ils viennent ici, on doit recevoir dans un temps et réparti, faire en sorte qu'il repart avec son contrat, voilà. C'est une mission de service public, point (auditrice sociale, le 5 décembre 2011).

En conséquence, l'effort qu'ils peuvent faire dans le cadre de leur compétence se focalise sur la qualité de transmission des informations.

Y: Lors d'auditions, vous n'avez jamais eu de difficulté ?

Non, puisque de toute façon, je veux dire, pour moi, il y a personne qui sort de ce bureau, s'il se pose encore des questions. [...]

Y: Faire comprendre, c'est quelque chose d'essentiel pour vous ?

Pour moi... je vois pas l'intérêt, en ce qui me concerne, de faire... il faut que je serve à quelque chose. Si vous êtes là pour transmettre les informations, pour

transmettre quelque chose, c'est comme dans l'enseignement. [...] Et de toute façon, on est quand même tenu d'apporter les mêmes informations à tout le monde. Soit des personnes qui parlent pas le français, soit des personnes qui comprennent pas de français, il doit avoir l'information au même titre que quelqu'un qui parle correctement le français. [...] C'est vrai que quand vous êtes devant quelqu'un, il faut adapter son discours en fonction de personne en face de vous. [...] Je pense qu'il faut prendre le temps pour expliquer aux gens. Et après ils comprennent (auditrice sociale, le 5 décembre 2011).

Le contrat est obligatoire, mais si une personne ne veut vraiment pas du tout signer, on va lui expliquer plusieurs fois le devoir de signature, mais s'il ne veut vraiment pas signer, on va pas lui attraper la main pour signer de force. [...] Ce qui est important c'est de passer le message correctement. S'ils ont bien compris l'implication, la conséquence et ce qui risque de se passer. Ça c'est notre travail. [...] Ils savent qu'ils ont besoin pour le renouvellement (auditrice sociale, le 11 décembre 2011).

9.1.2. Les signataires

J'aborde maintenant les réactions et les attitudes des signataires face à cette « obligation » du contrat en mobilisant les résultats de mes entretiens auprès des personnes convoquées¹³⁹.

¹³⁹ Les études portant sur les signataires du CAI restent encore rares. Outre la thèse de Gourdeau (2015), une des exceptions est un article de Sabrina Olivier qui porte sur la perception et les attentes des signataires du CAI envers ce contrat. « (...) l'enquête dont on rend compte ici vise à appréhender leurs représentations et leurs attentes concernant ce contrat d'accueil et d'intégration, ce qu'il signifie pour eux et quel impact il peut avoir dans leurs trajectoires personnelles » (Olivier, 2006 : 101). L'auteur a mené des entretiens auprès de 25 signatures de contrat dans le cadre de son stage réalisé à la direction régionale du Fasild Aquitaine du mois de décembre 2004 au 30 septembre 2005. Ses analyses portent sur : 1. l'accueil de la France et des Français, 2. l'impression sur la visite médicale, la réunion de bienvenue et l'entretien individualisé avec l'auditeur de l'OMI, 3. la connaissance des primo-arrivants sur l'existence du CAI, 4. les motivations des signataires, 5. l'évaluation du CAI (engagement ou formalité), 6. le sens de contrat pour les signataires, 7. la perception sur l'intégration chez les signataires, 8. l'opinion sur la formation civique. L'auteur conclut l'article par les mots suivants : « l'accès aux droits et au travail est leur priorité et considéré comme une des conditions primordiales à cette adaptation, pour leur permettre, en effet, d'évoluer sereinement en connaissance de leurs droits et leurs devoirs. Et c'est dans cette démarche que le contrat d'accueil et d'intégration revêt un intérêt pour les signataires. Pour le reste, il n'est que formalité » (Ibid. p. 114).

Connaissance faible ou vague sur le CAI

Ce qui attire l'attention d'abord est une faible connaissance sur le CAI chez les personnes convoquées. La majorité des migrants ont répondu qu'ils avaient appris l'existence du CAI avec la convocation à la journée d'accueil, voire le jour même de la plate-forme. Certaines personnes ont déclaré ne pas avoir lu attentivement la convocation, et la brochure-plaquette sur le CAI jointe à la convocation semble avoir suscité peu d'attention. Ainsi, ne possédant pas d'information préalable, c'est à la plate-forme d'accueil et l'audition individuelle que la majorité de personnes, obtiennent l'information concrète sur le CAI.

Y : Le contrat de l'accueil et de l'intégration, vous le connaissiez déjà avant la convocation ? Est-ce que vous étiez au courant que cela existait ?

C'est avec la convocation que je sais, oui. Avant je savais pas. (23)¹⁴⁰

Non, non, aucune idée. (24)

Je ne connaissais pas du tout sur le CAI. (31)

Je savais qu'il fallait signer, mais je ne savais qu'il y aurait des formations... (33)

Non, parce que... j'ai demandé des personnes, mais je n'avais pas de personne qui est passée... (36)

J'en ai entendu vaguement, mais non... Je connais pas, je connais pas des gens qui ont fait donc... (38)

Bon, j'étais au courant comme quoi, il y a des formations, mais je sais pas quel genre... (40)

Les personnes qui ont répondu qu'ils en avaient eu connaissance étaient celles qui ont déjà effectué une partie du contenu de CAI dans leurs pays d'origine, celles qui ont eu des proches l'ayant déjà effectué, ou bien celles qui ont effectué la recherche sur l'Internet. Leur connaissance s'est faite grâce à la compétence informatique ou aux réseaux humains.

¹⁴⁰ Le chiffre qui apparaît après chaque témoignage correspond à celui attribué à chaque entretien. Voir Annexe 4.

Je le connaissais avant la convocation. Par les amis qui ont déjà signé. Ce n'était pas une surprise. (03)

Mon frère m'en a parlé un peu. Il avait déjà fait la même démarche. (13)

Oui. J'ai des amis qui ont fait ça. (14)

Ma grand-mère m'a expliqué sur le contrat. (18)

Oui, j'ai entendu parler de ça, mon mari m'a un peu expliqué. (26)

Oui, on a entendu déjà parler de ça. [...] Par nos proches, par mes amis. (28)

Oui, je me suis renseignée sur l'Internet. (20)

Oui, je crois que j'ai lu sur l'Internet un peu, je crois... (30)

Oui, on s'est renseignés sur le site de préfecture. (39)

À part ces minorités, les personnes ont peu d'éléments de réflexion sur l'engagement qu'elle vont prendre avant le jour même de signature. Dans ce sens, l'explication à la plate-forme d'accueil est d'importance réelle. Il s'agit de la dernière occasion pour informer les signataires sur le CAI avant leur signature. Pourtant, malgré l'appréciation quasi unanime de la journée d'accueil¹⁴¹, la présentation du CAI que j'ai observée qui était plus centré sur la conséquence juridico-administrative me laisse

141 Les usagers ont en général été satisfaits de l'explication par les agents à la plate-forme. L'appréciation des agents de l'OFII à la journée d'accueil était presque unanimement positive.

« Tout est bien en place, et ils nous informent et ils appliquent tout à la lettre. (...) Ah oui, oui, oui, on est satisfait de service, et on respecte ces gens. » (28)

« Et elle est bien ouverte aussi, je crois. Pour les gens qui comprennent pas, pour poser des questions. (...) C'était très très efficace et je pense que les gens étaient très très corrects et même gentils. » (30)

« Les procédures sont bien claires, bien cadrées. Les agents, l'accueil d'aujourd'hui était bien. Elles étaient souriantes, claires. » (39)

Également, la plupart des enquêtés ont confirmé que l'explication était claire pour eux.

« Oui, oui, tout était clair, oui, oui, oui, j'ai bien compris des différents points et tout... » (23)

« Oui, oui, oui, ça, c'est bien clair. » (27)

Par contre, pour ceux qui ne maîtrisent pas bien le français, la compréhension était limitée. Pour eux, l'ensemble d'explications effectuées uniquement en français est souvent difficile à comprendre, même avec l'éventuelle présence d'accompagnateur qui faisait la traduction.

« R : Pour le contrat ? Non. (...) (Y : Donc c'était plutôt une surprise ?) R : Oui. (...) Tu as raison. Surprise. Vraiment, plus d'explication... (...) J'avais déjà dit que l'explication était claire, mais pour moi, c'est bien clair, non. Pas bien claire. » (32)

supposer que la compréhension des signataires est orientée plus sur le côté de la contrainte administrative que celui de l'aide pour l'intégration.

Le CAI comme une contrainte administrative

En effet, cette hypothèse est confirmée globalement par les signataires. Pourquoi les gens signent-ils le contrat ? Cette question nous amène à la réflexion sur la signification du CAI chez les signataires. Est-il, pour eux, une aide pour l'intégration ou une simple formalité administrative supplémentaire pour l'accès au titre de séjour ? Leurs réponses lors des entretiens valident plutôt la dernière explication.

Pour certains, le contrat est apprécié positivement comme une « bonne occasion », même s'ils sont bien conscients qu'ils n'ont pratiquement pas de choix de signer ou non. Pour eux, il offre une occasion de connaître, d'apprendre, d'avoir des informations de la vie en France et de la société française en général.

Y : Vous allez signer le contrat ? Répondant(e) (R) : Oui. Ce n'est pas parce que c'est obligatoire, mais c'est pour apprendre. (02)

Mais moi je trouve que c'est... c'est bien. Oui, je trouve. Parce que pour s'intégrer quand même ici, il faut ça tout ça. [...] pour connaître, pour savoir, pour... respecter les choses... (25)

Voilà, oui, oui. On a... On devait être bien informés. (28)

C'est déjà bien des choses pour... ce soit... Tu sais la loi, tu sais le chemin, après... Des nouveaux, des lois que tu connais pas... Il faut que tu connaisses pour respecter beaucoup de choses. (34)

Mais tant mieux, c'est bien je trouve que ça existe. [...] ça aide un peu l'intégration, ça passe vite les choses. Vu que les formations sont payées par l'OFII, c'est bon. [...] A mon avis, quand on arrive dans un pays c'est bon de connaître un peu les droits, qu'il y a des droits sociaux, les droits... Je trouve que c'est déjà pas mal, ça donne une bonne base, et après, on peut chercher plus. (38)

Par contre, pour beaucoup d'autres, ce contrat apparaît justement comme une obligation administrative pour l'accès au titre de séjour. Il s'agit d'une des formalités à

accomplir afin de renouveler le titre de séjour, et qui favoriserait éventuellement l'accès à la nationalité française dans le futur¹⁴².

Y : Vous allez signer le contrat ? Pourquoi ? R : Il est nécessaire pour le renouvellement de carte... En plus, c'est obligatoire. (03)

Y : Qu'est-ce que vous pensez sur le contrat ? R : C'est nécessaire pour la carte. (07)

C'est une obligation, donc je n'ai pas de choix (en souriant). Pas de souci. Je fais confiance à la France. C'est un contrat, mais c'est dans l'Union européenne. (10)

Le contrat, je sais pas trop ce que je veux dire... Il faut le lire... c'est un contrat... Donc... Mais c'est pour le titre de séjour... [...]Tout est bien, je trouve. [...] Parce que... s'il faut le faire, il faut le faire. (25)

Pour eux, souvent le CAI n'a pas de sens autre qu'une des démarches administratives à effectuer. Aussi, le contenu des formations suscite peu d'intérêt. Parfois, ils ne cachent pas leur désintérêt.

C'est embêtant de renouveler la carte chaque année. Si je peux obtenir la carte de 10 ans, ce serait bien. C'est un peu ennuyeux, mais... (03)

C'est vrai que c'est un peu embêtant... Mais c'est une démarche administrative. (09)

Y : Qu'est-ce que vous pensez de formations ? R : Je n'ai pas spécialement d'avis. Ça ne m'intéresse pas trop. (12)

Je ne le connais pas bien... C'est obligatoire ? La démarche pour l'obtention de visa n'est pas facile. C'est un peu embêtant... (13)

Plusieurs personnes manifestent même un sentiment de réticence, de gêne, voire d'opposition vis-à-vis du CAI. Ce sentiment est associé à la conviction que l'enquêté n'a pas besoin de CAI et de ses formations. Cette conviction est justifiée par des raisons diverses : durée de séjour en France, lien familial, origine.

¹⁴² Pour rappel, lors de la présentation à la plate-forme, on signale explicitement que la signature et l'accomplissement de ce contrat seront « un plus » dans un dossier de naturalisation.

La raison la plus souvent évoquée est la durée de séjour en France. Le fait d'avoir vécu en France pour une longue durée permet selon eux de disposer de connaissances suffisantes sur la France¹⁴³. La confusion est d'autant plus forte chez les personnes qui ont vécu en France depuis leur naissance ou leur première enfance.

J'ai vécu en France depuis ma naissance. Je me sens pas gênée. Je le signerais si c'est obligatoire... (avec l'air un peu gêné) Les formations ne sont pas nécessaires pour moi... (16)

Également, certaines personnes qui possèdent un lien familial et surtout d'alliance en France expriment l'inutilité du contrat pour eux.

Y : Qu'est-ce que vous pensez de contrat ?

R : Je ne sais pas si c'est nécessaire... Je me marie avec une Française. (03)

L'origine peut aussi devenir un facteur de réticence. C'était marquant pour les personnes originaires de pays dit « occidental » comme les États-Unis.

Je ne savais pas avant la convocation. Donc j'étais un peu surprise. Je me sens un peu gênée. C'est vrai. Mais ça va. Je participerai. (05, Américaine)

Ce qui fait percevoir le CAI comme une contrainte administrative et suscite une faible motivation vis-à-vis de ce programme, c'est avant tout le caractère obligatoire et infantilisant de ce contrat. Dans le propos ci-dessous, cette réticence est rapportée directement à la notion d'obligation de cette formule : « Pour les gens qui ne parlent pas, ça peut être utile. Mais le fait d'être une obligation, c'est comme une école. Pourtant, on est adulte. On offre gratuitement, c'est bien, d'accord. Mais on prend si on a besoin. » (19)

Le caractère d'obligation du contrat s'adressant à des publics étendus annonce la volonté de prise en charge systématique par le service public de la question de l'intégration des immigrants. Mais, en même temps, cette « systématisation » ou cette « formalisation » accompagnant la mise en obligation du CAI risque de priver les signataires de réflexion sur la notion de « contrat » et ainsi de leur faire considérer ce contrat comme une simple

¹⁴³ Cependant, cette conviction d'inutilité du CAI pour soi-même ne signifie pas forcément la négation d'utilité de ce contrat en général. Ainsi, on rencontre parfois des propos qui évoquent l'efficacité du CAI pour les gens qui viennent d'arriver et le regret de son inexistence lors de leur propre arrivée. « (C'est un peu embêtant pour moi) Par contre, je pense qu'il est utile pour les gens qui ne connaissent pas du tout sur la France. Au début, moi-même je connaissais pas du tout, et ce n'était pas facile. A l'époque, le CAI n'existait pas. » (09)

contrainte. La philosophie de contrat social sous-jacente n'est en aucun cas perçue par les signataires.

Pourtant, si ce contrat, comme l'évoque le rapport de Haut Conseil à l'Intégration (Haut Conseil à l'Intégration, 2004), a la doctrine du contrat social comme référence, si donc la signature du CAI est assimilée symboliquement à l'adhésion au contrat social, l'importance de volonté d'engagement de signataire est évidente. Or, comme on l'a vu, c'est précisément cet aspect qui est considéré comme ne relevant pas du CAI, l'accent étant mis sur une obligation de « respect » de modes de vie plus que sur un choix d'« adhésion » à des valeurs.

Dans cette optique, le manque de motivation des signataires, le fait que pour nombre d'entre eux le CAI n'est qu'une simple formalité administrative, est le pendant de son caractère obligatoire qui dispense de prendre en compte la volonté de chacun à y participer. Ainsi, l'objectif affiché d'« aide » à l'intégration apparaît, dans la réalité, plus comme une imposition de l'idée de ce que doit être l'intégration.

Les significations de l'intégration chez les signataires

Face au programme de l'intégration imposée, quelle(s) vision(s) de l'intégration ont les signataires ? A travers leurs propos, on voit, d'une part, qu'ils intériorisent largement l'injonction de l'intégration. Mais, d'autre part, leur vision dépasse l'intégration standardisée proposée par le dispositif. Possédant leurs propres stratégies pour s'intégrer, ils relativisent, certes implicitement, l'injonction à cette version de l'intégration.

Faire l'effort

La notion d'intégration est associée fortement à l'attitude qui s'exprime par « faire l'effort », terme fréquemment entendu dans les propos de répondants.

Bien, il faut, il faut faire un grand effort, déjà... (23)

[...] il faut faire un effort, il faut faire un effort pour s'intégrer, il faut s'intégrer à tout prix. [...] (27)

Cet effort doit être déployé dans plusieurs directions (apprendre le français, travailler, communiquer, ne pas être enfermé, respecter et connaître la culture, les mœurs, la vie, la mentalité françaises) parmi lesquels nous pouvons distinguer deux registres.

Le premier registre consiste en notions de contribution et de travail. Il s'agit de faire l'effort afin de contribuer ou bien « donner plus » à la société d'accueil.

Ce qui est important pour l'intégration, c'est faire son devoir [...] (18)

Et il faut travailler en plus... (25)

[...] il faut que tu milites dans ta vie que tu sois... donner des plus [...] ça veut dire que tu travailles bien pour que tu sois ici. (34)

Le deuxième registre porte sur le rapprochement et l'adaptation à la société française et le détachement de son milieu d'origine. Selon ce registre, l'intégration est assurée par un processus double : connaître, comprendre et rapprocher à la société française et s'y adapter, et sortir de son milieu d'origine. Le rapprochement et l'adaptation à la société française sont exprimés de plusieurs manières. Il s'agit de connaître la langue, la culture, la vie, les mœurs, la mentalité, l'habitude.

Plusieurs enquêtés ont évoqué la nécessité d'apprentissage du français¹⁴⁴.

Apprendre la langue, c'est ce qu'on a besoin. (20)

Si on parle pas de français, il faut, faut le faire, il faut étudier, il faut apprendre à parler, il faut dialoguer avec les gens... (Y : C'est essentiel ?) Oui, c'est essentiel de dialoguer avec tous les lecteurs et les systèmes et tout...(23)

Mais, comme on nous montre ci-dessous, ce qu'il faut apprendre n'est pas uniquement le français.

¹⁴⁴ Quand le programme du CAI est apprécié, c'est pour la formation linguistique ou pour les informations pratique qu'il fait procurer. Par contre, la formation sur les valeurs de la République, qui est d'ailleurs censée être le cœur de dispositif, n'intéresse presque personne.

Y : Est-ce qu'il y a des formations qui vous plaisent ?

« L'information sur l'école, l'apprentissage de la langue, ce serait bon. » (20)

« Chose qui est utile c'est l'information pour le travail. Je n'ai pas d'autres critères qui m'intéressent. » (19)

« Y : vous êtes favorable au contrat ? R : Bien sûr, oui. Bien sûr. (...) pour moi, ça me permet de parler mieux le français... (...) Y : La formation civique et la vie en France, ça vous intéresse moins ? R : Non, oui... sincèrement, ça m'intéresse pas. Ça m'intéresse pas... » (24)

Honnêtement, les nouveaux arrivants, qu'est-ce que je pourrais leur dire ? C'est d'essayer de s'approcher un peu plus des nationaux... Lier des liens, essayer de comprendre un peu comment ça fonctionne les moeurs, les habitudes... (38)

Il faut comprendre la culture, la vie et il faut les respecter. Même si la religion est différente, il est important pour vivre en harmonie, pour vivre ensemble et trouver la place. [...] (26)

Je pense qu'il est très important de parler le français et... de comprendre la mentalité française pour bien vivre ici en France... (I think if you want to have a good life here in France, it's very important to speak the language and ... understand the French mentality...) (37)

Il faut vraiment, il faut accepter qu'on est dans un pays libre et un pays de droit.. de pays de, de fraternité... pays de... tout le monde peut vivre ensemble. (23)

Ici, on observe une certaine similarité entre le concept d'intégration et celui d'éducation. Afin de s'intégrer, il faut apprendre et maîtriser les matières essentielles.

L'intégration, c'est comme l'éducation. C'est la question d'être bien éduqué ou pas. (06)

J'aimerais bien une formation de plus, c'est bien. [...] Formation en plus, c'est bien. C'est ça, d'intégrer dans la société française. Il faut faire les formations, il faut s'en sortir... (23)

[...] Mais il part le côté assis on s'intègre, on travaille... On fait tout comme... comme... tous les Français. On va pouvoir s'évoluer... ça soit moralement, ça soit physiquement... tout on évolue. (27)

Ce rapprochement et cette adaptation à la société française sont plus généralement symbolisés par le milieu que la personne fréquente. Le lien avec les « nationaux » est apprécié, et la manque de ce lien, décrit comme « isolement » ou « enfermement » est dénoncée.

[...]Et essayer de communiquer. Et ne pas être enfermé. (06)

[...] il suffit pas de s'isoler comme ça, hein, dans un petit coin, on a rien fait, on a rien tenté, non, il faut s'ouvrir au monde, il faut avoir des ambitions, il faut... voyez ? (23)

Parce que, par exemple, on reste... On reste par exemple dans nos milieux africains, manger avec des africains, c'est dans mon milieu africain, on n'est pas évolué. (27)

Il ne faut pas rester dans son coin à l'écart et après, t'en veux perdu, quoi. C'est le meilleur conseil que je peux donner. Il faut pas avoir peur d'aller vers les autres parce que... Plus on reste enfermés, les moins les autres ont envie de venir vers nous. Moi, c'est ce que j'ai constaté quand je suis arrivée en France. Je suis venue avec des préjugés donc... La première année, c'était pas trop facile parce que... La première année, je suis venue, j'avais des a priori, je me disais "ah, ils sont comme-ci, ils sont comme ça." Donc je me méfie un peu. Mais c'était pas intéressant. Il vaut mieux d'être ouvert et après... Les choses sont un peu faciles, quoi. (38)

« Ne pas déranger »/« respecter »

Le deuxième axe concerne la dimension morale. Ce qui est important, c'est de « respecter » et de « ne pas déranger ». Ce qui est nécessaire, c'est de respecter la loi, la législation, l'autorité, autrement dire, « être réglo », et aussi de respecter et de ne pas déranger des autres.

Avec les lois, il faut respecter, il faut... Voilà. Il faut être réglo, il faut s'y adapter, il faut s'y mettre avec... (23)

Bon, je pense que la meilleure façon d'être bien ici, c'est d'être en bonnes règles. C'est tout. [...] si tu es en bonne règle, c'est... Tu es libre normalement... (Q : La règle, ça veut dire...) La règle dans le dossier, les papiers, c'est tout. Et tu vis... bien. (25)

Il y a que... respecter la législation du Pays, et on est vite informé ou intégré. C'est tout. [...] et après, il va tout seul. (28)

Vivre droit, vivre honnête et sincère, si tu veux vivre n'importe où. En France, il y a le droit de l'Homme, et on en a. (29)

La première, c'est respecter la loi. Bah, c'est une chose. [...] Il faut respecter toutes les choses aussi. Il faut pas être voyou... (34)

On retrouve dans ces conceptions de l'intégration des éléments contenus dans les exigences du CAI (l'importance de l'apprentissage de la langue, la nécessité de

comprendre et de respecter les mœurs), mais ils sont présentés avant tout comme un processus individuel et volontaire. L'effort, l'apprentissage, la communication et le respect, tous ces éléments évoqués dans les réponses demandent la volonté de chaque personne qui réalise l'intégration. De plus, ces stratégies prises par leur initiative seraient déployées dans leur vie quotidienne, et ce à long terme. Ainsi, comme le précise un répondant : « L'intégration, ça se fait par nous-mêmes. Communication, travail, même à la maison. » (03). Leurs propos nous montrent que, pour les personnes interviewées, l'intégration est quelque chose qu'ils font eux-mêmes dans leurs parcours de vie, ce qui explique que pour la plupart d'entre eux le CAI ne peut pas avoir plus de sens en termes de leur intégration que celui de contrainte administrative.

9.2. « Nous » et « Eux » dans les pratiques des agents et des formateurs

9.2.1. « immigré arriéré » et « Français moderne » : la notion d'intégration chez les agents et les formateurs

Comme nous avons vu dans une section précédente, les agents et les formateurs exercent leur mission dans un cadre strictement réglementé. En conséquent, dans la pratique, ils prennent une position conforme au plan qui régit le dispositif. Ils sont là pour transmettre la vision de l'intégration prédéfinie, et pas pour définir ce qu'elle signifie. Néanmoins, les conversations avec eux et l'observation me permettent de remarquer une dimension partagée qui n'est pas explicitement soulignée dans le discours officiel.

Il s'agit d'une exigence de se « moderniser », d'apprendre le mode de vie français moderne. Avec cette vision, le CAI est conçu comme un outil pour maîtriser de codes sociaux « modernes ». En effet, lors d'observation, une formatrice m'a expliqué une raison supplémentaire de faire suivre le programme :

Le CAI a un côté caché, une autre dimension, celui de « faire faire des expériences ». L'expérimentation de la vie. La ponctualité, respecter l'heure, obtenir et gérer les documents et les attestations, se présenter et assister aux programmes, respecter l'obligation et le rendez-vous... (auditrice sociale, carnet de terrain le 16 novembre 2012).

Dans cette vision, les signataires sont renvoyés à l'image d'« immigré arriéré », alors que, le Français, représenté par les agents et les formateurs, est affiché comme « moderne ». J'ai observé ainsi, dans les différentes étapes de parcours du CAI, des rappels par les agents et les formateurs sur les règles ou les codes de la vie moderne.

L'intégration passe par là aussi ! La ponctualité ! [...] Vous n'êtes plus les enfants ! Vous êtes des grandes personnes... (formatrice, carnet de terrain, le 16 juin 2011)

Au travail, s'il commence à 8h30 et vous arrivez à 9h30, on vous met à pied. L'intégration commence par ici. (formatrice, carnet de terrain, le 1 juin 2011)

(Après avoir entendu la sonnerie de portable plusieurs fois) Je vais jeter les portables ! Quand on est en réunion, à la formation, on éteint le portable. A la mosquée, on éteint le portable pour ne pas déranger les autres qui font la prière. Ici, on est au travail et ça dérange. L'intégration commence par ces petites choses. (formatrice, le 1 juin 2011)

Plus spécifiquement, cette « expérimentation de la vie » est considérée utile notamment pour les publics féminins. Ce programme est apprécié par les agents notamment comme une occasion qui permet aux signataires – et surtout aux femmes - d'acquérir une autonomie. Par exemple, l'interdiction d'avoir un accompagnateur lors de la formation est expliquée dans ce sens.

Y : Pour les formations, on ne peut pas avoir des accompagnateurs ?

C : Non. En fait, c'est important pour les femmes de venir assister à la formation toute seule. Sinon, le fait que la formation civique soit obligatoire est utile pour favoriser les femmes d'y assister. Parfois, il y a des maris qui ne veulent pas laisser partir leurs femmes seules¹⁴⁵. Mais comme c'est obligatoire d'assister seules, on peut leur dire qu'ils ne peuvent pas les empêcher. (Céline, le 8 juin 2011)

Une explication de l'importance de la langue française¹⁴⁶ est renvoyée à cet aspect. Dans le discours officiel, la langue est fortement liée à cette question d'autonomie¹⁴⁷. « La

¹⁴⁵ Le HCI manifeste une crainte sur « la pression familiale forte » pour l'absence à la formation civique pour certains signataires. « Néanmoins, le Haut Conseil tient à faire part d'une préoccupation, certes valable pour toutes les prestations du contrat d'accueil et d'intégration, mais très significative pour la formation civique, qu'est l'absence de la personne malgré le caractère obligatoire de cette formation. Il n'est pas rare que le conjoint rejoignant, femme mais aussi homme, subisse une pression familiale forte, quelquefois avec violence, afin de ne pas suivre cette formation. Cette situation a été soulignée encore dernièrement dans le rapport de Madame Gaye Petek précitée : « Une bru qui a été choisie par sa belle-mère et qui a des velléités à faire montre d'autonomie, un homme que son épouse n'a pas choisi mais qu'elle a accepté pour éviter les conflits avec sa famille, sont des personnes pour lesquelles (en cas d'absence à la formation civique obligatoire) la menace à la carte de séjour n'a pas de poids » (Haut Conseil à l'Intégration, 2006 : 127).

¹⁴⁶ La langue possède deux dimensions pour l'intégration : les dimensions pratique et symbolique. D'une part, il est une question pratique dans le sens qu'elle permet de communiquer avec les autres membres de la communauté. Mais d'autre part, la langue a une dimension symbolique qui permet de réunir ses adhérents. Comme l'explique Hajatt, l'unification linguistique à la Révolution était l'enjeu de la nationalisation du peuple français autour d'une langue commune. « Si l'enjeu de la politique de la langue est bien la formation des structures mentales de la population, il réside aussi dans le problème de l'adhésion politique et de la loyauté » (Hajatt, 2010 : 54). Dans le cadre du CAI, l'importance de l'apprentissage de la langue est expliquée également par son poids pour l'accès au travail. En effet, la langue est qualifiée comme une compétence primordiale pour obtenir un emploi. Cela nous permet de dire que dans la pratique du CAI, la maîtrise de la langue est appréhendée plutôt en termes de son utilité pratique que de sa signification symbolique unificatrice.

connaissance du français constitue une condition de base à l'accès à l'autonomie, à l'épanouissement personnel, familial, culturel et professionnel ainsi qu'à la citoyenneté » (OFII, Affiche de la formation linguistique¹⁴⁸).

9.2.2. Francité et altérités autour des valeurs de la République

Comme je l'ai déjà évoqué dans le chapitre précédent, le CAI contient un caractère différenciateur autour des « valeurs de la République ». Dans la pratique, on peut constater l'émergence /la mise en scène de la francité et ses altérités autour de cet enjeu à travers la formation civique.

Programme

La formation civique occupe une place centrale dans le dispositif CAI, comme le témoigne le fait qu'elle est la seule formation obligatoire pour tous les signataires. « Détaillée par l'article R311-22 du CESEDA, elle est obligatoire pour tous les signataires du contrat. Organisée si nécessaire avec la participation d'interprètes, cette formation d'une journée, comporte la présentation des institutions françaises et des valeurs de la République, notamment en ce qui concerne l'égalité entre les hommes et les femmes, la laïcité, l'état de droit, les libertés fondamentales, la sûreté des personnes et des biens, ainsi que l'exercice de la citoyenneté qui permet l'accès obligatoire et gratuit à l'éducation. Cette formation est dispensée dans au moins un site par département, par des prestataires retenus après une procédure d'appels d'offres sur la base d'un marché public prévoyant 33 lots » (L'Office Française de l'Immigration et de l'Intégration, 2010 : 9).

La formation civique se déroule en une journée et est animée par un prestataire. Comme une formation sur la vie en France, elle prend la forme de la séance collective. Chaque session est composée par, en moyenne, une trentaine de signataires. La formation

¹⁴⁷ « L'acquisition rapide de la langue du pays qui garantit l'autonomie du parcours individuel et social est une des principales préoccupations des gouvernements. Ne pas pouvoir communiquer, c'est symboliquement ne pas exister. L'apprentissage de la langue constitue donc une étape essentielle qui permet d'accéder à la citoyenneté » (Haut Conseil à l'Intégration, 2003 : 84).

¹⁴⁸ L'affiche est consultable sur le site de l'OFII.

(http://www.ofii.fr/IMG/pdf/Affiche_La_formation_linguistique.pdf)

est dispensée en français, mais pour le public qui ne comprend pas le français, l'accompagnement par un traducteur peut être proposé.

Les thèmes abordés sont réglementés par le cahier des charges ainsi que le support pédagogique fourni par l'OFII et les organismes concernés¹⁴⁹. La formation se déroule en s'appuyant sur ce support en forme de diaporama. Le programme est composé des sections suivantes : Bienvenue en France ; Histoire de la France ; Les symboles de la République ; Les principes de la République ; Les institutions de la République ; Les droits de l'Homme ; Accès à la nationalité française ; France dans l'Europe ; Contrat d'accueil et d'intégration. Dans un premier temps, l'étendue géographique de la France est montrée en cartes, avec quelques informations générales (la superficie, la population, la langue officielle, la capitale et la monnaie). La section « Histoire » retrace l'histoire de la France à partir de la Gaule jusqu'aux Trente Glorieuses en passant le Moyen-âge, la révolution de 1789, l'instauration de la République, les deux guerres mondiales, la résistance et l'origine de l'Union européenne, et l'indépendance des anciennes colonies. La section suivante « Les symboles de la République » présente l'hymne national, le drapeau français, Marianne, et la fête nationale. La section « Les principes de la République » explique quatre caractères de la République française – démocratique, laïque, sociale, décentralisée – en rappelant les principes de la République : les trois mots de sa devise – Liberté, Egalité, Fraternité – auxquels a été ajouté Laïcité. Dans la section « Les institutions de la République », sont abordées, dans un premier temps, les différents types de pouvoirs en France (exécutif, législatif et juridique), et ensuite l'organisation des collectivités territoriales. La section qui suit est consacrée aux « Droits de l'homme ». Après la présentation des textes fondamentaux (La Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen et le préambule de la Constitution de 1946), on aborde des différents droits : la sûreté, la liberté (de propriété, individuelle, de conscience, de réunion, d'opinion, d'association, d'expression, de circulation), l'égalité – notamment l'égalité entre homme et femme -, et la fraternité et la solidarité – les impôts -. Ensuite, on explique les différentes modalités de l'accès à la nationalité française. La section « La France en Europe » présente l'Union européenne - les symboles, les pays membres, l'histoire de la construction, les institutions -. Enfin, la formation se termine avec un rappel sur le CAI. Tout en évoquant, dans un premier temps, son aspect de « contrat social » rousseauiste, on conclue avec des phrases

¹⁴⁹ « Ces prestataires doivent suivre le programme ministériel élaboré avec la participation du Haut Conseil à l'Immigration (HCI), à partir d'un support unique » (L'Office Française de l'Immigration et de l'Intégration, 2010 : 10).

quelque peu suspicieuses et menaçantes. « Vous avez signé le contrat d'accueil et d'intégration. La France s'est engagée à vous accueillir et vous proposer un certain nombre de prestations qui vont faciliter votre intégration dans la société française où vous avez décidé de vous installer. Vous vous êtes engagés à suivre ces prestations et à fournir l'effort nécessaire à l'intégration. Cela ne revient pas à nier vos origines, mais à adopter les principes définis par la Constitution, notamment l'égalité de l'homme et de la femme, la laïcité, etc. Il s'agit d'un noyau intangible. Aucune revendication au nom de la diversité culturelle ne peut remettre en question les droits de l'homme et la dignité de la personne. La France et les Français sont attachés à une histoire, à une culture et à certaines valeurs fondamentales. Pour vivre ensemble, il est nécessaire de les connaître, de les comprendre et de les respecter. La cohabitation de populations différentes demande une tolérance mutuelle et le respect par tous, Français comme étrangers, des règles et des lois. Choisir de vivre en France, c'est avoir la volonté de s'intégrer à la société française. En vous engageant à respecter les valeurs de la République, vous trouverez pleinement votre place dans la société française. Bienvenue en France » (diaporama de la formation civique, 2007).

Comme le signale son intitulé, la formation est effectivement centrée sur la dimension civique, et en particulier sur les valeurs de la République. Les signataires sont invités à respecter ces valeurs pour leur intégration. Une communauté basée sur la volonté de vivre ensemble autour de valeurs civiques partagées pourrait être, en principe, universaliste et inclusive. Pourtant, dans le cas du CAI et notamment de cette formation, ces valeurs sont traitées comme des éléments qui caractérisent le Français plutôt que des valeurs universelles. En effet, le chapitre sur l'histoire de la France dans la formation civique possède, en outre le rôle de transmission de la tradition et l'histoire de la France, un objectif latent. Il s'agit de démontrer la dimension historique de l'attachement à certains principes.

Lors des auditions organisées par le Haut Conseil, la majorité des intervenants a souligné l'importance du chapitre consacré à l'histoire de France tout en en soulignant ses insuffisances. Il s'agit en effet pour eux d'un préalable indispensable à l'exposé des principes de notre République, préalable qui tend à démontrer que, comme pour toute société, l'affirmation des droits de l'homme et du citoyen résulte d'une longue évolution historique. C'est particulièrement le cas pour l'égalité entre homme et femme. De même, ce rappel historique permet d'expliquer plus aisément certains principes spécifiques à notre pays, comme la laïcité, qui sont repris ultérieurement dans

le module et qui soulèvent inmanquablement des questions. Ce chapitre historique a été réécrit afin de mieux souligner les étapes essentielles de l'histoire de France, au travers de la construction de l'État nation, dégagant lentement les principes fondamentaux (Haut Conseil à l'Intégration, 2006 : 126).

Ce traçage de l'évolution historique pourrait témoigner de l'historicité du lien entre ces principes et les Français, et par-delà, de l'absence d'attachement naturel. Pourtant, la présentation est orientée plutôt dans le sens inverse, c'est-à-dire à l'accentuation du lien profond ancré dans l'histoire entre la France et ces principes, ou les valeurs de la République. Le chapitre « Histoire » termine avec la phrase qui souligne la continuité de ce lien : « L'histoire n'est pas terminée, la France continue à se construire et à défendre les valeurs de la République » (diaporama de la formation civique, 2007).

La revendication répétée de l'attachement des Français à ces valeurs amène implicitement à dresser un clivage entre Nous et Eux autour de ces valeurs. Plus particulièrement, parmi les valeurs revendiquées comme fondamentales pour les Français, l'altérité se manifeste de façon particulièrement flagrante autour de l'enjeu de l'égalité homme-femme. Comme cela est explicité dans les discours officiels, l'égalité entre les hommes et les femmes et la laïcité¹⁵⁰ se révèlent être des enjeux centraux de la formation. Dans le chapitre sur les droits de l'Homme, parmi les différentes égalités¹⁵¹ garanties par la loi, seule l'égalité entre hommes et femmes est détaillée avec l'explication des droits des femmes. De plus, dans une série de quiz sur l'égalité à laquelle les signataires sont invités à répondre par oui ou non, parmi les 24 questions, presque la moitié (10 questions) portent sur la question de l'égalité hommes-femmes.

¹⁵⁰ La question de la laïcité n'est pas explicitement soulignée dans le diaporama. Par contre, on insiste fortement sur ce point dans la pratique, notamment à travers la question du port du voile. La loi en 2004 sur l'interdiction de tenues religieuses dans les écoles publiques (La loi du 15 mars 2004 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics), et la loi en 2010 sur l'interdiction de la dissimulation du visage dans l'espace public (Loi du 11 octobre 2010) sont systématiquement mentionnées à chaque séance. De plus, les formateurs glissent des rappels sur les côtés négatifs du port du voile tout au long de la formation. « Pour la recherche d'emploi, il faut toujours avoir un bon profil. Par exemple, un cuisinier avec les ongles noirs, ou une vendeuse avec le voile, ça ne marche pas. Soit il explique ou soit il dit qu'il a déjà trouvé quelqu'un. C'est comme ça » (formatrice, carnet de terrain, le 1 juin 2011).

¹⁵¹ Dans le diaporama, les autres égalités sont mentionnées seulement en forme de liste : - l'égalité des individus quelle que soit leur origine ; - l'égalité entre la mère et le père pour l'exercice de l'autorité parentale ; - l'égalité entre les enfants qu'ils soient nés dans le mariage ou hors mariage, quel que soit le sexe ou le rang de naissance de l'enfant ; - l'égalité pour les droits sociaux et les droits de l'Homme entre Français et étrangers ; - l'égalité dans l'accès à la santé ; - l'égalité pour l'accès à l'éducation ; - l'égalité pour l'accès à l'emploi (diaporama de la formation civique, 2007).

Égalité ?

<ul style="list-style-type: none"> * En France, les étrangers n'ont pas la liberté d'opinion et d'expression <input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux * En France, le respect des lois n'est pas le même pour tous <input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux * Les valeurs de la République ne s'appliquent qu'aux Français <input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux * Les étrangers ont accès à toutes les professions qu'ils souhaitent exercer <input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux * Un emploi peut vous être refusé sous prétexte que vous êtes étranger <input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux * En France, une personne sans ressources ne peut pas se faire soigner <input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux * Les étrangers n'ont pas droit à la sécurité sociale <input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux * L'assurance maladie indemnise mieux les Français que les étrangers <input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux * Un travailleur étranger peut être retraité en France <input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux * Un étranger n'a pas droit de choisir le logement qu'il veut habiter <input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux * En France, les riches payent plus d'impôts que les gens ayant de bas revenus <input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux 	<ul style="list-style-type: none"> * En France, les étrangers ne payent pas d'impôts <input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux * Les enfants étrangers n'ont pas accès à l'éducation <input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux * Certaines professions sont interdites aux femmes <input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux * Les femmes doivent obéir aux hommes <input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux * Les femmes n'ont pas droit d'exercer une activité professionnelle sans l'autorisation de leur mari <input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux * Les femmes ont droit de choisir leur conjoint <input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux * Le chef de la famille est l'homme <input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux * C'est le père qui exerce l'autorité parentale <input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux * Les femmes n'ont pas droit d'adhérer à un parti politique <input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux * Les maris peuvent battre leur femme <input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux * Les femmes doivent demander l'autorisation à leur mari pour obtenir une contraception <input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux * En France, un homme ne peut pas épouser une femme s'il est déjà marié <input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux * Les femmes ont le droit de demander le divorce <input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Figure 9.2-1 Le quizz sur l'égalité proposé à la formation civique (diaporama de la formation civique, 2007)

Dans le diaporama (Figure 9.2-1), outre les questions sur les droits et devoirs des étrangers, nous trouvons des questions consacrées à l'égalité homme-femme et aux droits de femmes : certaines professions sont interdites aux femmes ; les femmes doivent obéir aux hommes ; les femmes n'ont pas droit d'exercer une activité professionnelle sans l'autorisation de leur mari ; les femmes ont droit de choisir leur conjoint ; le chef de la famille est l'homme ; c'est le père qui exerce l'autorité parentale ; les femmes n'ont pas le droit d'adhérer à un parti politique ; les maris peuvent battre leur femme ; les femmes doivent demander l'autorisation à leur mari pour obtenir une contraception ; les femmes ont le droit de demander le divorce.

Cet accent mis sur l'égalité entre les hommes et les femmes dessine en négatif des représentations sexuées des (certains)¹⁵² signataires : les hommes sexistes et violents, et les femmes soumises. Tantôt par ignorance, tantôt par hostilité, un soupçon de

¹⁵² Même si dans la pratique, nous voyons plus explicitement le profil ethnico-religieux de la population à qui on attribue ces représentations, au niveau du programme, il n'est pas spécifié.

« contradiction » ou « incompatibilité » avec les valeurs – notamment l'égalité homme-femme – de ces hommes et femmes est fortement ressenti dans le programme. De plus, dans le cadre du CAI, cet écart supposé n'est pas une simple question de différence. Il est quelque chose à corriger. Quand on explique l'élargissement de droits des femmes comme un accomplissement ou un progrès, la possession de l'égalitarisme sexuel comme un principe intangible devient un marqueur de la modernité. Les signataires – ou les immigrés en général – soupçonnés de la non-appropriation de cette valeur sont, quant à eux, renvoyé à l'image de barbare – non civilisé et archaïque – (Guénif-Souilamas, 2006). Comme le souligne Fassin, on observe l'expression de « l'impérialisme de la démocratie sexuelle ».

C'est en réaction contre ces réactions que s'explique, ou du moins s'exprime, ce qu'on pourrait appeler l'impérialisme de la démocratie sexuelle – soit l'appropriation, dans un contexte postcolonial, de la liberté et de l'égalité, appliquées au genre et à la sexualité, comme emblèmes de la modernité démocratique. Ces questions ne sont plus seulement un enjeu, ni même l'enjeu de la démocratie. Lorsque celle-ci prête son lexique à une politique impériale, elles en fournissent les armes, en même temps qu'elles en constituent le terrain de bataille privilégié. Autrement dit, si « nous » sommes définis par la démocratie, et d'abord dans sa dimension sexuelle, « eux » se définissent en miroir, comme l'envers sombre de nos lumières. Les « autres » de nos sociétés, barbares menaçant la civilisation démocratique, apparaissent donc logiquement comme polygames, violents voire violeurs, prisonniers d'une culture où ils emprisonnent leurs femmes, entre voile imposé, mariages forcés et mutilations génitales subies : leur sexisme justifierait presque le racisme, si celui-ci, comme celui-là, n'était en principe incompatible avec la démocratie » (Fassin, 2006, p. 127).

Mise en pratique des formateurs

Même si les formateurs n'ont pas la liberté de choix du contenu, c'est à travers leurs paroles et leurs gestes que la formation se réalise. D'après notre observation, les formateurs se conforment bien à la posture attendue, celle d'éducateur des immigrés à la modernité, ou à celle de propagateur de valeurs fondamentales en France. En donnant le cours, ils cherchent à faire connaître ou comprendre celles qui sont considérées, dans le support pédagogique ou à leurs propres yeux, comme « normales » ou « essentielles » en France.

Moi, je suis attaché aux valeurs de la République. Je n'en veux pas d'autre que les valeurs de la République. (formateur, carnet de terrain, le 9 juin, 2011)

La France et les Français sont attachés à une histoire, à une culture et à certaines valeurs fondamentales. Pour vivre ensemble, il est nécessaire de les connaître, de les comprendre et de les respecter. (formatrice, carnet de terrain, le 16 juin 2011)

Il faut savoir qu'en France ces valeurs existent et c'est indiscutable et intangible. (formateur, carnet de terrain, le 28 juin 2011)

En France, tout le monde peut critiquer la religion. C'est la liberté d'opinion. C'est important, c'est un droit fondamental. Tout cela, c'est le fondement de la République. C'est comme ça en France. Ça se discute pas. C'est un noyau intangible. (formateur, carnet de terrain, le 5 décembre 2012)

Si l'on résume, le message explicitement ou implicitement répété au long de la formation est : il existe certaines choses (culture, histoire, valeurs, coutume) à respecter en France. Pour trouver votre place ici, autrement dit pour vous intégrer, vous, ignorants de ces choses, devez les apprendre. Dans les propos des formateurs, on observe, d'un côté, une revendication de la propriété des éléments comme valeurs, histoire et culture, et d'un autre côté, l'extériorisation des signataires de ces éléments. Dans la deuxième citation, en déclarant l'attachement à « ma culture », le formateur se manifeste clairement en tant que Français.

Chez vous, c'est pas comme ça. Mais ici, c'est pas chez vous. Ici en France, on applique la loi française. Il ne faut pas confondre. (formateur, carnet de terrain, le 9 juin 2011)

Si je vais à l'étranger, je ne discute pas et je respecte. [...] L'obligation de fournir des efforts nécessaires pour l'intégration, cela ne veut pas dire nier l'origine. Les Français sont attachés à une histoire. Moi, je suis attaché à la culture, ma culture, et certaines valeurs. Je veux que vous respectiez parce que moi je respecte. J'aime bien le mot respect et le mot devoir. Il n'y a pas que le droit en France. (formateur, carnet de terrain, le 28 juin 2011)

Il faut connaître la culture, l'histoire, la coutume. C'est pas à moi de m'adapter aux étrangers, mais c'est à vous de faire les efforts d'intégration. (formateur, carnet de terrain, le 5 décembre 2012)

Ainsi, dans la pratique, les signataires sont tous représentés comme des individus éloignés de cette « norme » de francité et donc devant nécessairement être éduqués. Plus spécifiquement, nous voyons, à travers certaines pratiques des formateurs, l'interprétation de cet éloignement supposé à la francité soit comme « ignorance », soit comme « hostilité ». L'« ignorance », voire un manque de capacité à s'approcher de la francité entraîne une attitude méprisante chez les formateurs.

Même ceux qui sont là depuis 10 ans ne connaissent pas. Heureusement, il y a une formation. Vous êtes là depuis longtemps, mais vous connaissez pas grand-chose. L'intégration c'est par la curiosité. (formatrice, carnet de terrain, le 11 juin 2011)

Qu'est-ce que vous connaissez comme symbole ? [...] Ceux qui sont là depuis longtemps et qui ne parlent pas bien le français, vous connaissez ? (formatrice, carnet de terrain, le 16 juin 2011)

Le soupçon d'hostilité, ou de refus de francité suscite, quant à lui, un malaise, et une attitude agressive.

Dans la République, il y a des valeurs incontournables. [...] C'est vous qui avez décidé de venir en France. C'est pas la France qui vous a demandé. Vous avez l'obligation de fournir des efforts nécessaires pour l'intégration. (formateur, carnet de terrain, le 28 juin 2011)

Vous empêchez votre femme et demandez la nationalité française, vous allez voir... Parce qu'on demande une compréhension des valeurs. (formatrice, carnet de terrain, le 16 juin 2011)

9.3. Composer avec ou protester contre la francité : stratégies variées (de correction du stigmaté) chez les signataires

Dans les pratiques, la normalisation et l'altérisation qui caractérisent le dispositif CAI donne lieu à des tensions observables dans les relations entre formateurs et signataires. Pour en rendre compte, je m'appuierai sur des observations menées dans le cadre de la formation civique. En effet, la formation civique incarne fortement la vision de l'intégration qui sert de référentiel au CAI. Ces séances de formation sont donc particulièrement appropriées pour observer la tension suscitée par ces doubles caractères du contrat à travers les interactions entre formateurs et signataires.

Face à la mise en place de cette formation qui les assignent à des figures altérisées, les signataires montrent des signes et des actes de résistance. Pour cette analyse microsociologique d'interaction, j'aurai recours à la théorie de Goffman portant sur les stratégies de correction du stigmaté (Goffman, 1975=1963). Lorcerie résume les cinq stratégies que les personnes stigmatisées peuvent prendre à titre individuel présentées par Goffman.

- 1) essayer de corriger le fondement du stigmaté ou de dissimuler les symboles du stigmaté et de nier son poids ; recherche d'assimilation ;
- 2) montrer que votre différence ne vous empêche pas d'exceller dans ce qui aurait dû être impossible pour vous, et qui est difficile même pour les « normaux » ;
- 3) interpréter le personnage attaché à son identité sociale, « au mépris des « conventions » qui définissent la normalité, « bouffonisation » amenant à « danser complaisamment devant les normaux la ronde des défauts attribués à ses semblables » (Goffman, p. 131) ;
- 4) tirer profit de son stigmaté ; chercher à l'instrumentaliser ;
- 5) redéfinir sa différence comme motif de fierté et d'avantage sur les « normaux » (Goffman), échapper à la particularisation que vous impose le système perceptif commun en revendiquant pour votre particularité un caractère de généralité [...] (Lorcerie, 2003 : 26-7).

	Similarisation	Différenciation
Dévalorisation de soi	1. Assimilation, dissimulation du stigmaté ou faux-semblant	3. « Bouffonisation »
Valorisation de soi	2. Conformité supérieure, recherche d'excellence	4. Instrumentalisation ou 5. Retournement du stigmaté, revendication de généralité

Tableau 9.3-1 Stratégies de « correction du stigmaté » par le stigmaté, d'après Goffman (Lorcerie, 2003 : 27)

Le signe le plus subtil, mais le plus généralisé est celui de l'indifférence. La formation se déroulant en forme de cours, ce qui est attendu des signataires est principalement d'écouter. De plus, le contrôle de compréhension étant absent, l'obligation minimum faite aux signataires est de rester jusqu'à la fin de la session. Ainsi, nous observons des attitudes d'indifférence chez les signataires tels que dormir, faire une autre chose, ne pas répondre aux questions posées par le formateur, qui manifestent l'indifférence des signataires. Ces signes d'indifférence troublent souvent les formateurs qui interpellent les signataires : comme « Vous dormez ? C'est pour apprendre quelque chose. C'est pour apprendre les valeurs de la République ! » (formatrice, carnet de terrain, le 11 juin 2011)

Si ce signe d'indifférence est implicite, on observe aussi des actes de résistance plus explicites. Ils se manifestent notamment lorsque l'on traite une série de questions « vrai ou faux » sur les droits de l'Homme¹⁵³. Invité à répondre aux 24 questions et à justifier leur réponse, il s'agit d'une occasion privilégiée pour les signataires de s'exprimer. Comme nous verrons, la tension monte notamment quand l'on pose des questions portant sur l'enjeu de l'égalité entre les femmes et les hommes, qui est d'ailleurs fixée par les pouvoirs publics comme l'une des priorités à faire comprendre aux immigrés.

Parmi les paroles des signataires, nous distinguerons deux modalités de résistance. La première consiste à dénoncer la posture d'« élève immigré ignorant » qu'on leur assigne.

Formateur : Les femmes peuvent se déplacer seules. Sans votre mari. [...] Il faut savoir ça. Parce que c'est comme ça en France. C'est différent.

¹⁵³ Pour le contenu de ce quiz, à référer la sous-section 9.2.2, notamment la figure 9.2-1.

signataire (femme, Tunisienne¹⁵⁴) : C'est comme ça dans mon pays... Vous voulez dire que les femmes sont interdites ?

Formateur : Non, je sais pas pour les autres pays. Je parle de la France. (carnet de terrain, le 9 juin 2011)

Formateur : Les femmes ont le droit de choisir leur conjoint ? Qui choisit les maris ? C'est la femme ou d'autres ?

Signataire (homme) : Ça existe encore ?

Formateur : Je sais pas... Dans les îles de Caraïbes... (le carnet de terrain, le 9 juin 2011)

Dans les deux cas, les signataires qui répondent essaient de dénoncer le stéréotype des « immigrés », sous-tendu par ces questions, en montrant leur capacité d'assimilation (aux valeurs en question, et à la société française qui est censée être fondée par ces valeurs). Cette stratégie renvoie à celle de dissimulation du stigmaté que Goffman a proposé.

Le deuxième type d'attitude est en quelque sorte l'inverse du premier. Il s'agit d'assumer volontairement la posture d'« immigré hostile » et de faire exprès de jouer ce rôle.

Formatrice (ci-après F) : (Q15) Les femmes doivent obéir aux hommes. Les femmes doivent obéir aux hommes ?

Signataires (hommes, Maghrebins) : Oui. (en riant)

F : (Q18) Le chef de la famille est l'homme. Le chef de famille est l'homme ?

Signataires (hommes, Maghrebins) : Vrai. (en riant)

F : (Q22) Les femmes doivent demander à leur mari l'autorisation pour obtenir la contraception. Les femmes peuvent prendre une contraception sans demander l'accord de son mari ?

¹⁵⁴ Les nationalités et « origines » mentionnées sont basées sur leurs auto-déclaration lors de la présentation de soi au début de la formation.

Signataires (hommes, Maghrebins) : Faux. (en riant)... vrai. (carnet de terrain, le 11 juin 2011)

F : (Q15) Les femmes doivent obéir aux hommes.

Signataires (hommes, Maghrebins) : Ça dépend. (rire)

F : (Q16) En France, les femmes peuvent exercer l'activité professionnelle sans avoir l'autorisation de leur mari.

Signataires (hommes, Maghrebins) : Malheureusement. (carnet de terrain, le 16 juin 2011)¹⁵⁵

Tout en comprenant « les bonnes réponses », ces signataires donnent intentionnellement des réponses fausses. Leur attitude apparaît, en premier lieu, comme une « bouffonisation » selon le terme de Goffman (1975=1963 : 131). En même temps, ce qu'ils font n'est pas simplement de jouer un rôle clownesque, mais, à travers la moquerie et la provocation, de relativiser même les valeurs présentées.

¹⁵⁵ Dans son enquête de terrain sur plusieurs directions territoriales de l'OFII, Gourdeau (2015) observe précisément les mêmes types de réactions des signataires. Cela suggère que l'on peut considérer que ces comportements sont des réponses généralisées des signataires vis-à-vis de la francité et ses altérités proposées par le CAI plutôt qu'un phénomène local.

Conclusion de la troisième partie

Dans un premier temps, la lecture des discours et des rapports officiels sur le CAI nous montre que le dispositif incarne bien la conception récente du Français observée lors de l'analyse de discours politique.

En mettant en avant le registre civique, le contrat fixe l'adhésion aux valeurs et la maîtrise de la langue comme conditions pour être considéré comme un membre potentiel de la communauté française. Dans ce cadre, le Français est conceptualisé comme propriétaire naturel de ces compétences et adhérant inconditionnellement à ces valeurs. Les signataires, quant à eux, supposés être ignorants ou opposants de ces valeurs, sont essentialisés comme des Alters. Comme nous avons vu, cette altérisation prend une forme éclatante autour de l'enjeu de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Avec cette vision de l'intégration, le contrat revêt un double caractère : normatif et différenciateur. D'une part, étant obligatoire, le programme devient ainsi un appareil pour la normalisation. En même temps, cette vision de l'intégration fonctionne de fait comme un dispositif de différenciation entre les Français et les signataires.

Transposé dans un cadre d'interaction en face à face, le schéma proposé par le dispositif rend manifeste la catégorisation de « Nous » et « Eux » sous-jacente. Ce qu'a relevé l'observation, c'était justement les différentes pratiques des acteurs soumis à cette catégorisation.

D'une part, les agents et les formateurs, en incorporant l'injonction à l'intégration posée par le dispositif, mettent en scène les visions de ces catégories dans un cadre pédagogique dissymétrique. En explicitant les présupposés essentialisants, ils cantonnent, à travers leur pratique, les signataires aux figures d'altérité du Nous français que ces mêmes formateurs personnifient.

De leur côté, confrontés à ce dispositif d'intégration normalisateur et différenciateur, les signataires mettent en œuvre différentes tactiques de résistance et de gestion des impressions par lesquelles ils manifestent à la fois leur distance au rôle qu'on leur assigne et leur position de dominé dans ce qui se présente comme un échange contractuel.

Conclusion générale

Pas facile de se sentir français lorsqu'on est d'origine immigrée. Les chercheurs de l'Institut national des études démographiques (Ined) parlent même d'un « sentiment d'exclusion du corps de la nation ». En clair, à force de subir du racisme et des discriminations, les immigrés et leurs descendants ne se sentent pas reconnus comme des Français à part entière. [...] Sur le papier, 42% des immigrés sont pourtant français, et 97% de leurs descendants nés en France. Par ailleurs, 20% seulement des premiers et un tiers des seconds ont une double nationalité. Dans leur grande majorité, ils sont donc exclusivement français. Et pourtant, « parmi les immigrés ayant acquis la nationalité française, la moitié partagent ce sentiment de ne pas être perçus comme des Français », signalent les chercheurs de l'Ined (Libération, le 20 octobre 2010).

Comme le montre le résultat de l'enquête Trajectoires et origines (TeO) sur « la diversité des populations en France », menée conjointement par l'Ined et l'Insee, parmi les populations présentes dans la société française, certaines ne se sentent pas françaises et ne sont pas perçues comme des Français, malgré leur possession de la nationalité française. Ce constat nous amène à s'interroger sur l'existence de clivage au sein de la population qui se trouve dans la société française. Il s'agit d'une frontière entre ceux qui peuvent se sentir Français sans problème et ceux qui ne le peuvent pas.

Ayant eu recours à différents champs théoriques, j'ai proposé de traiter cette question avant tout comme un problème de conceptualisation du Français. Si certaines personnes sont altérisées, autrement dit, ne sont pas considérées comme des membres pleins de la communauté française, elles doivent être altérisées par rapport à une conception du Français « standard », ou plus précisément, prototypique, que j'appelle « la francité ». En d'autres termes, c'est cette francité - l'idée du Français prototypique - qui peut produire le clivage entre le vrai Français et ces populations qui ne se sentent pas et qui ne sont pas considérées comme (tout à fait) françaises.

Ainsi, j'ai envisagé d'analyser la construction de la francité à travers les différentes modalités de conceptualisation du Français, et son implication dans la catégorisation, la

hiérarchisation et ainsi, la production de sujets appartenant aux différentes catégories majoritaire et minoritaires. Il s'agissait d'interroger, d'une part, la modalité de la construction de l'idée de « Nous français », et d'autre part, l'implication de cette idée sur l'élaboration de la catégorie majoritaire et celles des minoritaires.

Ayant appréhendé le groupe du Français comme majoritaire, l'objectif de départ était d'étudier la francité, la conceptualisation du Français, à l'instar de chercheurs de *Critical Whiteness Studies*, afin de déconstruire, ou au moins, de relativiser le concept et la catégorie de Français. L'objectif était de colorer, mettre l'étiquette, rendre visible ce qui paraît naturel et invisible. Il s'agissait, en quelque sorte, de traiter le Français comme un objet d'étude au même titre que les groupes minoritaires.

Ai-je réussi à dévoiler la figure du Français majoritaire qui était invisible grâce à sa position authentique ? La réponse doit être nuancée. Car, comme nous avons vu, l'analyse a montré que, même si le Français prototypique forme toujours le « Nous », c'est-à-dire la majorité de la société française, il occupe de moins en moins la position majoritaire dans le sens employé par Guillaumin. La francité est, tout comme ses altérités, définie de plus en plus de façon explicite avec des caractéristiques précises. Il s'agit d'une certaine « ethnicisation » du Français. Comme le suggère l'expression « Français de souche » - le signe emblématique du Français ethnicisé -, ce français particularisé peut revendiquer sa position de la majorité par sa qualité d'autochtone, mais il n'est plus la référence absolue qui échappe à toute particularité. Dans ce sens, ce qu'effectue la présente recherche n'est pas tant la mise en visibilité de la définition en creux du Français majoritaire que la mise en lumière de la transition du Français majoritaire au Français ethnicisé et particularisé.

Dans les corpus du discours politique, le Français majoritaire est présent notamment dans les années 80. Le sous-corpus de Mitterrand et les corpus de débats parlementaires jusqu'à la 9^e législature (1981-1993) en sont les témoins. Depuis, la situation change graduellement. On observe ensuite l'apparition de la conceptualisation particularisante du Français dans les années 90. La tendance s'accélère notamment à partir du gouvernement Sarkozy.

Ainsi, même si la francité conserve toujours sa capacité de différenciation et d'altérisation, on observe le changement du mode de différenciation avec la transition du Français majoritaire au Français particularisé. Pour le Français majoritaire, la différence des « Eux » découle du décalage par rapport à la normalité du « Nous » Français. La

frontière se dresse entre le normal et le particulier. Alors que pour le Français ethnicisé, l'Autre est désigné par sa distance, voire son incompatibilité aux particularités du Français. La frontière devient un clivage entre un particulier et un autre particulier.

Pour la synthèse, en croisant les deux variables - l'absence et la présence de la définition du Français et d'Eux -, on peut obtenir un tableau qui montre trois formes de conception du Français prototypique, donc, de la francité.

	Eux non-défini	Eux défini/présent
Français non-défini	<i>Non traité étant donnée la problématique de la thèse</i>	Français majoritaire (dans le sens de Guillaumin et des <i>Critical Whiteness Studies</i>)
Français défini	Français basé sur le concept de contrat-nation, inclusif	Français ethnicisé/particularisé, majorité de la société française (en tant qu'autochtone)

Tableau schématique des différentes formes de la francité

Si nous observons de plus en plus les définitions du Français, quels éléments ont été mobilisés pour désigner les caractéristiques du Français ? Lors des analyses du discours, nous avons recensé trois principaux registres de définition : racial, (ethnico-)culturel et civique.

Parmi ces registres, ce sont des registres culturel et civique qui sont principalement mobilisés. Avec la généralisation du refus d'étiquette raciste, la définition avec les termes raciaux est peu présente¹⁵⁶.

Parmi mes conclusions, je souligne une évolution notable observée en termes de registre mobilisé. Il s'agit d'une convergence des définitions vers une dimension civique.

¹⁵⁶ Pourtant, même si elle est durement autocensurée dans la sphère politique, la définition raciale n'est pas totalement absente. Certes en forme de dérapage, mais elle apparaît dans les propos récemment tenus par une députée européenne des Républicains - ancien UMP -, Nadine Morano dans une émission télévisée. « Pour qu'il y ait une cohésion nationale, il faut garder un équilibre dans le pays, c'est-à-dire sa majorité culturelle. Nous sommes un pays judéo-chrétien – le général de Gaulle le disait –, de race blanche, qui accueille des personnes étrangères. J'ai envie que la France reste la France. Je n'ai pas envie que la France devienne musulmane » (Le Monde, le 27 septembre 2015).

Revendiqué initialement par la gauche, le registre civique commence à être approprié par la droite à partir de la 10^e législature, autrement dit, de 1993. Même si la définition culturelle (voire raciale) est toujours présente, « les valeurs » deviennent les clés de la définition qui constituent un consensus à travers les couleurs politiques.

Toutefois, ce qui est à souligner, c'est que cet infléchissement vers les critères civiques ne signifie pas la conceptualisation inclusive. Nous ne pouvons pas dire que les éléments culturels servent exclusivement à la conception du Français ethnicisé et que les éléments civiques sont attachés à la conception renanienne inclusive. L'analyse a justement montré que, en même temps que les éléments culturels peuvent être mobilisés - même si c'est assez rare - pour une conception universelle et inclusive du Français¹⁵⁷, les caractères civiques sont massivement utilisés pour une définition du Français particularisé. « Les valeurs républicaines », qui sont, à la base, des valeurs démocratiques universelles, perdent leur universalité par le fait que l'adhésion à ces valeurs est revendiquée comme une caractéristique du Français.

Parallèlement à la généralisation de la conceptualisation civique du Français, la différenciation des populations demeurant dans la société française en fonction de l'adhésion à ou du respect des « valeurs républicaines » devient flagrante, notamment dans les années 2000. Cela dépasse la pratique discursive avec, entre autres, l'instauration du Contrat d'accueil et d'intégration. Dans ce dispositif, le respect des valeurs devient l'une des injonctions majeures pour les signataires. Cette injonction au respect des valeurs, et l'injonction plus globale à « l'intégration », enrôlent les signataires dans un univers à la fois normatif et différenciateur.

L'observation des pratiques, et notamment des interactions des acteurs nous a dévoilé la catégorisation de « Nous » et « Eux » sous-jacent à ce contrat. Les agents et les formateurs, en se conformant à l'attitude attendue par le dispositif, explicitent sur le terrain les figures altérisées des signataires qui sont latentes au programme. J'ai observé¹⁵⁸ les différents moments où les signataires sont traités comme immigrés arriérés, ignorants ou

¹⁵⁷ Voir par exemple, le cas de l'utilisation des éléments culturels par Sarkozy dans le chapitre 5.

¹⁵⁸ Ou pourrais-je dire plutôt, « vécu », car au moment de l'observation, largement assimilée aux signataires, j'ai moi-même senti cette assignation de figures, qui était – oserai-je dire –, une expérience humiliante.

hostiles. Cette assignation de figures fait écho à l'intérêt d'imposition des images mythifiées de colonisé par son colonisateur décrit par Memmi (2002). En effet, ces portraits mythifiés de signataires justifient, en retour, la nécessité de formation de ce public. Vis-à-vis de ces altérités assignées, la majorité des signataires prend des positions pragmatiques et cyniques. En effet, pour eux, les expériences dans le cadre du CAI ne constituent qu'un épisode parmi les autres confrontations avec les manifestations de la francité dans l'arène de la vie quotidienne.

En effet, la construction de la francité n'est pas uniquement l'affaire de la sphère politico-institutionnelle. Dans ce sens, la présente étude sur la francité – et sur ses altérités – devra être complétée par des investigations dans les autres sphères et les autres niveaux. Une première voie de recherche est une prolongation de la recherche dans les autres sphères importantes qui constituent la « matrice¹⁵⁹ du Français ». Parmi ces sphères, l'Education nationale, qui est l'appareil éminent de la nationalisation des jeunes populations, sera un terrain privilégié. Une seconde voie est de prolonger les recherches sur la francité à un niveau plus privé (et individuel). Dans la classe de l'école, dans la rue ou dans un forum sur Internet, l'idée d'être Français peut prendre une autre figure que celle qui apparaît dans la sphère politique. Par exemple, quand les jeunes lycéens « issus de l'immigration » - pourtant de nationalité française - disent que « Pour être Français il faut être blanc, blond aux yeux bleus¹⁶⁰ » (Libération, le 2 février 2016), ils manifestent une francité qui est clairement autre que celle basée sur « les valeurs républicaines ».

Pour autant, l'observation de la francité dans le champ politique maintient tout son intérêt. « Qu'est-ce qu'être Français ? » Au moment de l'achèvement de ce travail, la question devient de nouveau d'actualité. Les deux séries d'attentats qui se sont déroulées à Paris en 2015 ont amené le gouvernement socialiste à proposer un projet de loi sur la déchéance de la nationalité. Dans un débat agité qui se déroule actuellement, la critique est adressée plus sur le danger de mettre les Français binationaux en dehors de la communauté

¹⁵⁹ Pour rappel, la matrice chez Hacking est un cadre social dans lequel l'idée ou le concept d'un genre est formé.

¹⁶⁰ Le propos est prononcé dans un film documentaire « Les Français, c'est les autres » réalisé par Mohamed Ulad et Isabelle Wekstein-Steg, et diffusé sur France 2 le 3 février 2016.

des « vrais » Français¹⁶¹. Si cette critique est pertinente, le danger d'altération et d'exclusion des certaines populations de Français au nom du rejet de « nos valeurs » n'est pas moins présent. Lors de l'explication du projet à sa première discussion à l'Assemblée nationale, Manuel Valls, le premier ministre, exprime ainsi « ce que cela veut dire, être français ».

Je crois qu'au moment où notre pays s'interroge, nous avons besoin d'actes qui rappellent ce qu'est la nation française, ce que cela veut dire, être français. Être français, c'est – comment mieux le dire qu'avec les mots de Renan ? – « un plébiscite de tous les jours » ; c'est partager nos valeurs d'égalité, d'ouverture, de tolérance ; c'est une envie de construire l'avenir ensemble. Voilà ce qu'est l'idéal qui est au cœur de la République et de la construction nationale ! Comment, dès lors, ceux qui rejettent nos valeurs, qui déchirent avec rage et violence le pacte républicain, qui s'engagent dans une armée terroriste pour tuer leurs propres compatriotes, pourraient-ils rester français ? (Manuel Valls, le 5 février 2016¹⁶²)

Tout en s'appuyant sur la citation de Renan, on observe, dans la deuxième partie de ses propos, une distorsion de la philosophie renanienne. La nation française réunie par leur volonté de vivre ensemble en partageant les valeurs communes, c'était, dans le texte de Renan, une conception de la nation universaliste, qui était donc inclusive. Tous ceux qui partagent les valeurs et qui ont la volonté pour l'avenir sont Français. Mais, ce que Valls

¹⁶¹ Par exemple, une lettre ouverte signée par 24 universitaires se focalise sur cet enjeu. « Monsieur le Président, il y a six semaines à peine vous demandiez aux Français d'accrocher à leurs fenêtres les couleurs de la République en hommage aux victimes des attentats du 13 novembre. Ces drapeaux, ils ont été arborés fièrement par des milliers de Français, par des milliers de citoyens attachés à leur liberté, à leur égalité, à la fraternité que doit garantir notre République. Ils l'ont été en particulier par ceux que l'on risque de devoir désormais désigner, comme s'ils devaient la porter en stigmite, par leur binationalité. Monsieur le Président, les binationaux ne sont ni moins fiers d'être Français, ni moins Français que d'autres. Ils ne sont pas des citoyens moins impliqués dans la vie du pays. Notre communauté nationale, durement mise à l'épreuve cette année, a su se montrer forte et soudée. Plus que jamais, elle a besoin de cultiver sa cohésion et son unité. Plus que jamais, elle a besoin de ceux dont la binationalité dit la richesse des origines et donc des cultures, qui depuis toujours font la grandeur de la France. En menaçant ceux de ses membres pourtant nés Français d'en être exclus, vous les rejetez aux marges de notre communauté nationale et vous en fragilisez par là même la structure. S'il s'agit d'un symbole, mesurez-en bien la portée : il y aura demain les « vrais » Français et les autres. C'est le sens même de l'appartenance à la Nation qui en sera ébranlé. Monsieur le Président, vous vous êtes exprimé le 16 novembre devant le Parlement réuni en Congrès pour rappeler avec force que ni la démocratie française ni la République française ne céderont devant le terrorisme et la barbarie. Ce discours ne peut servir de fondement à une décision qui fracturerait en profondeur notre société. Vous vous adresserez le 31 au soir à toute la Nation à l'occasion de vos vœux. Ne permettez pas que demain notre pays connaisse deux catégories de citoyens. Nous vous le demandons. Il ne saurait y avoir déshonneur ou manquement à un engagement quand il s'agit de défendre les valeurs fondamentales de la France, au premier rang desquels l'égalité et la fraternité » (Libération, le 30 décembre 2015, consulté le 3 février 2016).

¹⁶² Assemblée nationale (2016)

revendique, c'est l'utilisation de la logique dans le sens inverse : ceux qui ne partagent pas les valeurs, et qui n'ont pas de volonté pour l'avenir ne doivent pas être Français. Il s'agit d'un détournement total de l'orientation de « l'intégration » à « la désintégration ». On voit ici un danger d'installation de l'altérisation crue. Certes, nous avons déjà constaté des pratiques de l'altérisation de certaines populations en fonction de leur respect ou adhésion supposés aux valeurs républicaines. Mais cette fois-ci, un soupçon de manque d'allégeance ou de déloyauté à ces valeurs, voire, tout simplement à la France, peut entraîner l'exclusion radicale de la personne soupçonnée - en la privant de la nationalité française - de la communauté nationale.

A cette époque, est-il impossible de concevoir une francité inclusive ? S'agit-il un rêve utopique ? Ce débat sur la déchéance de la nationalité qui s'aligne sur la popularité électorale du Front national¹⁶³ n'est pas encourageante pour la réflexion dans ce sens. Mais, du moins, cela nous invite à continuer d'observer, de façon critique, l'évolution de la francité.

¹⁶³ Lors du second tour des élections régionales en 2015, le Front national a accumulé 27,10 % de voix exprimées (Ministère de l'Intérieur, s. d.).

Bibliographie

Références des documents publics

- Assemblée nationale. (2016, février 6). Assemblée nationale XIVe législature Session ordinaire de 2015-2016 Compte rendu intégral Première séance du vendredi 05 février 2016. Consulté 7 février 2016, à l'adresse <http://www.assemblee-nationale.fr/14/cri/2015-2016/20160122.asp#P719601>
- Assemblée nationale. (s. d.-a). GROUPES POLITIQUES. Consulté à l'adresse http://www.assemblee-nationale.fr/14/tribun/xml/effectifs_groupes.asp
- Assemblée nationale. (s. d.-b). Petit lexique parlementaire. Consulté 24 mars 2015, à l'adresse <http://www.assemblee-nationale.fr/connaissance/lexique.asp>
- Haut Conseil à l'Intégration. (2003). *Le contrat et l'intégration : rapport à Monsieur le Premier ministre* (rapport public). Paris: La Documentation française. Consulté à l'adresse <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/044000033/index.shtml>
- Haut Conseil à l'Intégration. (2006). *Le bilan de la politique d'intégration 2002-2005* (rapport public). Paris: La Documentation française. Consulté à l'adresse <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/064000272/>
- Haut Conseil à l'Intégration. (2009). *Etudes et intégration - Faire connaître les valeurs de la République. Les élus issus de l'immigration dans les conseils municipaux (2001-2008)* (rapport public). Paris: La Documentation française. Consulté à l'adresse <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/094000180/>
- Lecerf, J.-R. (2006). *Projet de loi relatif au contrôle de la validité des mariages* (Rapport législatif No. 492 (2005-2006)). Commission des lois. Consulté à l'adresse <http://www.senat.fr/rap/105-492/105-4922.html>
- L'Office Française de l'Immigration et de l'Intégration. (2010). *Rapport d'activité 2010*. Paris: L'Office Française de l'Immigration et de l'Intégration.
- L'Office Française de l'Immigration et de l'Intégration. (2012). *Rapport d'activité 2012*. L'Office Française de l'Immigration et de l'Intégration. Consulté à l'adresse http://www.ofii.fr/IMG/pdf/Rapport_d_activite_OFII_2012.pdf
- L'Office Française de l'Immigration et de l'Intégration. (2014). *Rapport d'activités 2014*. Paris: L'Office Française de l'Immigration et de l'Intégration. Consulté à l'adresse http://www.ofii.fr/tests_197/rapport_d_activite_de_l_ofii_2014_1315.html?previe w=oui
- L'Office Française de l'Immigration et de l'Intégration. (s. d.-a). Qui sommes-nous ? Consulté 28 mai 2015, à l'adresse http://www.ofii.fr/qui_sommes-nous_46/index.html?sub_menu=1
- L'Office Française de l'Immigration et de l'Intégration. (s. d.-b). S'intégrer en France. Consulté 2 juillet 2013, à l'adresse http://www.ofii.fr/s_integrer_en_france_47/index.html?sub_menu=5

- L'Office Française de l'Immigration et de l'Intégration. (s. d.-c). Vivre ensemble, en France. Consulté 16 mars 2014, à l'adresse http://www.ofii.fr/s_integrer_en_france_47/vivre_ensemble_en_france_499.html
- LOI n° 2006-911 du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration, 2006-911 (2006). Consulté à l'adresse <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000266495&dateTexte=&categorieLien=id>
- Long, M. (1988). *Etre français aujourd'hui et demain : rapport remis au Premier ministre par la Commission de la nationalité présidée par M. Marceau Long* (Vol. 1-2). Documentation Française.
- Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. (2015a, janvier 7). Hommage rendu aux victimes de l'attentat survenu le 7 janvier 2015. Consulté 13 mai 2015, à l'adresse <http://www.education.gouv.fr/cid85268/hommage-rendu-aux-victimes-de-l-attentat-survenu-le-7-janvier-2015.html>
- Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. (2015b, janvier 14). Incidents survenus dans les écoles, collèges et lycées en lien avec les attentats qui ont touché la France. Consulté 16 mai 2015, à l'adresse <http://www.education.gouv.fr/cid85404/incidents-survenus-dans-les-ecoles-colleges-et-lycees-en-lien-avec-les-attentats-qui-ont-touche-la-france.html>
- Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire. (2009). L'Essentiel sur l'intégration. Promouvoir l'intégration des immigrés légaux. Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire.
- Ministère de l'Intérieur. (s. d.). Résultats des élections régionales 2015. Consulté 3 février 2016, à l'adresse http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Les-resultats/Regionales/elecresult__regionales-2015
- Service Public. (s. d.). Contrat d'accueil et d'intégration : signature du contrat. Consulté 25 juillet 2015, à l'adresse <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17048>
- Vie publique. (2012, avril 12). Chronologie : histoire de l'immigration en dates. Consulté 18 octobre 2015, à l'adresse <http://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/politique-immigration/chronologie-immigration/>
- Vie publique. (2014, décembre 19). Mentions légales [article]. Consulté 10 février 2015, à l'adresse <http://www.vie-publique.fr/information/mentions-legales.html>
- Vie publique. (s. d.). Vie publique : au coeur du débat public. [Page d'accueil du portail]. Consulté 14 février 2016, à l'adresse <http://www.vie-publique.fr/>

Bibliographie générale

- Althabe, G. (1993). Construction de l'étranger dans les échanges quotidiens. *Civilisations. Revue internationale d'anthropologie et de sciences humaines*, (42-2), 217-227.
- Amselle, J.-L. (2011). *L'ethnisation de la France*. Paris: Nouvelles Editions Lignes.

- Anderson, B. (1996). *L'imaginaire national: Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*. Editions La Découverte.
- Anthias, F. (2002). Where do I belong? Narrating collective identity and translocational positionality. *Ethnicities*, 2(4), 491-514.
- Balibar, E. (1990). The Nation Form: History and Ideology. *Review (Fernand Braudel Center)*, 13(3), 329-361.
- Balibar, E. (1992a). Le mot race n'est pas « de trop » dans la Constitution française. *Mots*, 33(1), 241-256.
- Balibar, E. (1992b). Racisme, nationalisme, Etat. In E. Balibar, *Les frontières de la démocratie*. Paris: Editions La Découverte.
- Balibar, E. (1997a). La forme nation : histoire et idéologie. In E. Balibar & I. Wallerstein, *Race, nation, classe: les identités ambiguës* (p. 117-143). Paris: Editions La Découverte.
- Balibar, E. (1997b). Racisme et nationalisme. In E. Balibar & I. Wallerstein, *Race, nation, classe: les identités ambiguës* (p. 54-92). Paris: Editions La Découverte.
- Balibar, E. (2001). *Nous, citoyens d'Europe: les frontières, l'état, le peuple*. Paris: Editions La Découverte.
- Balibar, E., & Wallerstein, I. M. (1997). *Race, nation, classe: les identités ambiguës*. Paris: La Découverte.
- Barats, C. (1994). L'intégration et le discours présidentiel sur l'immigration : inscription dans l'espace national et consensus d'évitement. *Quaderni*, 22(1), 109-123.
- Bardin, L. (1977). *L'analyse de contenu*. Presses universitaires de France.
- Barth, F. (1998). *Ethnic groups and boundaries: The social organization of culture difference*. Long Grove, IL: Waveland Press.
- Barth, F. (2008 [1995]=1969). Les groupes ethniques et leurs frontières,. In P. Poutignat & J. Streiff-Fénart, *Théories de l'ethnicité*. Paris: Presses Universitaires de France - PUF.
- Beaud, S., & Weber, F. (2010). *Guide de l'enquête de terrain: Produire et analyser des données ethnographiques*. Paris: Editions La Découverte.
- Bertheleu, H. (1997). À propos de l'étude des relations inter-ethniques et du racisme en France. *Revue européenne de migrations internationales*, 13(2), 117-139.
- Bert, J.-F. (2010). Éléments pour une histoire de la notion de civilisation. *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 106(2), 71-80.
- Bilig, M. (1995). *Banal Nationalism*. Newcastle: SAGE. Consulté à l'adresse
- Bonnafous, S. (1989). Racisme et non-racisme ; étude de presse. *Mots*, 18(1), 21-37.
- Bonnafous, S. (1991). *L'immigration prise aux mots: les immigrés dans la presse au tournant des années 80*. Éditions Kimé.
- Bonnafous, S., & Temmar, M. (2007). *Analyse du Discours et Sciences Humaines et Sociales*. Paris: Editions OPHRYS.

- Bosa, B. (2010). Plus blanc que blanc. Une étude critique des travaux sur la whiteness. In D. Fassin (éd.), *Les nouvelles frontières de la société française* (p. 129-145). Paris: Editions La Découverte.
- Bourdieu, P. (1998). Pour Abdelmalek Sayad. *Annuaire de l'Afrique du Nord*, (tome XXXVII).
- Bras, H. L. (1998). Les Français de souche existent-ils ? *Quaderni*, 36(1), 83-96.
- Braudel, F. (1990). *L'identité de la France* (Vol. 1-3). Paris : Flammarion.
- Brubaker, R. (1992). *Citizenship and Nationhood in France and Germany*. Cambridge MA: Harvard University Press.
- Brubaker, R. (1996). *Nationalism Reframed: Nationhood and the National Question in the New Europe*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Brubaker, R. (2001). Au-delà de L'« identité ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, 139(1), 66-85.
- Brunet, E. (1981). *Le vocabulaire français de 1789 à nos jours* (Vol. 1-3). Genève : Slatkine ; Paris: Champion.
- Brunet, E. (2006). *Hyperbase : Manuel de référence*. Nice: Institut de linguistique française « Bases, Corpus et Langage » Université de Nice.
- Burr, V. (1995). *An Introduction to Social Constructionism*. London ; New York: Routledge.
- Cervulle, M. (2012). La conscience dominante. Rapports sociaux de race et subjectivation. *Cahiers du Genre*, n° 53(2), 37-54.
- Cervulle, M. (2013). *Dans le blanc des yeux : Diversité, racisme et médias*. Paris: Editions Amsterdam.
- Charaudeau, P. (2014). *Le discours politique: les masques du pouvoir* (réédition). Paris: Vuibert.
- Citron, S. (2008 [1987]). *Le Mythe National: L'histoire de France Revisitée*. Ivry-sur-Seine: Editions de l'Atelier.
- Colombo, M., & Richardson, J. E. (2012). Identite Nationale et Insecurité Dans Le Discours Anti-Immigration : Une Analyse De La Propagande Visuelle Du Front National. *Le Discours et la Langue*, 3.1, 119-136.
- Combes, M. (2010). L'identité nationale sous le regard des historiens. *Mouvements*, 61(1), 167-171.
- Crenshaw, K. W. (2005). Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur. *Cahiers du Genre*, n° 39(2), 51-82.
- Croucher, S. (1998). South Africa's illegal aliens: constructing national boundaries in a post-apartheid state. *Ethnic and Racial Studies*, 21(4), 639-660.
- Cuturello, P. (2011). Discrimination : faire face ou faire avec ? *Agora débats/jeunesses*, N° 57(1), 63-78.
- De Boissieu, L. (s. d.). Annuaire des groupes parlementaires.

- De Cillia, R., Reisigl, M., & Wodak, R. (1999). The discursive construction of national identities. *Discourse & Society*, 10(2), 149–173.
- Delannoï, G., & Taguieff, P.-A. (2010). *Théories du nationalisme*. L'Harmattan.
- Déloye, Y. (1994). *Ecole et citoyenneté*. Paris: Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.
- De Rudder, V. (1997). Quelques problèmes épistémologiques liés aux définitions des populations immigrantes et de leur descendance. In F. Aubert, M. Tripier, & F. Vourc'h (éd.), *Jeunes issus de l'immigration : de l'école à l'emploi* (p. 17-44). Paris: L'Harmattan.
- De Rudder, V., Poiret, C., & Vourc'h, F. (2000). *L'inégalité raciste: l'universalité républicaine à l'épreuve*. Presses universitaires de France.
- Dieckhoff, A. (2000). *La Nation dans tous ses états : Les Identités nationales en mouvement*. Paris: Flammarion.
- Dornel, L. (2013). Xénophobie et « blanchité » en France dans les années 1880-1910. In S. Laurent & T. Leclère (éd.), *De quelle couleur sont les Blancs* (p. 214-223). Paris: Editions La Découverte.
- Doty, R. L. (1996). Immigration and national identity: constructing the nation. *Review of International Studies*, 22(03), 235-255.
- Dyer, R. (1997). *White*. Hove: Psychology Press.
- Dyer, R. (2000). The Matter of Whiteness. In L. Back & J. Solomos (éd.), *Theories of race and racism: a reader* (p. 539-548). London ; New York: Routledge.
- Fairclough, N. (2010). *Critical Discourse Analysis: The Critical Study of Language*. Upper Saddle River ; NJ: Prentice Hall.
- Fassin, D. (2002). L'invention française de la discrimination. *Revue française de science politique*, Vol. 52(4), 403-423.
- Fassin, D. (2010). Introduction. Frontières extérieures, frontières intérieures. In *Les nouvelles frontières de la société française* (p. 5-24). Paris: Editions La Découverte.
- Fassin, D., & Mazouz, S. (2007). Qu'est-ce que devenir français ? *Revue française de sociologie*, Vol. 48(4), 723-750.
- Fassin, D., & Mazouz, S. (2009). What Is it to Become French ? Naturalization as a Republican Rite of Institution. *Revue Française de Sociologie*, Vol. 50(5), 37-64.
- Fassin, É. (2006). La démocratie sexuelle et le conflit des civilisations. *Multitudes*, no 26(3), 123-131.
- Favell, A. (2001). Integration policy and integration research in Europe: a review and critique. In T. A. Aleinikoff & D. B. Klusmeyer (éd.), *Citizenship today: global perspectives and practices* (Vol. 349, p. 351–52). Washington, D.C.: Brookings Institution Press.
- Florence, E., & Martiniello, M. (2005). The Links Between Academic Research and Public Policies in the Field of Migration and Ethnic Relations: Selected National Case-Studies. Thematic Introduction. *International Journal on Multicultural Societies*, Vol. 7(n°1), 49-67.
- Foucault, M. (1969). *Archéologie du savoir*. Paris: Gallimard.

- Foucault, M. (1971). *L'ordre du discours*. Paris: Gallimard.
- Foucault, M. (1997). « *Il faut défendre la société* ». *Cours au Collège de France (1975-1976)*. Paris: Seuil.
- Frankenberg, R. (1993). *White women, race matters: The social construction of whiteness*. Minneapolis: University of Minnesota Press.
- Frankenberg, R. (1994). Whiteness and Americanness: Examining constructions of race, culture, and nation in white women's life narratives. *Race*, 62–77.
- Frigoli, G. (2009). De la circulaire au guichet. *Déviance et Société, Vol. 33(2)*, 125-148.
- 藤川隆男 (Fujikawa T.). (2005). 白人とは何か?: ホワイトネス・スタディーズ入門. 刀水書房.
- Ganley, N. T. (2003). What's all this talk about Whiteness? *Dialogue e-Journal, 1(2)*, 12-30.
- Garner, S. (2003). *Racism in the Irish Experience*. London: Pluto.
- Garner, S. (2006). The Uses of Whiteness: What Sociologists Working on Europe Can Draw from US Research on Whiteness. *Sociology, 40(2)*, 257-275.
- Gastaut, Y. (2000). *L'immigration et l'opinion en France sous la Ve République*. Paris: Seuil.
- Gastaut, Y. (2002). Citoyenneté, nationalité et laïcité: Le débat sur la France multiculturelle depuis les années 80. *Journal of International Migration and Integration / Revue de l'intégration et de la migration internationale, 3(3-4)*,
- Gellner, E. (1999). *Nations et nationalisme*. Paris: Payot.
- Goffman, E. (1975=1963). *Stigmate: les usages sociaux des handicaps*. Paris: Les Éditions de Minuit.
- Gourdeau, C. (2015). *L'intégration des étrangers sous injonction: Génèse et mise en œuvre du contrat d'accueil et d'intégration*. Thèse de doctorat. Sous la direction d'Alain Morice. Paris : Paris 7.
- Green, N. L. (2003). Concepts historiques des flux migratoires: dualités et fausses découvertes. *Revue internationale et stratégique, n° 50(2)*, 79-84.
- Guénif-Souilamas, N. (2006). La république aristocratique et la nouvelle société de cour. In N. Guénif-Souilamas (éd.), *La République mise à nu par son immigration* (p. 7-38). Paris: La Fabrique éditions.
- Guillaumin, C. (2002 [1972]). *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel*. Paris: Éditions Gallimard.
- Guillaumin, C. (1992a). Une société en ordre. De quelques-unes des formes de l'idéologie raciste. *Sociologie et sociétés, 24(2)*, 13.
- Guillaumin, C. (1992b). Usages théoriques et usages banals du terme "race". *Mots, 33(1)*, 59-65.
- Hacking, I. (1986). Making up people. In Heller Thomas C. (éd). *Reconstructing individualism: Autonomy, individuality, and the self in Western thought*, Palo Alto, Californie : Stanford University Press. 222–36.

- Hacking, I. (1995). The looping effects of human kinds. In D. Sperber, D. Premack, & A. J. Premack (éd.), *Causal Cognition : A Multidisciplinary Debate* (p. 351-383). New York: Oxford University Press.
- Hacking, I. (2000). *The Social Construction of What?* Massachusetts: Harvard University Press.
- Hacking, I. (2001). Philosophie et histoire des concepts scientifiques. In *Façonner les gens*. Cours au Collège de France. Paris.
- Hacking, I. (2004a). Between Michel Foucault and Erving Goffman: between discourse in the abstract and face-to-face interaction. *Economy and Society*, 33(3), 277-302.
- Hacking, I. (2004b). Philosophie et histoire des concepts scientifiques. In *Façonner les gens II*. Cours au Collège de France. Paris.
- Hacking, I. (2007). Kinds of People: Moving Targets. In P. J. Marshall (éd.), *Proceedings of the British Academy, Volume 151, 2006 Lectures* (p. 285-317). London: British Academy.
- Hage, G. (2000). « Asia », Hansonism and the discourse of white decline. *Inter-Asia Cultural Studies*, 1(1), 85-96.
- Hage, G. (2012 [1998]). *White Nation: Fantasies of White Supremacy in a Multicultural Society*. London ; New York: Routledge.
- Hajatt, A. (2010). La barrière de la langue. Naissance de la condition d'« assimilation » linguistique pour la naturalisation. In D. Fassin (éd.), *Les nouvelles frontières de la société française* (p. 53-77). Paris: Editions La Découverte.
- Hajatt, A. (2012). *Les frontières de l'« identité nationale »: L'injonction à l'assimilation en France métropolitaine et coloniale*. Paris: Editions La Découverte.
- Hajjat, A. (2010). « Bons » et « mauvais » musulmans. *Cultures & Conflits*, (79-80), 139-159.
- Hajjat, A. (2011). Généalogie du concept d'assimilation. Une comparaison franco-britannique. *Astérian. Philosophie, histoire des idées, pensée politique*, (8).
- Hartman, A. (2004). The rise and fall of whiteness studies. *Race & Class*, 46(2), 22-38.
- Hewitt, R. (2005). *White Backlash and the Politics of Multiculturalism*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Hewitt, R. L. (2007). Seeing Whiteness through the Blizzard: Issues in Research on White Communities. *Athanor*, 10, 41-50.
- Higgins, J. (1980). Social Control Theories of Social Policy. *Journal of Social Policy*, 9(01), 1-23.
- Hjerm, M. (1998). National Identities, National Pride and Xenophobia: A Comparison of Four Western Countries. *Acta Sociologica*, 41(4), 335-347.
- Hobsbawm, E. (1990). *Nations and Nationalism Since 1780: Programme, Myth, Reality*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Hobsbawm, E., & Ranger, T. (2012). *L'invention de la tradition*. Paris: Editions Amsterdam.
- Hooks, B. (1990). *Yearning: Race, Gender, and Cultural Politics*. Cambridge MA: South End Press.

- Ignatiev, N. (1995). *How the Irish Became White*. London ; New York: Routledge.
- 飯笹佐代子 (Iizasa, S.). (2007). シティズンシップと多文化国家 オーストラリアから読み解く. 日本経済評論社.
- Ingram, P. (2001). Racializing Babylon: Settler Whiteness and the « New Racism ». *New Literary History*, 32(1), 157-176.
- Jacob, E. K. (1992). Classification and Categorization: Drawing the Line. *Advances in Classification Research Online*, 2(1), 63-80.
- Jacob, E. K. (2004). Classification and categorization: A difference that makes a difference. *Library Trends*, 52, 2004.
- Jacobson, M. F. (1998). *Whiteness of a different color*. Cambridge, MA: Harvard University Press.
- Jaffrelot, C. (2006). Pour une théorie du nationalisme. In *Repenser le nationalisme: théories et pratiques* (p. 29-104). Paris: Presses de la fondation nationale des sciences politiques.
- Jaffrelot, C. (2010). Les modèles explicatifs des nations et du nationalisme - revue critique. In *Théories du nationalisme* (p. 139-177). Paris: L'Harmattan.
- Jourdain, L. (2008). Peut-on laisser un gouvernement définir l'identité nationale ? *Recueil Alexandries*.
- Kastoryano, R. (2005). *Les codes de la différence: race, origine, religion, France, Allemagne, États-Unis*. Paris : Presses de la Fondation national des sciences politiques.
- Kebabza, H. (2006). « L'universel lave-t-il plus blanc ? » : « Race », racisme et système de privilèges. *Les cahiers du CEDREF. Centre d'enseignement, d'études et de recherches pour les études féministes*, (14), 145-172.
- Kedourie, E. (1992). *Nationalism* (4th edition). Oxford: Blackwell.
- Kemedjio, C. (1994). Pouvoir Disciplinaire et Normalisation. *Bulletin de la Société Américaine de Philosophie de Langue Française*, 6(1/2), 11-19.
- Kerner, I. (2007). Challenges of Critical Whiteness Studies. Consulté 20 février 2013, à l'adresse <http://translate.eipcp.net/strands/03/kerner-strands01en>
- Knuesel, R., & Voutat, B. (1997). La question des minorités. Une perspective de sociologie politique. *Politix*, 10(38), 136-149.
- Kohn, H. (1961). *The Idea Of Nationalism: A Study In Its Origins And Background*. Piscataway, New Jersey: Transaction Publishers.
- Kolchin, P. (2002). Whiteness studies: The new history of race in America. *The Journal of American History*, 89(1), 154–173.
- Krieg-Planque, A. (2009). *La notion de « formule » en analyse du discours. Cadre théorique et méthodologique*. Besançon: Presses universitaires de Franche-Comté.
- Lakoff, G. (1999). Cognitive Models and Prototype Theory. In S. Laurence & E. Margolis (éd.), *Concepts: Core Readings* (p. 391-421). Massachusetts: MIT Press.
- Lassalle, M. de. (2007). Construire des opinions publiques. *Savoir/Agir*, n° 2(2), 31-38.

- Laurent, S. (2013). 4. Pourquoi s'interroger sur les Blancs ? De l'utilité des whiteness studies. In Laurent, S., & Leclère, T. (éds.), *De quelle couleur sont les Blancs* (p. 49-57). Paris: Editions La Découverte.
- Laurent, S., & Leclère, T. (2013). Introduction. In Laurent, S., & Leclère, T. (éds.), *De quelle couleur sont les Blancs* (p. 49-57). Paris: Editions La Découverte.
- Le Bart, C. (1998). *Le discours politique*. Paris: Presses Universitaires de France - PUF.
- Le Bart, C. (2003). L'analyse du discours politique : de la théorie des champs à la sociologie de la grandeur. *Mots. Les langages du politique*, (72), 97-110.
- Lebovics, H. (1995). *La « Vraie France » : les enjeux de l'identité culturelle, 1900-1945*. Paris: Belin.
- Lochak, D. (2006). L'intégration comme injonction. Enjeux idéologiques et politiques liés à l'immigration. *Cultures & Conflits*, (64), 131-147.
- Lorcerie, F. (1994). Les sciences sociales au service de l'identité nationale : Le débat sur l'intégration en France au début des années 1990. In D. Martin (éd.), *Cartes d'identité. Comment dit-on "nous" en politique ?* (p. 245-281). Paris: Presses de Science po.
- Lorcerie, F. (2003). *L'école et le défi ethnique: éducation et intégration*. Issy-les-Moulineaux: Esf Editeur.
- Madriaga, M. (2005). The star-spangled banner, US military veterans and the category of whiteness. Présenté à Flying the flag: critical perspectives on symbolism and identity, Cultural Complexity in the New Norway, University of Oslo.
- Mahoney, M. R. (1997). Racial Construction and Women as Differentiated Actors. In R. Delgado & J. Stefancic (éd.), *Critical White Studies : Looking Behind the Mirror* (p. 305-9). Philadelphia, PA: Temple University Press.
- Maillot, A. (2008). *Identité nationale et immigration: La liaison dangereuse*. Paris : Carnets de l'info.
- Manier, M. (2010). *Le traitement social de la question des « femmes de l'immigration » dans le champ de l'action sociale. Les enjeux d'une catégorisation intersectionnelle - ethnique, de genre et de classe - et de ses effets sociaux*. Thèse de doctorat sous la direction de Jean-Pierre Zirroti. Nice : Université Nice Sophia Antipolis.
- Marchand, P., & Ratinaud, P. (2012). *Être français aujourd'hui ; les mots de l'identité nationale*. Paris: Les Liens Qui Libèrent.
- Margolis, E., & Laurence, S. (1999). Concepts and Cognitive Science. In E. Margolis & S. Laurence (éd.), *Concepts. Core readings* (p. 3-81). Cambridge ; London: MIT Press.
- Martiniello, M. (1995). *L'ethnicité dans les sciences sociales contemporaines*. Paris: Presses universitaires de France.
- 松本悠子 (Matsumoto, Y.). (2007). 創られるアメリカ国民と「他者」: 「アメリカ化」時代のシテイズンシップ. 東京大学出版会.
- Mayaffre, D. (2012a). *Le discours présidentiel sous la Ve République : Chirac, Mitterrand, Giscard, Pompidou, de Gaulle*. Paris: Les Presses de Sciences Po.
- Mayaffre, D. (2012b). *Nicolas Sarkozy: Mesure et démesure du discours*. Paris: Les Presses de Sciences Po.

- Mazouz, S. (2008). Une célébration paradoxale. *Genèses*, n° 70(1), 88-105.
- McIntosh, P. (1989). White Privilege: Unpacking the Invisible Knapsack. *Peace and Freedom*, 49(4), 10-12.
- McWhorter, L. (2005). Where do white people come from? A Foucaultian critique of whiteness studies. *Philosophy & Social Criticism*, 31(5-6), 533–556.
- Medrano, J. D., & Koenig, M. (2005). Nationalism, Citizenship and Immigration in Social Science Research – Editorial Introduction. *International Journal on Multicultural Societies (IJMS)*, 7(2), 82-89.
- Memmi, A. (2002). *Portrait du colonisé*. Paris: Gallimard.
- Meyran, R. (2009). *Le mythe de l'identité nationale*. Paris: Berg International.
- Michalowski, I. (2006). Expansion ou disparition des dispositifs pour l'intégration des étrangers en Europe ? *Hommes et Migrations*, (1261), 131-142.
- Morrison, T. (1992). *Playing in the Dark. Whiteness and the Literary Imagination*. Cambridge, MA: Harvard University Press.
- Muller, P. (2000). L'analyse cognitive des politiques publiques: vers une sociologie politique de l'action publique. *Revue française de science politique*, 50(2), 189–208.
- Nairn, T. (1977). *The Break-up of Britain: Crisis and Neo-nationalism*. London: New Left Books.
- Nakano Glenn, E. (2002). *Unequal Freedom. How Race and Gender Shaped American Citizenship and Labor*. Cambridge: Harvard University Press.
- Nayrac, M. (2011). *Propositions d'identité dans le champ radiophonique. Etude comparative de discours d'animateurs d'émissions de radio dites brésiliennes, portugaises et lusophones en France*. Thèse de doctorat sous la direction de Jocelyne Streiff-Fénart. Nice : Université Nice Sophia Antipolis.
- Ndiaye, P. (2009). *La condition noire: essai sur une minorité française*. Paris : Gallimard.
- Neisser, U. (1989). *Concepts and Conceptual Development: Ecological and Intellectual Factors in Categorization*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Neveu, C. (2004). Les enjeux d'une approche anthropologique de la citoyenneté. *Revue européenne des migrations internationales*, 20(3), 89–101.
- Noiriel, G. (1992). *Population, immigration et identité nationale en France: XIXe-XXe siècle*. Paris: Hachette.
- Noiriel, G. (2006). *Le creuset français* (édition revue et augmentée). Paris: Seuil.
- Noiriel, G. (2007). *À quoi sert « l'identité nationale »*. Paris: Agone.
- Noiriel, G. (2009). « Color blindness » et construction des identités dans l'espace public français. In D. Fassin & E. Fassin (éd.), *De la question sociale à la question raciale: représenter la société française* (p. 158-174).
- Nora, P. (1997). *Les lieux de mémoire* (Vol. 1–3). Paris: Gallimard.
- Olivier, S. (2006). Les signataires du CAI, des positions contrastées. *Hommes et Migrations*, (1261), 101-114.
- Omi, M., & Winant, H. (1994). *Racial formation in the United States: from the 1960s to the 1990s*. Routledge.

- Ong, A. (1996). Cultural Citizenship as Subject-Making: Immigrants Negotiate Racial and Cultural Boundaries in the United States [and Comments and Reply]. *Current Anthropology*, 37(5), 737-762.
- Oriol, M. (1985). L'ordre des identités. *Revue européenne de migrations internationales*, 1(2), 171-185.
- Oriol, M. (1989). *Identités culturelles et identités nationales : Théorie et étude de cas*. Thèse de doctorat sous la direction de Georges Balandier. Paris : Université Paris 5.
- Pietrantonio, L. (2005). Égalité et norme. Pour une analyse du majoritaire social. *Mots. Les langages du politique*, (78), 117-127.
- Poiret, C. (2011). Les processus d'ethnicisation et de raci(al)isation dans la France contemporaine : Africains, Ultramarins et «Noirs». *Revue européenne des migrations internationales*, 27(1), 107-127.
- Poutignat, P., & Streiff-Fenart, J. (2008 [1995]). *Théories de l'ethnicité : Suivi de Les groupes ethniques et leurs frontières*. Paris: Presses Universitaires de France - PUF.
- Rea, A., & Tripiet, M. (2003). *Sociologie de l'immigration*. Paris: Editions La Découverte.
- Renan, E. (1997). *Qu'est-ce qu'une nation ?* (Rééd). Paris: Mille et une nuits.
- Revel, J. (2009). *Le Vocabulaire de Foucault*. Paris: Ellipses Marketing.
- Reynaud-Paligot, C. (2013). Construction de l'identité nationale et raciale en France (XIXe-XXe). In *De quelle couleur sont les Blancs* (p. 224-231). Paris: Editions La Découverte.
- Richard, A., & Ricaud, C. (2012). Discours nationalistes racialisés et techniques politiques de subjectivation. *Le Discours et la Langue*, (5), 33-50.
- Rigouste, M. (2007). L'ennemi intérieur, de la guerre coloniale au contrôle sécuritaire. *Cultures & Conflits*, (67), 157-174.
- Roediger, D. R. (1999). *The wages of whiteness: Race and the making of the American working class*. London ; New York: Verso Books.
- Sanchez, G. J. (1997). Face the nation: Race, immigration, and the rise of nativism in late twentieth century America. *International Migration Review*, 1009-1030.
- Sayad, A. (1999). Immigration et « pensée d'État ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, 129(1), 5-14.
- Schnapper, D. (1991). *La France de l'intégration: Sociologie de la nation en 1990*. Paris : Gallimard.
- Schnapper, D. (2003). *La communauté des citoyens: Sur l'idée moderne de nation*. Paris : Gallimard.
- Schnapper, D. (2007). *Qu'est-ce que l'intégration ?* Paris : Gallimard.
- 関根政美 (Sekine, M.). (1994). *エスニシティの政治社会学: 民族紛争の制度化のために*. 名古屋大学出版会.
- Sénac, R. (2012). *L'invention de la diversité*. Paris: Presses Universitaires de France - PUF.
- Senghor, L. S. (1988). *Ce que je crois: Négritude, francité et civilisation de l'universel*. Paris: Grasset.

- Seu, B. (2008). « Everybody is welcome, but.. »Talking of emotions and with emotions about refugees; a psychosocial discursive analysis. *discourseunit.com*, 6, 71–88.
- Shils, E. (1995). Nation, Nationality, Nationalism and Civil Society. *Nations and Nationalism*, 1(1), 93-118.
- Silverman, M. (1992). *Deconstructing the Nation: Immigration, Racism, and Citizenship in Modern France*. London ; New York: Routledge.
- Smith, A. D. (1981). *The Ethnic Revival*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Smith, A. D. (1991). *The Ethnic Origins of Nations*. New York: Wiley.
- Souchard, M., Stéphane Wahnich, Isabelle Cuminal et Virginie Wathier, (1997). *Le Pen, les mots: analyse d'un discours d'extrême-droite*. Paris : Le Monde Éditions.
- Stovall, T. (1993). Colour-blind France? colonial workers during the first world war. *Race & Class*, 35(2), 35-55.
- Stovall, T. (1998). The Color Line behind the Lines: Racial Violence in France during the Great War. *The American Historical Review*, 103(3), 737-769.
- Streiff-Fénart, J. (1997). Les recherches interethniques en France: le renouveau ? *Migrants-Formation*, (n°109), 48-65.
- Streiff-Fénart, J. (2006). À propos des valeurs en situation d'immigration : questions de recherche et bilan des travaux. *Revue française de sociologie*, Vol. 47(4), 851-875.
- Streiff-Fénart, J. (2009). Le « modèle républicain » et ses Autres : construction et évolution des catégories de l'altérité en France. *Migrations Société*, 21(122), 215-236.
- Streiff-Fénart, J. (2012). A French dilemma: Anti-discrimination policies and minority claims in contemporary France. *Comparative European Politics*, 10(3), 283-300.
- Streiff-Fénart, J. (2013). Penser l'Étranger. *Revue européenne des sciences sociales. European Journal of Social Sciences*, (51-1), 65-93.
- Taguieff, P.-A. (1986). L'identité nationale saisie par les logiques de racisation. Aspects, figures et problèmes du racisme différentialiste. *Mots*, 12(1), 91-128.
- Taguieff, P.-A. (1987). *La force du préjugé: essai sur le racisme et ses doubles*. Paris: La Découverte.
- 田畠佑実子 (Tahata, Y.). (2011). サルコジ政権における「ナショナル・アイデンティティ」の政治利用—「他者」排除の可能性を問う—。日仏政治研究, (6). 23-35.
- Thiesse, A.-M. (2001). *La création des identités nationales: Europe, XVIIIe-XXe siècle*. Paris: Seuil.
- Thiesse, A.-M. (2010). *Faire des Français: Quelle identité nationale ?* Paris: Stock.
- Todorov, T. (1989). *Nous et les autres*. Paris : Seuil.
- Triandafyllidou, A. (1998). National identity and the « other ». *Ethnic and Racial Studies*, 21(4), 593-612. <http://doi.org/10.1080/014198798329784>
- Triandafyllidou, A. (2001). *Immigrants and National Identity in Europe*. London ; New York: Routledge.

- Tribalat, M. (1995). *Faire France: Une Grande Enquête Sur les Immigrés et Leurs Enfants*. Paris: Editions La Découverte.
- Van der Valk, I. (2003). Right-wing parliamentary discourse on immigration in France. *Discourse & Society*, 14(3), 309–348.
- Van Dijk, T. A. (1993). Principles of critical discourse analysis. *Discourse & society*, 4(2), 249–283.
- Van Dijk, T. A. (1997a). Political discourse and racism: Describing others in Western parliaments. *The language and politics of exclusion: Others in discourse*, 31–64.
- Van Dijk, T. A. (1997b). The study of discourse. *Discourse as structure and process*, 1, 1–34.
- Van Dijk, T. A. (2000). Ideologies, racism, discourse: Debates on immigration and ethnic issues. *Comparative perspectives on racism*, 91–116.
- Verdery, K. (1993). Whither « Nation » and « Nationalism »? *Daedalus*, 122(3), 37-46.
- Vidal, C. (2014). Introduction. « Nos ancêtres les Gaulois » ou la francité dans le laboratoire colonial (XVIe-XIXe siècle). In C. Vidal (éd.), *Français ? La nation en débat entre colonies et métropole (XVIe-XIXe siècle)* (Editions EHESS, p. 9-31). Paris.
- Wahnich, S. (2010). *L'Impossible citoyen*. Paris: Éditions Albin Michel.
- Wald, P. (1994). Juifs et Hongrois. Constitution discursive des catégories sociales dans un corpus de courrier des lecteurs (Budapest, 1990). *Sociétés contemporaines*, 18(1), 101–119.
- Ware, V. (1992). *Beyond the Pale: White Women, Racism, and History*. London ; New York: Verso.
- Weber, E. (1976). *Peasants Into Frenchmen: The Modernization of Rural France, 1870-1914*. Palo Alto, Californie: Stanford University Press.
- Weber, E. (2011). *La fin des terroirs*. Paris: Fayard.
- Weber, M. (1995 [1922]). *Économie et Société, Volume 1, Les catégories de la sociologie*. Paris: Pocket.
- Weil, P. (2005a). *La France et ses étrangers : L'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*. Editions Gallimard.
- Weil, P. (2005b). *Qu'est-ce qu'un Français? : histoire de la nationalité française depuis la Révolution* (édition revue et augmentée). Paris: Gallimard.
- Weil, P. (2008). *Liberté, égalité, discriminations : L'identité nationale au regard de l'histoire*. Editions Gallimard.
- Wildman, S. M. (1997). Reflections on Whiteness: The Case of Latinos(as). In *Critical White Studies : Looking Behind the Mirror* (p. 323-6). Philadelphia, PA: Temple University Press.
- Wodak, R. (1999). Critical discourse analysis at the end of the 20th century. *Research on Language & Social Interaction*, 32(1-2), 185–193.
- Wodak, R., & Meyer, M. (2009). *Methods for Critical Discourse Analysis*. Newcastle: SAGE.

Wright, S. (2008). Citizenship tests in Europe - editorial introduction. *International Journal on Multicultural Societies*, 10(1), 1-9.

吉野耕作 (Yoshino, K.). (1997). 文化ナショナリズムの社会学: 現代日本のアイデンティティの行方. 名古屋大学出版会.

Yoshino, K. (1998). Culturalism, Racialism, and Internationalism in the Discours on Japanese Identity. In *Making Majorities : Constituting the Nation in Japan, Korea, China, Malaysia, Fiji, Turkey, and the United States* (p. 13-30). Stanford: Stanford University Press.

Annexes

Annexe 1 : les listes de textes retenus pour le corpus de discours présidentiels (chapitre 5)

Annexe 2 : la liste des textes retenus pour le corpus de débats à l'assemblée nationale (chapitre 6)

Annexe 3 la liste des textes retenus pour le corpus de discours sur les attentats de janvier 2015 (chapitre 7)

Annexe 4 : la liste des personnes interviewés lors d'observation du CAI (chapitres 8 et 9)

Annexe 5 : Le contrat d'accueil et d'intégration

Annexe 1 : les listes de textes retenus pour le corpus de discours présidentiels
(chapitre 5)

François Mitterrand

N°	Date	Lieu	Type	Circonstances	Titre ¹⁶⁴
1	31/08/1982	Paris maison de la radion	Allocution	Installation de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle le 31 août 1982	Allocution de M. François Mitterrand, Président de la République, à l'occasion de l'installation du président et des membres de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle, Paris, Maison de la radio, mardi 31 août 1982.
2	29/04/1987	La Villette le Centre nationale d'études spatiales	Discours	noun	Discours de M. François Mitterrand, Président de la République, lors du 25ème anniversaire du Centre national d'études spatiales à La Villette, mercredi 29 avril 1987.
3	22/10/1987	Paris	Discours	20ème anniversaire du magazine économique "L'Expansion"	Discours de M. François Mitterrand, Président de la République, à l'occasion du 20ème anniversaire de "L'Expansion", sur les relations économiques et monétaires internationales, la construction de l'Europe, le rôle des entreprises, Paris, Palais des Congrès, jeudi 22 octobre 1987.
4	29/10/1987	Saint-Chamond la mairie de Saint-Chamond	Allocution	Déplacement officiel dans la Loire le 29 octobre 1987	Allocution de M. François Mitterrand, Président de la République, notamment sur le rôle de la France dans la construction européenne et la situation monétaire internationale, à la mairie de Saint-

¹⁶⁴ Les titres sont ceux qui sont attribués sur le site Vie Publique.

					Chamond, jeudi 29 octobre 1987.
5	29/10/1987	Roanne	Allocution	Déplacement officiel dans la Loire le 29 octobre 1987	Allocution de M. François Mitterrand, Président de la République, sur le rôle du Président de la République et la nécessité du dialogue social, à la mairie de Roanne, jeudi 29 octobre 1987.
6	25/11/1987	Bondy la Bibliothèque Denis-Diderot	Discours	Inauguration à Bondy de la Bibliothèque Denis-Diderot le 25 novembre 1987	Discours de M. François Mitterrand, Président de la République, lors de l'inauguration de la Bibliothèque Denis-Diderot à Bondy, sur l'identité nationale et la nécessaire intégration sociale et culturelle des immigrés en France, mercredi 25 novembre 1987.
7	15/09/1989	Martigny	Allocution	Inauguration de l'exposition "La Révolution française et la Suisse" à Martigny (Suisse) le 15 septembre 1989	Allocution de M. François Mitterrand, Président de la République, sur l'apport de la Suisse à la Révolution française et sur la liberté de la presse, Martigny, le 15 septembre 1989.
8	04/05/1992	Strasbourg	Allocution	Pose de la première pierre du futur Palais des Droits de l'Homme à Strasbourg le 4 mai 1992	Allocution de M. François Mitterrand, président de la République, devant l'Assemblée du Conseil de l'Europe, sur la "théorie des ensembles" comme fondement de l'intégration européenne, sur le renforcement du Conseil de l'Europe et la complémentarité des organisations européennes entre elles et sur l'édification du Palais des Droits de l'Homme, à Strasbourg, le 4 mai 1992.

Jacques Chirac

N°	Date	Lieu	Type	Circonstances	Titre
1	10/06/1995	Le Bourget	Déclaration	Inauguration du 41ème Salon international de l'aéronautique et de l'espace du Bourget le 10 juin 1995	Déclaration de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur les enjeux technologiques, stratégiques et économiques de la coopération européenne dans le domaine de l'aéronautique et de l'espace, Le Bourget le 10 juin 1995.
2	16/07/1995	Paris	Allocution	Cérémonies commémorant la grande rafle du Vel d'hiv les 16 et 17 juillet 1942, à Paris le 16 juillet 1995	Allocution de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur la responsabilité de l'Etat français dans la déportation des juifs durant la deuxième guerre mondiale et sur les valeurs de liberté, de justice et de tolérance qui fondent l'identité française, Paris le 16 juillet 1995.
3	31/12/1996	Paris	Déclaration radio-télévisée	Présentation des vœux aux Français le 31 décembre 1996	Déclaration radio-télévisée de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur le dynamisme des Français, le rôle de l'Etat, l'emploi des jeunes, l'importance du dialogue social et la construction européenne, Paris le 31 décembre 1996.
4	20/11/1997	Paris	Discours	Congrès de l'Association des Maires de France à Paris, Porte de Versailles, du 18 au 20 novembre 1997	Discours de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur le rôle des maires dans la démocratie locale, leur compétence, la nécessité de définir leur statut et sur la limitation du cumul des mandats, Paris le 20 novembre 1997.
5	06/01/1998	Paris	Allocution	Présentation des vœux des corps constitués le 6 janvier 1998	Allocution de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur la nation et l'évolution du rôle de l'Etat, Paris le 6 janvier 1998.
6	29/01/1998	Mulhouse	Discours	Commémoration du 350ème anniversaire du Traité de Westphalie et du rattachement de l'Alsace à la France ; commémoration du bicentenaire de la réunion de Mulhouse à la France le 29 janvier 1998	Discours de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur le rattachement de Mulhouse et de l'Alsace à la France, la notion de Nation et les valeurs de la République, basées sur l'unité, l'intégration sociale et la solidarité, Mulhouse le 29 janvier 1998.
7	13/12/1999	Paris	Déclaration	Ouverture du colloque du deuxième centenaire du Conseil d'Etat à La Sorbonne le 13 décembre 1999	Déclaration de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur les compétences du Conseil d'Etat pour l'application du droit international et communautaire et dans le cadre du renforcement des pouvoirs locaux, et sur le régime de responsabilité publique et les raisons de contenir les dérives de la pénalisation de la vie publique, Paris le 13 décembre 1999.

8	14/12/1999	Strasbourg	Déclaration	Inauguration du nouveau bâtiment du Parlement européen à Strasbourg le 14 décembre 1999	Déclaration de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur l'élargissement des prérogatives et des compétences législatives du Parlement européen, les nouvelles avancées institutionnelles engagées au conseil européen d'Helsinki, l'information des citoyens sur le projet européen, les ambitions françaises pour la présidence de l'Union européenne, Strasbourg le 14 décembre 1999.
9	04/07/2000	Strasbourg	Déclaration	Présentation par M. Jacques Chirac, Président de la République, du programme de la présidence française de l'Union européenne devant le Parlement européen, à Strasbourg, le 4 juillet 2000	Déclaration de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur le programme de la présidence française, l'élargissement de l'Union européenne, la réforme des institutions européennes, la politique économique et sociale et l'amélioration des conditions de vie des peuples de l'Union, Strasbourg le 4 juillet 2000.
10	05/10/2000	Saint-Amand-Montrond, Cher,	Discours	Déplacement de M. Jacques Chirac, Président de la République, à Saint-Amand-Montrond, Cher, le 5 octobre 2000	Discours de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur l'agriculture, son évolution, le monde rural, les agriculteurs face aux nouveaux défis de la modernisation, la politique agricole commune et le marché international des produits agricoles, Saint-Amand-Montrond, Cher, le 5 octobre 2000.
11	04/01/2001	Paris	Allocution	Présentation des vœux des bureaux de l'Assemblée nationale, du Sénat et du Conseil économique et social, Palais de l'Elysée le 4 janvier 2001	Allocution de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur le rôle de l'Assemblée nationale, du Sénat et du Conseil économique et social, le contrôle parlementaire et la mission de chaque assemblée, Paris le 4 janvier 2001.
12	05/01/2001	Paris	Allocution	Présentation des vœux à la municipalité de Paris	Allocution de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur la ville de Paris et le rôle et les responsabilités des municipalités de France, Paris le 5 janvier 2001
13	20/03/2001	Paris	Allocution	Séance inaugurale du colloque "Trois espaces linguistiques face aux défis de la mondialisation", à Paris, le 20 mars 2001	Allocution de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur la coopération et les échanges entre les différentes civilisations en vue de réussir la mondialisation, le rôle de la francophonie, la coopération culturelle comme méthode de maintien de la paix et l'institution du plurilinguisme dès l'école, Paris, le 20 mars 2001.

14	23/06/2001	Paris	Allocution	Célébration du Centième anniversaire du Parti radical, à Paris, le 23 juin 2001	Allocution de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur le Parti radical, le radicalisme, ses valeurs républicaines et son idéologie, Paris, le 23 juin 2001.
15	11/09/2001	Rennes	Discours	Inauguration du Salon Space de Rennes, à Rennes, le 11 septembre 2001	Discours de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur la place de l'agriculture dans la société française, les pollutions agricoles, la sécurité alimentaire, la crise de la "vache folle", les biocarburants, les contrats territoriaux d'exploitation, la réforme du statut des exploitations agricoles, le rajeunissement de la population agricole et la question de la réforme de la politique agricole commune (PAC), Rennes, le 11 septembre 2001.
16	12/01/2002	Tulle, Corrèze	Discours	Présentation des vœux à la Corrèze, à Tulle, le 12 janvier 2002	Discours de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur le passage à l'euro, la construction européenne, le terrorisme, l'insécurité, la solidarité, le rôle de l'Etat dans la cohésion nationale et le respect des valeurs nationales, Tulle, Corrèze, le 12 janvier 2002.
17	23/04/2002	Rennes	Déclaration	Meeting électoral à Rennes le 23 avril 2002	Déclaration de M. Jacques Chirac, Président de la République et candidat à l'élection présidentielle 2002, sur son refus de débat télévisé avec le président du Front national et sur son programme gouvernemental, Rennes le 23 avril 2002.
18	02/05/2002	Villepinte	Déclaration	Meeting électoral à Villepinte, le 2 mai 2002	Déclaration de M. Jacques Chirac, Président de la République et candidat à l'élection présidentielle 2002, sur son programme, son refus de l'extrémisme, l'importance de l'Europe pour la France et l'enjeu du deuxième tour, Villepinte le 2 mai 2002.
19	14/10/2002	Troyes	Déclaration	noun	Déclaration de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur la réforme constitutionnelle pour le renforcement de la démocratie et des libertés locales, la réforme de l'Etat, le renforcement de l'égalité des chances à l'école, la politique de la ville, l'intégration sociale des immigrés et la lutte contre l'immigration clandestine, notamment avec la réforme du droit d'asile, Troyes le 14 octobre 2002.
20	30/11/2002	Paris	Déclaration	Transfert des cendres d'Alexandre Dumas au Panthéon le 30 novembre 2002	Déclaration de M. Jacques Chirac, Président de la République, à l'occasion du transfert des cendres d'Alexandre Dumas au Panthéon, Paris le 30 novembre 2002.
21	15/04/2003	Paris	Déclaration	Séance de clôture du séminaire de l'Institut du développement durable et des relations internationales	Déclaration de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur la recherche d'une mondialisation humanisée et maîtrisée, Paris le 15 avril 2003.

				sur le thème "La nouvelle gouvernance mondiale pour le développement durable", Paris le 15 avril 2003	
22	29/05/2003	Paris	Déclaration	Clôture de la 9ème conférence des ambassadeurs à Paris le 29 août 2003	Déclaration de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur la situation internationale, le projet de constitution européenne, la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, la situation en Irak, les liens entre la France, l'Europe et le Maghreb, la mondialisation, l'aide au développement et le développement durable, Paris le 29 août 2003.
23	20/11/2003	Paris	Allocution	Ouverture du débat national sur l'avenir de l'école, Paris le 20 novembre 2003	Allocution de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur le renouvellement du rôle de l'école, les enjeux actuels de l'enseignement et l'amélioration du métier d'enseignant, Paris le 20 novembre 2003.
24	21/06/2004	Paris	Allocution	Cérémonie de remise de médailles aux lauréats du 22ème concours des meilleurs ouvriers de France, Paris le 21 juin 2004	Allocution de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur la tradition d'excellence des meilleurs ouvriers de France, l'action en faveur des petites entreprises artisanales et le développement de l'apprentissage, Paris le 21 juin 2004.
25	10/05/2006	Paris	Déclaration	Première journée commémorative en métropole du souvenir de l'esclavage et de son abolition, à Paris le 10 mai 2006	Déclaration de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur la première journée commémorative en métropole du souvenir de l'esclavage et de son abolition, à Paris le 10 mai 2006.
26	09/11/2006	Colombey-les-Deux-Eglises	Déclaration	Pose de la première pierre du Mémorial Charles-de-Gaulle, à Colombey-les-Deux-Eglises (Haute-Marne) le 9 novembre 2006	Déclaration de M. Jacques Chirac, Président de la République, à Colombey-les-Deux-Eglises le 9 novembre 2006 sur le Général de Gaulle et son oeuvre.

Nicolas Sarkozy

N°	Date	Lieu	Type	Circonstances	Titre
1	29/05/07	Le Havre	Déclaration	Réunion républicaine, Le Havre (Seine-Maritime) le 29 mai 2007	Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, sur la mise en oeuvre de son projet présidentiel et la nécessité de disposer d'une large majorité présidentielle à l'Assemblée nationale, Le Havre le 29 mai 2007.
2	02/07/07	Strasbourg	Déclaration	Réunion publique sur le thème de l'Europe, à Strasbourg le 2 juillet 2007	Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, sur ses engagements en matière de construction européenne, à Strasbourg le 2 juillet 2007.
3	03/07/07	Marseille	Déclaration	Inauguration du tramway de Marseille, le 3 juillet 2007	Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, sur le développement de Marseille et sur le service minimum dans les transports publics, à Marseille le 3 juillet 2007.
4	13/07/07	Paris	Déclaration	Réception au ministère de l'Outre-mer, à Paris le 13 juillet 2007	Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, sur son projet en faveur de l'Outre-mer, à Paris le 13 juillet 2007.
5	04/09/07	Blois	Déclaration	Déplacement à Blois (Loir-et-Cher) sur le thème de l'éducation, le 4 septembre 2007	Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, sur sa vision de l'éducation et ses priorités en matière d'enseignement, à Blois le 4 septembre 2007.
6	30/10/07	Ajaccio	Déclaration	Déplacement en Corse les 30 et 31 octobre ; inauguration du lancement de Via Stella, à Ajaccio le 30 octobre 2007	Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, sur la nouvelle chaîne satellitaire France 3 Corse "Via Stella", à Ajaccio le 30 octobre 2007.
7	13/11/07	Strasbourg	Déclaration	Déplacement à Strasbourg à l'invitation du Parlement européen, le 13 novembre 2007	Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, sur la construction européenne, notamment l'apport du Traité européen simplifié, à Strasbourg le 13 novembre 2007.
8	18/12/07	Camargue	Déclaration	Déplacement en Camargue, le 18 décembre 2007	Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, notamment sur la protection de l'environnement en Camargue, aux Saintes-Maries de la Mer, le 18 décembre 2007.
9	12/01/08	Paris	Déclaration	Conseil national de l'UMP, à Paris le 12 janvier 2008	Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, sur la mise en oeuvre des réformes nécessaires au changement en France, à la construction européenne et à la rénovation des relations internationales, à Paris le 12 janvier 2008.

10	17/01/08	Paris	Déclaration	Voeux aux Forces de la Nation, à Paris le 17 janvier 2008	Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, sur les réformes nécessaires à la mise en oeuvre d'une "politique de civilisation", à Paris le 17 janvier 2008.
11	11/03/08	Toulon	Déclaration	Déplacement à Toulon sur le thème de l'immigration et de l'intégration ; cérémonie de remise des décrets de naturalisation, le 11 mars 2008	Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, notamment sur les élections municipales, les droits et devoirs liés à la naturalisation, ainsi que sur les fondements de l'identité française, à Toulon le 11 mars 2008.
12	20/03/08	Paris	Déclaration	Journée internationale de la francophonie, le 20 mars 2008	Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, sur les actions en faveur de la Francophonie, à Paris le 20 mars 2008.
13	02/04/08	Nantes	Déclaration	Ouverture du 62e Congrès de la Fédération nationale des exploitants agricoles, à Nantes le 2 avril 2008	Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, sur la politique agricole en France et au niveau européen, à Nantes le 2 avril 2008.
14	16/07/08	Paris	Déclaration	Pose de la première pierre des nouvelles salles des arts de l'Islam au Musée du Louvre, le 16 juillet 2008	Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, sur les nouvelles salles des arts de l'Islam au Musée du Louvre et les relations franco-arabes, à Paris le 16 juillet 2008.
15	15/01/09	Vesoul	Déclaration	Visite au site de la plateforme logistique de PSA, à Vesoul le 15 janvier 2009	Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, sur le soutien à l'industrie face à la crise économique, notamment à l'automobile, à Vesoul le 15 janvier 2009.
16	08/05/09	La Nartelle	Déclaration	Déplacement à La Nartelle (Var) à l'occasion du 64ème anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945	Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, en hommage aux combattants du Débarquement de Provence du 15 août 1944, La Nartelle le 8 mai 2009.
17	27/10/09	Poligny(Jura)	Déclaration	Déplacement à Poligny (Jura) sur le thème « Un nouvel	Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, sur les efforts en faveur de l'agriculture notamment la mise en oeuvre d'un plan de financement, à Poligny (Jura) le 27

				avenir pour notre agriculture », le 27 octobre 2009	octobre 2009.
18	12/11/09	La Chapelle en Vercors	Déclaration	Déplacement dans la Drôme, le 12 novembre 2009	Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, sur l'identité nationale, à La Chapelle en Vercors le 12 novembre 2009.
19	07/01/10	Paris	Déclaration	Voeux au monde la culture, à Paris le 7 janvier 2010	Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, sur les réformes engagées et les projets dans le domaine de la culture, à Paris le 7 janvier 2010.
20	07/01/10	Paris	Déclaration	Ouverture du Colloque « Nouveau monde, nouveau capitalisme », à Paris le 7 janvier 2010	Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, sur la régulation du capitalisme, une nouvelle gouvernance internationale et sur l'identité nationale, à Paris le 7 janvier 2010.
21	14/01/10	Mortagne-au-Perche (Orne)	Déclaration	Voeux à la France rurale, à Mortagne-au-Perche (Orne) le 14 janvier 2010	Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, sur la politique en faveur des agriculteurs et de l'aménagement du territoire, à Mortagne-au-Perche (Orne) le 14 janvier 2010.
22	09/02/10	Morée	Déclaration	Déplacement à Morée (Loir-et-Cher) sur l'avenir des territoires ruraux, le 9 février 2010	Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, sur les efforts en faveur du monde rural, à Morée le 9 février 2010.
23	01/03/10	Paris	Déclaration	Entrée en vigueur de l'article 61-1 de la Constitution, le 1er mars 2010	Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, sur la possibilité offerte à tout justiciable de soulever l'exception d'inconstitutionnalité et sur le rôle du Conseil constitutionnel, à Paris le 1er mars 2010.
24	27/05/10	Paris	Déclaration	Inauguration du Fonds Paul Ricoeur, à Paris le 27 mai 2010	Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, en hommage au philosophe Paul Ricoeur, à Paris le 27 mai 2010.
25	23/11/11	Paris	Déclaration	94ème congrès des maires de France, à Paris du 22 au 24 novembre 2011	Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, sur la politique gouvernementale et ses conséquences au niveau des communes, à Paris le 23 novembre 2011.
26	06/01/12	Vaucouleurs (Meuse)	Déclaration	600e anniversaire de la naissance de Jeanne d'Arc, le 6 janvier 2012	Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, en hommage à Jeanne d'Arc, à Vaucouleurs (Meuse) le 6 janvier 2012.

27	17/01/12	Pamiers (Ariège)	Déclaration	Voeux au monde rural, à Pamiers (Ariège) le 17 janvier 2012	Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, sur la politique agricole et sur les actions en faveur des zones rurales, à Pamiers (Ariège) le 17 janvier 2012.
28	07/02/12	Lavaur (Tarn)	Déclaration	Déplacement du président de la République dans le Tarn sur la politique familiale, le 7 février 2012	Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, sur la politique du gouvernement en faveur de la famille, à Lavaur (Tarn) le 7 février 2012.
29	18/04/12	Arras	Déclaration	Meeting à l'occasion de l'élection présidentielle, à Arras (Pas-de-Calais) le 18 avril 2012	Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, candidat à l'élection présidentielle, notamment sur le travail, la Nation, la République, l'Ecole, la famille et sur l'immigration, à Arras le 18 avril 2012.
30	20/04/12	Nice	Déclaration	Meeting à l'occasion de la campagne présidentielle, à Nice (Alpes-Maritimes) le 20 avril 2012	Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, candidat à l'élection présidentielle, sur la crise économique, l'immigration, le travail, l'Ecole, l'Union européenne et sur la Nation, à Nice le 20 avril 2012.
31	26/04/12	Raincy (Seine-Saint-Denis)	Déclaration		Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, candidat à l'élection présidentielle, notamment sur la police, l'immigration et le travail, au Raincy (Seine-Saint-Denis) le 26 avril 2012.
32	28/04/12	Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)	Déclaration	Meeting à l'occasion de la campagne présidentielle, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) le 28 avril 2012	Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, candidat à l'élection présidentielle, notamment sur la campagne électorale et sur l'immigration, à Clermont-Ferrand le 28 avril 2012.

Annexe 2 : la liste des textes retenus pour le corpus de débats à l'assemblée nationale (chapitre 6)

N°	Législature	Projet / proposition de loi	Loi	Dates de débats parlementaires
1	7 ^e législature	Projet de loi n° 383 relatif aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France	Loi n°81-973 du 29 octobre 1981 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France	le 30 septembre 1981 le 9 octobre 1981 le 14 octobre 1981
2	7 ^e législature	Proposition de loi n° 1571 tendant à modifier et à compléter la loi n° 7342 du 9 janvier 1973, en matière d'acquisition de la nationalité française par mariage	Loi n°84-341 du 7 mai 1984 modifiant et complétant la loi n° 73-42 du 9 janvier 1973 en matière d'acquisition de la nationalité française par mariage	le 24 avril 1984
3	7 ^e législature	Projet de loi n° 2075 portant modification du code de travail et de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 et relative aux étrangers séjournant en France ainsi qu'aux titres uniques de séjour et de travail	Loi n° 84-622 du 17 juillet 1984 portant modification de l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 et du code du travail et relative aux étrangers séjournant en France et aux titres uniques de séjour et de travail	le 25 mai 1984 le 28 juin 1984 le 30 juin 1984
4	8 ^e législature	Projet de loi n° 200 rectifié relatif aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France	Loi n° 86-1025 du 9 septembre 1986 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (Loi Pasqua)	les 9, 10, 11, 15 et 16 juillet 1986 le 7 août 1986
5	9 ^e législature	Projet de loi n° 685 relatif aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France	Loi n° 89-548 du 2 août 1989 relative aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France	les 29, 30, 31 mai, 1 ^{er} , 2 et 3 juin 1989 les 28 juin, 1 ^{er} et 2 juillet 1989 le 4 juillet 1989
6	9 ^e législature	Projet de loi n° 944 modifiant l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France	Loi n° 9034 du 10 janvier 1990 modifiant l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France	le 21 novembre 1989 le 18 décembre 1989 le 20 décembre 1989

7	10e législature	Projet de loi n° 267 relatif à la maîtrise de l'immigration	Loi n° 93-1027 du 24 août 1993 relative à la maîtrise de l'immigration et aux conditions d'entrée, d'accueil et de séjour des étrangers en France	les 15, 16, 17 et 18 juin 1993 le 13 juillet 1993
8	10e législature	Projet de loi n° 597 relatif à la maîtrise de l'immigration	Loi n° 93-1417 du 30 décembre 1993 portant diverses dispositions relatives à la maîtrise de l'immigration et modifiant le code civil	le 25 novembre 1993 le 13 décembre 1993
9	10e législature	Proposition de loi n° 16 tendant à réformer le droit de la nationalité	Loi n° 93-933 du 22 juillet 1993 réformant le droit de la nationalité	les 11, 12 et 13 mai 1993 le 24 juin 1993
10	10e législature	Projet de loi n°3217 portant diverses dispositions relatives à l'immigration	Loi n° 97-396 du 24 avril 1997 portant diverses dispositions relatives à l'immigration. Loi dite loi Debré.	les 17, 18 et 19 décembre 1996 les 25, 26 et 27 février 1997 le 25 mars 1997
11	11e législature	Projet de loi n° 328 relatif à la nationalité et modifiant le code civil	Loi n° 98-170 du 16 mars 1998 relative à la nationalité	les 26, 27 et 28 novembre 1997 le 10 février 1998 le 4 mars 1998
12	11e législature	Projet de loi n° 327 relatif à l'entrée et au séjour des étrangers en France et au droit d'asile	Loi n° 98-349 du 11 mai 1998 relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France et au droit d'asile	les 4, 9, 10, 11, 12, 14, 15 et 16 décembre 1997 les 25 et 26 février 1998 le 3 mars 1998 le 8 avril 1998
13	12e législature	Projet de loi n° 823 relatif à la maîtrise de l'immigration et au séjour des étrangers en France	Loi n° 2003-1119 du 26 novembre 2003 relative à la maîtrise de l'immigration, au séjour des étrangers en France et à la nationalité	les 3, 8 et 9 juillet 2003 le 28 octobre 2003
14	12e législature	Projet de loi n° 2986 relatif à l'immigration et à l'intégration	Loi n° 2006-911 du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration	les 2 à 5, 9 et 10 mai 2006 le 30 juin 2006
15	13e législature	Projet de loi n° 57 relatif à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile	Loi n° 2007-1631 du 20 novembre 2007 relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile	les 18 et 19 septembre 2007 le 23 octobre 2007
16	13e législature	débat sur l'identité nationale		Le 8 décembre 2009
17	13e législature	Projet de loi n° 2400 relatif à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité	Loi n° 2011-672 du 16 juin 2011 relative à l'immigration, à l'intégration et à la	les 28, 29 et 30 septembre les 5, 6, 7 et 12 octobre 2010

			nationalité	les 8, 9, 10 et 15 mars 2011 les 10 et 11 mai 2011
--	--	--	-------------	-------------------------------------------------------------

Annexe 3 : la liste des textes retenus pour le corpus de discours sur les attentats de janvier 2015 (chapitre 7)

N°	Locuteur	Fonction	Date	Lieu	circonstances	Titre
1	HOLLANDE, François	Président de la République	07/01/2015	Paris		Déclaration de M. François Hollande, Président de la République, à la suite de l'attentat au siège de l'hebdomadaire "Charlie Hebdo", à Paris le 7 janvier 2015.
2	VALLS Manuel.	Premier ministre	08/01/2015	Paris	Attentat au siège du journal satirique "Charlie Hebdo" dans le XIe arrondissement de Paris le 7 janvier 2015	Déclaration de M. Manuel Valls, Premier ministre, sur l'attentat au siège de l'hebdomadaire "Charlie Hebdo", le suivi par le Gouvernement de la situation, l'appel à la responsabilité et à la prudence dans la diffusion d'informations sur l'événement et la sécurité des futures manifestations d'unité nationale, Paris le 8 janvier 2015.
3	CAZENEUVE Bernard.	Ministre de l'intérieur	08/01/2015	Paris	Attentat au siège du journal satirique "Charlie Hebdo" dans le XIe arrondissement de Paris le 7 janvier 2015	Déclaration de M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur, sur l'enquête concernant les auteurs de l'attentat au siège de l'hebdomadaire "Charlie Hebdo" et de la fusillade de Montrouge (Hauts-de-Seine), le déclenchement du niveau d'Alerte Attentat du plan Vigipirate et la nécessité de préserver le consensus républicain dans la défense de la liberté de la presse et des valeurs de la démocratie, Paris le 8 janvier 2015.
4	LARCHER, Gérard	président du Sénat	08/01/2015	Paris		Discours de M. Gérard Larcher, Président du Sénat, en hommage aux victimes de l'attentat contre le journal "Charlie Hebdo"
5	HOLLANDE, François	Président de la République	09/01/2015	Paris		Déclaration de M. François Hollande, Président de la République, sur l'attentat contre l'hebdomadaire "Charlie Hebdo", le meurtre d'une policière et les deux prises d'otages

						des 7, 8 et 9 janvier 2015, à Paris le 9 janvier 2015.
6	CAZENEUV E Bernard.	Ministre de l'intérieur	10/01/2015	Paris		Déclaration de M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur, sur les mesures exceptionnelles de sécurité prévues pour la "marche républicaine" du 11 janvier à Paris et en province, en hommage aux victimes de l'attentat à "Charlie Hebdo" et des prises d'otages qui s'en sont suivies, à Paris le 10 janvier 2015.
7	CAZENEUV E Bernard	Ministre de l'intérieur	11/01/2015	Paris	Réunion internationale antiterroriste de onze ministres européens de l'Intérieur et du ministre américain de la Justice, à Paris le 11 janvier 2015	Déclaration de M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur, sur le renforcement de la lutte contre le terrorisme, visant notamment l'établissement d'un système européen de collecte de données fournies par les voyageurs aux compagnies aériennes et un partenariat avec les opérateurs d'internet pour combattre les phénomènes de radicalisation, à Paris le 11 janvier 2015.
8	TOURAINÉ Marisol.	Ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes	12/01/2015	Paris		Message de Mme Marisol Touraine, ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes aux professionnels de santé sur leur engagement au service des victimes des attentats de début janvier 2015, Paris le 12 janvier 2015.
9	LE FOLL Stéphane	Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du gouvernement	12/01/2015	Paris		Déclaration de M. Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du gouvernement, sur la transmission des valeurs républicaines dans les établissements scolaires, Paris le 12 janvier 2015.
10	PELLERIN Fleur	Ministre de la culture et de la communication	12/01/2015	Paris		Déclaration de Mme Fleur Pellerin, ministre de la culture et de la communication, sur le droit d'auteur en Europe et la liberté d'expression, Paris le 12 janvier 2015.

11	VALLAUD-BELKACEM Najat	Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche	13/01/2015	Paris	Réunion des recteurs d'académie à Paris le 13 janvier 2015	Déclaration de Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur la refondation de l'école, notamment la laïcité, la citoyenneté et la réussite éducative, Paris le 13 janvier 2015.
12	HOLLANDE François	Président de la République	13/01/2015	Paris		Déclaration de M. François Hollande, Président de la République, en hommage aux trois policiers morts en service lors des attentats des 7 et 8 janvier 2015, à Paris le 13 janvier 2015.
13	LARCHER, Gérard	président du Sénat	13/01/2015	Paris		Intervention à la première séance du 13 janvier "hommage aux victimes des attentats" au sénat
14	ASSASSI, Éliane	présidente du groupe communiste républicain et citoyen	13/01/2015	Paris		Intervention à la première séance du 13 janvier "hommage aux victimes des attentats" au sénat
15	MÉZARD, Jacques	président du groupe du Rassemblement Démocratique et Social européen	13/01/2015	Paris		Intervention à la première séance du 13 janvier "hommage aux victimes des attentats" au sénat
16	ADNOT, Philippe	délégué des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe	13/01/2015	Paris		Intervention à la première séance du 13 janvier "hommage aux victimes des attentats" au sénat
17	ZOCCHETTO, François	président du groupe Union des Démocrates et Indépendants – UC	13/01/2015	Paris		Intervention à la première séance du 13 janvier "hommage aux victimes des attentats" au sénat
18	RETAILLEAU, Bruno	président du groupe Union pour un Mouvement Populaire	13/01/2015	Paris		Intervention à la première séance du 13 janvier "hommage aux victimes des attentats" au sénat
19	GUILLAUME, Didier	président du groupe	13/01/2015	Paris		Intervention à la première séance du 13 janvier

		socialiste et apparentés				"hommage aux victimes des attentats" au sénat
20	PLACÉ, Jean-Vincent	président du groupe écologiste	13/01/2015	Paris		Intervention à la première séance du 13 janvier "hommage aux victimes des attentats" au sénat
21	CAZENEUVE, Bernard	ministre de l'intérieur	13/01/2015	Paris		Intervention à la première séance du 13 janvier "hommage aux victimes des attentats" au sénat
22	Bartolone, Claude	Président de l'Assemblée nationale				Intervention à la première séance du 13 janvier "Intervention sur les attaques terroristes en France" à l'assemblée nationale
23	FABIUS Laurent.	Ministre des affaires étrangères et du développement international	14/01/2015	Paris	Audition devant la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale, le 14 janvier 2015	Déclaration de M. Laurent Fabius, ministre des affaires étrangères et du développement international, sur la lutte contre le terrorisme, à l'Assemblée nationale le 14 janvier 2015.
24	Le Roux, Bruno	Président du groupe Socialiste, républicain et citoyen	13/01/2015	Paris		Intervention à la première séance du 13 janvier "Intervention sur les attaques terroristes en France" à l'assemblée nationale
25	Jacob, Christian	Président du groupe Union pour un Mouvement Populaire	13/01/2015	Paris		Intervention à la première séance du 13 janvier "Intervention sur les attaques terroristes en France" à l'assemblée nationale
26	Vigier, Philippe	Président du groupe Union des démocrates et indépendants	13/01/2015	Paris		Intervention à la première séance du 13 janvier "Intervention sur les attaques terroristes en France" à l'assemblée nationale
27	Pompili, Barbara		13/01/2015	Paris		Intervention à la première séance du 13 janvier "Intervention sur les attaques terroristes en France" à l'assemblée nationale
28	Schwartzberg, Roger-Gérard	Président du groupe Radical, républicain, démocrate et progressiste	13/01/2015	Paris		Intervention à la première séance du 13 janvier "Intervention sur les attaques terroristes en France" à l'assemblée nationale

29	Chassaigne, André	Président du groupe Gauche démocrate et républicain	13/01/2015	Paris		Intervention à la première séance du 13 janvier "Intervention sur les attaques terroristes en France" à l'assemblée nationale
30	Valls, Manuel	Premier ministre	13/01/2015	Paris		Intervention à la première séance du 13 janvier "Intervention sur les attaques terroristes en France" à l'assemblée nationale
31	HOLLANDE François	Président de la République	14/01/2015	Paris	Ouverture de la Philharmonie de Paris, le 14 janvier 2015	Déclaration de M. François Hollande, Président de la République, sur le terrorisme, la culture en France et sur l'ouverture de la Philharmonie, à Paris le 14 janvier 2015.
32	HOLLANDE François	Président de la République	15/01/2015	Paris	Ouverture du forum "Renouveaux du monde arabe", à Paris le 15 janvier 2015	Déclaration de M. François Hollande, Président de la République, sur la France et les pays arabes, à Paris le 15 janvier 2015.
33	CAZENEUVE Bernard.	Ministre de l'intérieur	15/01/2015	Paris		Déclaration de M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur, en réponse à plusieurs questions portant sur la prévention et la détection du phénomène de radicalisation djihadiste, au Sénat le 15 janvier 2015.
34	HOLLANDE François.	Président de la République	16/01/2015	Paris	Voeux aux corps diplomatiques, à Paris le 16 janvier 2015	Déclaration de M. François Hollande, Président de la République, sur les défis et priorités de la politique étrangère de la France, à Paris le 16 janvier 2015.
35	CAZENEUVE Bernard.	Ministre de l'intérieur	16/01/2015	Paris		Déclaration de M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur, sur des interpellations effectuées dans le cadre de l'enquête relative aux attentats terroristes, à Paris le 16 janvier 2015.
36	HOLLANDE François.	Président de la République	17/01/2015	Tulle		Déclaration de M. François Hollande, Président de la République, sur la lutte contre le terrorisme et sur les efforts en faveur des zones rurales, à Tulle le 17 janvier 2015

37	HOLLANDE François.	Président de la République	19/01/2015	Paris	70ème anniversaire de l'Agence France Presse, à Paris le 19 janvier 2015	Déclaration de M. François Hollande, Président de la République, sur l'Agence France Presse et sur la liberté de la presse, à Paris le 19 janvier 2015.
38	PELLERIN Fleur.	Ministre de la culture et de la communication	19/01/2016	Paris		Déclaration de Mme Fleur Pellerin, ministre de la culture et de la communication, sur la liberté d'expression, le pluralisme de la presse et les enjeux de la politique culturelle pour 2015, Paris le 19 janvier 2015.
39	VALLS Manuel.	Premier ministre	20/01/2015	Paris	Question au gouvernement posée par M. Jean-Claude Bouchet, député (UMP) du Vaucluse, à l'Assemblée nationale le 20 janvier 2015	Déclaration de M. Manuel Valls, Premier ministre, en réponse à une question sur les moyens de la Défense nationale, à l'Assemblée nationale le 20 janvier 2015.
40	FABIUS Laurent	Ministre des affaires étrangères et du développement international	20/01/2015	Paris	Questions d'actualité à l'Assemblée nationale, le 20 janvier 2015	Déclaration de M. Laurent Fabius, ministre des affaires étrangères et du développement international, en réponse à une question sur la lutte contre le terrorisme, à l'Assemblée nationale le 20 janvier 2015.
41	CAZENEUVE Bernard	Ministre de l'intérieur	21/01/2015	Paris	Séance de questions d'actualité au Gouvernement, à l'Assemblée nationale le 21 janvier 2015	Déclaration de M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur, en réponse à plusieurs questions portant sur le renforcement des moyens des services de renseignement, la nécessité d'un fichier de données des dossiers passagers européen (PNR), le parc immobilier de la gendarmerie et le cyberterrorisme, à l'Assemblée nationale le 21 janvier 2015.
42	CAZENEUVE Bernard.	CAZENEUVE Bernard.	21/01/2015	Paris	Cérémonie des vœux de la Fédération protestante de France, à Paris le 21 janvier 2015	Déclaration de M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur, sur l'unité nationale manifestée à la suite des attentats et la laïcité dans le cadre de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat de 1905, à Paris le 21 janvier 2015.

43	VALLAUD-BELKACEM Najat.	Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche	22/01/2015	Paris	Présentation des onze mesures en faveur de la mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République à Paris le 22 janvier 2015	Déclaration de Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur la mobilisation de l'école pour les valeurs de la République, Paris le 22 janvier 2015.
44	FABIUS Laurent.	Ministre des affaires étrangères et du développement international	26/01/2015	Paris	Colloque international de la Fondation Alliance française, à Paris le 26 janvier 2015	Déclaration de M. Laurent Fabius, ministre des affaires étrangères et du développement international, sur le rôle de l'Alliance française, à Paris le 26 janvier 2015.
45	FABIUS Laurent.	Ministre des affaires étrangères et du développement international	26/01/2016	Paris	Voeux au corps diplomatique, à Paris le 26 janvier 2015	Déclaration de M. Laurent Fabius, ministre des affaires étrangères et du développement international, sur les objectifs de la politique étrangère de la France, à Paris le 26 janvier 2015.
46	FABIUS Laurent.	Ministre des affaires étrangères et du développement international	26/01/2017	Paris	Voeux à la presse, à Paris le 26 janvier 2015	Déclaration de M. Laurent Fabius, ministre des affaires étrangères et du développement international, sur les défis et priorités de la politique étrangère de la France, à Paris le 26 janvier 2015.
47	HOLLANDE François	Président de la République	27/01/2015	Paris	Commémoration du 70ème anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau, au Mémorial de la Shoah à Paris le 27 janvier 2015	Déclaration de M. François Hollande, Président de la République, sur la lutte contre l'antisémitisme, à Paris le 27 janvier 2015.
48	CAZENEUVE Bernard.	Ministre de l'intérieur	27/01/2016	Paris	Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste, au palais de l'UNESCO, à Paris le 27 janvier 2015	Déclaration de M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur, en hommage à la mémoire des six millions de victimes de la Shoah, à Paris le 27 janvier 2015.
49	CAZENEUVE Bernard.	Ministre de l'intérieur	27/01/2017	Paris	Interpellation de cinq personnes impliquées dans des filières de recrutement djihadiste, à Lunel (Hérault) le 27 janvier 2015	Déclaration de M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur, sur la "mobilisation entière et la détermination totale" des pouvoirs publics à lutter contre le terrorisme, à Paris le 27 janvier 2015.

50	VALLAUD-BELKACEM Najat.	Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche	28/01/2015	Paris		Déclaration de Mme Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur la transmission des valeurs républicaines à l'école, Paris le 28 janvier 2015.
51	TODESCHINI Jean-Marc.	Secrétaire d'Etat aux anciens combattants et à la mémoire	29/01/2015	Paris	Questions d'actualité au Sénat, le 29 janvier 2015	Déclaration de M. Jean-Marc Todeschini, secrétaire d'Etat aux anciens combattants et à la mémoire, en réponse à une question sur la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, au Sénat le 29 janvier 2015.
52	CAZENEUVE Bernard.	Ministre de l'intérieur	29/01/2015	Lyon	Dîner du Conseil représentatif des Institutions juives de France (CRIF) Rhône-Alpes, à Lyon le 29 janvier 2015	Déclaration de M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur, sur les réponses apportées à la montée de l'antisémitisme, notamment la protection des lieux de culte et des bâtiments de la communauté juive et la lutte contre la parole raciste et antisémite sur Internet et sur les réseaux sociaux, à Lyon le 29 janvier 2015.
53	CAZENEUVE Bernard.	Ministre de l'intérieur	03/02/2015	Paris	Arrestation en régions parisienne et lyonnaise de huit individus soupçonnés d'implication dans une filière djihadiste organisant des enrôlements et des départs vers la Syrie, hôtel de Beauvau le 3 février 2015	Déclaration de M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur, sur la neutralisation de filières terroristes djihadistes, à Paris le 3 février 2015.
54	VALLS Manuel.	Premier ministre	04/02/2015	Paris	Question au gouvernement posée par M. Bruno Le Roux, député (président du groupe SRC) de Seine-Saint-Denis, à l'Assemblée nationale le 4 février 2015	Déclaration de M. Manuel Valls, Premier ministre, en réponse à une question sur la lutte contre le terrorisme, à l'Assemblée nationale le 4 février 2015.
55	HOLLANDE François.	Président de la République	05/02/2015	Paris		Conférence de presse de M. François Hollande, Président de la République, sur les défis et priorités de la politique gouvernementale, à Paris le 5 février 2015.

56	HOLLANDE François.	Président de la République	07/02/2015	Masseret	Déplacement en Corrèze ; inauguration de la mairie de Masseret, le 7 février 2015	Déclaration de M. François Hollande, Président de la République, sur la mairie et la réforme territoriale, à Masseret le 7 février 2015.
57	GIRARDIN Annick.	Secrétaire d'Etat au développement et à la francophonie	10/02/2015	Paris	Signature d'une convention entre France Volontaires et l'Association des Régions de France, à Paris le 10 février 2015	Déclaration de Mme Annick Girardin, secrétaire d'Etat au développement et à la francophonie, sur le volontariat de solidarité internationale, à Paris le 10 février 2015.
58	HOLLANDE François.	Président de la République	23/02/2015	Paris	Dîner du CRIF, à Paris le 23 février 2015	Déclaration de M. François Hollande, Président de la République, sur la lutte contre l'antisémitisme, à Paris le 23 février 2015.
59	LE DRIAN Jean-Yves.	Ministre de la défense	23/02/2016	à bord du Charles de Gaulle	Embarquement à bord du porte-avions Charles-de-Gaulle, dans le Golfe, le 23 février 2015	Déclaration de M. Jean-Yves Le Drian, ministre de la défense, sur l'engagement du porte-avions Charles-de-Gaulle dans l'opération militaire contre le groupe terroriste Daech en Irak, à bord du Charles de Gaulle, le 23 février 2015.
60	CAZENEUVE Bernard.	Ministre de l'intérieur	25/02/2015	Cenon	Rencontre avec des responsables de la communauté musulmane, à Cenon (Gironde) le 25 février 2015	Déclaration de M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur, sur les rapports entre la laïcité et l'Islam de France, à Cenon le 25 février 2015.
61	LARCHER, Gérard	président du Sénat	30/03/2015	Paris		Discours de M. Gérard Larcher, Président du Sénat, à l'occasion de la réunion parlementaire sur la lutte contre le terrorisme

Annexe 4 : la liste des personnes interviewés lors d'observation du CAI
(chapitres 8 et 9)

N°	Date	Sexe	Age	Nationalité	Niveau de la langue française	Durée de séjour en France	Situation familiale	Signature du CAI
1	Le 3 mai 2011	Homme (H)				1 an et demi		oui
2	Le 3 mai 2011	Femme (F)					regroupement familial	oui
3	Le 3 mai 2011	H					Conjoint de Française	oui
4	Le 3 mai 2011	H	20-30	(Tunisie?)				oui
5	Le 3 mai 2011	F	30-40	Etats-unis	débutant		mariée	oui
6	Le 3 mai 2011	H	20-30	Congo	francophone	10 ans	conjoint de Française	dispensé
7	Le 3 mai 2011	H	30-40	Moldave				oui
7	Le 3 mai 2011	H	30-40	Tunisie	avancé			oui
7	Le 3 mai 2011	F	20-30	France	francophone			accompagnateur
8	Le 3 mai 2011	F	20-30	Togo	avancé			
9	Le 3 mai 2011	H	20-30	Sénégal	francophone	6 ans		
10	Le 3 mai 2011	F	20-30	Turquie	avancé		les parents sont en France	
11	Le 3 mai 2011	F	20-30	Russie	non		mariée	
12	Le 5 mai 2011	H		Algérie	moyen			non
13	Le 5 mai 2011	H		Tunisie	francophone			
14	Le 5 mai 2011	F		Algérie	avancé	3 ans (enfance)		oui
15	Le 5 mai 2011	F		Algérie	francophone			
16	Le 5 mai 2011	F	10-20		francophone	depuis naissance	célibataire	oui
17	Le 10 mai 2011	F	20-30	Côte d'Ivoire	francophone	6 mois		
18	Le 10 mai 2011	F	10-20	Algérie	avancé	3 mois		
19	Le 10 mai 2011	H	40-50	Egypte	avancé	15 ans(?)	3 enfants	

20	Le 10 mai 2011	F	20-30	Russie	moyen	2 ans		
21	Le 10 mai 2011	H	20-30	Maroc		6 ans	divorcé (regroupement familial)	
22	Le 10 mai 2011	F	20-30					
23	Le 17 mai 2011	F	20-30	Algérie	francophone	9 ans	conjoint étranger regroupement familial	
24	Le 17 mai 2011	F	20-30	Algérie	avancé		mariée	
25	Le 17 mai 2011	F	20-30				mariée	
26	Le 17 mai 2011	H			francophone			
27	Le 17 mai 2011	F	20-30	Congo	avancé		conjointe de Français enceinte	
28	Le 17 mai 2011	H	40-50			40 ans(?)	conjoint d'étrangère	oui
28	Le 17 mai 2011	F					Conjointe d'étranger	oui
29	Le 17 mai 2011	H	50-60			6 ans, puis 1 ans		
30	Le 17 mai 2011	F		Etats-unis			conjointe de Français	
31	Le 19 mai 2011	F						
32	Le 26 mai 2011	F	10-20	Maroc	moyen	1 mois	conjointe de Français	oui
33	Le 26 mai 2011	F						
34	Le 26 mai 2011	H	30-40	Tunisie	avancé	2 ans et demi	conjoint de Française	oui
35	Le 26 mai 2011	F		Japon	non	2 mois	conjointe de Français	oui
36	Le 26 mai 2011	F		Tchéchénie	moyen	7 ans	conjointe d'étranger des enfants	oui
36	Le 26 mai 2011	H		Tchéchénie		7 ans	conjoint d'étrangère des enfants	oui
37	Le 26 mai 2011	F	20-30	Chine	non	2 ans		
38	Le 26 mai 2011	F			francophone	5 ans		dispensé
39	Le 31 mai 2011	F		Algérie		1 mois	conjointe d'étranger	

39	Le 31 mai 2011	H		Algérie	francophone	8 ans	conjoint d'étrangère	accompa gnateur
40	Le 31 mai 2011	H		Comores		11 ans		

Annexe 5 : Le contrat d'accueil et d'intégration



CONTRAT D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION

Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités Territoriales et de l'Immigration
Office Français de l'Immigration et de l'Intégration



Bienvenue en France,

Vous avez été admis à résider sur le territoire de la République française, État membre de l'Union européenne.

Chaque année, plus de 100 000 étrangers s'installent en France venant de pays, de cultures différents.

Comme vous, depuis plus de cent ans, d'autres y sont venus et y ont construit leur vie. Ils ont participé à son développement et à sa modernisation. Certains, parfois au prix de leur liberté ou de leur vie, ont défendu son sol par les armes.

La France et les Français sont attachés à une histoire, à une culture et à certaines valeurs fondamentales.

Pour vivre ensemble, il est nécessaire de les connaître et de les respecter. C'est pourquoi, dans le cadre d'un contrat d'accueil et d'intégration, nous vous demandons de suivre une journée de formation civique pour mieux comprendre le pays dans lequel vous allez vivre.

La France, une démocratie

- La France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale.
- Le pouvoir repose sur la souveraineté du peuple, exprimée par le suffrage universel ouvert à tous les citoyens français âgés de plus de 18 ans.
- Sur de nombreux bâtiments publics, vous verrez gravée l'inscription «Liberté, Égalité, Fraternité». Cette devise est celle de la République française.

La France, un pays de droits et de devoirs

La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 proclame que tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits, quelles que soient leur origine, leur condition et leur fortune. La France garantit le respect des droits fondamentaux, qui sont notamment :

- La liberté, qui s'exprime sous plusieurs formes : liberté d'opinion, liberté d'expression, liberté de réunion, liberté de circulation...
- La sûreté, qui garantit la protection par les pouvoirs publics des personnes et des biens.
- Le droit personnel à la propriété.

Les étrangers en situation régulière ont les mêmes droits et les mêmes devoirs que les Français, sauf le droit de vote qui reste attaché à la nationalité, et doivent respecter les lois et principes de la République française. Qu'elle sanctionne ou qu'elle protège, la loi est la même pour tous, sans distinction d'origine, de race ou de religion.

La France, un pays laïque

- En France, la religion relève du domaine privé.

- Chacun peut avoir les croyances religieuses de son choix ou ne pas en avoir. Tant qu'elles ne troublent pas l'ordre public, l'État respecte toutes les croyances et la liberté de culte.
- L'État est indépendant des religions et veille à l'application des principes de tolérance et de liberté.

La France, un pays d'égalité

L'égalité entre les hommes et les femmes est un principe fondamental de la société française. Les femmes ont les mêmes droits et les mêmes devoirs que les hommes. Les parents sont conjointement responsables de leurs enfants. Ce principe s'applique à tous, Français et étrangers. Les femmes ne sont soumises ni à l'autorité du mari, ni à celle du père ou du frère pour, par exemple, travailler, sortir ou ouvrir un compte bancaire. Les mariages forcés et la polygamie sont interdits, tandis que l'intégrité du corps est protégée par la loi.

Connaître le français, une nécessité

- La langue française est un des fondements de l'unité nationale. La connaissance du français est donc indispensable à votre intégration et favorisera le contact avec l'ensemble de la population.
- C'est pourquoi vous devez avoir un niveau de connaissance de la langue française qui vous permette, par exemple, d'entreprendre des démarches administratives, d'inscrire vos enfants à l'école, de trouver un travail et de participer à part entière à la vie de la cité. Si vous n'avez pas ce niveau à votre arrivée en France, vous devez l'acquérir en suivant une formation sanctionnée par un diplôme reconnu par l'État. L'inscription à cette formation gratuite est faite par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration.
- L'école est la base de la réussite professionnelle de vos enfants. En France, l'école publique est gratuite. La scolarité est obligatoire de 6 à 16 ans. Garçons et filles étudient ensemble dans toutes les classes.



Préambule

L'intégration de populations différentes exige une tolérance mutuelle et le respect par tous, Français comme étrangers, des règles, des lois et des usages.

Choisir de vivre en France, c'est avoir la volonté de s'intégrer à la société française et d'accepter les valeurs fondamentales de la République.

C'est pourquoi vous devez préparer votre intégration républicaine dans la société française en signant, à cette fin, le contrat d'accueil et d'intégration prévu par l'article L-311-9 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

Le présent contrat est conclu entre l'État, représenté par le préfet du département et
Madame/Mademoiselle/Monsieur

Article 1 : Engagements de l'État

L'État assure l'ensemble des prestations suivantes :

- ⊖ Une réunion d'accueil collectif
- ⊖ Une visite médicale permettant la délivrance du titre de séjour
- ⊖ Un entretien individuel permettant notamment d'apprécier le niveau de connaissance en français du signataire du contrat
- ⊖ En tant que de besoin :
 - un bilan linguistique
 - un entretien avec un travailleur social, donnant lieu, si nécessaire, à l'établissement d'un diagnostic social et à la mise en œuvre d'un appui social individualisé
- ⊖ Une journée de formation civique présentant les droits fondamentaux et les grands principes et valeurs de la République, ainsi que les institutions de la France
- ⊖ Si nécessaire, une formation linguistique dont la durée est fixée en fonction des besoins et capacités d'apprentissage de la personne. Cette formation est destinée à permettre d'atteindre un niveau de langue correspondant à celui exigé pour le diplôme initial de langue française (DILF)
- ⊖ Une session d'information sur la vie en France qui a pour objet de faciliter la compréhension de la société française et l'accès aux services publics
- ⊖ Un bilan de compétences professionnelles, sur une demi-journée permettant de faire un point sur les compétences professionnelles et le projet professionnel des signataires et de les orienter en conséquence. Ce bilan vise à encourager les signataires du CAI à trouver un emploi.

Article 2 : Engagements du signataire du contrat

M./ Mme / Melle
dont le niveau de connaissance du français est jugé satisfaisant / non satisfaisant (rayer la mention inutile) s'engage :

- ⊖ À participer à la journée de formation civique, à la session d'information sur la vie en France s'il a souhaité en bénéficier, et au bilan de compétences professionnelles
- ⊖ À suivre avec assiduité, lorsqu'elle lui a été prescrite, la formation linguistique destinée à lui permettre d'atteindre un niveau satisfaisant en français, ainsi qu'à se présenter à l'examen organisé à l'issue de la formation pour l'obtention du diplôme initial de langue française (DILF)
- ⊖ À se rendre aux entretiens fixés pour le suivi du contrat.

L'assiduité de l'étranger à chacune des formations prescrites est sanctionnée par une attestation nominative remise par l'OFII.

Article 3 : Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée d'un an. Il peut exceptionnellement être prolongé par le préfet dans la limite d'une année supplémentaire, pour engager ou terminer une formation prescrite. Dans ce cas, la clôture du contrat intervient à l'échéance de cette formation, dans des conditions précisées au signataire par l'OFII.

Article 4 : Suivi du contrat

La réalisation du contrat fait l'objet d'un suivi administratif et d'une évaluation par l'OFII. Au terme du contrat, l'Office vérifie que les actions de formation ou d'information inscrites au contrat ont été effectivement suivies et délivre au signataire une attestation nominative récapitulative qui précise les modalités de leur validation. Cette attestation est transmise au préfet qui peut tenir compte, lors du premier renouvellement de la carte de séjour, du non respect des engagements pris dans le cadre du contrat.

Article 5 : Respect du contrat

Le signataire est informé que le préfet :

- ⊖ Peut résilier le contrat en cas de non participation à une formation prescrite ou en cas d'abandon en cours de formation, sans motif légitime
- ⊖ Tient compte de la signature du contrat et de son respect pour l'appréciation de la condition d'intégration républicaine de l'étranger dans la société française prévue pour la délivrance de la carte de résident.

N° de contrat :

N° AGDREF :

Fait à

Le

Le préfet du département :

Mme, Melle, M.

(Pour les mineurs, le représentant légal)

C.A.I. 01/2010

Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration
Office Français de l'immigration et de l'intégration

La loi n°76-17 du 6 janvier 1976 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce contrat. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'Office Français de l'immigration et de l'intégration.